TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — N° 10 686 — 42 PAGES — SAMEDI 9 JUIN 1979

La démission de l'empereur Bokassa Ier est demandée par son ancien premier ministre

LIRE PAGE 4



Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

2,00 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 180 m.; Allemagne, 1,20 DM ; Autriche, 12 sch. ; Belgique, 13 fr. ; Canada, $ 0,85 ; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA ; Danemark, 4 kr. ; Espagne, 50 pes. ; Grande-Bretagne, 25 p. ; Grèce, 25 dr. ; Iran, 80 rls. ; Italie, 500 L. ; Liban, 250 p. ; Luxembourg, 13 fr. ; Norvège, 3 kr. ; Pays-Bas, 1,25 fl. ; Portugal, 27 esc. ; Sénégal, 160 F CFA ; Suède, 2,80 kr. ; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 36

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris n° 650572

Tél. : 246-72-23

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

La dynastie Somoza menacée au Nicaragua

On hésite à donner perdant un homme qui, lors de la première insurrection sandiniste, en septembre dernier, avait démontré son sang-froid et sa cruelle détermination. Maîtresse depuis plus de quatre décennies de la petite République centre-américaine du Nicaragua, la dynastie Somoza paraît pourtant, cette fois, chanceler sur ses bases.

Loin de freiner la nouvelle offensive révolutionnaire, la proclamation, le 6 juin, de l'état d'urgence semble l'avoir attisée. Au moins huit villes du nord au sud de l'« Ouest utile » sont désormais le théâtre de combats acharnés. Plus nombreux, mieux armés, les rebelles sont aujourd'hui en mesure de livrer une guerre quasi conventionnelle à des troupes gouvernementales qui craignent d'avoir à dégarnir la capitale pour aller éteindre des foyers d'insurrection aux quatre horizons.

Managua, jusque-là relativement épargnée par les combats, demeurait une ville morte le jeudi 7 juin, quatrième jour d'une grève générale cependant très éprouvante pour une population qui en a mené deux autres en moins d'un an et demi. Malgré un prêt de 65 millions de dollars récemment octroyé par le F.M.I., l'économie nicaraguayenne est exsangue.

L'isolement politique du régime est total. Le programme révolutionnaire des guérilleros effraie certainement les classes moyennes et une partie du monde rural. Ces secteurs sociaux n'ont pas pour autant volé au secours du chef de l'État. Entre le général Somoza, sa clientèle d'affairistes et sa garde nationale, d'une part, et les sandinistes, d'autre part, aucune force crédible ne s'est levée en dix-huit mois.

La situation s'est, enfin, dégradée au plan diplomatique pour le président Somoza. Il peut bien fanfaronner face à un Costa-Rica dépourvu d'armée. Mais ni le Venezuela, ni Panama, ni le Mexique (qui vient, après San-José, de rompre ses relations avec Managua) ne laisseraient attaquer sans réagir la petite république du Costa-Rica. Quant aux alliés « naturels » du général Somoza — les régimes militaires du Guatemala, du Salvador et du Honduras, — ils sont eux-mêmes confrontés à de fortes tensions internes, et apparemment peu soucieux de mettre la main dans un guêpier.

La carte de l'internationalisation du conflit est également jouée par les sandinistes. Craignant l'enlisement, ils jugent sans doute qu'un « coup d'épaule » extérieur est indispensable pour venir à bout des Somoza.

Une fois encore, les regards se tournent vers les Etats-Unis. Ils semblent avoir exclu une intervention armée du genre de celles qu'ils ont menées, *jadis* et naguère, dans la région. Seule une improbable participation directe de Cuba dans le conflit les ferait sans doute changer d'avis. Restent les pressions économiques. Les Américains en ont usé, jusque-là, de façon contradictoire, peu convaincante. Répugnant à voir s'installer un « nouveau Cuba » à leurs portes, ils n'en sont pas moins conscients que la permanence d'Anastasio Somoza au pouvoir est en train de pourrir toute l'Amérique centrale. Une fois encore, Washington fait l'expérience qu'à vouloir, contre vents et marées, maintenir des régimes anachroniques, on se retrouve, un jour, avec pour seul choix la peste ou le choléra.

L'élection de l'Assemblée des Communautés européennes

La participation a été faible dans les quatre pays qui se sont déjà prononcés (30 % de votants en Grande-Bretagne)

Dimanche 10 juin, 35 385 674 électeurs inscrits sur les listes électorales (en métropole et en outre-mer) sont appelés à voter pour l'élection des 81 représentants de la France à l'Assemblée des Communautés.

Les électeurs trouveront dans les bureaux de vote les bulletins imprimés et déposés par les listes candidates. Seuls les bulletins sans rature seront considérés comme valables. Tous les autres seront nuls, et particulièrement ceux que les électeurs rédigeraient eux-mêmes, notamment pour se manifester en faveur des deux listes (Régions-Europe et Europe-Autogestion) qui n'ont pas déposé de bulletins. Les bureaux de vote seront clos à 22 heures.

La participation au scrutin a été faible dans les quatre pays de la Communauté qui votèrent jeudi 7 juin, et même très faible en Grande-Bretagne : de l'ordre de 30 %, selon la B.B.C. Au Danemark, 47 % à 48 % des électeurs ont voté et, aux Pays-Bas, 57,8 %, mais dans ces deux pays la participation est généralement beaucoup plus forte. Selon les premiers décomptes, la participation serait en Irlande de l'ordre de 60 %.

1979 masqué par 1981

Si la campagne pour les élections européennes a pu paraître à nombre de citoyens longue, répétitive et sans grand intérêt, c'est sans doute qu'elle est intervenue de manière quelque peu inopinée, dans une logique politico-électorale où rien n'était préparé pour qu'elle puisse prendre sa vraie dimension.

Intervention inopinée dans la mesure où, en décembre 1974, quand fut prise la décision de traduire dans la réalité les dispositions du traité de Rome en faisant élire l'Assemblée des Communautés au suffrage universel direct, personne ne connaissait ni la date exacte à laquelle le scrutin aurait lieu ni le contexte économique, social, politique dans lequel il se déroulerait.

Certes, le chômage était déjà là, mais, en quatre ans, les chiffres allaient presque doubler. Certes, la crise de l'énergie était une réalité, mais ne pensait-on pas en voir le bout ? Et qui aurait prévu que le premier ministre alors en place, l'homme qui avait largement contribué, six mois plus tôt — en rompant avec le candidat de son propre parti, — à la victoire de M. Giscard d'Estaing, allait se dresser bientôt face au président de la République ? Qui aurait dit que l'alliance du P.C. et du P.S. allait voler en éclats ? On était loin de 1979. Même deux ans et demi plus tard, en juillet 1977, quand les parlementaires étudièrent et votèrent la loi fixant la procédure électorale, ils étaient pour la plupart encore peu préoccupés de l'affaire. Combien d'entre eux allaient dénoncer, une fois la campagne ouverte, une des dispositions qu'ils avaient alors votée sans y regarder de trop près : la fameuse « barre » des 5 % en dessous de laquelle les petites formations ne peuvent avoir d'élus, ou même, faute d'argent, de listes effectivement déposées ?

Intervention inopinée aussi du point de vue de la pratique et des habitudes électorales : voici des citoyens auxquels, depuis vingt ans, on a enseigné les vertus du scrutin majoritaire, qui se sont peu à peu faits à une bipolarisation accentuée de leur vie politique et auxquels on propose un scrutin à la proportionnelle, avec listes nationales. Un scrutin qui met les formations en face les unes des autres, en une seule fois, sans second tour, sans accords de désistements sans nécessité de ménager aujourd'hui les alliés dont les voix seront nécessaires la semaine suivante. Un scrutin qui vient tout à coup donner à chaque parti l'occasion de mesurer exactement ses forces au sein même de la coalition à laquelle le fait majoritaire l'a contraint de se situer.

Intervention, enfin, dans un calendrier électoral déjà chargé : quinze mois après des élections législatives où les deux blocs, opposition et majorité, ne se sont départagés que de très peu, au terme d'un débat élevé et passionné ; trois mois après des élections cantonales dont le caractère politique a été marqué ; quelque vingt et un mois avant l'échéance majeure : l'élection présidentielle.

NOËL-JEAN BERGEROUX.

(Lire la suite page 9.)



(Dessin de KONK.)

L'aviation et les prix du pétrole

La crise ne freinera pas le transport aérien

nous déclare M. Cohen responsable de l'aéronautique américaine

Au moment où s'ouvre au Bourget le Salon de l'aéronautique et de l'espace, M. Marvin S. Cohen, président du bureau de l'aéronautique civile américain (CAB), nous a fait une déclaration. Il estime que la crise de l'énergie ne devrait pas freiner le développement du transport aérien international. Il confirme, d'autre part, la volonté des autorités américaines de favoriser la concurrence entre les compagnies. Il s'agit, selon M. Cohen, d'une politique bénéfique pour les transporteurs et pour les usagers.

« La crise de l'énergie, dont on commence à mesurer la gravité, ne risque-t-elle pas de modifier rapidement et profondément l'économie du transport aérien ?

— Non. Il y a suffisamment de carburant pour permettre aux avions de voler. Certes, les compagnies aériennes auront un peu de mal à couvrir tous leurs besoins en kérosène, mais cela ne jouera que sur 5 % à 10 % de leur approvisionnement.

Propos recueillis par
JACQUES DE BARRIN.

(Lire la suite page 38.)

L'ENJEU DU 10 JUIN

Nous terminons la série des entretiens que nous avons eus, depuis le 30 mai, avec les leaders des listes en présence à l'occasion du scrutin du 10 juin. Mme Huguette Bouchardeau, qui conduit la liste d'Europe-Autogestion, et M. Jean-Edern Hallier, qui dirige la liste Régions-Europe, répondent ici aux questions et aux objections que notre journal leur présente, comme l'avaient fait précédemment les dirigeants des neuf autres listes.

Mme BOUCHARDEAU : l'Assemblée risque de servir de laboratoire pour une politique de centre-gauche

« Le P.S.U. n'est pas parvenu à réussir sur une liste commune ce qu'il appelle les « minorités » (régionalistes, écologistes, mouvements de femmes, extrême gauche, opposants communistes, etc.). Quelles leçons tirez-vous de cet échec ?

— Nous avons fait de très gros efforts pour arriver à ce regroupement, parce que nous pensions que la loi électorale, votée à l'unanimité de l'Assemblée nationale, interdisait à un certain nombre de formations non représentées au Parlement et qui n'avaient pas la possibilité d'intervenir réellement dans la campagne d'atteindre les 5 % de voix nécessaires pour être représentées à l'Assemblée européenne. Nous avons donc essayé de constituer une liste regroupant des régionalistes, des gens d'extrême gauche, des féministes, des écologistes et nous-mêmes, sans que personne ne perde ni son sigle ni son programme, mais avec une plate-forme minimum, ce qui aurait permis d'obtenir des sièges, chacun retrouvant ensuite son originalité.

Propos recueillis par
PATRICK JARREAU.

(Lire la suite page 12.)

M. HALLIER : l'Europe qu'on nous propose est totalement dépourvue de projet culturel

« Vous avez donné à la liste « Régions - Europe » que vous conduisez un sous-titre qui paraît symbolique : « La petite liste ». Quel en est exactement le sens ?

— Nous sommes David contre Goliath, et il y a aujourd'hui plusieurs Goliath. Il y a deux mois et demi, nous n'existions pratiquement pas. En un laps de temps relativement court, nous avons constitué plus de cent comités, pour la plupart en Bretagne, intitulés « Droits de l'homme, droits des régions », qui sont autant de courroies de transmission, non pas de notre parti, mais de notre parti pris. Et les choses ne s'arrêteront pas là.

» Nous avons voulu aussi nous exprimer au nom de tous ceux qui n'ont pas pu le faire.

» Mes arguments ont été souvent repris par d'autres listes, pourtant il aura fallu l'effraction de cette société-spectacle qui est la nôtre, avec l'affaire de mon expulsion, par les gorilles, des studios de TF 1, le 17 mai, pour que tout d'un coup mon discours soit pris en considération.

Propos recueillis
par ALAIN ROLLAT.

(Lire la suite page 10.)

JEAN-PAUL II A AUSCHWITZ

Peut-on s'étonner que le pape né sur cette terre ait consacré sa première encyclique aux droits de l'homme ?

déclare le souverain pontife

(Lire page 3.)

AU JOUR LE JOUR

Les choses de la vie

Peut-être un jour des autoroutes Hambourg-Athènes, ou Montbéliard - Glasgow, ou Séville - Rotterdam sillonneront-elles un Vieux Continent peuplé par les cent quatre-vingts millions de citoyens d'une grande entité internationale. Mais, après deux mois de discours sur l'avenir de l'Europe en général et de la France en particulier, nos hommes politiques ne nous ont pas appris grand-chose sur le présent, sur ce qui se passe en Europe du côté du travail, du chômage, de l'agriculture, de l'éducation, du troisième âge, de la médecine, du pouvoir, de la richesse, de la justice, de la police, du terrorisme, de la littérature, du cinéma ou des vacances, c'est-à-dire de tous ces éléments communs à chaque peuple et différents en chacun d'eux qui permettent de saisir les choses de la vie.

Sans doute tout cela allait-il sans dire, mais, si nous nous réveillons Européens le 11 juin au matin, saurons-nous pour autant qui nous sommes ?

BERNARD CHAPUIS.

P.S. — « L'Au Jour » d'hier « L'injure et l'invective » m'a été attribué par erreur en première édition. Il était de Robert Escarpit.

UN RÉCITAL EXCEPTIONNEL

Le violon de Ghidon Kremer

Ghidon Kremer est bien l'immense violoniste qu'on avait reconnu l'an passé dans le « Concerto », de Brahms (« le Monde » du 14 avril 1978). On attendait l'épreuve de vérité qu'est le récital pour en être sûr. Nombreux sont les très grands dans sa génération, mais ce jeune Letton de trente-deux ans ne ressemble à nul autre, comme tous les êtres d'exception : il est d'emblée au-delà du violon, il recule les limites de l'expression dans des zones mystérieuses et « démoniques ».

Simple, rieur, direct dans le privé, Kremer captive cependant l'attention par ce visage de « surdoué », dévoré par ses lunettes et ses yeux flamboyants d'intelligence sous les cheveux blond qui tombent en pluie. Mais en scène, il est comme transfiguré par son douloureux combat pour l'expression, dans cet habit qui vole et se tirebouchonne, tant il joue de son corps avec la souplesse d'un tennisman, d'un gymnaste ou d'un danseur, personnage hoffmanesque qui, sans cesse, invente le son avec chaque parcelle de lui-même !

Prodigieux récital qu'il faudrait des volumes pour évoquer, et si original qu'il a sans doute valu à Kremer et à sa partenaire, Eléna Bachkirova, belle et délicieuse dans sa robe toute blanche, comme une héroïne de Bob Wilson, une demi-salle au Théâtre des Champs-Elysées... Quelle idée aussi de commencer par le « Duo concertant » (1932), de Stravinski ! Mais dès le début, cette cantilène a une sonorité ouatée qui sort de la bouche d'ombre et toutes les couleurs de l'arc-en-ciel tiennent dans un point d'orgue ; le chant de Stravinski se tisse peu à peu au plus secret de l'être, émerge du silence, culmine dans ce « dithyrambe » bouleversant, tendu aux limites de l'âme.

JACQUES LONCHAMPT.

(Lire la suite page 26.)

Le Monde

idées

MULTINATIONALES

Un démon à exorciser

par ROGER MARTIN (*)

FRANÇAIS et industriel, je voudrais, dans le débat européen, exorciser un démon. Celui de la multinationalité. Je ne connais pas de multinationales européennes. Je ne connais que des entreprises d'une nationalité donnée qui ont des filiales dans d'autres pays. L'Europe marchande s'est faite grâce au Marché commun. L'Europe industrielle reste à faire.

D'un pays à l'autre, les lois et règlements qui concernent l'industrie sont marqués par une extrême diversité. Les législations fiscales et financières restent des obstacles parfois insurmontables aux mouvements de capitaux. Contrairement à la légende, les cash-flows ne circulent pas à l'intérieur des quelques rares sociétés multinationales européennes, et je suis bien placé pour le savoir.

Il n'y a pas de droit de l'entreprise européenne, encore moins des groupes dont l'existence est même ignorée dans certains de leurs pays d'origine : cas de la France, en particulier.

Rien d'étonnant, dans ces conditions, à ce que vingt-deux ans après le traité de Rome, il n'existe pas d'entreprises européennes. les formules genre Royal Dutch ou Agfa Gevaert ne constituant que de brillants palliatifs.

Pourquoi ce faux diable de l'entreprise multinationale européenne exerce-t-il une telle fascination ? Sans doute faut-il chercher l'explication dans une réalité plus profonde qui relève, à mon sens, d'une opposition de nature entre la politique et l'économie.

La première reste l'apanage des Etats et les frontières de la vie politiques, qui coïncident avec celles des nations, ne marquent aucune tendance à s'estomper, bien au contraire.

L'économie, à l'inverse, tend à se mondialiser. Ses frontières s'effacent, même quand les douanes essaient d'y faire obstacle.

La politique et l'économie apparaissent ainsi comme deux ordres distincts, étrangers l'un à l'autre, entre lesquels la communication, déjà difficile en soi, comme entre le cœur et la raison, a de plus en plus de mal à s'établir.

Les entreprises multinationales appartiennent, par fonction, à l'ordre économique, mais elles sont jugées par l'opinion publique selon des critères empruntés à l'ordre politique. Elles apparaissent comme des voleuses de souveraineté. Toute religion a besoin d'un bouc émissaire.

Et cependant ce n'est pas pour un tel objet que les sociétés multinationales se sont progressivement constituées. Dans la complexité sans cesse croissante des mécanismes qui gouvernent le monde des hommes il n'existe pas de relations simples de causalité. Seuls jouent des phénomènes d'interaction à la mesure de cette complexité. La constitution d'entreprises de plus en plus puissantes va de pair avec toutes les formes de progrès, progrès démographique qui entraîne la croissance des marchés, progrès scientifiques, progrès technologiques, qui permettent de mieux servir ces marchés, mais au prix d'un effort de recherche, de mise au point, d'investissement, que seules peuvent financer les grandes entreprises qui apparaissent ainsi comme des moteurs de ce progrès. Grandes entreprises qui ne peuvent l'être qu'en s'adressant à des marchés de plus en plus vastes et en accédant à la multinationalité.

L'ambition première

Je ne pense trahir personne, ni même mes souvenirs personnels, en rappelant que les initiateurs de la Communauté du charbon et de l'acier, en 1951, puis de la Communauté économique européenne, en 1957, avaient, au travers de ces institutions, l'ambition d'ouvrir la voie à l'Europe économique et politique. L'existence d'un marché comparable en importance à celui des Etats-Unis devait permettre l'édification progressive d'une communauté où circuleraient les hommes, les capitaux, où se créeraient des entreprises européennes, où s'affirmerait la conscience d'une unité retrouvée.

Il est difficile de chiffrer avec exactitude l'impact que les échanges intra-communautaires ont eu sur l'expansion économique des pays intéressés. Ce n'est cependant pas le fait du hasard si, Japon mis à part, la Communauté économique européenne a été, de 1958 à 1978, la zone du monde industriel où la croissance a été le plus rapide. La Communauté y est certainement pour quelque chose, mais on ne saurait en déduire que l'Europe industrielle a avancé du même pas que l'Europe marchande.

Sur le continent américain les structures industrielles se sont édifiées au cours des deux derniers siècles à l'appel d'un marché qui se développait à la mesure de l'expansion géographique et démographique du pays. Le Marché commun a été plaqué sur des structures existantes édifiées en un temps où les nations de l'Europe affirmaient agressivement leurs existences propres.

Les équipements publics : ports, réseaux fluviaux, ferroviaires, routiers, ont souvent été conçus pour séparer et non pour unir. La distribution géographique des unités de production, particulièrement dans les secteurs des biens intermédiaires pondéreux, a été conçue pour défendre des marchés nationaux et non pour servir un marché européen.

La merveilleuse diversité de l'Europe, qu'il s'agisse des tempéraments ou des paysages, enrichit nos cultures. Je ne suis pas sûr qu'elle nous serve face à l'affirmation des superpuissances et aux mutations de l'économie mondiale inaugurées en 1973-1974 par la crise du pétrole. Je crains, en effet, que l'opinion publique ne se leurre encore sur l'ampleur et la pérennité de ces mutations. Pour les historiens, elles apparaîtront comme la fin de l'ère coloniale, ouverte il y a cinq siècles par les caravelles de Christophe Colomb. Pour les nations européennes, elles signifient la nécessité de dépasser le développement des échanges communautaires qui leur a si bien réussi dans les dernières décennies et l'obligation d'accepter la concurrence qui monte à l'assaut de leurs économies. La tentation du protectionnisme et du repliement sur soi-même qui peut séduire les plus pauvres ou le, obsédés des temps révolus ne saurait les conduire qu'à un appauvrissement définitif, à une remise en cause radicale des systèmes politiques auxquels elles paraissent attachées et à une menace mortelle pour leur indépendance.

La concurrence souffle de toutes les parties du monde, d'un monde qui évolue très vite, mais dans lequel, pour l'heure, la puissance économique des Etats-Unis et leur compétitivité, étrangement épaulée par la faiblesse du dollar, s'imposent encore sans conteste. La nouvelle division internationale du travail laisse, dit-on, aux nations industrialisées la chance du progrès technologique et de l'innovation ; mais dans ce domaine, malgré le Japon, c'est encore l'exemple américain qui s'impose ; c'est encore le défi américain qu'il faut relever. Les statistiques disponibles attribuent aux Etats-Unis les trois quarts des innovations qui apparaissent sur le marché.

La recherche-développement, qui permet le progrès technique et secrète l'innovation, est une fonction intimement liée à l'acte industriel, et deux tendances à l'erreur me paraissent devoir être redressées. La recherche-développement et l'innovation ne concernent pas que les secteurs dits « de pointe ». Les exemples abondent de mutations récentes ayant bouleversé les secteurs les plus lourds dans la production des biens intermédiaires. La compétitivité manifestée par la sidérurgie japonaise a été le résultat d'un effort de recherche s'étalant sur de longues années et mobilisant des moyens considérables. Dans des domaines qui me sont proches : la technique du float pour le verre plat, le développement de la fibre de verre pour l'isolation, la mise au point des canalisations en fonte ductile, constituent des exemples encore plus significatifs.

Il n'y a pas non plus de privilège, encore moins de monopole, de l'innovation, en faveur d'une certaine taille d'entreprises. Je ne pense pas qu'exprimés en termes d'investissements et de chiffre d'affaires induit la capacité innovatrice des grandes entreprises ait jamais été inférieure à celle des plus petites. Pour parler un langage de biologiste je dirai que le tissu industriel est un tout; que chaque cellule y a son rôle. Si le tissu est sain, les fonctions vitales, fonctions innovatrices comprises, s'accomplissent normalement.

Le vrai privilège américain, c'est la taille du marché. Pour atteindre au même volume de production qu'une entreprise américaine concurrente, opérant sur son seul marché, une entreprise européenne, et je suis, là aussi, bien placé pour le savoir, devra obligatoirement opérer dans plusieurs pays de la Communauté, au travers de structures juridiques propres à chacun des pays. Quelle que soit la productivité de ses divers établissements, les coûts globaux au niveau de la maison mère devront prendre en compte l'impact direct et indirect de la diversité et des blocages que j'ai énumérés. L'existence d'un marché intérieur homogène et suffisant pour garantir leur base permet, de surcroît, aux entreprises américaines une agressivité accrue, tant sur les marchés d'exportation que dans leur politique d'implantation internationale. De longue date, elle leur a permis les calculs d'optimatisation économique et la pratique de la gestion prévisionnelle.

En Europe le particularisme des marchés et toutes les conséquences en découlant compliquent singulièrement l'effort de prévision et peuvent le rendre illusoire. L'appréciation chiffrée des perspectives de développement d'un secteur peut se trouver ruinée par telle entreprise imperméable à la nécessité de la prévision et qui, par un investissement superflu, viendra désorganiser le marché. Je noterai volontiers au passage la qualité et l'abondance de l'information statistique disponible sur le marché américain pour servir l'effort de prévision des entreprises.

J'ai dit ma conviction que le tissu industriel était un tout. Si les nations industrialisées d'Europe, face aux Etats-Unis, au Japon, et à bien d'autres, veulent rester industrielles dans le monde de demain, il faut qu'elles prennent leur part des marchés du futur. Il faut qu'elles parviennent à réaliser à l'échelle de la Communauté cette cohérence entre marché et appareil de production qui sécrète, fussent-elles multinationales, les entreprises capables d'assumer ce futur. Il faut en un mot qu'elles réalisent l'Europe industrielle.

Plus sensibles que les politiques aux tendances et aux exigences de l'économie, les industriels, bien avant les traités de Paris et de Rome, les ont précédés dans cette voie. Les reculs qu'ils ont dû consentir lors des affrontements entre nations, les difficultés que leur vaut la persistance des frontières, confirment que l'Europe industrielle passe par un préalable politique.

Mon métier m'a valu la chance de travailler dans plusieurs pays et je crois discerner entre les partenaires de l'acte industriel l'émergence d'un style européen de relations. Je récuse la distinction entre « travailleurs » et « patrons », pour la raison toute simple que j'ai moi-même beaucoup travaillé. Les partenaires, ici, sont au nombre de trois : l'Etat, les syndicats, les dirigeants d'entreprise. Nous retrouvons dans leur être et dans leur comportement toute l'extrême diversité des nations européennes. Ils ont cependant comme traits communs d'exister, d'être, par la volonté de l'histoire, présents dans l'acte industriel et de parler entre eux, avec une obligation d'objectivité que les nécessités de l'heure rendent de plus en plus contraignante, et cela me paraît constituer une convergence qui n'appartient qu'à l'Europe.

Cette convergence, dans les circonstances présentes, risque d'affronter rapidement les réalités les plus concrètes. Ainsi lorsque monte la revendication syndicale de la semaine de trente-cinq heures face à la crise de l'emploi : c'est le type de problème auquel il n'y a de solution possible que si les Européens acceptent de la chercher ensemble, sans fermer les yeux sur l'aspiration légitime de ceux qui, dans les secteurs en bon état, désirent accroître leurs revenus et donc fournir plus de travail.

J'aime à penser, à la lumière d'une telle éventualité, que la réconciliation si difficile entre le politique et l'économique aura lieu sur cette terre d'Europe qui, depuis des siècles, a tant contribué à l'édification du monde moderne.

(*) Président-directeur général de la Compagnie de Saint-Gobain - Pont-à-Mousson.

Contre l'usure

par BERTRAND RENOUVIN (*)

CONTRAINTS de travailler davantage pour consommer plus et d'emprunter pour dépenser encore, nous savons que l'argent est devenu le maître de notre vie. Et nous devrions savoir qu'il est aujourd'hui le maître de l'Etat, si les lourdes théories marxistes n'avaient pas réduit à de grossiers slogans ce que révèlent les analyses des économistes sérieux : ainsi M. François Morin qui a démontré les relations unissent le doux inventeur du « libéralisme avancé » à certaine fraction du capital financier...

Un capital financier qui, depuis près de vingt ans, n'a cessé d'étendre son emprise sur l'économie. Au fil des concentrations, des fusions, des O.P.A., une économie de groupes s'est constituée, possédant des centaines d'entreprises, contrôlant parfois des secteurs entiers, et dominée par des banques qui ont pour nom Suez ou Paribas. D'où le caractère artificiel de l'opposition entre les partisans d'une prétendue « économie de liberté » et les tenants du « collectivisme » : ce sont les groupes capitalistes qui éliminent la concurrence par les concentrations qu'ils opèrent, ce sont eux qui ruinent la liberté d'entreprendre en rachetant les affaires jugées rentables. Ce n'est pas l'économie de marché qu'ils défendent, mais les mécanismes de leur domination.

Faut-il s'en accommoder, en estimant qu'autre chose serait pire ? On pouvait encore en discuter, dans les années 1910, lorsque le capitalisme contribuait au développement d'une région ou de la nation tout entière. Mais, aujourd'hui, l'argent ne se soucié ni des régions ni des nations — ni bien sûr des hommes qu'il n'a cessé d'exploiter. L'argent tourne n'importe où dans le monde, dans n'importe quelle activité, partout où il peut se multiplier. Chose anonyme qui grandit et grossit selon des lois qui nous échappent. Serviteur aveugle d'une volonté de puissance plus aveugle encore. Système abstrait dont on ne discerne plus que les conséquences : ravages des multinationales, corruption généralisée, inflation, spéculation, décomposition des civilisations qui se laissent subjuger par l'argent-roi.

Comment résister ? La nationalisation des féodalités industrielles et des banques d'affaires est indispensable pour casser le pouvoir financier et pour rendre à la nation des entreprises redevenues autonomes. Mais, dans la conjoncture présente, comment les nationalisations ne renforceraient-elles pas l'étatisme et les emprises partisanes ? C'est pourquoi l'autogestion est nécessaire, pour permettre l'appropriation collective du capital et la prise de responsabilités effectives par les travailleurs. Enfin, contre la logique de la concurrence sauvage et le chômage qu'elle sécrète, la protection de l'économie nationale s'impose, qui ne doit pas être confondue avec un repli sur soi, à la mode radicale-socialiste.

Alors l'argent ne serait plus le maître de l'économie. Mais il demeurerait encore le maître de notre vie, si le mécanisme de sa reproduction n'était pas brisé : c'est le prêt à intérêt qu'il faut mettre en question, c'est l'usure qu'il faut détruire.

Pourquoi accepter que l'argent « fasse » de l'argent, qu'il « travaille » comme on dit, en permettant à ceux qui bénéficient des intérêts de leurs prêts de ne pas travailler ? Les économistes modernes, Keynes en particulier, présentent l'intérêt comme la « récompense d'une renonciation à la liquidité ». Mais c'est déjà une bien belle récompense que de retrouver intacte une somme d'argent que le prêteur aurait pu perdre et qui n'a pas subi entre-temps le vieillissement qui affecte toutes choses. Pourquoi faut-il que, de surcroît, le temps de cette « renonciation » lui soit payé ?

Il ne s'agit pas, bien entendu, de contester l'épargne nécessaire à l'investissement. On sait d'ailleurs que l'épargne est corrodée par l'inflation, tandis que les établissements de crédit disposent de suffisamment de pouvoir pour imposer aux imprunteurs des taux d'intérêt doubles de ceux qui rémunèrent les placements. L'indexation de l'épargne serait donc une première mesure de justice. Mais il faut aller plus loin et prohiber l'usure, c'est-à-dire le bénéfice tiré des prêts, qui permet au système bancaire de faire « tourner » l'argent volé aux emprunteurs sans aucun avantage pour la collectivité.

Il est étrange que la gauche ne se soit jamais souciée de cette question, et que l'Eglise ait oublié son ancienne interdiction de la pratique usuraire. Pourtant, la prohibition de l'usure serait révolutionnaire aux deux sens du terme : elle permettrait de retrouver une vieille règle de justice, et de détruire un système fondé sur le vol.

(*) Directeur politique de *Royaliste*, organe de la Nouvelle action française.

Une manière de vivre

par JEAN PLÉ (*)

SI l'on en croit les militants politiques, les journalistes, les syndicats, les universitaires, les ecclésiastiques, les sociétés multinationales, c'est... la peste ! De nos jours, être une entreprise prospère avec des succursales, ou filiales, à l'étranger, c'est être suspect d'exercer un pouvoir occulte et maléfique.

Si la société multinationale, pardon, on dit maintenant transnationale, est d'origine américaine, alors là le ton change, les voix s'enflent, les bouches se tortordent en un rictus méprisant. Une transnationale américaine, c'est bien connu, c'est le diable en personne.

Je me souviens d'une conversation avec l'un de mes collègues, dirigeant d'une grande entreprise dont le siège est à Paris et à qui je faisais remarquer que ses diatribes anti-multinationales me paraissaient déplacées eu égard à l'organisation internationale de l'entreprise à laquelle il appartenait ; il eut ce mot angélique : « Oui, mais nous, nous sommes une multinationale française ! » On croit rêver.

Alors qu'on évoque aujourd'hui l'Europe, le rapprochement entre les peuples, la collaboration entre les nations, ne peut-on honnêtement voir les choses autrement et prendre peut-être quelques leçons auprès de ces fameuses multinationales.

1. — Ces entreprises se comportent, dans chaque pays où elles ont leurs établissements, aussi bien, et peut-être souvent mieux, que des sociétés strictement nationales. Elles doivent, en effet, qu'elles le veuillent ou non, faire preuve de plus de rigorisme, de plus d'attention dans leur gestion du fait même de leur internationalisation. Et puis, la morale, ça existe aussi chez elles : le besoin et la nécessité d'une certaine éthique, ne serait-ce que pour mobiliser leurs managers, les conduisent à un comportement de « bon citoyen », car c'est la seule façon de se faire respecter à la fois de ses clients, de ses partenaires et de son personnel.

2. — Les multinationales apportent, depuis longtemps, une formidable contribution au développement du tiers-monde. Développement de l'emploi. Dissémination des technologies, formation des personnels aux techniques, aux méthodes de gestion. Elles ont plus fait dans ce domaine depuis quinze ans que les Etats ou les fondations de tous genres, en Afrique, en Asie ou au Moyen-Orient.

3. — Les entreprises multinationales ont apporté une contribution considérable et exceptionnelle, à mes yeux, dans le domaine des rapports entre les individus de nationalité différente. Elles ont plus fait pour le rapprochement entre les hommes que toutes les institutions depuis la S.D.N., l'ONU et même certaines instances de la Communauté européenne.

Il faut connaître une multinationale pour voir à quel point la collaboration s'établit entre des gens de culture différente, de langue différente, d'habitudes de vie différentes, pour constater que c'est chaque fois, dans chaque réunion, une sorte de défi pour les uns comme pour les autres, mais où chaque fois s'instaure le consensus, le compromis, la compréhension.

Il faut vivre dans une multinationale pour voir naître l'amitié entre des hommes ou des femmes que rien ne rapproche spontanément, pour voir la richesse de ces rencontres à travers la découverte d'un pays, de ses sites, de sa culture, de ses coutumes.

Il faut travailler dans une multinationale pour savoir que, petit à petit, les nationalismes s'estompent, les nationalités se rapprochent dans un but commun, la solidarité naît et se manifeste concrètement, naturellement.

Je vis depuis vingt ans en Europe, je travaille depuis vingt ans avec des Italiens, des Allemands, des Portugais ou des Suédois. J'ai vécu en Angleterre, en Belgique, en Hollande. Je rencontre dix fois par an mes collègues, mes amis européens. Et nous nous demandons, à chaque fois, pourquoi cette Europe dont on parle tant depuis vingt ans n'en est encore qu'à des balbutiements.

L'Europe existe... Je l'ai rencontrée.

L'Europe, c'est la solidarité, une certaine idée de société, des conceptions communes sur une manière de vivre. Si elle est déjà une réalité pour certains et si nous sommes quelques-uns à être les premiers européens, comprenez que nous voulons faire partager ce message.

(*) Président-directeur général de Gillette-France.

هكذا من الأصل

هكذا من الأصل

Le Monde

étranger

JEAN-PAUL II A AUSCHWITZ

Peut-on s'étonner que le pape né sur cette terre ait consacré sa première encyclique aux droits de l'homme ?

déclare le souverain pontife

Avant de se rendre aux camps de concentration d'Auschwitz-Birkenau, jeudi 7 juin dans l'après-midi, pour célébrer une messe solennelle en mémoire des martyrs de la guerre, Jean-Paul II avait fait un pèlerinage aux sources. Tôt le matin, il était allé au monastère de Kalwaria-Zebrzydowska, puis il s'était rendu, en fin de matinée, dans sa ville natale de Wadowice.

La visite du pape aux camps de la mort aura marqué l'un des grands moments spirituels de son voyage en Pologne. Le souverain pontife a déclaré dans son homélie : « Peut-on s'étonner que le pape né sur cette terre ait consacré sa première encyclique aux droits de l'homme ? »

De notre envoyé spécial

Auschwitz. — La scène fut d'une telle grandeur que toute description devient dérisoire. Comment rendre le spectacle de cette marée humaine qui a déferlé à Auschwitz-Birkenau ? Combien étaient-ils : un million ? Plus ? Moins ? Peu importe. De toute façon la télévision polonaise a dû avoir du mal à suivre les consignes qu'on lui avait données de ne jamais montrer la foule car l'autel en bois érigé sur une estrade et surmonté d'une croix encerclée de barbelés faisait figure d'un radeau ballotté sur un océan vivant.

Ils étaient venus de loin, marchant tranquillement à travers champs sous un soleil de plomb, en groupes, en familles, et même par paroisses entières. Certains formant une procession avec le curé en tête, toutes derrière la croix, n'hésitant pas devant une marche de 15, 30 kilomètres à l'aller, et autant au retour.

Au camp d'Auschwitz-Birkenau, entre 1940 et 1945, quatre millions de personnes appartenant à vingt-huit pays ont trouvé la mort. On a préservé la petite maison de bois qui servait de point de contrôle pour compter les prisonniers qui rentraient des travaux forcés, les morts portés sur le dos des vivants, et faire le tri des condamnés à l'extermination.

C'est en cette maison que Jean-Paul II a revêtu ses ornements liturgiques pour concélébrer une messe avec plus d'une centaine de prêtres, tous anciens déportés. Trois cardinaux et cinq évêques y ont assisté également.

En attendant l'arrivée du pape du camp voisin d'Oswiecim (Auschwitz) — où il avait prié dans la cellule du P. Maximilien Kolbe, *ce prêtre franciscain qui se sacrifia* en prenant la place d'un père de famille condamné à mourir, — la foule a chanté de vieux cantiques polonais et écouté le récit des atrocités commises dans les camps de concentration.

A 16 heures, Jean-Paul II est monté à l'autel entouré des autres prêtres vêtus de chasubles rouges couleur des martyrs, avec cette particularité que les ornements étaient marqués d'un triangle frappé d'un « p » à l'intérieur, le signe distinctif des prisonniers politiques dans les camps.

L'homélie prononcée encore plus lentement et solennellement que d'habitude et entrecoupée par les applaudissements de l'assistance avait pour thème le sens du sacrifice de ceux qui sont morts à Auschwitz, « *un lieu qui fut construit sur la haine et sur le mépris de l'homme au nom d'une idéologie folle* ». Citant l'exemple de Maximilien Kolbe, béatifié en 1971 et d'Edith Stein, en religion la sœur carmélite Bénédicte de la Croix, « *illustre disciple d'Husserl qui est devenue une gloire de la philosophie allemande contemporaine et qui descendait d'une famille juive de Wroclaw* », le pape a ajouté hors texte : « *Je ne voudrais pas m'en tenir à ces deux exemples : Combien d'autres victimes y avait-il, des hommes d'idéaux différents et pas seulement des croyants ?* »

« *Quelqu'un peut-il encore s'étonner que le pape né, élevé sur cette terre, le pape qui est arrivé sur le siège de saint Pierre, de ce diocèse sur le territoire duquel se trouve le camp d'Auschwitz, ait commencé sa première encyclique par les mots : « Redemptor hominis » et qu'il l'ait consacrée dans son ensemble à la cause de l'homme, à la dignité de l'homme, aux menaces contre lui et enfin à ses droits inaliénables qui peuvent être si facilement foulés aux pieds et anéantis par ses semblables ?* », a demandé Jean-Paul II en revenant à son texte.

On attendait évidemment dans un tel lieu que le pape parle des juifs, premières victimes de la folie nazie. Faisant allusion aux inscriptions gravées en diverses langues sur les pierres tombales, Jean-Paul II a dit : « *Je m'arrête en particulier avec vous devant la pierre qui porte l'inscription en langue hébraïque. Cette inscription rappelle le souvenir du peuple dont les fils et les filles étaient destinés à l'extermination totale. Ce peuple tire son origine d'Abraham, qui est le père de notre foi, comme l'a dit Paul de Tarse. Ce peuple qui a reçu de Dieu ce commandement : « Tu ne tueras pas » a éprouvé en lui-même, à un degré spécial, ce que signifie tuer. Devant cette pierre, il n'est permis à personne de passer avec indifférence.* »

Et puis, à nouveau hors texte, il a dit : « *Quant à l'inscription en langue russe, je n'ajoute aucun commentaire. Je sais de quelle nation parle cette pierre. Nous savons quelle a été la participation de cette nation dans cette dernière et horrible guerre. La guerre pour la liberté des peuples.* » (Applaudissements.) Evoquant enfin la dernière pierre, celle en langue polonaise, le pape rappelle les six millions de ses compatriotes tombés pendant la guerre, le cinquième de la nation. « *Encore un cri puissant*, a-t-il observé, *pour le droit d'avoir sa propre place sur la carte de l'Europe. Encore un compte douloureux avec la conscience de l'humanité.* »

Quittant son texte pour la troisième fois, le pape a déclaré : « *Il ne s'agit pas uniquement d'un droit, mais de l'amour que le Christ a exprimé dans ses commandements. Le respect d'autrui, de sa personnalité, de sa conscience, du dialogue, consiste à rechercher ce qui peut être bon et positif aussi chez ceux qui professent une conception du monde différente.* »

Jean-Paul II a terminé son homélie par un appel vibrant en faveur de la paix. Citant la phrase de Paul VI devant les Nations unies : « *Jamais plus la guerre !* », ainsi que l'encyclique de Jean XXIII *Pacem in terris*, le pape a conclu : « *C'est le successeur de Paul VI et de Jean XXIII qui prononce ces paroles. Mais celui qui les prononce est en même temps le fils de la nation qui a subi de la part des autres, au cours de son histoire, de multiples vicissitudes. Il ne le dit pas pour accuser mais pour rappeler. Il parle au nom de toutes les nations dont les droits sont violés et oubliés. Il le dit parce qu'il est poussé par la vérité et par la sollicitude pour l'homme.* »

ALAIN WOODROW.

Les «suppléments» de Jean-Paul II

Quand Jean-Paul II prêche, c'est une habitude, il quitte son texte de temps à autre pour lancer aux fidèles une réflexion personnelle ou une boutade. « *Je crains que certains ne me reprochent ces « suppléments » à mes discours*, a-t-il confié à Czestochowa. *Ils ont du mal à supporter ce pape slave. Mais après tout, Dieu a choisi un Polonais comme pape et j'ai décidé de rester tel que je suis. D'ailleurs, j'ai remarqué que vous m'écoutez mieux quand je parle hors texte.* » Alors, il persévère.

En sortant sur le balcon à Gniezno il s'essuie le front en disant : « *Il faisait chaud quand j'ai quitté Rome et je pensais trouver un peu de fraîcheur ici. Vous savez, en Pologne, de temps en temps, on a froid, même en juin, même en juillet, même en août...* (l'allusion au climat politique n'échappe à personne), *c'est pourquoi le pape vous apporte un peu de chaleur de Rome.* »

Pendant qu'il prêche à Jasna-Gora, les fidèles commencent à scander « *Sto lat ! Sto lat !* » (qu'il vive cent ans !), et le pape prend une mine sévère. « *En écoutant ce chant*, dit-il, *je me suis dit en moi-même : pourvu que cela ne s'accomplise pas !* » Le chant reprend de plus belle. « *Alors quoi ?* rétorque le pape, *vous m'en rajoutez encore ? Ça fait deux cents ans ! Mais je serai un vieux pape ! Que feriez-vous d'un vieux pape ? Je m'interroge et je me dis : « Tu n'as » qu'une seule solution, t'échapper et te cacher dans un » monastère. Mais n'ayez crainte, » je reviendrai !* »

Lors de la messe pour les séminaristes, il aperçoit une banderole sur laquelle est inscrit : « *Les séminaristes avec le pape* » et il s'exclame : « *Si j'avais le droit de porter une banderole, j'y écrirai : « Le pape avec les séminaristes.* »

A son arrivée sur l'esplanade du monastère de Jasna-Gora, six petits enfants se précipitent sur lui pour l'embrasser. Le pape les prend par la main et les amène devant la foule. Puis il leur montre par des signes de la main comment saluer les fidèles. « *Vous voyez*, lance-t-il, *comment ces enfants répètent pour quand ils seront pape !* »

A. W.

PORTUGAL

Le président Eanes a accepté la démission de M. Mota Pinto

De notre correspondant

Lisbonne. — Au palais de Sao-Bento, siège de l'Assemblée législative, régnait, jeudi 7 juin, le climat des grands jours. Tout était préparé pour la discussion de deux motions de censure du gouvernement de M. Mota Pinto, déposées par le P.S. et le P.C. Le président de l'Assemblée, M. Carvalho dos Santos, a ouvert la séance en lisant un communiqué de la présidence de la République. Le général Eanes acceptait la démission de M. Mota Pinto et convoquait les dirigeants politiques pour discuter dès ce vendredi de la formation du cinquième gouvernement constitutionnel. Socialistes et communistes applaudissaient debout. Du côté du P.S.D. et du C.D.S., c'était le silence. Ces deux partis avaient souhaité la dissolution immédiate de l'Assemblée et la convocation d'élections anticipées. Toute la presse conservatrice avait fait campagne dans ce sens.

Un véritable ultimatum

Au moment même où les députés étaient informés de la solution présidentielle, le premier ministre réunissait les journalistes pour leur expliquer les raisons de sa démission. Face à une « majorité de gauche » à l'Assemblée, qui l'empêcherait de gouverner, M. Pinto aurait décidé de jouer son va-tout après du président de la République. En termes très clairs, il aurait accepté de se maintenir en fonction à une condition : que le général Eanes annonce publiquement son intention de dissoudre la Chambre et de convoquer les électeurs pour le mois d'octobre. Un véritable ultimatum, qui n'a pas été accepté. Pourquoi ? Sans l'affirmer péremptoirement, le chef du gouvernement démissionnaire a laissé entendre qe la gauche militaire du Conseil de la révolution aurait réussi à imposer ses vues.

Le spectacle, bien rodé par les crises précédentes, des allées et venues des dirigeants politiques au palais présidentiel de Belem va donc recommencer. Les sociaux-démocrates et les centristes du C.D.S., qui s'apprêtent à constituer un front électoral, ont déjà précisé qu'ils refuseraient toute négociation en vue de la formation du prochain cabinet. Les trente-sept députés dissidents du P.S.D. affirment de leur côté qu'ils sont à la disposition du général Eanes. Le parti communiste se déclare favorable à un gouvernement de gestion, réunissant les quatre grands partis représente à l'Assemblée. Cette hypothèse étant pratiquement exclue, le P.C. soutiendrait probablement un gouvernement axé sur le P.S. et comportant quelques indépendants de tendance modérée. Enfin, le parti socialiste ne rejette pas la possibilité d'un retour au pouvoir. « *Il faut pourtant que le chef de l'Etat fasse le premier pas* », a déclaré M. Soares. Dans une interview à la télévision portugaise, le secrétaire général du P.S. a évoqué l'état actuel de ses relations avec le général Eanes, qui seraient, selon lui, « *sans problème* ».

Reste à connaître la réaction des militaires de droite. Dans une lettre adressée à cent soixante officiers de l'armée, intitulée : « *Il ne faut pas perdre de temps si l'on veut sauver le Portugal* », et publiée dans un quotidien de Lisbonne, le colonel Casanova Ferreira a vivement critiqué « *la majorité de gauche à l'Assemblée, qui ne nous représente plus* », et la gauche du Conseil de la révolution, qui aurait, selon lui, « *détruit cette grande nation* ».

JOSÉ REBELO.

● ERRATUM. — Une erreur de transcription nous a fait attribuer à l'Italie, dans la première édition du *Monde* daté 7 juin (page 12), une population de 19 230 000 habitants. Il fallait lire : 57 020 000 habitants.

UN COLLOQUE A LA SORBONNE

Culture et pouvoir soviétique

« Culture et pouvoir communiste ». Sur ce thème, s'est tenu au début de la semaine, à la Sorbonne (puisque Beaubourg avait été refusé) un colloque passionnant qui se proposait d'apporter une autre vision de l'histoire culturelle soviétique que celle présentée par l'exposition Paris-Moscou (1).

Valait-il mieux que l'exposition Paris-Moscou organisée en collaboration avec le gouvernement soviétique ait lieu ? Aurait-il été plus souhaitable de renoncer à ce projet plutôt que de se plier à des exigences et des ingérences bien éloignées des soucis artistiques ? Boycottage ou pas boycottage ?...

Les deux attitudes avaient leurs partisans au colloque qui réunissait, sous la présidence de MM. David Rousset, Manès Sperber, Jean-Marie Domenach et Emmanuel Le Roy Ladurie, des participants très divers ; tous cependant déploraient que les « *œuvres de la culture russe exposées à Paris restent systématiquement cachées au peuple qui en est le propriétaire* », que l'« *exposition ne souffle mot sur le sort tragique durant la période stalinienne* » de plusieurs artistes exposés, et que « *les rapports de l'avant-garde artistique avec le pouvoir soviétique soient magnifiés sans que soit mentionnée la mise au pas de la culture après la révolution* ».

Art de propagande pour l'étranger, vitrine de prestige pour l'extérieur, cette exposition, avec ses silences et ses manques, n'est-elle que destinée à l'exportation ? Certains des participants le pensaient. « *Les œuvres qui en ce moment font l'art dans les musées soviétiques sont absentes de Beaubourg* », soulignait l'historien d'art émigré à Oxford, Igor Golomstok, après avoir rappelé l'arrestation à Leningrad, en février, du physicien Guéorgui Mikhailov, soupable de collectionner de la peinture non conformiste ! Il est toujours en prison.

Alain Besançon, analysant les conséquences de l'envahissement de l'art par l'idéologie, démontre comment on en est arrivé à une destruction de l'art, à ce qu'il nomme un « *réalisme de l'irréalisme* », c'est-à-dire un miroir qui, comme il ne peut rien refléter de réel, montre seulement ce qu'il devrait refléter. Cette exposition constitue selon lui un « *scandale intellectuel* » à cause d'un tabou sur l'histoire réelle du régime soviétique.

Des témoignages concordants

Tous les témoignages concordent : « *J'ai vécu toute ma vie en U.R.S.S.*, dit Efim Etkind, *et je n'ai jamais vu la plupart des toiles, des affiches, des livres exposés là. (...) Cette exposition doit être présentée en 1981 à Moscou. Ce sera un événement. J'espère seulement que ce sera la même.* » André Siniavski, de son côté, dira : « *Je parcourais l'exposition Paris-Moscou en pleurant. Et par moment en riant d'un rire hystérique. Je parcourais un cimetière. Imaginez-vous une exposition de tués.* »

Paraphrasant Maïakovski, il s'exclame : « *C'est bien !* », avant de conclure : « *C'est très bien que le pouvoir soviétique ait laissé passer à l'exposition de Paris l'avant-garde russe qu'il a lui-même détruite. Est-ce le commencement d'une chose nouvelle ? Non. Il faut simplement faire du commerce. On a besoin de prestige et on a besoin de devises. L'expo, c'est la nouvelle braderie. On fait le commerce des cadavres. C'est nous qui les avons tués. C'est nous qui les vendons.* »

Le bilan de Paris-Moscou est-il « globalement » positif ? La plupart des émigrés de l'Est doivent le penser puisqu'ils savent que, même avec ses silences, ses manques et ses mensonges par omission, le catalogue de l'exposition serait le plus beau cadeau qu'on puisse envoyer « là-bas ».

Après le colloque, certains participants (Natalia Gorbanevskaïa, Leonid Pliouchtch, Marek Halter, A. Glucksmann, etc.) avaient préparé une manifestation-happening « *contre l'hypocrisie dominante* » : une quarantaine de personnes, suivant une reproduction du cercueil suprématiste de Malevitch, parcourent sans encombre l'exposition, s'en prenant au commissaire de l'exposition littéraire, M. Serge Fauchereau. Mais à vouloir trop bien faire, on ne prouve rien : s'il est vrai que Mandelstam, Pilniak et Livchit sont bien morts dans les camps, il est passablement excessif de reprocher à M. Fauchereau de n'avoir pas précisé que Bakhtine, Pasternak et Akhmatova ont péri de même, puisqu'ils sont morts dans leur lit...

Pour s'opposer au totalitarisme, encore faut-il « *chasser le totalitarisme dans sa propre tête* », avait pourtant prévenu au colloque le philosophe Alexandre Piatigorski, retrouvant par-là la démarche de Michel Heller qui, démontrant fort brillamment les différences entre « *langue russe et langue soviétique* », montra comment une langue-slogan, nationalisée par l'Etat, qui ne laisse nulle place au doute, qui ne donne qu'une réponse, devient une langue totalitaire.

Craignons aussi pour nous-mêmes la contagion totalitaire du verbe devenu formule magique. L'exemple ne vient pas de si loin...

NICOLE ZAND.

(1) Les interventions du colloque seront réunies dans un volume à paraître aux éditions l'Age d'homme.

EUROPE

Espagne

Un officier supérieur en retraite est assassiné au Pays basque

De notre correspondant

Madrid. — Violences dans la rue, assassinats, enlèvements : c'est la chronique quotidienne au Pays basque. Un commandant d'infanterie en retraite, M. Andres Varela, âgé de cinquante et un ans, a été assassiné le jeudi 7 juin alors qu'il rentrait chez lui à Tolosa, dans la province du Guipuzcoa. Il revenait de Saint-Sébastien, où il travaillait à la mairie. Il avait servi pendant un temps dans la police armée, qui est chargée du maintien de l'ordre dans les villes. Les meurtriers, qui avaient mis des perruques et des lunettes de soleil, ont tiré presque à bout portant.

L'ETA militaire a revendiqué d'autre part l'assassinat, mercredi, d'un industriel de Vergara, dans le Guipuzcoa, M. Luis Berasategui, qui était connu comme un militant de droite.

Enfin, l'autre branche de l'organisation séparatiste, l'ETA politico-militaire, a revendiqué le rapt du délégué du ministère de l'industrie en Navarre. M. Ignacio Astiz, qui était en poste à Pampelune depuis six ans, a été enlevé mercredi soir à son domicile par trois individus au visage recouvert d'une cagoule et emmené à bord de sa propre voiture. Ses ravisseurs ont publié un communiqué ne contenant aucune condition pour sa libération : ils affirment dans ce texte que le projet d'autonomie mis au point l'an dernier par les parlementaires basques était seul en mesure de donner à Euskadi une « *ossature constitutionnelle* ».

La mort d'une manifestante écologiste, tuée dimanche par la police à Tudela, en Navarre, a créé un sérieux malaise dans les milieux politiques, conscients que de pareils événements enveniment dangereusement la situation au Pays basque. Dans une question écrite adressée au gouvernement, le parti communiste affirme que les forces de l'ordre ont agi de façon « injustifiée », et que le garde civil, meurtrier de la manifestante, a tiré sans y être obligé. Le P.C. demande si les autorités vont ouvrir une enquête pour découvrir les responsables.

CHARLES VANHECKE.

Grande-Bretagne

M. Thorpe refuse de témoigner à son procès

De notre correspondant

Londres. — M. Thorpe et deux de ses trois coaccusés, actuellement jugés par le tribunal de l'Old Bailey pour complicité de tentative d'assassinat, ont refusé de témoigner, laissant à leurs avocats la responsabilité exclusive de présenter leur défense. Cette décision, prise trois semaines après l'ouverture du procès, a provoqué une vive surprise, notamment pour l'accusation, qui se trouve ainsi privée de la possibilité d'interroger MM. Thorpe, Holmes et Le Mesurier. Seul, le quatrième accusé, M. Deakin, a témoigné jeudi 7 juin. Ainsi, le procès sera sensiblement écourté et devrait normalement prendre fin dans une semaine.

Le procès n'a en effet rien ajouté à ce qui avait été révélé devant le tribunal d'instruction de Minehead, mais a plutôt affaibli la crédibilité des principaux témoins à charge, certains ayant même reconnu leur « *tendance pathologique au mensonge* ».

Dans sa déposition, M. Deakin a déclaré avoir été chargé par MM. Holmes et Le Mesurier de trouver, pour un de leurs amis, un homme qui aurait pour seule mission d'« *effrayer* » un maître chanteur dont le nom ne lui a pas été révélé, pas plus que celui de l'« *ami* » demandeur. En d'autres termes, M. Thorpe aurait voulu seulement « *faire peur* » et non pas faire assassiner M. Scott, qui le menaçait de le faire chanter en révélant leurs prétendues relations homosexuelles. En fait, le « tueur », M. Newton, ne tua que Rinka, la chienne de M. Scott. M. Deakin déclara également avoir été informé par un ami de M. Newton que de hautes personnalités comme M. Harold Wilson, le premier ministre d'alors, et lord Goodman, s'étaient efforcées d'étouffer le scandale. Le juge n'a pas semblé prendre au sérieux ces informations qu'il a qualifiées de « *ragots* ».

La presse britannique accorde une large place à la décision de M. Thorpe de ne pas témoigner pour sa défense, mais ne commente pas la nouvelle, observant ainsi la règle de ne porter aucune appréciation tant que l'affaire est *sub judice*. La décision de M. Thorpe et de ses coaccusés risque d'être considérée par un large secteur de l'opinion comme un aveu de culpabilité.

HENRI PIERRE.

Luxembourg

LA PRÉPARATION DES ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

L'opposition chrétienne-sociale mène une vive campagne personnelle contre M. Thorn

De notre correspondante

Luxembourg. — Un double scrutin aura lieu dimanche 10 juin dans le Grand-Duché, puisque les 211 058 électeurs inscrits devront désigner, outre les six élus qui représenteront le pays à l'Assemblée européenne, les 59 députés qui siégeront au Parlement national (*le Monde* du 23 mai).

La reconduction de l'actuelle coalition gouvernementale entre les socialistes et les libéraux de M. Gaston Thorn marquerait la confiance en un gouvernement qui a su, probablement mieux que tout autre, dans la Communauté européenne, maîtriser la crise économique. Mais cette victoire reste problématique. Les chrétiens-sociaux — le parti conservateur de M. Pierre Werner — ont mené une campagne électorale très vigoureuse, et multiplié les attaques personnelles contre M. Thorn.

Il est vrai que le parti chrétien-social, qui avait exercé le pouvoir pendant cinquante ans, se trouvait pour la première fois, durant la législature qui s'achève, dans une opposition dont il n'a ni le goût ni l'habitude. Il tient donc tout particulièrement à prendre sa revanche sur le responsable de cette situation, d'autant plus que M. Thorn a osé prétendre au même destin d'« Européen » que celui que briguait M. Werner lorsqu'il dirigeait le gouvernement. Cette lutte entre les deux dirigeants a donné lieu à une bipolarisation qui laisse le parti socialiste (P.O.S.L.) un peu à l'écart d'un débat qui le concerne, cependant, en premier lieu.

Comme l'a affirmé le secrétaire général du P.O.S.L. dans un éditorial qui a fait quelque bruit, le parti socialiste a l'intention de devenir le premier parti politique du pays. En outre, il revendiquera la présidence du conseil en cas de victoire aux élections. Pour ce poste, il dispose d'un candidat de choix en la personne de l'actuel ministre des finances, M. Jacques Poos. Cette attitude a d'ailleurs été renforcée par un récent sondage selon lequel 40 % des personnes interrogées trouvaient cette solution «*tout à fait acceptable*». Cinq ans de coalition avec les libéraux ont permis aux socialistes d'exercer une réelle influence sur la législation luxembourgeoise.

Leur atout majeur reste l'apaisement du climat social et la collaboration avec les syndicats, qui a abouti à la loi sur la conférence tripartite nationale, valable jusqu'au 31 décembre 1979, et prévoyant un plan en plusieurs étapes pour lutter contre le chômage.

A l'encontre des autres partis de l'opposition, le parti communiste a réussi à contrecarrer partiellement cette stratégie de concertation entre partenaires sociaux, avec des arguments qui trouvent un certain écho dans la classe ouvrière luxembourgeoise.

Parmi les grands thèmes de la campagne, le plus controversé est sans doute celui des questions énergétiques. Le projet d'implantation d'une centrale nucléaire en territoire luxembourgeois a dû être abandonné en raison d'une vive opposition populaire. Par la suite, l'ensemble des partis politiques se sont prononcés contre le nucléaire, à l'exception des libéraux, qui n'ont jamais pris clairement position. Le parti démocrate de M. Thorn reste, en effet, en retrait par rapport aux autres, s'agissant en particulier de la condamnation de la centrale de Cattenom, édifiée par la France à une dizaine de kilomètres de la frontière luxembourgeoise. Or le problème du nucléaire influera sans doute sur ces élections, ne serait-ce que par la présence de petites listes qui ont vu le jour à la suite du débat énergétique. Pour la première fois, en effet, on est en présence de onze listes, qui, même si elles ne peuvent toutes prétendre à un siège au Parlement, coûteront cependant des voix aux partis traditionnels. La spécificité du système électoral, qui divise le pays en quatre circonscriptions, fait que les voix des « petites listes » restant après la première répartition décideront du dernier siège à pourvoir.

DANIÈLE FONCK.

AFRIQUE

Ouganda

Le président Lule renforce la cohésion de son gouvernement

De notre correspondant en Afrique orientale

Nairobi. — Le président ougandais, M. Yusuf Lule, a modifié son gouvernement et s'est rendu, jeudi 7 juin, à Mwanza, dans le nord de la Tanzanie, pour y conférer avec le président Nyerere à l'invitation de ce dernier. Intervenant après la « *libération entière* » du territoire ougandais, ces deux initiatives semblent préluder à la réorganisation d'un pays bouleversé par les huit ans de règne du maréchal Idi Amin.

Dans le gouvernement ougandais constitué voilà huit semaines, au lendemain de la prise de Kampala, quatre titulaires sont remplacés et quatre autres changent d'attributions. Ce remaniement, qui a déjà suscité quelques critiques, notamment au sein d'un conseil national consultatif, semble néanmoins plus technique que politique.

Formé à la hâte par le Front national de libération de l'Ouganda, le premier cabinet était une coalition assez hétéroclite de représentants des diverses tendances politiques et des provinces du pays. La « libération » du territoire s'étant achevée dimanche dernier avec l'arrivée d'une unité tanzanienne sur la frontière soudanaise, le président Lule paraît avoir voulu renforcer la cohésion d'une équipe jusqu'ici dévouée, mais qui semblait pécher un peu par manque d'efficacité.

Par exemple, M. Paul Muwanga a été transféré du ministère de l'intérieur au poste-clé, dans la situation actuelle, du travail, où la forte personnalité de cet ancien diplomate devrait mieux s'exprimer. Le portefeuille de l'information et de l'orientation nationale revient à M. Grace Ibingara, qui avait été interné sous le régime Obote avant de devenir, très brièvement, le représentant du maréchal Amin aux Nations unies.

Dans l'ensemble, le remaniement ne modifie pas sensiblement l'orientation politique du régime. Au sein du conseil national consultatif — un assemblée de notables mise en place en attendant des élections générales prévues dans deux ans, — on semble surtout reprocher au président Lule la manière dont il a mené cette réorganisation.

La rencontre de jeudi entre les présidents Nyerere et Lule semblait avant tout liée aux modalités d'un retrait progressif des troupes tanzaniennes, annoncé mercredi par le chef de l'Etat tanzanien (*le Monde* du 8 juin). Dans un discours radiodiffusés, ce dernier avait en effet déclaré qu'une « *grande partie* » du corps expéditionnaire tanzanien serait bientôt rapatriée, quelques éléments seulement demeurant en Ouganda, à l'invitation de Kampala, pour contribuer au maintien de l'ordre et à la formation de l'armée ougandaise.

Priorité à l'économie

Ce repli militaire tanzanien était attendu pour plusieurs raisons. Le Soudan s'est révélé très hostile à l'intervention de Dar-Es-Salaam et le maréchal Nemeiry, président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine, n'a pas caché, le 22 mai, qu'il dénoncerait ce « *fâcheux précédent* » au prochain sommet annuel de l'organisation panafricaine, prévu à Monrovia en juillet. Puisque la tâche qu'elle s'était fixée est désormais achevée, la Tanzanie a donc tout intérêt, sur le plan diplomatique, à retirer la majorité de ses troupes d'Ouganda avant ce sommet.

Ce serait également, pour les Tanzaniens, le meilleur moyen de mettre un terme au procès que leur fait encore le Soudan sur le comportement de leurs troupes, que Khartoum accuse de persécuter la minorité musulmane d'Ouganda, laquelle avait été privilégiée par le maréchal Amin. Enfin, l'entretien d'un corps expéditionnaire, même réduit à moins de vingt mille hommes, coûte cher à Dar-Es-Salaam.

Ce retrait, s'il est ordonné, ne devrait pas poser trop de problèmes aux nouvelles autorités ougandaises. Aucune menace ne semble planer aux frontières : rien n'indique que le Soudan autorisera le regroupement, sur son territoire, de dissidents armés. A l'intérieur, notamment à Kampala, les incidents rapportés ces derniers jours semblent le fait d'« *hommes en uniformes* » difficiles à contrôler, ce qui laisse entendre que des soldats tanzaniens en feraient un peu à leur tête au bout de trois mois de présence. En outre, en ouvrant toutes les geôles du maréchal Amin en avril, le nouveau régime a laissé s'échapper un bon nombre de droits communs qui auraient pu, depuis, se procurer des armes sans trop de mal.

Mais si les questions de sécurité peuvent continuer d'empoisonner encore quelque temps l'existence du nouveau gouvernement ougandais, les priorités de ce dernier n'en demeurent pas moins économiques et administratives. Pour y faire face, il fallait sans doute secouer un peu le gouvernement, quitte à donner du crédit aux rumeurs faisant état d'une crise interne, et faire le point avec le protecteur tanzanien, dont le rôle s'annonce désormais plus discret. On doit cependant noter que le président Lule n'a pas jugé utile, sur le moment, de s'en expliquer publiquement.

JEAN-CLAUDE POMONTI.

La crise saharienne

LE ROI HASSAN II ESTIME QUE « LA SITUATION RISQUE DE DEVENIR EXPLOSIVE »

(De notre correspondant.)

Rabat. — « La situation a atteint son degré de gravité maximum et risque à tout moment de devenir explosive », écrit le roi Hassan II dans un message adressé le 7 juin au chef de l'État soudanais, le maréchal Nemeiry, président en exercice de l'O.U.A. Rabat dénonce deux incidents récents dans l'extrême sud du pays. Dans la nuit du 31 mai au 1er juin, un convoi est tombé dans une embuscade sur la route de Tarfaya, à Tan Tan, et une vingtaine de militaires des forces armées royales ont été tués et plusieurs dizaines blessés.

D'autre part, le lundi 4 juin, un raid des guerilleros a eu lieu contre la localité d'Assa, près de la vallée de l'oued Drâa, à une centaine de kilomètres environ du littoral atlantique.

Le bilan de cette dernière incursion reste imprécis, bien que l'armée marocaine fasse état de pertes en hommes et en matériel dans ses rangs. Six civils ont, d'autre part, été tués. Un officier supérieur et deux gouverneurs ont été dépêchés sur les lieux pour s'enquérir de la situation. — L. G.

Empire Centrafricain

La révolte tardive d'Ange Patasse

« Peuple centrafricain, tiens-toi prêt pour mettre rapidement hors d'état de nuire davantage Bokassa, celui qui est devenu ton bourreau. Un comité d'union nationale en formation prendra toutes les mesures nécessaires pour accélérer le processus de libération du pays. Des directives précises te seront communiquées le moment venu. En ton nom, je lance un vibrant appel à tous les fils de la République Centrafricaine pour s'unir autour de moi dans la dernière phase de notre action. »

En exhortant ses compatriotes à la révolte, jeudi 7 juin à Paris, M. Ange Patasse, ex-ministre puis chef du gouvernement de Bangui — entre septembre 1976 et juillet 1978 — s'est posé, quoiqu'il s'en défende, en successeur potentiel de Jean Bedel Bokassa, qu'il servit pourtant sans broncher pendant treize ans. Cet ancien grand commis du maître de Bangui a repris à son compte, au cours d'une conférence de presse, toutes les accusations portées contre le monarque depuis plusieurs semaines et notamment la plus grave d'entre elles : « Oui, *a-t-il dit,* Bokassa a participé personnellement aux massacres d'avril, à la prison de Ngaragba. »

Après avoir rappelé que le règne de Bokassa avait été entaché d'exécutions sommaires de 1971 à 1978, puis fait observer une minute de silence en souvenir des victimes de la récente tuerie, M. Patasse s'écrie : « Assez de sang versé, assez de démagogie, de deuils, de pouvoir arbitraire. Nous exigeons le départ immédiat de Bokassa ! » *Il tient pour « inutile » la mission de « constatation » chargée par la conférence franco-africaine d'enquêter sur les massacres (1).*

Dès qu'on l'invite à préciser le sens de sa démarche ou le nom de ses partisans, M. Patasse se dérobe. Il laisse entendre que d'« anciens ministres » *feront partie de son* « comité d'union nationale », *mais ne révélera la composition de cet organisme qu'*« en temps opportun ». *Il salue comme un* « acte de courage politique » *— quoique sans chaleur excessive — la démission du général Sylvestre Bangui, ancien ambassadeur centrafricain en France. Les atermoiements du diplomate préconisant une monarchie* « à la marocaine » *avant d'exiger, quelques jours plus tard, la restauration de la République, l'ont inquiété. Il évoque l'objectif d'une* « plate-forme commune » *réunissant tous les adversaires de l'empereur, mais ne dissimule pas que le général Bangui fait figure, à ses yeux, de rival.*

Il est quelque peu savoureux de voir cet ancien agronome aux allures de notable — barbichette grisonnante et complet trois-pièces du dernier chic — camper le personnage d'un dangereux conspirateur. « Vous êtes jeunes, vous ne connaissez pas la lutte révolutionnaire », *lance-t-il aux quelques dizaines de Centrafricains venus l'écouter prôner la subversion dans un salon cossu de l'avenue Montaigne.*

L'ancien premier ministre s'attire d'ailleurs une réplique cinglante. M. Ing-Na Touambona, un jeune homme qui semble familier des arcanes de la politique centrafricaine, s'exclame d'une voix vibrante d'indignation : « Comment êtes-vous devenu si riche ? Vous êtes un voleur, un assassin. Vous avez léché les bottes de Bokassa ! » *Sans se départir de sa bonhommie sereine, M. Patasse justifie les longues années passées au service du chef de l'Etat centrafricain.*

« Il a tenté de m'assassiner »

« Il fallait d'abord, *assure-t-il,* isoler Bokassa, montrer au peuple son vrai visage. Ma démarche était souterraine. Tous mes conseils ont été vains. J'étais l'élément le plus gênant pour l'empereur. Il a tenté de m'assassiner en m'empoisonnant. J'ai travaillé pendant seize ans, jour et nuit, sans prendre de congé. Je me suis sacrifié pour contribuer à la construction nationale. Plusieurs fois, j'ai offert ma démission. Bokassa la refusait. Le 16 janvier dernier, il m'a demandé de redevenir premier ministre. J'ai dit non. En décembre, lorsque la nouvelle de ma mort circula à Bangui, la réaction populaire fut telle que l'empereur dut diffuser un démenti pendant plusieurs semaines. En janvier, le peuple m'a lancé un appel. Il criait : *« A bas Bokassa ! Vive Patasse ! »* Les gens chantaient en scandant mon nom. Si j'étais un corrompu, le peuple m'aurait-il fait confiance ? J'ai pris des risques. Ma famille se trouve à Bangui, à la merci de Bokassa. »

M. Patasse présente ensuite à la presse un jeune juriste qui était, jusqu'en avril, président de l'Association nationale étudiante (ANECA). C'est pour le retrouver que la garde impériale a ratissé plusieurs quartiers de Bangui. Retraçant les événements de ces derniers mois, il confirme au passage l'intervention d'une unité de l'armée zaïroise à Bangui en janvier : « On a retrouvé dans les marais les cadavres de plusieurs soldats portant l'insigne du M.P.R., le parti unique de Mobutu », *assure-t-il.*

Ce dirigeant étudiant, exilé début mai à Brazzaville d'où M. Patasse l'a ramené, tient pourtant à garder ses distances envers l'ancien premier ministre : « Ma présence à ses côtés, *dit-il,* ne représente en rien un soutien. Je voulais seulement exhorter mes compatriotes qui vivent à l'étranger à cesser leurs débats idéologiques. Ils perdent leur temps. Ils doivent repartir au pays pour encadrer la jeunesse. »

A propos de l'attitude de la France, M. Patasse note qu' « il eût été judicieux pour Paris de suspendre momentanément une aide qui était détournée de son objectif ». « La majorité des Français, *conclut-il,* est aux côtés du peuple centrafricain. »

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

(1) Cette mission se rendra à Bangui au plus tard le 13 juin, a précisé jeudi M. Houphouët-Boigny, chef de l'Etat ivoirien. Elle sera présidée par Me Ndiaye, président du tribunal de grande instance de Dakar, et comprendra des magistrats de cinq pays : Côte-d'Ivoire, Libéria, Rwanda, Sénégal et Togo.

Zimbabwe-Rhodésie

Jugeant les élections « ni équitables ni libres »

Le président Carter maintient les sanctions économiques contre Salisbury

Washington *(A.F.P.)*. — Les Etats-Unis continueront à appliquer les sanctions économiques décrétées par les Nations unies à l'encontre du Zimbabwe-Rhodésie, a annoncé jeudi 7 juin à Washington le président Carter.

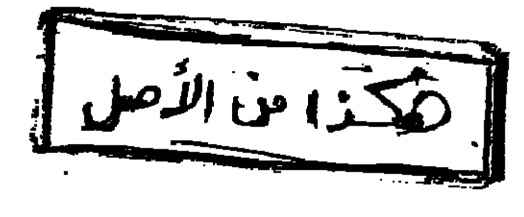
Dans une déclaration spéciale faite à la Maison Blanche, M. Carter a explicitement refusé d'avaliser les résultats des élections qui ont débouché, le 1er juin, sur la passation du pouvoir à Salisbury à un chef de gouvernement noir, l'évêque Abel Muzorewa.

« *Les élections n'ont été ni équitables ni libres* », a-t-il déclaré avant de souligner que la levée des sanctions constituerait une violation des lois internationales et mettrait sérieusement en péril les intérêts des Etats-Unis.

M. Carter a précisé que sa décision avait été arrêtée à la suite de très étroites consultations avec le nouveau gouvernement britannique. Il a aussi mis l'accent sur les risques qu'il y aurait à voir une puissance étrangère à l'Afrique — sous-entendu l'U.R.S.S. — mettre à profit la situation qui prévaudrait en Afrique australe après une reconnaissance des autorités de Salisbury par les Etats-Unis.

En prenant cette décision, M. Carter engage le fer avec le Sénat qui, par 85 voix contre 19, a souhaité une levée des sanctions appliquées depuis 1965 (*le Monde* du 17 mai).





هكذا من الأصل

ASIE

LA CHINE PROPOSE AU VIETNAM DE REPRENDRE LES NÉGOCIATIONS LE 25 JUIN

La Chine a proposé, jeudi 7 juin, de reprendre ses négociations avec le Vietnam, à Pékin, le 25 juin. L'agence Chine nouvelle a diffusé le texte d'une note officielle du ministère chinois des affaires étrangères à son homologue vietnamien, répondant à une note vietnamienne du 28 mai, qui proposait la date du 15 juin. *« En conformité avec l'accord sino-vietnamien sur les négociations des délégations gouvernementales des deux pays, qui doivent se tenir alternativement à Hanoï et à Pékin, la seconde série de négociations se tiendra à Pékin. La partie chinoise souhaite l'arrivée à Pékin, le 25 juin, de la délégation gouvernementale vietnamienne, dirigée par le vice-ministre des affaires étrangères Dinh Nho Liem, pour poursuivre les négociations avec la délégation gouvernementale chinoise »*, déclare le ministère chinois des affaires étrangères.

Accusation de Hongkong contre Hanoï

D'autre part, le secrétaire à l'information du gouvernement de Hongkong a accusé, jeudi, Hanoï de se procurer des devises pour *« l'exportation de vies humaines »*.

M. David Ford, qui s'exprimait au cours d'un forum consacré au problème des réfugiés vietnamiens, a affirmé que le commerce des vies humaines représentait pour les dirigeants de Hanoï une source importante de devises. Celui-ci aurait dépassé l'industrie houillère pour devenir la *« principale exportation »*. M. Ford a accusé le gouvernement vietnamien de *« mener une politique qui condamne de façon délibérée cinq cent mille citoyens à périr noyés, tout simplement parce qu'ils sont d'origine chinoise »*.

Le secrétaire à l'information, évoquant le rythme *« lamentablement lent »* de réinstallation des réfugiés, a déclaré : *« Quatre cents à cinq cents personnes trouvent ici une terre d'accueil, chaque mois. Au cas, improbable, ou plus aucun réfugié vietnamien ne débarquerait sur ces côtes, il faudrait encore sept ans pour réinstaller ceux qui attendent. »*

Par ailleurs, trois bateaux transportant quatre cent vingt-neuf réfugiés sont arrivés jeudi à Hongkong.

L'U.R.S.S. ACHEMINERAIT DE L'ARMEMENT LOURD AUX ILES KOURILES

Tokyo (A.F.P.). — L'Union soviétique a commencé à acheminer par mer des chars et de l'armement lourd aux îles Kouriles, occupées par les Soviétiques à la fin de la deuxième guerre mondiale et réclamées par le Japon, a-t-on appris, mercredi 6 juin, à Tokyo, de sources proches de l'Agence japonaise de la défense. Ces opérations ont commencé, selon l'agence, au cours des derniers mois, depuis le dégel de la mer d'Okhotsk.

Un navire de 4 500 tonnes, transportant sur le pont six chars, deux véhicules blindés et de l'armement lourd, a été observé le 10 mai, alors qu'il traversait le détroit de Tsugaru en direction des îles de Kunashiri et d'Etorofu, indique-t-on de même source. Depuis cette date, des chars et de l'armement lourd ont été acheminés vers ces îles à plusieurs occasions, mais on croit savoir à Tokyo que *l'U.R.S.S. n'y a pas transporté* de missiles de défense antiaérienne.

Au cours de l'été 1978, environ trois mille ou quatre mille soldats d'infanterie avaient été débarqués aux Kouriles, où ont été, d'autre part, développées les installations des bases navales et aériennes.

AMÉRIQUES

Canada

Le pays demeure obsédé par le problème du Québec

De notre correspondant

Montréal. — Le nouveau premier ministre canadien, M. Joe Clark, a annoncé le mercredi 6 juin qu'il organiserait une conférence fédérale-provinciale sur la réforme constitutionnelle cet automne, qu'il y ait ou non au Québec, à la même époque, un référendum sur la souveraineté-association.

La lecture de la presse anglophone et francophone montre que le pays demeure obsédé par le problème du Québec. Les quotidiens anglophones sont plus sensibles encore que les francophones à la sous-représentation du Québec, par rapport à sa population, dans le nouveau gouvernement. M. Clark est le premier à le regretter, tout en continuant à chercher *« des Québécois de bonne volonté »* pour les adjoindre à son gouvernement.

Comme preuve de son souci de la réalité québécoise, il a annoncé mardi dernier la nomination de M. Marcel Massé (trente-neuf ans) au poste de greffier du conseil privé et secrétaire de cabinet, ce qui fait de lui le premier fonctionnaire du pays parce qu'il est l'intermédiaire entre le gouverneur général du Canada et le gouvernement fédéral. Diplômé de plusieurs universités canadiennes et étrangères, M. Massé a été successivement fonctionnaire fédéral, puis ministre, dans le gouvernement du Nouveau-Brunswick. Avec M. Robert de Coteret, qui a cependant contre lui de s'être vu confier deux importants ministères (1), alors qu'il n'a pu se faire élire député, ce qui est mal vu dans un pays de tradition anglaise, le choix de M. Massé paraît être le meilleur qu'ait fait jusqu'ici M. Clark dans le « domaine francophone ».

Les journaux anglophones ne se sont pas privés de faire remarquer que les autres Québécois francophones nommés ministres, qu'ils soient députés comme M. Roch Lasalle ou sénateurs comme M. Asselin, sont des *has been* de la politique que l'on a pourvus de ministères créées de toutes pièces (celui de l'Agence canadienne de développement international pour M. Asselin) ou secondaires (comme le ministère de l'approvisionnement et des services dans le cas de M. Roch Lasalle), *conformément il est vrai* à leurs compétences, que l'on juge modestes.

A cela près, ce nouveau gouvernement a été assez bien accueilli dans le Canada d'expression anglaise. Au Québec, l'accueil que lui ont réservé les éditorialistes a été plus favorable encore. Avec sérénité, le quotidien *la Presse* constate que *« l'on ne peut decrocher le gros lot lorsqu'on n'a pas joué »* : le Québec n'a élu que deux députés conservateurs sur les soixante-quinze députés qui le représentent aux Communes d'Ottawa. De son côté, le journal *le Devoir* se montre très satisfait du nouveau gouvernement et titre un de ses éditoriaux : « Ne vous excusez plus, M. Clark », soulignant que l'intérêt qu'Ottawa porte au Québec se reflètera au moins autant dans la politique du nouveau gouvernement que dans le choix de ses ministres.

Les conclusions du dernier congrès du parti québécois (P.Q.) continuent de faire l'objet de nombreux éditoriaux dans l'ensemble de la presse canadienne. *Le Devoir* dénonce la *« naïveté »* qu'il y a à penser, comme le P.Q., qu'une association Québec-Canada pourrait fonctionner de façon *« paritaire »* dans une égalité réelle entre les deux partenaires. Le journal remarque que si le récent congrès a effectivement précisé certains aspects de l'association, les détails de ceux-ci (qualifiés de *« détails de plomberie »* par le premier ministre, M. Lévesque) demeurent flous alors que leur importance sera considérable puisqu'ils détermineront le mode de fonctionnement d'un nouvel Etat et d'un nouveau système politique. Les adversaires des thèses péquistes estiment que le P.Q. ne donne pas l'impression d'avoir pensé en profondeur la forme et les institutions dont il rêve pour l'avenir du Canada.

Mais c'est la décision de demander dans un premier référendum une autorisation de négocier, puis, dans une seconde consultation, l'autorisation d'aller seul à l'indépendance si le Canada s'y refuse, qui provoque le plus de critiques chez les commentateurs. Beaucoup estiment qu'elle est tactiquement habile mais moralement contestable. Les dirigeants du parti québécois, affirme *The Globe and Mail* de Toronto, *« comptent visiblement sur un rejet de la souveraineté-association par le reste du pays pour déclencher une réaction de colère au Québec »* qui vaincrait les réticences qu'éprouvent les Québécois devant une indépendance décrétée unilatéralement. *« Le reste du Canada*, poursuit le quotidien de Toronto, *a déjà indiqué clairement que, tandis qu'il accepterait une majorité claire au Québec en faveur d'une indépendance, il n'a pas l'intention de négocier cet étrange mariage que M. Lévesque propose sous le nom de souveraineté-association. »*

M. Claude Ryan, chef du parti libéral du Québec, a pris lui aussi position sur les conclusions du congrès du P.Q., qu'il trouve *« naïves »* et, en outre, *« totalement inacceptables »*. Il a accusé le parti québécois d'*« envelopper la souveraineté dans le sucre d'une association toujours aussi hypothétique »*. Il est de plus en plus probable que le référendum sur la souveraineté-association sera tenu au printemps prochain plutôt que cet automne. Afin de ne pas démobiliser ses partisans, le parti québécois pourrait publier au début de la session parlementaire d'automne un Livre blanc sur le sujet qui serait le point de départ d'une campagne d'information de grande envergure.

ALAIN-MARIE CARRON.

(1) M. Robert de Coteret est ministre de l'industrie et du commerce, et ministre d'Etat chargé du développement économique.

DIPLOMATIE

LA VISITE DU ROI HUSSEIN A ALGER

Le communiqué commun confirme l'hostilité de la Jordanie au traité de Washington

De notre correspondant

Alger. — Commencée lundi, la visite à Alger du roi Hussein de Jordanie s'est terminée jeudi 7 juin par la publication d'un communiqué commun consacré, pour l'essentiel, aux problèmes du Proche-Orient. En invitant le souverain hachémite, les responsables algériens entendaient l'encourager à poursuivre dans la voie de l'unité arabe retrouvée et à lutter avec une ardeur nouvelle contre les accords de Camp David et la politique du président Sadate. La Jordanie n'est-elle pas généralement considérée comme l'un des maillons les plus faibles de la nouvelle alliance et comme particulièrement vulnérable aux « *manœuvres de l'impérialisme* » ? Le roi Hussein, de son côté, en venant à Alger, voulait certainement démontrer la pureté de ses intentions et la solidité de sa détermination. Le texte publié jeudi soir ne laisse aucun doute sur ce point. Il réaffirme la nécessité d'appliquer les décisions du sommet de Bagdad contre le traité israélo-égyptien, invite les pays arabes à manifester encore plus leur solidarité face aux « *complots visant à imposer des solutions capitulardes* » et proclame le soutien total des deux pays à la lutte du peuple palestinien sous la direction de l'O.L.P.

Le communiqué commun ne consacre que quelques lignes au problème du Sahara occidental. Le souverain avait déjà fait, mercredi, un geste très important en accordant une audience à une délégation de la R.A.S.D. dirigée par le « premier ministre » sahraoui. A l'inverse du maréchal Tito, qui avait proclamé quelques jours plus tôt son soutien à l'autodétermination et même à l'indépendance du Sahara occidental, le roi s'est abstenu de toute déclaration, se contentant d'écouter les explications de ses visiteurs. Cette réserve se retrouve dans le communiqué qui affirme la nécessité de trouver « *une solution politique rapide, sur la base des principes des Nations unies, des décisions des instances internationales, du principe de l'autodétermination et de l'esprit de fraternité arabe* ». On ne pouvait attendre plus d'un homme qui avait soutenu la marche verte de 1975 et qui n'a jamais caché dans le passé sa sympathie pour la monarchie chérifienne.

L'attention se porte à nouveau, à Alger, sur la situation au Sahara occidental, après les nouveaux avertissements du chef d'État marocain. Celui-ci a fait savoir lundi soir aux dirigeants algériens, par l'intermédiaire de M. Edem Kodjo, le secrétaire général de l'O.U.A., qu'il avait donné ordre à ses troupes d'exercer le droit de suite, en cas de nouvelle attaque du Polisario dans le Sud marocain (*le Monde* du 8 juin). Nombreux sont ceux qui estiment ici que le roi vient de subir une nouvelle série de revers militaires et diplomatiques, et, se trouvant de plus en plus isolé, pourrait être tenté de jouer son va-tout en lançant une attaque contre l'Algérie, afin que cette dernière soit directement impliquée dans le conflit et contrainte, sous la pression internationale, de négocier. Le dispositif militaire marocain aurait été levé ces derniers temps au Sahara occidental et des troupes rassemblées près de la frontière algérienne, à la hauteur de Béchar et Figuig.

DANIEL JUNQUA.

M. HUA GUOFENG A PARIS, BONN ET LONDRES DU 15 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE

Pékin (A.F.P.). — Le président Hua Guofeng va effectuer en octobre prochain une tournée européenne commençant par la France. Ce sera la première visite en Occident d'un chef du parti communiste chinois.

Le président Hua, pour la première fois jeudi 7 juin, a confirmé ce voyage à la presse. Le président du parti communiste et premier ministre chinois, doit successivement se rendre en visite officielle en France, du 15 au 22 octobre, puis en République fédérale d'Allemagne du 23 au 29 octobre et en Grande-Bretagne du 29 octobre au 38 novembre.

[Les dates de la visite de M. Hua Guofeng en France sont confirmées à Paris.]

● *La visite de M. Giscard d'Estaing à Berlin.* — C'est le 29 octobre que M. Giscard d'Estaing se rendra à Berlin, a annoncé, jeudi 7 juin, le porte-parole de l'Elysée.

Le décret renforçant l'autorité de l'ambassadeur sur les services français à l'étranger est publié

Le décret renforçant le rôle des ambassadeurs, préparé depuis plus d'un an et dont la publication avait été freinée par plusieurs ministères (*le Monde* du 18 mars 1978 et du 19 avril 1979) a paru au *Journal officiel* du dimanche 3 juin, signé de dix-neuf ministres.

Le décret renforce en particulier l'autorité de l'ambassadeur sur les services français à l'étranger. « *Dépositaire de l'autorité de l'Etat dans le pays où il est accrédité* », il est « *chargé de la mise en œuvre dans ce pays de la politique extérieure de la France* » ; il représente « *le président de la République, le gouvernement et chacun des ministres* ».

L'article 2 indique que, sauf pour ce qui concerne certains pouvoirs du ministre de la défense et du ministre de la coopération, l'ambassadeur « *reçoit ses instructions du ministre des affaires étrangères et, sous couvert de ce dernier, de chacun des ministres* » ; l'article 3 dit qu'il « *coordonne et anime l'action des services civils et de la mission militaire* ». « *Seul*, précise l'article 4, *l'ambassadeur peut recevoir délégation des ministres dans le pays où il est accrédité.* » Il peut consentir des délégations de signature et de pouvoirs, mais il a « *communication immédiate* » *de toutes les correspondances de* service.

L'ambassadeur, qui demeure placé « *sous l'autorité du ministre des affaires étrangères* », est désormais en mesure de connaître tout ce qui entre et sort de la mission diplomatique dont il a la charge. Quant au ministre des affaires étrangères lui-même, il a obligatoirement connaissance au départ des instructions envoyées par les autres ministres aux services à l'étranger, mais il ne peut les modifier (c'est ce qui signifient les mots « *sous couvert* » de l'article 2). Cependant, une fois informé, il appartient au titulaire du Quai d'Orsay, s'il juge ces instructions contraires à la politique du gouvernement, d'intervenir auprès de son collègue pour qu'il les modifie ou, en cas de refus, de provoquer une intervention au niveau le plus élevé.

Ce décret fixe donc le rôle du ministère et du ministre des affaires étrangères dans l'ensemble de la politique française sans maintenir le monopole sans partage que leur réservait en matière de relations extérieures le décret du 22 messidor an VII et le décret impérial du 35 décembre 1810. Ces textes, toujours en vigueur, n'étaient plus réellement appliqués puisque nombre de ministères correspondaient directement avec certains attachés spécialisés.

Enfin, l'article 9 indique que « *l'ambassadeur peut demander le rappel de tout agent affecté à sa mission et, en cas d'urgence, lui donner l'ordre de partir immédiatement* ». — M. D.

PROCHE-ORIENT

Les travaux d'installation d'une colonie de peuplement ont commencé près de Naplouse

Le point de peuplement d'Allon-Moreh, dont la création avait été décidée par le gouvernement israélien, a été officiellement fondé jeudi 7 juin.

Ce nouveau point de peuplement se trouve au sommet d'une colline, à un kilomètre et demi au sud de Naplouse, et s'étend sur quatre-vingts hectares de terre, propriété privée de résidents arabes du secteur, qui ont été expropriés par le gouvernement israélien, à la suite d'une décision de la Cour suprême, justifiant cet acte en vertu des « *exigences de la défense* ».

Des bulldozers ont commencé à déblayer les voies d'accès. Les quelques dizaines de personnes qui forment le noyau des futurs habitants du village — des militants du Goush Emounim — sont arrivées à bord de véhicules de l'armée.

Mercredi, M. Begin avait réaffirmé dans son discours de clôture du congrès de son parti, le Hérout, que les « *implantations se poursuivraient en Cisjordanie* ». Il avait par ailleurs souligné que « *si les membres (arabes) du Conseil exécutif qui émergera des élections en Cisjordanie s'avisent de proclamer l'indépendance palestinienne, ils seront aussitôt arrêtés par l'armée israélienne, qui rétablira sur l'heure le gouvernement militaire dans ces territoires* ».

Ces déclarations n'ont pas suffi à rassurer Mme Gueoula Cohen, député du Hérout, qui s'est retirée du parti où elle avait lutté dans la clandestinité, puis dans l'opposition, aux côtés de M. Begin. Elle a affirmé qu'elle demeurait fidèle aux « *principes fondamentaux du parti* », et elle a demandé au premier ministre « *de rendre son mandat au peuple qu'il a trahi* ».

D'autre part, l'évacuation des principales villes du sud du Liban, jeudi, par les forces palestino-progressistes a été accompagnée de bombardements des artilleries à longue portée israélienne et conservatrice libanaise sur huit villages de cette région.

Principalement destinée à désamorcer la situation explosive dans la région frontalière avec Israël, en ôtant tout « *prétexte* » d'agression à Israël, cette mesure néanmoins a donné lieu pour la première fois, à un véritable « *festival* » de la chasse israélienne au-dessus de Beyrouth, provoquant des tirs nourris des D.C.A. palestinienne et de la FAD (Force arabe de dissuasion), et une certaine appréhension parmi les habitants de la capitale.

Ce vendredi matin, à l'aube, l'aviation israélienne a effectué un nouveau raid contre la région d'Arab Salim, dans le secteur de Nabatieh, faisant plusieurs blessés. De son côté, la marine israélienne a effectué plusieurs patrouilles dans le courant de la nuit au large de Tyr et de Sarafand. — (*A.F.P.*)

● *Le transfert de Tel-Aviv à Jérusalem* de l'ambassade du Canada en Israël (*le Monde* du 8 juin) n'aura pas lieu dans l'immédiat, a déclaré jeudi 7 juin, à Ottawa, le ministre canadien des affaires extérieures, Mlle Flora MacDonald. Dans une interview à la chaîne de radio anglophone de la C.B.C., Mlle MacDonald a réaffirmé que le déménagement restait un objectif pour le gouvernement progressiste-conservateur, mais que celui-ci tiendrait compte des protestations des pays arabes et du point de vue divergent des Etats-Unis. — (*A.F.P.*)

● *Une précision de M. Ibrahim Amin Ghali.* — Auteur d'un ouvrage *Israël ou la paix rebelle* qu'a évoqué notre correspondant au Caire (*le Monde* du 6 juin), M. Ibrahim Amin Ghali nous demande de publier la précision suivante : « *Il n'a été et il n'est nullement dans mes intentions de porter la moindre critique sur les initiatives égyptiennes que j'approuve entièrement. Tout au plus s'agit-il de ma part d'une réserve — d'une appréhension — quant aux intentions des autres. Celles-ci sont d'ailleurs suffisamment connues pour justifier toutes les réserves...* »

A travers le monde

Pologne

● REAPPARITION DU CHEF DU GOUVERNEMENT. — Le président du conseil polonais, M. Jaroszewicz a fait sa réapparition, jeudi, à la télévision, pour la première fois depuis la crise cardiaque dont il a été victime il y a plusieurs semaines. — (*A.F.P.*)

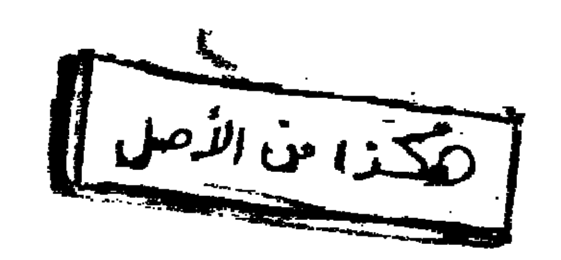
● ENTRETIEN GERMANO-POLONAIS. — Le vice-premier ministre polonais, M. Tadeusz Wrzaszczyk a été reçu jeudi 7 juin à Bonn par le ministre ouest-allemand des affaires étrangères, M. Hans Genscher. — (*A.F.P.*)

Tchad

● ACCUSATION CONTRE LE NIGERIA. — Le ministre de l'intérieur, M. Goukouni Oueddei, a accusé le Nigéria, jeudi 7 juin à N'Djamena, de « *tenter d'asphyxier le Tchad* » en le soumettant à un « *blocus économique* » pour lui « *imposer un gouvernement de son choix* ». M. Oueddei a, en outre, reproché au Nigéria d'essayer de « *discréditer le gouvernement d'union nationale de transition aux yeux de l'opinion internationale* ». — (*A.F.P.*)

Tunisie

● PROCES REPORTE. — Le tribunal correctionnel de Tunis a reporté jeudi au 20 juin le procès de trente-huit opposants appartenant à des organisations non reconnues légalement : le Parti révolutionnaire du peuple tunisien (P.R.P.T.) et le Front nationaliste pour la libération de la Tunisie (F.N.P.L.T.). Onze des accusés sont e nétat d'arrestation et les autres en liberté provisoire ou en fuite. Ils sont poursuivis pour constitution d'association non reconnue légalement, port d'armes sans autorisation, franchissement illégal de frontière (algéro-tunisienne), diffusion de fausses nouvelles et offense au chef de l'Etat et au gouvernement. — (*A.F.P.*)



Le Monde le débat européen

Très faibles taux de participation aux élections en Grande-Bretagne et au Danemark

Les abstentions ont été massives et très supérieures aux prévisions les plus pessimistes dans les quatre pays de la Communauté — Danemark, Grande-Bretagne, Irlande, Pays-Bas, — où les élections européennes se déroulaient jeudi 7 juin. Le record des abstentions est détenu par la Grande-Bretagne où 30 % environ des électeurs inscrits auraient voté selon les estimations. Le dépouillement n'aura lieu que dimanche 10 juin à partir de 22 heures (heure française) après la clôture du scrutin dans les cinq autres pays de la Communauté — Allemagne fédérale, Belgique, France, Italie, Luxembourg.

● **EN GRANDE-BRETAGNE**

Aucun chiffre global sur la participation n'était encore publié vendredi matin, mais selon des pointages préliminaires, elle serait sensiblement inférieure à un tiers et même, dans certaines parties de l'Ecosse, *« très inférieure à 25 % »*. Dans le nord-est du pays, les 35 % sont franchis dans de rares circonscriptions. A Leeds et Newcastle, la participation a été inférieure à 29 %, et à Portsmouth inférieure à 30 %.

Les chiffres les plus bas ont été relevés à Liverpool : 15 % et dans la circonscription de Newham (Londres-nord) : 18 %. Un des dirigeants du parti libéral (le plus européen des partis britanniques), le Dr Walsh a jugé ces chiffres *« épouvantables »*. Les Britanniques élisaient quatre-vingt-un députés. Lors des élections législatives du 3 mai, la participation avait été de 76 %.

● **AU DANEMARK**

La participation s'est située, d'après les premiers décomptes, entre 47 et 48 %. Le taux d'abstention, dans un pays où les électeurs accomplissent généralement scrupuleusement leur devoir civique, est le plus élevé depuis un siècle. Les sondages préélectoraux prévoyaient une participation de 60 à 65 %. Les Danois élisaient quinze députés « européens » au Danemark, à la proportionnelle, et un au Groënland.

● **AUX PAYS-BAS**

La participation a été de 57,8 %, chiffre nettement inférieur à celui enregistré pour les élections législatives, et qui était en 1976 de 87,6 %. Les Néerlandais élisaient vingt-cinq députés, à la proportionnelle.

● **EN IRLANDE**

Selon un décompte non officiel, le pourcentage de la participation serait d'environ 60 %. Ce chiffre relativement élevé aurait été favorisé par la coïncidence du scrutin européen avec des élections locales. L'organisation des élections a été d'autant plus méritoire que les postes sont en grève depuis février et que le téléphone est perturbé. Les Irlandais élisaient à la proportionnelle quinze députés répartis en quatre circonscriptions.

M. ROCARD : il faut que les forces du travail se rassemblent.

M. Michel Rocard et Mme Edith Cresson se sont exprimés, jeudi soir 7 juin, dans le cadre de la campagne officielle à la radio et à la télévision.

M. Rocard a notamment déclaré : *« Vous avez raison d'être inquiets, car, depuis vingt ans, on s'y est mal pris pour faire l'Europe. On a seulement fait l'Europe des marchands, celle du libéralisme, celle de la philosophie économique de MM. Giscard d'Estaing, Barre et Chirac. Cette Europe-là est à bout de souffle. (...) On a voulu nousd faire croire que le libéralisme est le meilleur. Cela est faux, surtout en période de crise. L'Europe du libéralisme est dans l'impasse. Il est dangereux de donner de nouveaux pouvoirs à cette Europe-là. Et pourtant, il faut s'organiser contre la crise, il faut un effort de recherche pour trouver des sources d'énergie nouvelles, pour créer des emplois, et les Européens n'y parviendront que tous ensemble. (...) Le niveau européen est nécessaire pour parvenir aux trente-cinq heures, et, surtout, il faut que les forces du travail se rassemblent et il faut qu'en France cessent les polémiques. Il faut nous battre tous sur les mêmes objectifs. »*

Pour sa part, Mme Cresson, qui figure en troisième position sur la liste de M. François Mitterrand, a affirmé que, dès la première séance de la première session de l'Assemblée européenne, les femmes socialistes françaises, qui coopèrent déjà avec les autres femmes socialistes et social-démocrates d'Europe, demanderont un débat sur les trente-cinq heures et sur l'égalité des salaires féminins et masculins.

M. CHIRAC : je me suis dispensé de répondre aux attaques personnelles de M. Barre.

M. Jacques Chirac a présidé jeudi 7 juin à Pau (Pyrénées-Atlantiques) le vingt-huitième et dernier meeting de la campagne électorale de la liste DIFE devant quelque cinq mille auditeurs. En compagnie de M. Pierre Emmanuel, de l'Académie française, candidat sur sa liste, il s'est prononcé en faveur de la promotion des cultures régionales, *« ce qui n'est pas contradictoire avec l'enracinement national »*.

Il a fait observer que la campagne s'était déroulée dans une *« certaine confusion »* et que *« l'opinion publique était davantage mobilisée par des préoccupations plus essentielles pour elle, telles que l'emploi, le chômage et l'inflation. »* Il a ajouté : *« Certains, pour entretenir la confusion, ont, comme nos partenaires de la majorité, tenté de faire croire que leurs thèses se rapprochaient des nôtres. »*

Enfin, il a déclaré : *« Je ne me suis pas livré à des agressions verbales à l'égard de mes partenaires de la majorité. Hélas ! la réciproque n'a pas été vraie. J'ai été sans cesse agressé par le premier ministre, je le déplore. Je me suis dispensé de répondre à ces attaques personnelles. »*

M. Mitterrand dénonce « l'alliance » de l'Élysée et du P.C.F. contre le P.S.

M. François Mitterrand a demandé, jeudi soir 7 juin au micro de R.T.L., aux électeurs de ne pas s'abstenir. Il a insisté pour que, dimanche, *« tous les républicains et les socialistes se trouvent là pour participer au scrutin »*, et pour voter socialiste.

Le premier secrétaire du P.S. a vigoureusement critiqué le P.C.F. à la tête duquel se trouve, selon lui, *« un petit état-major »* coupable d'avoir rompu l'union de la gauche. Il a indiqué : *« depuis qu'il a annoncé qu'il aurait un candidat à l'élection présidentielle, dès le premier tour, le P.C. cherche à faire le vide autour de lui, à déconsidérer le parti socialiste. Il emploie pour cela des moyens qui sont anti-démocratiques dans la mesure où il ne respecte pas la conscience des citoyens, où il procède par insinuations et parfois même par injures. »*

Intervenant ensuite au cours d'une réunion publique à Saint-Etienne, M. Mitterrand a souligné : *« Le P.C. développe, à propos de l'Europe, des thèmes primitifs, des slogans qui ne reposent sur rien, une doctrine néo-poujadiste, il est en train d'abrutir l'opinion. »*

L'Europe doit être, selon lui, *« la fin du partage du monde établi à Yalta »*.

Auparavant, à Adissan puis à Montpellier (Hérault), le chef de file des socialistes avait évoqué les questions agricoles et rappelé que le P.S. pose des conditions préalables à l'élargissement de la C.E.E. *« Pas d'élargissement tant que n'aura pas été créé le cadre d'une concurrence loyale*, a-t-il ajouté, *nous voulons l'Europe parce que nous en avons assez de vivre sous le régime de Yalta et que nous ne voulons pas que ce soient les multinationales qui décident pour nous. »*

Enfin, dans l'après-midi, au micro de R.M.C., M. Mitterrand a commenté l'attitude de Mme Veil en ces termes : *« Cette attitude un peu apolitique, il paraît que cela plaît ; mais cela fait cinq ans qu'elle est ministre. C'est de la fausse innocence, et je ne voudrais pas que le noviciat de Mme Veil se termine par des vœux perpétuels. »*

Il a ajouté : *« Le président de la République n'est pas très sûr de lui dans cette affaire des élections européennes. De toute façon, il ne pense qu'aux présidentielles. Tout est organisé pour essayer de plaire, c'est un peu mou et sans grand risque. Tout a été fait en ce sens, y compris Mme Simone Veil. Quant à cette dernière, on ne se plaindra pas qu'elle quitte son ministère, il y a derrière elle beaucoup de ratés et de ratages. »*

Selon le leader socialiste, deux candidats vont tirer profit des élections européennes, *« le président Valéry Giscar dd'Estaing et le secrétaire général du parti communiste »*. *« Il y a une sorte d'alliance entre eux : ils voudraient que le parti socialiste dérape »*, a-t-il conclu.

● *M. Jacques Chizallet*, secrétaire général de la fédération M.R.G. de la Loire, a dénoncé jeudi 7 juin, le *« sectarisme »* et l'*« intolérance » de la fédération socialiste du département*, qui s'est opposée selon lui *« à toute campagne commune aux deux partis et cela en violation des accords passés au plan national »*. Il a accusé certains membres du P.S. d'avoir *« tout mis en œuvre pour faire barrage à la venue de M. Michel Crépeau, président du M.R.G., aux côtés de M. François Mitterrand »*, à l'occasion de la réunion publique qui s'est tenue jeudi soir à Saint-Etienne.

INCIDENTS DANS LES 5e ET 18e ARRONDISSEMENTS

Mme Veil face aux « SS au petit pied »

La série de réunions publiques organisées à Paris jeudi 7 juin par l'U.D.F. a été troublée par des incidents. Mme Simone Veil n'a participé qu'à deux des trois meetings au cours desquels elle devait s'exprimer. Des incidents ont eu lieu au palais de la Mutualité, où elle a pris la parole, à 20 h. 30, et dans le préau de l'école du 62, rue Lepic, où elle s'est ensuite rendue. La réunion de la rue Pelleport, dans le XXe arrondissement, s'est déroulée sans elle.

A la Mutualité, les chaises ont volé dès l'entrée de Mme Veil dans la salle. Des engins fumigènes et lacrymogènes ont été lancés. Une bagarre brève mais violente a ensuite opposé le service d'ordre de l'U.D.F. et les perturbateurs, membres de formations d'extrême droite, et en particulier du Front national. Ce mouvement, que préside M. Jean-Marie Le Pen, avait fait savoir dès jeudi après-midi qu'il irait *« porter la contradiction »* au chef de file de la liste Union pour la France en Europe.

Des tracts jetés dans la salle au moment des bagarres et signés du Front national de la jeunesse (organisation de jeunes du F.N.) demandaient *« l'abrogation de la loi Veil légalisant l'avortement »* et dénonçaient *« l'élection truquée par la bande des quatre »*. Un autre tract, non signé, récusait en termes insultants l'action du ministre de la santé, désigné comme responsable de *« l'assassinat de plus d'un million de petits Français »*...

Rue Lepic, la rencontre avec les porteurs de contradiction a été plus... sportive encore. A l'arrivée de Mme Veil, la tribune était occupée par M. Le Pen qui parlait depuis plusieurs minutes : M. Roger Chinaud, député de l'arrondissement, lui avait donné la parole pour tenter de désamorcer une situation tendue du fait de la présence dans la salle d'un grand nombre (peut-être une bonne moitié de l'assistance) de sympathisants du F.N. Le ministre de la santé fut accueillie par des hurlements et des injures qui redoublèrent quand elle tenta de prendre la parole, M. Le Pen lui ayant cédé la tribune. Bientôt, des œufs s'écrasaient sur les murs, et Mme Veil lançait aux perturbateurs : *« Vous ne me faites pas peur. Pas peur du tout ! J'ai survécu à bien pire que vous. Vous êtes des SS au petit pied ! »* Calme, face à une salle debout, hurlante, où les projectiles de toutes sorte continuaient de voler, elle ajoutait, soutenue par une sonorisation largement surdimensionnée : *« Qui êtes-vous ? Que représentez-vous ? Vous représentez 1 %. Vous ne représentez rien. Dans une démocratie, représenter 1 %, c'est grotesque. Vous êtes ridicules, allez vous coucher. »*

Propos qui ne pouvaient que relancer l'ardeur des contestataires, d'autant que l'oratrice ne paraissait guère impressionnée par le chahut et semblait même décidée à répondre vertement. M. Le Pen prenait alors le micro et déclarait : *« Je demande à ceux qui se réclament de mon nom de bien vouloir laisser Mme Veil s'exprimer dans sa réunion. »* Peine perdue, les sympathisants du Front national n'étaient plus disposés à suivre les consignes de leur chef de file. Les cris redoublaient. M. Jean-Pierre Pierre-Bloch, député U.D.F. du dix-huitième arrondissement, lançait : *« J'ai honte pour vous. Vous employez les mêmes méthodes qu'en 1939 ! »* Puis il descendait dans l'arène, où la bagarre commençait sérieusement et où il fut accueilli par un : *« Sale juif, viens, on va te faire brûler ! »* Il y eut alors une mêlée très violente, à laquelle prirent part quelques policiers en civil, d'autres en tenue. Un engin lacrymogène fut lancé. Après avoir respiré un peu d'air frais sur le pas d'une porte ouverte derrière la tribune, Mme Veil reprit la parole quelques instants. Une partie de l'assistance avait alors quitté la salle, dont l'atmosphère était difficilement respirable. Les insultes reprirent tout de même. Puis éclata un pot fumigène, et l'on ne se vit bientôt plus. M. Chinaud déclara la réunion close et Mme Veil quitta l'école.

Quelques instants plus tard, les responsables de sa sécurité ayant considéré que les militants d'extrême droite pouvaient avoir organisé le même genre de comité d'accueil dans le vingtième arrondissement, Mme Veil rentrait au ministère de la santé. Elle y faisait la déclaration suivante : *« Le texte sur l'interruption volontaire de grossesse n'est qu'un prétexte à des manifestations qui sont en fait des manifestations de fascisme. Je n'ai aucune hésitation sur le sens de ce genre de démonstration : un de mes colistiers a été traité de sale juif. J'ai pu constater ce soir que, lorsque je dis que je me bats pour la liberté, cet engagement a un sens. »* — N.-J. B.

BAGATELLE APRÈS LA FÊTE

M. Georges Mesmin, député et conseiller de Paris (U.D.F.-C.D.S.), a adressé, mercredi 6 juin, au maire de Paris la lettre suivante : *« Cinq jours après la grande manifestation que vous avez organisée le 2 juin dernier, sur les terrains de sports de Bagatelle, ceux-ci restent dans un état vraiment innommable : chaises, papiers, immondices, parsèment ce vaste terrain, qui donne un spectacle lamentable.*

» Au nom des habitants du seizième arrondissement, je me permets de vous demander que le nettoyage soit effectué rapidement, car les Parisiens, en particulier les riverains, ressentent vivement cette atteinte au prestige et à la beauté de notre Ville. »



RECORD DU MONDE BATTU.



On ne monte jamais sur le podium par hasard. On n'y parvient qu'à force de professionnalisme et de performances : toutes qualités réunies par Sony, le n° 1 de la vidéo. Sony est mondialement connu tant auprès des professionnels avec Sony U-Matic qu'auprès du grand public avec Betamax.

Les raisons du record de Betamax ? D'abord, il offre aux amateurs de vidéo, le système professionnel de chargement en "U". Ensuite, la durée de ses cassettes : 3 h 15, 2 h 10, 1 h 35, 1 h 05 et 32 minutes au lieu de 3 h, 2 h, 1 h et 30 minutes.

Soit des marges de sécurité pour être sûr de tout enregistrer malgré la publicité, la speakrine ou tout incident de programmation.

Record de durée aussi pour la garantie constructeur. Désormais, tous les Sony Betamax SL-8000F sont garantis 2 ans indépendamment de la garantie légale : la fiabilité de Sony le permet. Jusqu'au 31 Août 79, profitez de cét évènement exceptionnel : enregistrez l'adresse de votre revendeur Sony.

Sony Betamax

Paris

Continental Distribution. 7, boulevard de Sébastopol, 75001
Heugel. 34, rue de Montpensier, 75002
Disit. 9, place des petits Pères, 75002
TMS. 89, boulevard de Sébastopol, 75002
ALG 2000. 11, boulevard St Martin, 75003
Musion. 98, boulevard Sébastopol, 75003
Auto Radio Vision. 72, boulevard de Port Royal, 75005
Chanteclair. 61, boulevard St Michel, 75006
Hamm. 135, rue de Rennes, 75006
Pichonnier. 148, rue de Grenelle, 75007
Delvallé. 85, boulevard Haussmann, 75008
Festival du Son. 40, boulevard Malesherbes, 75008
I.E.D. 45, rue du Colisée, 75008
Musique et Technique. 81, rue du Rocher, 75008
Photo Hall. 63, av des Champs Elysées, 75008
Radio St Lazare. 3, rue de Rome, 75008
Hifi France National Ciné Photo. 9, rue de Châteaudun, 75009
Sono Club Opéra. 7, rue Lafayette, 75009
Titania. 24, rue de Châteaudun, 75009
Miscope I. 90, rue Lafayette, 75009
Société Française de TSF. 34, boulevard de Strasbourg, 75010
TMR. 129, rue du Fg St Denis, 75010
T.V. Service. 159, rue Lafayette, 75010
Impact Diffusion. 100, rue de Charonne, 75011
Cibot. 1/3, rue de Reuilly, 75012
Cibot. 136, boulevard Diderot, 75012
Cogeda. 56, avenue de Choisy, 75013
Hifi Dancis. 77, rue Dunois, 75013
RCL. 38, rue Pascal, 75013
Royal Auto Radio. 72, boulevard Port Royal, 75013
Télé Match. 54, avenue d'Italie, 75013
Lieder. 24, rue Sarrette, 75014
Sud Electro Equipement. 108, boulevard Brune, 75014
Electronic Mirabeau. 18, avenue Emile Zola, 75015
Hifirama. 194, rue de la Convention, 75015
Hal Center. 106, avenue Félix Faure, 75015
Black. 185, avenue Victor Hugo, 75016
Centre Technique du 16e. 170, avenue de Versailles, 75016
Hifi Technique. 80, rue St Didier, 75016
Intermezzo. 3, rue Raynouard, 75016
Radio Trocadéro. 1, avenue Paul Doumer, 75016
Vidéo Technic. 167, avenue Victor Hugo, 75016
International Vidéo. 67, avenue des Ternes, 75017
Maison de la Hifi. 236, boulevard Péreire, 75017
Paris Loisir. 62, av de la Grande Armée, 75017
Talstec. 48, rue Guy Moquet, 75017
Télé Royal. 81, avenue de Clichy, 75017
Technoson. 4, rue Custine, 75018
Télé Hifi Avis. 29, rue Lambert, 75018
DMH Electronique. 45, rue du Gal Brunet, 75019
C.A.D./TMS. 12, rue Monte Cristo, 75020
Hifi Cornier. 60, rue de Belleville, 75020
Radio Netta. 87, rue d'Avron, 75020

Banlieue

Télémusic. 48, rue St Aspais, 77000 Melun
Arpège Hifi. 5, rue du Parc, 77300 Fontainebleau
L'Auditorium. 4, rue Chénier, 78000 Versailles
Betasac. 32, rue du Maréchal Foch, 78110 Le Vésinet
Photo Hall. Ctre Cial Vélizy, 78140 Vélizy
Photo Hall. Ctre Cial Parly II, 78150 Le Chesnay
Théo. 239, bd Jean Jaurès, 92100 Boulogne
Télé Condorcet. 175, av. Jean Jaurès, 92140 Clamart
Cristal Hifi. 7, place Gal Leclerc, 92150 Suresnes
Toute la Musique. Ctre Cial Albert 1er, 92500 Rueil-Malmaison
L'Auditorium. 4, av. Ménelotte, 92700 Colombes
Surpin. 95, bd de Créteil, 94100 St-Maur
Club Elgé. 82, rue Jean Jaurès, 94500 Champigny
Hifi Son 95. 28/30, av. de Paris, 95230 Soisy-sous-Montmorency
Roque Hifi. 7, rue du Général Leclerc, 95310 St-Ouen-l'Aumône
Technicomfort. 52, rue du Gal Leclerc, 95410 Groslay

هكذا من الأصل

M. Marchais : non au moindre abandon de souveraineté
M. Servan-Schreiber : oui à un pouvoir européen

MM. Georges Marchais et Jean-Jacques Servan-Schreiber ont participé jeudi 7 juin au micro de R.T.L. à un face-à-face consacré aux élections européennes. Le secrétaire général du parti communiste a considéré comme « *injurieux* » que son parti soit qualifié d'« *ultra nationaliste* » par le président du parti radical.

Il a souligné : « *Si l'on estime qu'être opposé à tout abandon de souveraineté c'est être nationaliste, alors oui, je suis nationaliste. Vous, vous êtes prêts à brader la nation, et nous, nous ne l'accepterons pas. Cela n'empêche d'ailleurs pas que nous soyons favorables au développement de la nécessaire coopération internationale (...) Je n'accepterai jamais que Helmut Schmidt ou quiconque dicte à la France ce qu'elle doit faire. Je n'accepterai jamais que la conduite de la France soit dictée de l'étranger, de Moscou ou d'ailleurs (...) Toutes les listes autres que la nôtre défendent sans le dire les mêmes thèses que vous (...) Au fond, voter socialiste ou voter Jean-Jacques Servan-Schreiber, c'est la même chose.* »

Le président du parti radical a déclaré : « *L'Europe n'est pas une puissance, c'est un terrain de manœuvre pour les intérêts internationaux. (...) C'est une foire. Il faut un pouvoir politique, un pouvoir à la taille du monde, un pouvoir européen. (...) La fabrique de chômeurs, ce n'est pas l'Europe, c'est la non-Europe.* »

A propos de la crise de l'énergie, M. Marchais a fait valoir que le véritable « défi » est dans le fait qu'à une époque de grands progrès scientifiques et techniques, la famine sévisse encore dans le monde, que le niveau de vie soit encore aussi bas pour autant de catégories sociales. Il a reproché aux responsables des partis autres que le P.C. de vouloir, en réalité, interdire aux pays producteurs de pétrole et aux pays du tiers-monde pourvus de matières premières, de recevoir le juste prix de leurs exportations. « *Vous êtes comme les autres*, a-t-il dit, *le porte-parole des multinationales et vos choix sont contraires aux intérêts des travailleurs.* »

M. Servan-Schreiber a déclaré : « *Le défilé minable des ambassadeurs et des ministres à Washington est la preuve que l'Europe n'existe pas. (...) Contrairement à ce que vous dites, je ne veux pas accroître le pouvoir des « eurocrates » de Bruxelles, mais, à l'inverse, je veux les rayer de la carte pour que le pouvoir soit dans les mains des élus.* »

Les maoïstes ne soutiennent aucune des listes en présence

Les principales organisations maoïstes préconisent l'abstention ou le vote blanc ou nul pour le scrutin du 10 juin. Dans une déclaration commune, le parti communiste marxiste-léniniste, qui publie *l'Humanité rouge*, et le parti communiste révolutionnaire (marxiste-léniniste), dont l'organe est *le Quotidien du peuple*, ont indiqué, mardi 5 juin, qu'ils avaient présenté une lettre commune à l'élection européenne si les « *conditions draconiennes* » de la consultation « *ne les en avaient empêchés* ».

Le P.C.M.L. et le P.C.R. (M.-L.) dénoncent les « *véritables responsables* » du chômage, de la « *liquidation des petits paysans* » et de la « *répression des mouvements populaires* », c'est-à-dire « *les bourgeoisies monopolistes de chacun des pays, qui réalisent l'union européenne pour défendre leurs profits et privilèges* ». Les deux organisations critiquent les défenseurs de l'Europe actuelle que sont, selon elles, Mme Veil, M. Chirac et M. Mitterrand, mais elles critiquent aussi M. Marchais, qui, en présentant l'Europe comme « *responsable de la crise* », « *s'efforce de détourner les luttes des travailleurs de leur véritable cible* ».

Le P.C.M.L. et le P.C.R. (M.-L.) estiment que, devant la « *rivalité relancée des deux superpuissances* », Etats-Unis et Union soviétique, le « *renforcement de l'unité des pays européens constitue, à l'heure actuelle, un facteur de retardement de la guerre mondiale* ». C'est pourquoi ils « *œuvrent à construire l'unité des peuples européens dans la lutte de classe contre leurs bourgeoisies respectives et contre les deux superpuissances* ». Cette perspective n'étant celle, selon eux, d'aucune des listes en présence, le P.C.M.L. et le P.C.R. (M.-L.) appellent à voter blanc ou nul. Le P.C.R. (M.-L.) a signé, d'autre part, avec l'Organisation communiste de France (marxiste-léniniste) un communiqué appelant à « *ne voter pour aucune des listes en présence* ».

Au contraire, l'organisation pour la reconstitution du parti communiste de France (marxiste-léniniste) appelle à « *voter pour les listes qui soutiennent la construction d'une Europe forte et de progrès social, solide, rempart contre les ambitions hégémoniques du social-impérialisme russe, en particulier pour la liste U.D.F., malgré ses insuffisances et ses illusions* ».

En bref...

● *M. Jacques Debû-Bridel*, ancien sénateur R.P.F. nous a déclaré :

« *Compagnons de 1940, résistants, militants et animateurs du R.P.F., anciens parlementaires et ministres du général de Gaulle, nombreux sont les gaullistes authentiques à refuser de prendre part à la comédie électorale du 10 juin. Ils ont décidé de ne cautionner à aucun titre une opération faussée dès son départ et parfaitement antidémocratique.*

» *Pour impressionner tous ceux qui seraient tentés de répondre à cet appel du bon sens, certains d'affirmer superbement : « L'abs-* » *tention n'a jamais été une atti-* » *tude gaulliste.* »

» *En voilà une bien bonne !*

» *Tout au cours de sa carrière au service de la France, le général de Gaulle s'est refusé à participer à toute action jugée dangereuse pour le pays, ou trompeuse.* »

● *M. Yves Guéna*, député R.P.R. de Dordogne a déclaré à Evreux, le 7 juin, au cours d'une réunion de soutien à la liste DIFE :

« *Devant l'attitude américaine sur l'approvisionnement en pétrole et la fin de non-recevoir opposée à la démarche du ministre français des affaires étrangères en sa qualité de président du conseil des ministres de la Communauté, on entend M. Mitterrand proclamer que si l'Europe avait été unie, elle eût été écoutée et sans doute entendue.*

» *Ce sont des illusions de supranationaux. C'est oublier l'essentiel. L'Europe a cherché à la fin de 1973, sous l'impulsion du gouvernement français, à définir une politique commune de l'énergie. Les Etats-Unis ont immédiatement répliqué en constituant, au cours d'une réunion tenue à Washington, l'Agence de l'énergie qui regroupe autour d'eux les Etats de al Communauté autres que la France. On voit aujourd'hui qu'il n'aura servi à rien à ces Etats de déférer à l'injonction américaine.* »

● *M. Jacques Médecin* (U.D.F.), ancien secrétaire d'Etat, maire de Nice, candidat sur la liste de l'Union de défense interprofessionnelle pour une France indépendante dans une Europe solidaire, conduite par M. Philippe Malaud, a déclaré, jeudi soir 7 juin, à Nice, que sa candidature n'était pas « *une rébellion contre le président de la République* ». « *M. Barre lui-même a reconnu que le débat européen sombrait dans la médiocrité et la confusion*, a-t-il indiqué. *Cela ne pouvait s'adresser qu'à Mme Veil, à MM. Chirac, Marchais et Mitterrand, car eux seuls ont eu l'honneur de paraître à la télévision. Les grands partis vont à l'Europe avec méfiance tandis que nous, européens convaincus, nous allons à elle avec confiance.* »

● *M. Gérard Nicoud*, leader du CID-UNATI, a adressé le 5 juin au premier ministre une lettre dans laquelle il déclare notamment : « *L'Europe, oui, mais une Europe bâclée s'instaurant sur les décombres des P.M.E. et des P.M.I. françaises, non ! Je refuse de voter le 10 juin, car je refuse de voter la mort de mes frères.* »

● *Poble d'Oc*, mouvement communiste libertaire occitan, « *appelle les masses à manifester leur opposition aux institutions du capitalisme européen par le boycott des élections* ».

REPOUSSANT LA RENCONTRE PROPOSÉE PAR M. SÉGUY

M. Vetter (D.G.B.) accuse la C.G.T. de prolonger la campagne anti-allemande du P.C.F.

M. Oscar Vetter, président de la Confédération syndicale ouest-allemande (D.G.B.), ne répondra pas à la proposition de rencontre que M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T., avait formulée dans un communiqué le 29 mai. Se référant à l'interview publiée par le Monde *daté 29 mai, M. Séguy estimait que le leader du D.G.B. s'était livré à une « nouvelle attaque » contre la C.G.T., qui, depuis plusieurs années, demande vainement son affiliation à la Confédération européenne des syndicats, dont M. Vetter a été le président de 1974 jusqu'au mois de mai dernier.*

Le secrétaire général de la C.G.T. déclarait souhaiter « approfondir les problèmes posés par une polémique publique que ni le D.G.B. ni la C.G.T. n'ont intérêt à envenimer ». *M. Vetter estime, lui, qu'un tel entretien serait sans effet, du moins dans les circonstances actuelles.*

« Si une critique peut être positive, *nous a-t-il déclaré*, je ne peux, par contre, accepter le « *commentaire* » *tendancieux* qui a été fait de mes déclarations au journal *le Monde*. Georges Séguy a proposé une entrevue au D.G.B. par la voie artificielle d'un communiqué de presse. Et cela, le lendemain d'un article publié par *l'Humanité* construit sur une interprétation de mauvaise foi, avec des phrases volontairement tronquées et isolées de leur contexte. Entre Georges Séguy secrétaire général de la C.G.T. et le membre du bureau politique du P.C.F. et le journal de ce parti, la répartition du travail, a mes yeux, est un chef-d'œuvre de diplomatie. Tout cela n'est rien d'autre que le prolongement de la campagne anti-allemande de la direction du P.C.F. Je veux m'arrêter sur certains éléments de cette campagne :

» Le mouvement ouvrier allemand — en premier lieu les syndicats qui le représentent — s'est montré dans le passé extrêmement sensible envers la critique justifiée, concernant une certaine évolution politique en République fédérale ; nous restons ouverts à ce genre de critiques. L'attention particulière que l'on porte au développement de l'Allemagne a, sans aucun doute, une raison historique. Cependant, ce qui est mis en scène par la direction du P.C. français, essentiellement dans le contexte des premières élections européennes directes, n'a absolument *rien à voir* avec les *réminiscences* du passé.

» On veut suggérer que je suis un dirigeant du parti socialiste à la tête du D.G.B. En réponse, je voudrais d'abord clarifier un fait pour des raisons historiques ; il est possible en Allemagne qu'un dirigeant syndical soit candidat à une élection politique, *quel que soit le parti*. En déduire que le D.G.B. est l'expression syndicale du parti socialiste en Allemagne relève soit d'une méconnaissance totale des réalités historiques de l'Allemagne — tant nous pouvons démontrer l'indépendance du syndicat, qui, sur bien des points fondamentaux, s'est opposé à la politique gouvernementale lorsqu'elle était néfaste à l'intérêt des travailleurs, — soit d'un amalgame avec les pratiques de collusion entre le P.C.F. et la C.G.T. en France, car jamais à notre connaissance la C.G.T. n'a eu une attitude critique à l'égard du P.C.F., soit une volonté délibérée de discréditer le D.G.B. par tous les moyens, y compris par le mensonge.

» Le D.G.B. n'est pas une confédération de tendance social-démocrate, mais un syndicat unitaire, indépendant des partis politiques, comprenant toutes les tendances démocratiques. Cela n'est pas seulement vrai au sommet de l'organisation, mais aussi à la base.

» Le P.C.F. accuse les Allemands et la social-démocratie de vouloir devenir le pouvoir hégémonique en Europe. Sur ce point, je dirai simplement : le S.P.D. n'est pas le P.C. de l'Union soviétique.

» Dans cet esprit le mot « social-démocrate » est utilisé comme une insulte. « Les dirigeants syndicaux social-démocrate », c'est encore une insulte pire. Rien n'a été appris depuis Lénine et Staline. Le P.C.F. aussi va doucement devoir apprendre que le S.P.D., Willy Brandt et Helmut Shmidt sont des facteurs politiques reconnus et acceptés par une grande majorité de la classe ouvrière allemande, et que le D.G.B. et ses syndicats représentent la classe ouvrière allemande. Dans mon interview, j'ai clairement dit qu'il n'existe pas de modèle en Europe et que l'unité et la diversité sont des éléments inséparables du mouvement syndical international. Cela est traduit par *l'Humanité* (et par Georges Séguy sur Antenne 2) par : Vetter veut rabaisser les syndicats français au rôle de simples réceptionnaires d'ordres et : la supranationalité sera utilisée sous une hégémonie social-démocrate allemande. »

« A la relecture de mon interview dans *le Monde, poursuit M. Vetter*, je m'aperçois que mon expression sur la puissance allemande permet plusieurs interprétations.

» Je me dois donc de clarifier mon propos. En fait, ce que j'ai voulu exprimer, c'est que, compte tenu de la puissance accordée à l'Allemagne, de l'importance numérique du D.G.B., toute prise de position est forcément sujette à caution. Par conséquent, il ne nous appartient pas de nous justifier, de demander la compréhension de nos partenaires, mais de démontrer dans les faits notre volonté de participer d'une manière égalitaire aux tâches syndicales en Europe, excluant toute attitude hégémonique de notre part.

» Celui qui participe à la coopération internationale doit apporter une partie de son identité et de son authenticité. Cela forme l'A.B.C. du mouvement ouvrier international. C'est seulement ainsi que peut se développer une nouvelle qualité. Cela est beaucoup plus qu'une simple addition des traditions nationales, et cela est le contraire absolu d'une supranationalité hégémonique. L'intégration est le contraire de la soumission. L'intégration, c'est la synthèse démocratique dans laquelle chacun retrouve son identité.

» Si Georges Séguy introduit dans la discussion les persécutions nazies qu'il a subies, il doit savoir que les syndicats allemands et la social-démocratie se tiennent dans la tradition antifasciste.

» Alors, quel sens doit-on donner à cet argument dans une discussion avec un syndicaliste et un social-démocrate allemand ? »

Avant de faire cette déclaration, M. Vetter avait tenu à une mise au point « qui lui paraissait nécessaire ». « Entre le D.G.B. et la C.G.T.-F.O., *dit-il*, existent depuis la fin de la deuxième guerre mondiale des relations excellentes et fraternelles. F.O. a été la première organisation syndicale française à tendre la main aux syndicats allemands après cette période désastreuse. Dans les dix dernières années, se sont également développées des relations bilatérales entre le D.G.B. et la C.F.D.T., et cela d'une manière très satisfaisante. Aujourd'hui les deux confédérations syndicales françaises ont avec nous des relations équivalentes, basées sur le respect mutuel, et qui ne sont absolument pas troublées par des tentatives d'imposer à l'un ou à l'autre des conceptions syndicales contrariant les traditions nationales. Toutes tentatives visant à perturber ces relations sont condamnées *a priori* à l'échec. »

DES CADRES D'EUROPE S'ÉLÈVENT CONTRE L'INFLUENCE DES FIRMES MULTINATIONALES

Une conférence réunissant quatorze organisations d'ingénieurs, cadres, techniciens et travailleurs scientifiques des pays d'Europe à économie de marché s'est tenue du 2 au 4 juin à Helsinki, avec notamment la participation de l'U.G.I.C.T. (Union générale des ingénieurs, cadres et techniciens C.G.T.). Commentant, le 7 juin, cette rencontre, M. Séguy, secrétaire général de la C.G.T., l'a citée « *en exemple de ce que peut être la concertation, la coopération syndicale européenne, quand s'effacent les préventions et les contingences politiques (...), exemple qui vaut pour la Confédération européenne des syndicats comme pour la C.I.S.L. (Confédération européenne des syndicats libres), la F.S.M. (Fédération syndicale mondiale) et la C.M.T. (Confédération mondiale du travail)* ».

Parmi les organisations présentes à Helsinki, la C.G.T. était la seule à appartenir à la F.S.M., cinq autres étant affiliées à la C.I.S.L. et deux à la C.M.T.

Les délégués, a dit M. Leguen, secrétaire générale de l'U.G.I.C.T. ont exprimé leur opposition aux projets et politiques des Etats qui mettent le redéploiement industriels au profit des multinationales.

1979 masqué par 1981

(Suite de la première page.)

Dans ces évolutions et ces changements de décor se trouvent, en germes, les caractéristiques de la campagne européenne. Comment l'Europe en tant que communauté de peuples aurait-elle pu être au premier plan du débat alors que les préoccupations nationales avaient pris une telle acuité dans les derniers mois ? Comment les partis auraient-ils pu ignorer *délibérément* la chance qui leur était offerte — ou le danger devant lequel ils étaient placés — d'un rééquilibrage au sein des alliances ? Comment leurs dirigeants auraient-ils pu sous-estimer l'importance d'une *campagne* qui allait forcément offrir des moyens d'expression et des occasions de se mettre en avant ? Comment les appareils auraient-ils pu échapper à la nécessité de prendre en main la délicate opération qu'est la constitution d'une liste *nationale* ? Comment les militants, qui suivaient depuis des mois et des mois la *dégradation* des rapports entre MM. Giscard d'Es*taing et Chirac, d'une part*, entre MM. Mitterrand et Marchais, d'autre part, n'auraient-ils pas été portés à considérer la campagne comme une continuation des polémiques en cours, ce qu'elle fut, et le scrutin comme un sondage grandeur nature portant plus sur l'*état* des désunions que sur l'avenir européen ?

Polémiques, controverses et invectives

Et comment les uns et les autres auraient-ils pu ne pas voir l'évidence : le résultat du 10 juin conditionnera, d'un côté comme de l'autre, les stratégies pour l'élection présidentielle de 1981 ?

D'où cette pré-campagne qui a donné lieu, au sein de certains partis, à de rudes marchandages sur la composition de la liste, d'où ces empoignades de plus en plus sévères entre « alliés ». D'où cette campagne où l'Europe n'était vue qu'à travers le prisme de l'avenir français, et où *un record au moins fut battu : celui des polémiques, des controverses*, des invectives, et même des attaques personnelles entre porte-parole de formations appartenant théoriquement au même camp.

Cacophonie et ambiguïtés, certes, mais commandées par des impératifs de politique intérieure. Chacun devait défendre une position sur l'échiquier national et, surtout, ne pas aller où d'autres voulaient le conduire !

A gauche, pour le P.C.F., pas de *doute, pas d'états d'âme*, pas d'hésitation : l'objectif était de refaire ses forces, d'isoler le parti socialiste et de déconsidérer M. François Mitterrand. Déjà 1981 ! L'Europe dans tout cela ? Peu de chose finalement. Presque un prétexte. L'important était ce scrutin qui allait dire si le parti maintenait ses positions ou reculait, qui donnait l'occasion, par une campagne appropriée, de mêler un « non » à l'Europe et un « non » à *la politique du chef* de l'Etat et de son premier ministre, de tenter de rassembler l'électorat dur de l'opposition sur un refus clair. Encore n'était-il pas très convaincant d'affirmer dans le même temps que le bilan des pays socialistes est « *globalement positif* » et que celui du Marché commun est totalement négatif, tout en ne demandant pas le retrait de la France *de la Communauté*. Ce qu'il fallait, c'était mobiliser, remobiliser même, tant il est vrai que cette campagne a permis aux dirigeants du P.C.F. de relancer l'activité de leurs troupes vers un objectif *précis*, après les remous apparus pendant la préparation du vingt-troisième congrès.

Pour le P.S., le jeu était plus subtil et le contenu de la campagne devait s'en ressentir. Parti riche *d'une tradition européenne*, de militants favorables à l'essor de la Communauté, mais dont la diversité des courants n'avait permis que l'élaboration d'une doctrine de compromis à ce sujet, le P.S. s'est trouvé dans une situation fort délicate. En raison de deux nécessités : d'une part, celle, pour M. Mitterrand, de s'allier avec le CERES lors du congrès de Metz, d'autre part, celle de ne pas aller là où on l'attendait : du côté d'une convergence objective avec les Européens de la majorité, c'est-à-dire l'U.D.F. et, à travers elle, le président de la République. Ainsi, sans doute, le flou de la campagne menée par le premier secrétaire du P.S. découle-t-il, d'une part, de son souci de ne pas offrir à M. Giscard d'Estaing l'opportunité de prendre acte d'un progrès de la décrispation dont il n'aurait pas manqué de tirer avantage ; et, d'autre part, de sa volonté de ne pas apporter à M. Marchais d'arguments supplémentaires à sa thèse du virage à droite des socialistes. Ainsi a-t-on entendu M. Mitterrand défendre l'Europe tout en semblant la combattre, la combattre tout en semblant la défendre.

Son attitude avait d'ailleurs quelques points communs avec celle des *communistes et de M. Chirac*. Si un des souhaits du chef de l'Etat est de voir apparaître certaines communautés de pensée entre giscardiens et socialistes, un autre est de mettre en évidence des symétries entre communistes et chiraquiens. Et si le R.P.R. et le P.C.F. se sont gardés de paraître se ménager, c'est peut-être bien parce qu'ils étaient conscients des interprétations auxquelles aurait pu donner lieu une trop visible complicité dans le refus.

Quelles que soient les précautions prises de part et d'autre, les réserves, la dénonciation des arrière-pensées du pouvoir, *ni les uns ni les* autres n'ont pu empêcher M. Giscard d'Estaing de jouer la carte qui était la sienne : celle du chef d'Etat au-dessus des combats politiciens et qui se borne à constater un consensus. A Hoerdt — où il réédita en quelque sorte ce qu'il avait fait en 1978 à Verdun-sur-le-Doubs en s'adressant au pays avant un scrutin important — le chef de l'Etat eut beau jeu d'observer qu'aucune des grandes formations en compétition ne demandait que la France quitte le Marché commun. Il s'offrit même le luxe de tirer parti du désordre de la campagne et de jouer de l'argument national en souhaitant la constitution d'un inter-groupe français à l'Assemblée des communautés. Discours habile qui concrétisait la ligne de conduite des giscardiens : pas de vagues, pas de disputes, pas d'accent sur les divergences... Pas de divergences. Tactique adoptée pour « marquer » M. Chirac, et donner à penser que ses récriminations et ses attaques étaient sans fondement puisque, en fait, tout le monde, au *sein de la majorité, était d'accord* sur l'essentiel. Tactique facilitée par *le silence observé par* ceux des candidats U.D.F. qui sont et demeurent partisans de la supranationalité. Tactique dénoncée par le président du R.P.R. comme fondée sur la « *confusion* », la « *mystification* », visant à « *abuser les électeurs* » et à « *capter* » une partie de l'électorat gaulliste.

Les rivalités parallèles

L'objectif fixé à l'U.D.F., dès sa création, a été de constituer, au sein de la majorité, le contrepoids du R.P.R. Il en ira le 11 juin 1979 comme le 13 mars 1978 : les résultats du scrutin diront où en est l'entreprise longuement mûrie, patiemment conduite par les dirigeants giscardiens et les conseillers présidentiels. Mordre sur l'électorat gaulliste, faire du parti de M. Chirac le deuxième de la majorité et rien de plus, c'est là, parmi d'autres, une des raisons de la politisation de la campagne.

C'est bien parce qu'il a conscience des menaces dirigées contre son mouvement et parce qu'il a considéré que sa meilleure défense était l'attaque que M. Jacques Chirac, dès le 6 décembre 1978, avait dénoncé « *la voix paisible et rassurante* » du « *parti de l'étranger* », ce qui avait été perçu comme une agression caractérisée par les centristes, les giscardiens et aussi par le chef de l'Etat. C'était là, en quelque sorte, un des premiers coups d'éclat de la précampagne. Un autre allait être, quatre mois plus tard, le discours prononcé à Limoges le 24 avril et dans lequel le président du R.P.R. allait estimer que la légitimité du *président de la République pourrait* être mise en cause par les résultats du *scrutin européen*, si M. Giscard d'Estaing recommandait un choix en faveur d'une des listes en présence. Le fait que, à Hoerdt, celui-ci se garda de prendre position formellement permit à M. Chirac de « corriger » cette déclaration, mais elle avait suscité de vives réactions dans la majorité et créé un trouble dans les rangs du R.P.R.

Il est vrai que, de l'autre bord, il y eut aussi quelques « dérapages ». Ainsi le chef de l'Etat lui-même, au cours de l'émission *télévisée* du 18 avril, se lança-t-il dans un développement sur les malheurs qu'aurait connus la France si elle avait eu « *un président agité* »... ce qui, bien sûr, visait directement M. Chirac. Ainsi le premier ministre stigmatisa-t-il le 1ᵉʳ avril l'« *enflure* » et l'« *éloquence du menton* » de son prédécesseur. M. Jacques Blanc, secrétaire général du P.R., parla de « *taux dur* », etc. On pourrait dresser une longue liste des gentillesses échangées tout au long de ces mois et pour beaucoup c'est cet aspect *polémique* qui restera de la campagne 1979.

Dommage, peut-être. Dommage, sans aucun doute. Cette élection à la proportionnelle nationale aurait pu être un moyen d'expression privilégié des grands courants politiques. Elle a été au contraire une élection personnalisée à l'extrême. Non seulement parce que les Français sont plus passionnés de politique intérieure que de politique étrangère, mais aussi parce que rien ne pouvait empêcher que l'enjeu de 1981 masquât celui de 1979.

NOEL-JEAN BERGEROUX.

LE DÉBAT EUROPÉEN

La déclaration radiotélévisée de M. Jean-Edern Hallier suscite des réactions contradictoires

La déclaration faite mercredi soir 6 juin par M. Jean-Edern Hallier, sur les chaînes nationales de radio et de télévision (*le Monde* du 8 juin), suscite diverses réactions contradictoires.

MM. Jean-Luc Le Douarin, président du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons, et Yvonig Gicquel, directeur général de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, tous deux candidats de la liste Régions - Europe, ont indiqué, jeudi 7 juin, en affirmant parler au nom du bureau du mouvement, qu'ils désapprouvaient, comme l'avait fait la veille M. Bernard Legrand, sénateur de la Loire-Atlantique, les propos tenus par l'écrivain. Ils ont souligné qu'ils reconnaissaient *« l'apport de Jean-Edern Hallier au difficile combat mené jusqu'à présent par Régions-Europe »*, mais condamnaient *« la vulgarité des propos excessifs tenus à l'encontre de personnalités élues, et les attaques personnalisées à l'encontre de quelques journalistes »*.

M. Claude Champaud, président du comité économique et social de Bretagne, a déclaré, pour sa part : *« Le ton de la venimeuse diatribe masquait ce qu'il y a de vrai, de juste, de légitime dans les reproches fondamentaux que Jean-Edern Hallier peut adresser au détestable scrutin européen, aux états-majors parisiens qui réduisent la France à l'état de quatre-quarts et aux tours de passe-passe qui marquent actuellement la vie politique française. Mais pourquoi grands dieux a-t-il réservé ses injures à une seule liste, comme si dans les coups bas portés aux régionalistes, aux provinces et aux défenseurs des libertés culturelles, ceux qui y figurent étaient les pires ? »*

Pris à partie par l'écrivain, Alain Duhamel, chroniqueur d'Europe 1 et d'Antenne 2, a décidé, à son tour, de *« citer en justice »* le leader de Région-Europe.

Plusieurs candidats de cette liste, en revanche, ont exprimé leur solidarité avec M. Hallier. Ainsi, pour M. Xavier Grall, écrivain : *« Quand on supprime l'urne et la parole aux pauvres, il ne reste que le cri. »* Pour M. Gweltas Ar Fur, chanteur-compositeur, l'intervention de M. Hallier était *« foudroyante et nécessaire »*.

M. Jean Thos, président du mouvement Europe 2000, *« s'associe totalement »* à la déclaration de l'écrivain *« en raison de l'injustice de la loi électorale »*.

Europe-Ecologie estime de son côté : *« Les bons censeurs s'émeuvent du terrorisme verbal, mais celui-ci n'est que la conséquence du terrorisme légal qui règne depuis le début de la campagne. Le vrai scandale de ces élections, c'est la loi électorale destinée à bâillonner la liberté d'expression. »*

M. Michel de Saint-Pierre, écrivain, a dit : *« La prestation de Jean-Hedern Hallier a été excessive, bien sûr, quant à la forme, mais quant au fond, je ne puis que m'associer à son indignation pour tout ce qui concerne cette élection dont j'ai déjà dit qu'elle était truquée »*.

M. Jean-Edern Hallier devait se rendre à l'Elysée, vendredi 8 juin, en fin de matinée pour y déposer une lettre ouverte dans laquelle il reprend ses attaques contre M. Valéry Giscard d'Estaing. Il se proposait de convoquer lundi 11 juin, à Quimper, une assemblée générale du mouvement Régions-Europe.

« L'HUMANITÉ » : des vérités...

L'Humanité commente, vendredi 8 juin, la déclaration faite mercredi soir, dans le cadre de la campagne officielle à la radio et à la télévision, par M. Jean-Edern Hallier. Le quotidien du P.C.F. écrit : *« Si Jean-Edern Hallier a pu provoquer ce tohu-bohu journalistique, ce n'est pas, comme il le pense sans doute, d'être intervenu à coups d'invectives dans la société du spectacle, mais parce qu'il a dit des vérités sur un problème qui touche au fondement de la démocratie. La soumission de l'encadrement de l'information au pouvoir est de notoriété publique.*

» Il affirme dans la foulée vouloir casser le consensus de la sous-information civique. Quel orgueil et quelle légèreté ! Ne sait-il pas que les communistes luttent pour une démocratie autogestionnaire, dans l'information aussi ? »

UNE MANIFESTATION DU M.L.F.

Pour une Europe du moindre mâle

Banderoles violettes, pancartes roses, pluie de confettis. Loups de satin, paillettes et maquillages de clown : *« Quand les femmes font le cirque, elles n'appellent pas ça des élections ! »*

Elles étaient entre cinq et six cents à manifester en fin d'après-midi, jeudi 7 juin, à Paris, entre le Cirque d'Hiver et le Centre Georges-Pompidou. Répondant à l'appel d'un tract signé *« des femmes du M.L.F. »*, c'est-à-dire des représentantes « historiques » du Mouvement des femmes, elles voulaient participer à leur manière à la campagne pour les élections européennes. *« Non au Marché commun des hommes, oui aux marches communes des femmes »*, *« Pour une Europe du moindre mâle »*, *« Travail, famille, Europe, ne comptez pas sur nous ! »*, pouvait-on lire sur les banderoles.

« Dans un contexte de crise économique, d'atteinte aux libertés dans l'Europe entière, les femmes sont les premières touchées. On veut nous faire rentrer à la maison pour résorber le chômage, nous faire faire des enfants pour résoudre les problèmes démographiques. Assez de l'ode au fœtus ! », s'indignait une militante féministe. A propos du débat parlementaire de l'automne sur le renouvellement de la loi sur l'avortement, le Mouvement des femmes a appelé les *« femmes d'ici et d'ailleurs »*, à *« prendre leurs vies en main »* et à se battre pour une dépénalisation complète de l'avortement, son remboursement par la Sécurité sociale et l'extension de la loi aux mineures et aux immigrées.

Dans une ambiance de carnaval, en dansant et en chantant, sous le regard souvent goguenard des passants, les femmes ont défilé pendant une petite heure jusqu'au plateau Beaubourg, suivies de près par les forces de l'ordre sur le parvis du Centre Pompidou, malgré le ciel gris et les badauds parfois agressifs, elles ont formé des farandoles.

● *La Nouvelle Action royaliste*, dirigée par M. Bertrand Renouvin, appelle à voter soit pour le parti communiste, soit pour le R.P.R., *« pour empêcher que la communauté nationale ne se dilue dans le néant européen, et pour conserver les chances d'une internationale des nations soucieuses de préserver leur liberté, leur mode de vie et leur prospérité, face aux agressions et au pillage commis par les impérialismes »*.

● *M. Pierre Pujo*, directeur de la revue *Aspects de la France*, a affirmé que sans pour autant *« cautionner »* le gaullisme, *« il faut voter pour le maire de Paris, principal obstacle sur le chemin de M. Giscard d'Estaing »*.

Un entretien avec M. Jean-Edern Hallier

(Suite de la première page.)

C'est triste à dire et cela signifie qu'aujourd'hui on ne peut faire passer un discours politique qu'en portant des coups à la société-spectacle. Il est vrai que cela a toujours été dans mon tempérament et que je n'ai pas attendu la victoire des nouveaux radicaux italiens pour utiliser cette technique...

— Un tempérament qui vous a poussé, mercredi soir, à invectiver violemment, à la télévision, à la fois le chef de l'Etat et plusieurs journalistes.

— Le discours de l'écrivain contient souvent une charge de dynamite, la violence de la passion que ne recèle pas le discours des professionnels du micro et du petit écran. Quand je dis que de Gaulle avait des ennemis ou de grands serviteurs passionnés mais que Giscard, lui, n'a que des valets, ce n'est pas de l'insulte. Comme ces valets sont des gens qui n'ont pas de pensée, pas d'existence, ne sont que des gravures de mode, il n'y a pas d'autre moyen de les définir que de les désigner tels qu'ils apparaissent, d'une manière romanesque. Je les dépeins comme je les vois. Quand je dis que Roger Gicquel a une tête de C.R.S. en congé de maladie, c'est la description d'un personnage à la manière de Balzac ou de Proust. Maintenant, j'attends mes lettres de cachet, si je puis dire, mais j'irai croiser verbalement le fer, dimanche soir, à la soirée Antenne 2 - Europe 1, comme n'importe quelle autre tête de liste. J'ose espérer qu'après m'avoir opposé une première fois des gorilles mes adversaires ne se changeront pas, à leur tour, en singes matraqueurs.

— En octobre 1978, dans une lettre adressée au président de la République, vous l'invitiez aimablement à se rendre en Bretagne pour partager avec vous la crêpe de sarrasin, la galette, le cochon de lait. Aujourd'hui vous n'avez pas de mots assez durs pour attaquer son style et sa politique. Pourquoi ce changement ?

— Après la victoire de Giscard aux législatives de 1978, je me suis dit : c'en est fini pour la gauche pour au moins dix ans, et je le pense toujours.

» Donc quoi d'autre à faire sinon essayer de convaincre le prince de la nécessité absolue, à mon sens, de donner au régime la dimension culturelle qui lui fait défaut, une sorte de troisième dimension. Et c'est très sincèrement que j'ai invité Giscard d'Estaing en Bretagne, avec d'autres écrivains, mais vous le savez, beaucoup de tergiversations, d'interventions de notables et du ministère de l'intérieur ont empêché que ce projet fût réalisé. On a essayé de « gadgétiser » notre vœu, qui était celui du pays réel, et nous avons refusé. Quand nous avons lancé Régions-Europe, je me suis ensuite aperçu, à mesure que notre liste se constituait, par l'alliance du culturel et de l'économique, que le pouvoir giscardien, par innocence plutôt que par une volonté déterminée, détruisait l'humus culturel du pays, ne nous comprenait pas. C'est un drame qui tient sans doute aux grandes écoles. Polytechnique et l'ENA n'ont produit qu'un certain type d'homme qui ne perçoit pas ce qu'est cette France marchande, non point de canons ou d'usines clés en main, mais « marchande d'histoire » comme disait Malraux. Alors, mon territoire de chasse devenant une peau de chagrin de plus en plus réduite, je me suis dit : je vais refaire de la politique. Je me défends en attaquant.

— Quand vous avez annoncé le dépôt de votre liste, vous avez indiqué que vous souhaitiez « solidariser toutes les régions de France ». Or votre liste est presque exclusivement bretonne. La Bretagne peut-elle parler au nom de toutes les régions françaises ? »

— Elle peut en tout cas être le fer de lance d'un combat commun. Je dois dire, cependant, qu'au cours des négociations que nous avons eues avec les autres régions nous nous sommes rendu compte que la plupart des états-majors n'étaient pas vraiment représentatifs et que par exemple la Flandre, dont personne ne parle jamais, manifeste une dynamique culturelle tout à fait exceptionnelle alors que l'Occitanie nous a déçus. La Bretagne, c'est l'alternative démocratique et légaliste du régionalisme. Je ne prétends pas être le porte-parole des régions mais je crois être un homme d'imagination respectueux de tout ce qui s'est fait en matière de régionalisme depuis des années. C'est à croire, pourtant, que le régionalisme est un peu pour les hommes politiques la nostalgie du soir car — ce fut le cas à la fois pour de Gaulle, Clemenceau, Aristide Briand, — chaque fois que la raison leur commande de faire une véritable régionalisation, l'exercice même du pouvoir les oblige à rester jacobins.

» De même l'Assemblée européenne est complètement séparée du Conseil de l'Europe. Je défie les partis politiques de souscrire aux conventions de Galway et de Bordeaux du Conseil de l'Europe déclarant que la crise économique contemporaine est d'une telle dimension et d'une telle diversité dans ses incidences locales qu'elle nécessite la participation effective des pouvoirs locaux et régionaux. Or non seulement cette participation n'a pas lieu, mais il faut dénoncer le scandale du Fonds européen de développement économique régional, dont le budget voté par le Parlement européen pour le développement de nos régions est accaparé par le gouvernement. »

« L'économique n'est que la charrue des choses »

— La « véritable régionalisation », pour vous, qu'est-ce que ce serait ?

— Je défends cette idée extrêmement simple, mais décisive : le culturel doit commander à l'économique et non l'inverse. La charrue ne doit pas être mise avant les bœufs. L'économique n'est que la charrue des choses. L'Europe qu'on nous propose est une Europe totalement dépourvue de projet culturel. Or il n'y a pas de grande chose qui n'ait point été d'abord un grand projet culturel. L'économie n'est pas une science exacte. Si elle l'était, le professeur Barre aurait résorbé depuis longtemps le chômage. Ce sont de grands projets culturels qui furent à l'origine de la construction de Venise, du débarquement des premiers pionniers américains à Manhattan, d'Israël. De même l'Europe à faire doit être sous-tendue par un dessein culturel dont la Bretagne est un petit coin de l'âme.

L'Europe, comme disait Nietzsche, se fera au bord du gouffre ou ne se fera pas. Je crois que nous y sommes, bien que cette perception ne soit généralement pas assez forte. Je déplore la disparition complète du discours politique, qui est remplacé par un discours économiciste ou purement administratif. N'oublions pas que le pays qui avait le plus grand chômage entre les deux guerres mondiales était l'Allemagne et que l'homme qui a résolu admirablement ce problème fut Hitler...

» Tant que notre Europe sera celle des multinationales, c'est-à-dire de la banque — ce qui veut dire concrètement mariage d'entreprises, rationalisation, uniformisation, — tant que cette Europe sera tenue par des prestataires de services — car ce sont eux qui ont le pouvoir, — il est bien évident que ce sera l'Europe du chômage, courroie de transmission de l'inflation américaine, exportant le mal capitaliste dans le monde entier. Contre ces multinationales, il faut créer des multirégionales européennes qui pourraient donner une nouvelle dimension à la responsabilité humaine et résoudre les problèmes de l'emploi.

Plus précisément, nous revendiquons pour les régions un pouvoir maximum.

Au plan européen, la création d'un Sénat des régions permettrait aussi à celles-ci de faire entendre leur voix.

— Toutes les grandes formations politiques se prononcent aujourd'hui pour la construction d'une Europe confédérale. Et vous ?

— Nous autres, Bretons, la supranationalité, nous la vivons depuis trois mille ans. Je suis favorable à une formule du genre suisse, c'est-à-dire à une confédération au sens même du dictionnaire, à savoir que la confédération est une fédération réussie. Le Japon est également un bon exemple, non sur le plan social, mais pour ce qui concerne la répartition qui doit être faite entre le culturel et le technique. Sa civilisation a conservé ses traditions et elle n'a pas sacralisé la machine comme l'ont fait les Occidentaux.

— Seriez-vous partisan d'une extension des pouvoirs de l'Assemblée européenne ?

— La controverse sur ce point est dérisoire par rapport au problème de l'aggravation du colonialisme économique américain en Europe. Nous sommes devenus une grande province américaine. La vraie question doit être le rejet de ce pouvoir américain, et le rejet doit s'exprimer aussi fort que le rejet du pouvoir de l'U.R.S.S. Il y a une seule Europe, celle qui passe par Brest, Madrid, Athènes, Varsovie, Budapest. C'est l'Europe profonde du vieil homme blanc qui doit retrouver le tracé naturel de son espace culturel comme la rivière doit couler dans le lit qui lui est préparé.

« Giscard fantasme »

— Pour faire contrepoids aux super-puissances, M. Giscard d'Estaing préconise le dialogue Nord-Sud, le rapprochement de l'Europe et des pays méditerranéens et africains. Qu'en pensez-vous ?

— Ce dialogue est effectivement nécessaire. M. Giscard a d'excellentes idées, mais elles se concrétisent rarement dans les faits. Le drame du libéralisme giscardien, c'est qu'en maintenant les vieux rapports étriqués du capitalisme archaïque il tient un double discours qui donne l'illusion aux Français que les choses sont faites dès lors qu'elles sont annoncées à la télévision. Pour ma part, je ne vois pas de réels resserrements des liens économiques et cluturels entre la France et l'Afrique. Je vois au contraire, sur les plans politique et culturel, un relâchement et une renonciation un peu partout.

» Giscard fantasme. Chaque fois qu'on le met au pied du mur, il y a soit un virage à quatre-vingt-dix degrés avec un changement complet de politique, soit une fantasmatisation des choses. La politique française est touchée d'une maladie d'irréalité absolue que seul l'Etat français, mécanique bien huilée, permet de conjurer. »

— Vous affirmez volontiers que politiquement vous ne vous situez « ni à droite ni à gauche mais à l'Ouest. » Est-ce simplement un mot d'auteur ou cet Ouest a-t-il réellement une localisation politique ? »

— Je ne suis ni marxiste ni libéral. Je suis pour la réintroduction de la pensée dans la politique, pour la revalorisation du politique contre l'administratif. La droite ne répond pas à mes vœux et la gauche trop souvent me déçoit, notamment dans la défense des idées qui me sont chères : les droits de l'homme, la justice, les batailles contre les inégalités.

Il y a un retard considérable des partis politiques par rapport à la nouvelle réalité de l'ère post-industrielle dans laquelle nous sommes entrés. Cela, Giscard l'a admirablement compris et s'en est servi pour dévaluer, justement, les partis. Et l'on peut dire que notre liste, d'une certaine manière, a joué le jeu giscardien dans sa guérilla des médias. Mais Giscard s'est pris à son propre piège. Nous avons été, nous, les petites listes, le grain de sable qui s'est introduit dans la machine giscardienne bien huilée, en soulignant l'absence de vraie démocratie, les atteintes à la liberté d'expression, le muselage de la presse, le double chômage des hommes et de l'esprit. Grâce à ce grain de sable, la crédibilité du pseudo-discours politique giscardien est en train de se décomposer et je suis heureux d'avoir contribué à dénoncer les miasmes de cette infection. »

(Propos recueillis par ALAIN ROLLAT.*)*

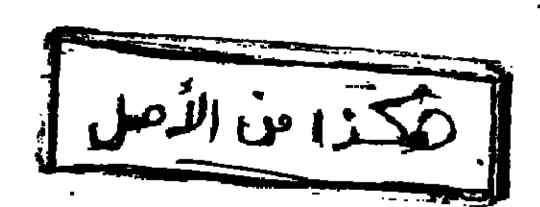
La liste Régions-Europe

La liste Régions-Europe définitive, déposée au ministère de l'intérieur, a la composition suivante :

1. *M. Jean-Edern Hallier*, écrivain, éditeur (Paris-Briec) ;
2. *M. Bernard Legrand*, sénateur de la Loire-Atlantique (Gauche démocratique) ;
3. *M. Jean-Luc Le Douarin*, directeur de société, président du Comité d'étude et de liaison des intérêts bretons (CELIB) (Lorient) ;
4. *M. Emile Le Scan* (dit Glenmor), chanteur, compositeur, interprète (Meilionnec) ;
5. *M. Yves Lainé*, directeur armement maritime (Roscoff) ;
6. *Mme Michèle Le Pape*, professeur (Trébeurden) ;
7. *M. Yvonnick Gicquel*, directeur de la chambre de commerce et d'industrie du Morbihan, président de Kendalc'h (Lorient) ;
8. *Mme Marie-Paule Graffard* (dite Maripol), chanteuse, compositeur, interprète (Plurien) ;
9. *M. Michel Barré*, géologue minéralogiste ;
10. *M. Pierre Vallérie*, contrôleur général des armées (C.R.) (Saint-Malo) ;
11. *M. Jean Pollvet*, journaliste et gérant de société (Lamballe) ;
12. *M. Marc Le Layec*, cadre commercial (Fay-de-Bretagne) ;
13. *M. Xavier Grall*, journaliste, écrivain (Pont-Aven) ;
14. *M. Hervé Le Borgne*, actuaire ;
15. *M. Gildas Le Fur* (dit Gweltaz), chanteur, compositeur, interprète, fondateur des Di'wan (écoles maternelles bretonnes) (La Forêt-Fouesnant) ;
16. *M. Michel Moisan*, directeur de laboratoire alimentaire (Carhaix) ;
17. *M. Michel Le Bris*, écrivain, journaliste (Plougasnou) ;
18. *M. Jacques Bertrand* (dit Jean Markal), écrivain ;
19. *M. Jean Moign*, artiste dramatique, directeur du Théâtre populaire breton (Saint-Brieuc) ;
20. *M. Bertrand Apperry*, capitaine au long court (Paimpol) ;
21. *M. Fernand Kergourlay*, ouvrier couvreur (Quimper) ;
22. *M. Richard Marcade*, officier de la marine marchande ;
23. *M. Jean Monfort*, représentant de commerce (Saint-Malo) ;
24. *M. Jean Bothorel*, journaliste (Paris) ;
25. *Mme Yvette Le Faou*, peintre sur soie (Perros-Guirec) ;
26. *Mme Maryvonne Kervoas*, professeur (Lannion) ;
27. *M. Patrick Bellec*, publicitaire (Paris) ;
28. *M. Louis Bergeron*, médecin (Brest) ;
29. *M. Charles Burel*, cadre commercial ;
30. *Mme Marie-France Berthou*, chef des ventes ;
31. *M. Bertrand Casteret*, agent d'assurance (Saint-Malo) ;
32. *M. Michel Chauvin*, ingénieur (Massy-Palaiseau) ;
33. *M. Jean Corne*, lutteur professionnel ;
34. *Mme Yvonne Chauffin*, romancière, critique littéraire (Rédéné) ;
35. *M. Rémi Chauvet* (dit Myrdhin), chanteur, musicien ;
36. *M. Pierre Gallieux*, professeur ;
37. *M. Pierre Haina du Pretay*, sous-officier en retraite ;
38. *M. André-Georges Hamon*, journaliste, éducateur (Paris) ;
39. *M. Hervé Hubon*, ingénieur ;
40. *M. Bernard Jacquelin*, ingénieur chimiste ;
41. *M. Georges Jegou*, sculpteur ;
42. *M. Jean-François Kervern*, pharmacien, directeur de laboratoire (Landeda) ;
43. *M. Heol Le Scouezec* (dit Gwenngian), médecin, écrivain (Quimper) ;
44. *M. Paul Le Doré*, instituteur, poète ;
45. *M. André-Xavier Le Feuvre*, cadre de gestion ;
46. *M. Edouard-Louis Le Joncour*, pharmacien ;
47. *Mme Annie Masson*, représentante de commerce (Guidel) ;
48. *M. Jean-Simon Mahé*, géomètre, président de la Fédération des associations bretonnes de la région parisienne ;
49. *M. Gilbert Mouroy*, gérant d'entreprise (Rennes) ;
50. *M. Jean Moulin*, artisan d'art (Châteauneuf-du-Faou) ;
51. *M. Jean Picollec*, éditeur (Paris) ;
52. *M. Yannick Pelletier*, journaliste, professeur (Saint-Brieuc) ;
53. *M. Hervé Monbureau*, enseignant ;
54. *M. Jean Maguer*, agriculteur ;
55. *M. Ferdinand* Moschenross, libraire (Alsace) ;
56. *M. Armel Calvet*, retraité ;
57. *M. Jean Cevaer*, ingénieur chimiste ;
58. *M. Jean Gloaguen*, journaliste (Paris) ;
59. *Mme Gaëlle Le Pironnec*, médecin (Paris) ;
60. *M. Yves Le Mauff de Kergal*, administrateur de société ;
61. *M. Patrick Poivre de la Freta*, artiste peintre (Locronan) ;
62. *M. Gilles Roquette*, attaché de relations publiques ;
63. *M. Pierre Roy*, cadre retraité, journaliste (Rennes) ;
64. *M. Philippe Sourdille*, médecin ;
65. *M. Marcel Texier*, professeur (Paris) ;
66. *M. Régis De Mol*, chargé de mission ;
67. *M. Yves Jouanard* (dit Alain Guel), écrivain ;
68. *Mme Elisabeth Lefebvre*, directrice de *Jacinthe* ;
69. *Mme Marie-Madeleine Le Floc'h*, institutrice ;
70. *M. Alain-René Le Noac'h*, contrôleur divisionnaire des P.T.T. ;
71. *Mme Marie-José Graglia*, sans profession ;
72. *M. Claude Planson*, écrivain, ancien directeur du T.N.P. ;
73. *M. Jean-Luc Salmon*, artiste, auteur, compositeur ;
74. *M. Bernard Tattevin*, cadre publicitaire ;
75. *M. Jean-Pierre Vincent*, professeur (Rennes) ;
76. *M. Alain Wallenne*, inspecteur des douanes ;
77. *M. Eric Vanneufville*, fonctionnaire ;
78. *M. Pierre-Alexandre Graziani*, artiste peintre (Corse) ;
79. *M. Jean-Auguste Thos*, retraité direction départementale de l'équipement, président d'Europe 2000 ;
80. *Mme Mireille Manrot Le Goarnic* (dit Garlonn), artiste peintre ;
81. *M. Guenaël Bolloré*, directeur de société (Quimper).







LE DÉBAT EUROPÉEN

Un entretien avec Mme Huguette Bouchardeau

(Suite de la première page.)

» Nous n'avons pas réussi, et cela pour deux types de raisons : il y a eu, d'une part, dans la dernière étape de cette tentative, ce qu'on peut appeler la part des rivalités et des ambitions personnelles. Il ne suffit pas, hélas ! d'être petit pour en être exempt. Jean Elleinstein avait proposé de conduire une liste regroupant des contestataires des partis de gauche, en particulier du M.R.G. et du parti communiste, des écologistes, des régionalistes et nous-mêmes (l'extrême gauche trotskiste s'est refusée à toute négociation avec nous, au nom de sa volonté de faire une liste de la quatrième Internationale, pure et dure). Elleinstein nous intéressait moins comme personnalité que comme l'un de ceux qui avaient pris position, avant le dernier congrès du parti communiste, pour un débat ouvert dans ce parti. Nous regrettons qu'il ait suivi, dans cette affaire, une démarche plus personnelle que correspondant à une recherche critique quant à la manière de faire de la politique aujourd'hui. Nous regrettons aussi qu'il se soit satisfait bien rapidement des quelques avances faites par Georges Marchais aux intellectuels communistes. D'autres, parmi eux, restent plus difficiles que lui sur l'expression des libertés au sein du P.C.F.

» La constitution d'une liste commune s'est heurtée, d'autre part, à une sensibilité apolitique, très répandue chez certains de nos partenaires, en particulier ceux du courant écologiste. Plus que d'un apolitisme de principe, il s'agit d'une méfiance envers les partis politiques, qui tient à ce que de nombreux mouvements régionalistes, écologistes ou féministes se sont constitués pour répondre à des problèmes que ne prenaient pas en compte les partis politiques, de droite ou de gauche. Ceux-ci restent tous marqués, dans leurs analyses et dans leur pratique, par une longue tradition de jacobinisme et de productivisme, sans parler de la misogynie.

» Le P.S.U. échappe en grande partie à ces critiques, mais il ne cache pas qu'il intègre ses luttes dans une stratégie anticapitaliste. Nous situons clairement notre combat à gauche. Qui plus est, nous sommes un parti, et cela a suffi à motiver, au sein des mouvements écologistes en particulier, des réticences à l'idée d'une liste commune. Ces réticences ont été très consciemment et très délibérément avivées par certains, car il existe, chez les écologistes, des forces de droite, dont certaines se retrouvent sur la liste "Europe-Ecologie", assez habiles pour ne pas s'avouer comme telles, mais qui ont su jouer de la mentalité anti-partis pour éviter que le mouvement écologiste n'apparaisse lié à un mouvement de gauche, ne fût-ce que sur une plate-forme minimale de revendications.

» Nous portons cependant une appréciation assez optimiste sur les chances d'un rapprochement ultérieur de ces mouvements.

Lutter contre le conformisme

— Le vote nul que vous préconisez, le 10 juin, a-t-il un autre sens que celui d'une protestation contre le « monopole des grands partis » sur la consultation ?

— Oui, ce vote nul signifie aussi le refus de ce qui est en train de se passer dans la construction européenne aujourd'hui. Il s'agit de faire admettre, comme si c'étaient des décisions prises par tous, des réponses à la crise qui sont le chômage, la restructuration, la conversion vers le tout-nucléaire, réponses qui ont été celles de la plupart des gouvernements européens, mais surtout du gouvernement français. Cette phase de la construction européenne a été marquée, dès le début, par la constitution de ce qu'on a appelé l'espace judiciaire européen, avec la réduction des espaces de liberté qui existaient en Europe. L'extradition de Klaus Croissant est un signe de cette évolution. Un certain nombre de pays regardent du côté de l'Allemagne de l'Ouest et se disent que l'on peut établir une sorte de paix du silence en supprimant un certain nombre de libertés politiques ; c'est la voie des interdits professionnels et de la « criminalisation » des groupes dissidents.

» Lutter contre le monopole des partis, ce n'est pas seulement demander que des groupes qui ne sont pas encore des grands partis puissent le devenir. C'est aussi lutter contre le conformisme, qui va aboutir à ce que, de droite ou de gauche, on s'entende sur un certain nombre de choses à dire. Ainsi, aujourd'hui, Giscard peut-il proposer la formation d'un intergroupe français à l'Assemblée européenne : sur les questions essentielles — faut-il sortir du Marché commun ? faut-il accepter l'énergie nucléaire ? — les quatre grands partis n'ont pas des réponses tellement différentes.

— Pensez-vous que le scrutin du 10 juin a introduit durablement une dimension européenne dans la vie politique française ?

— S'il s'agit d'une dimension nouvelle dans les problèmes posés, je ne crois pas, car les grands problèmes qui se posent à l'Europe sont les mêmes que ceux qui se posent à la France, engagée depuis longtemps dans la logique du Marché commun. C'est au niveau du paysage politique français que la construction européenne risque de changer quelque chose. Je pense à la grande cérémonie de retrouvailles des P.S. européens au Trocadéro. Le spectacle d'un Mitterrand paraissant en plein accord avec un Willy Brandt, avec un Mario Soares, amène à se demander ce que nous prépare cette alliance de la social-démocratie dans la future Europe, et, donc, ce que cela prépare pour la France.

» Ce qui nous fait peur, à nous, c'est ce regroupement des centres, ce grignotage des extrêmes, qui semblent se produire avec la baisse des scores du P.C.F. et du R.P.R. et le rejet dans la dissidence de tous ceux qui parlent d'une voix un peu différente. On peut craindre que le Parlement européen ne serve de laboratoire d'essai pour une politique de centre-gauche, qui consisterait à échanger la cogestion de la crise contre le consensus social. Quant au P.C.F., qui pousse le P.S. à ce type de choix, il nous semble très mal placé pour en faire la critique.

— Hormis le neutralisme et l'écologie, qu'est-ce qui distingue les propositions du P.S.U. de celles du P.S. ?

— D'abord, je ne vois pas clair dans la ligne du P.S. Y a-t-il une ligne ou plusieurs ? A vouloir tout capter, le P.S. apparaît comme une espèce de grand corps mou, qui ne retrouve son unité que par l'autoritarisme renforcé de son chef. C'est pourquoi nous demandons à discuter avec les différentes tendances du P.S., pour arriver à élaborer ce qui pourrait être la solution pour la France dans les années à venir. Trop souvent, nous avons l'impression que l'autogestion est, dans le langage du P.S., un accessoire enjoliveur, alors que, pour nous, elle est l'axe indispensable à la construction d'une alternative de gauche en France. Nous voudrions des réponses très précises du parti socialiste sur sa conception de l'autogestion, et nous sommes prêts à engager des discussions avec n'importe quel courant du P.S. qui aurait des réponses à nous donner.

» On entend peu parler, hors du P.S., du travail programmatique qui s'y fait et dont on a l'impression qu'il est limité aux cercles dirigeants du parti. Le P.S. agit trop souvent comme un cercle de nouveaux technocrates, à opposer aux technocrates du pouvoir. Nous aimerions que le débat programmatique soit un débat public, un débat ouvert, associant tous ceux qui ont quelque chose à dire sur leur région ou leur entreprise.

— Que peut-on attendre des contre-plans régionaux, dont vous proposez l'élaboration, en l'absence d'institutions régionales représentatives ?

— Il est vrai que nous avons peu de moyens de traduire institutionnellement les discussions qu'il peut y avoir sur l'avenir d'une région. Mais il est très important quand même de pouvoir se dire qu'il y a une autre logique de la production et de la croissance et qu'elle doit être inventée à la base. Il faut arriver à penser politiquement la technologie. Les contre-plans régionaux pourraient être très importants pour la pédagogie de l'autogestion, pour que, petit à petit, on prenne l'habitude dans ce pays — face au fatalisme qui nous vient à tous, quand on voit que notre sort est aux mains des multinationales, des administrations, et des ministères, de gens qui connaissent tous les dossiers d'en haut — de se dire qu'on pourrait vivre autrement, produire autrement, travailler au pays, que ce n'est pas utopique et que ces solutions ne sont pas plus mauvaises, techniquement, que les autres.

» Ainsi, nos camarades de Bretagne ont essayé, avec des camarades d'autres organisations, de mettre sur pied un projet énergétique « Alter » pour la Bretagne. C'est un document important et intéressant, qui tente de voir quelles sources d'énergie la Bretagne pourrait exploiter, au lieu d'implanter des centrales nucléaires. C'est dans cette démarche-là qu'il faut s'engager si l'on veut, à la fois fournir un contre-plan réel à opposer aux plans capitalistes français et européens, et redonner confiance aux gens, dans ce pays, en leur capacité d'initiative, alors que, aujourd'hui, tout les pousse à se laisser déposséder de leur pouvoir.

Les municipalités de gauche ne sont pas parvenues à constituer un contre-pouvoir

— Quel bilan faites-vous de deux années de gestion municipale avec les partis de gauche ?

— Dans les municipalités où le P.S.U. travaille avec les autres partis de gauche, nous avons vu les conséquences des divisions internes à la gauche. Aucune municipalité de gauche n'y a échappé, et, quelquefois, le P.S.U., quand il n'a pas voulu servir les intérêts d'un groupe plutôt que d'un autre, a fait les frais de l'opération. C'est la faiblesse des expériences municipales d'union de la gauche, aujourd'hui — et cela vient en grande partie du débat actuel de la gauche, depuis septembre 1977 — que de ne pas tenter cette mise en commun d'expériences et l'établissement réel d'un réseau de pouvoirs locaux, qui pourraient s'associer, comme un véritable contre-pouvoir, face au pouvoir de la droite dans l'Etat.

» Les élus P.S.U. ont essayé d'avoir une attitude d'innovation, notamment dans le domaine de l'information locale, de la participation des citoyens à la gestion de la municipalité, de la place des immigrés dans la vie de la commune de l'environnement. Nous n'avons pas hésité — et nous continuerons à le faire — à nous servir de la place que nous avons acquise dans les conseils municipaux, comme tribune pour soutenir certaines luttes que nous menons et avec lesquelles nos partenaires de la gauche ne sont pas toujours d'accord. Je pense en particulier à ce qui a pu être fait, dans la région parisienne, contre le nucléaire, ou, à Chambéry, en faveur des syndicats de soldats.

— Le P.S.U. s'est toujours conçu comme une force de pression sur les partis de gauche. A-t-il, aujourd'hui, les moyens de jouer ce rôle ?

— On a souvent dit que le P.S.U. avait été un laboratoire d'idées pour la gauche ; je crois que c'est vrai. Sur la guerre d'Algérie, sur l'armée, sur le nucléaire, dans les luttes pour le droit à l'avortement, en faisant des propositions économiques à la fois imaginatives et sérieuses, le P.S.U. a joué un rôle d'impulsion. Nous continuons dans cette voie. Nous faisons, en particulier, des propositions en matière d'énergie et de création d'emplois.

» Nous voudrions que les idées que nous lançons ne soient pas simplement récupérées par d'autres sous forme de slogans, mais qu'elles gardent toute leur vigueur. L'autogestion, pour nous, n'est pas un accessoire à ajouter au socialisme ; c'est, réellement, le pouvoir aux travailleurs. Nous voudrions pouvoir faire que les idées que nous mettons en avant deviennent celles d'une gauche unie, capable de renverser le pouvoir de la droite. Tout le problème, théorique et tactique, est de savoir si nous allons être capables de proposer une solution d'avenir qui ne fasse pas peur aux Français, comme le socialisme autoritaire, et qui permette un changement véritable, car les gens se disent que, s'il s'agit de faire un socialisme à la Brandt, autant rester au centre, avec l'U.D.F. Si elle ne tient pas compte des forces nouvelles, qui posent des problèmes importants, la gauche risque de toujours manquer des 4 ou 5 % de voix grâce auxquelles elle pourrait triompher. Les femmes, les écologistes, posent des questions qui portent sur l'organisation de la société. Il faut accepter, dans la gauche, de discuter avec ces mouvements, et le P.S.U. a un rôle à jouer dans la rencontre du mouvement ouvrier traditionnel et de ces mouvements nouveaux.

Propos recueillis par
PATRICK JARREAU.

La liste Europe-Autogestion

La liste Europe-Autogestion, présentée par le P.S.U., n'a pas distribué de bulletins de vote, puisqu'elle appelle les électeurs à voter nul, en portant sur la feuille de papier qu'ils mettront dans l'urne des inscriptions reprenant les thèmes de campagne du P.S.U. Cette liste est donc symbolique et a été déposée afin que le P.S.U. dispose de panneaux électoraux et d'un temps d'antenne à la radio et à la télévision.

Mme Huguette BOUCHARDEAU, secrétaire nationale du P.S.U. ; MM. Charles PIAGET, militant syndicaliste chez Lip (Besançon) ; Guy LE RHUN, marin-pêcheur ; Mme Dominique LAMBERT, membre du bureau municipal du P.S.U. ; MM. Jean LAJONCHERE prêtre-ouvrier ; Pierre ALLEMAND, manœuvre ; Mme Micheline ANTONUCCI, conseiller municipal de Bourg-en-Bresse (Ain) ; MM. Jacques BELLET, enseignant ; Jean BERARD, conseiller municipal de Chambéry (Savoie) ; Gérard BLANC, ouvrier sidérurgiste ; Mme Michèle BOUICHOU, conseiller municipal de Sevran (Seine-Saint-Denis) ; M. Serge BOUSSAGOL, enseignant ; Mmes Elisabeth BOUTELET, enseignante ; Jeanne BRUNSCHWIG, enseignante ; Viviane CARTAIRADE, secrétaire ; M. Georges CASALIS, théologien ; Mmes Marie CELER, responsable syndicale ; Marie-Françoise CHAILLEUX, secrétaire ; MM. Charles CIMERMAN, coupeur en bonneterie ; Guy DANTO, électricien-éclusier ; Serge DEPAQUIT, membre du secrétariat national du P.S.U. ; Joseph DEPETRIS, comptable ; Jacques DESMOULINS, inspecteur de l'éducation ; Daniel ESPINAT, conseiller municipal de Tulle (Corrèze) ; Gérard FRETELLIERE, enseignant ; Michel FREYDIER, enseignant ; André FOUCHIER, conseiller municipal de Lunel (Hérault) ; André GARRIGUES, enseignant ; Mme Suzanne GERBE, retraitée ; M. Michel GHIRARDI, maire le l'Isle-Jourdain (Gers).

Mmes Maguy GILLET, militante du Planning familial ; Suzanne GOUEFFIC, responsable du secteur femmes du P.S.U. ; MM. Yves GOURVES, médecin ; Raymond GOURY, adjoint au maire de Vouziers (Ardennes) ; Mme Isabelle GUILLEZ, secrétaire ; M. Gilbert HENRY, maire de Rougiers (Var) ; Mme Jacqueline LABROSSE, conseiller municipal de Saint-Quentin (Aisne). MM. Dominique LALANNE, conseiller municipal des Ulis (Essonne) ; Charles LANTOINE, ouvrier ; Yves LARBIOU, conseiller municipal de Montpellier (Hérault) ; Mme Madeleine LAUDE, militante de mouvements de femmes ; MM. André LAUDOUZE, ecclésiastique ; Victor LEDUC, membre du bureau national du P.S.U. ; René LE PAUDER, dessinateur industriel ; Jean-Pierre LE ROUX, enseignant ; André LESCA, dessinateur ; Mmes Anne-Marie LETORT, sans emploi ; Simone LIEHRMANN, secrétaire ; MM. Gérard LOPEZ, enseignant ; Michel LOUIS, animateur ; Mme Jacqueline MAITTE, enseignante ; MM. Jean-Claude MALLET, agriculteur ; Gérard MARTIN, conseiller municipal de Louviers (Eure) ; Mme Bernadette MATHIEU, adjoint au maire de Langres (Haute-Marne) ; MM. Georges MENAUT, cheminot ; Georges MINAZZI, responsable syndical chez Peugeot (Exincourt, Doubs) ; Jean-Claude MOQUET, conseiller municipal de Larche (Alpes-de-Haute-Provance) ; Michel MORIN, conseiller municipal de la Verpillière (Isère) ; Jean-François MORINEAU, adjoint au maire de la Roche-sur-Yon (Vendée) ; Georges PAGET, dessinateur ; Mme Janine PALM, réceptionniste médicale ; M. Alain PANTAZIAN, technicien.

Mmes Geneviève PAUQUET, sans emploi ; Marie-Françoise PIBOT, enseignante ; Brigitte PLAZA, psychologue ; M. Gérard PRINGOT, adjoint au maire de Sarcelles (Val-d'Oise) ; Mme Marie-Anne PUCEL, dessinatrice ; MM. Bernard RAVENEL, membre du secrétariat national du P.S.U. ; Gérard RENAULT, agriculteur ; Mmes Michèle RIVAL, infirmière ; Geneviève RIVOIRE, enseignante ; M. Emile SAPHY, agriculteur ; Mme Marie SYS, enseignante ; M. Jean SOURD, employé de bureau ; Mmes Camille SUHARD, conseiller municipal de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) ; Chantal TORRE, enseignante ; Germaine TRICOIR, mère de famille ; Claude WEIDMANN, conseillère pédagogique ; MM. Roger WINTERHAL, maire de Lutterbach (Haut-Rhin) ; Claude BOURDET, journaliste.

Tribune du 10 juin

Vraies convictions et faux débats

par JEAN LECANUET (*)

LA capacité de résistance et d'organisation face à la situation planétaire, aucun pays d'Europe ne la possède à lui seul. Pas plus la République fédérale allemande que la France. Mais l'Europe la détient dans sa dimension communautaire, par son poids démographique, par la réalité de son marché intérieur, par son niveau de technologie, par son potentiel de recherche et d'innovation. Vingt ans après sa création, sous la pression des faits, le Marché commun change de nature. Hier, il s'agissait, en libérant les conditions de concurrence entre Etats ayant atteint un certain niveau de développement, d'accroître globalement le niveau de vie de l'ensemble des populations concernées. Aujourd'hui, il s'agit de renforcer l'esprit communautaire pour conjurer les menaces dont notre environnement mondial apparaît chargé. Hier l'Europe se construisait sur la recherche de l'intérêt moyen de ses Etats-membres. Aujourd'hui, il s'agit de faire prévaloir la solidarité sur l'intérêt pour résister à la pression extérieure.

En l'occurrence, le mouvement de l'histoire rejoint l'esprit des traités. Les circonstances autant que l'inspiration des fondateurs amènent lentement l'Europe économique à devoir forger sa personnalité politique.

∴

Je vois à cette émergence de l'Europe politique dans un monde en crise au moins trois raisons impératives.

La première, c'est que, dans une période de turbulence comme celle que nous traversons, le progrès social ne procédant plus spontanément de l'expansion, il faut le rechercher et le trouver par volonté politique, c'est-à-dire par une démarche de cohérence et de solidarité accrue. Ce n'est pas un hasard si l'opinion, dans son ensemble, comme la plupart des organisations syndicales, pressent que la solution de revendications comme la semaine de trente-cinq heures relève du niveau européen, au terme d'une évolution progressive et sectorielle.

La seconde raison est que la mondialisation accélérée de la vie économique impose l'expression d'une personnalité européenne mieux affirmée, donc d'essence plus politique, dans les négociations internationales. C'est ainsi que, dans la concertation que le président de la République a suggéré d'engager entre Communauté, Etats africains et pays producteurs de pétrole, il apparaît que l'Europe doit parler à un niveau véritablement politique, à la fois en raison de la personnalité de ses partenaires, mais aussi parce que la négociation ne porte plus uniquement sur des intérêts économiques, mais, dans une certaine mesure, sur des objectifs moraux, dès lors qu'il s'agit de remédier au déséquilibre entre pays de développement inégal.

La troisième raison découle d'une volonté de défense de la démocratie. La période d'instabilité dans laquelle nous sommes entrés propage à travers le monde une onde de perturbation dans l'organisation civile des sociétés. Ce n'est pas un hasard si naissent et se développent partout des régimes totalitaires ou tyranniques, des croisades intolérantes, des atteintes répétées aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales. Chacun discerne les liens de cause à effet qui existent entre la déstabilisation économique et l'aventure politique.

En renforçant sa cohérence, comme elle le fait par l'exercice commun du suffrage universel et par la désignation d'un Parlement communautaire, l'Europe organise également un môle solide de défense de la démocratie. Dès lors, faut-il s'étonner que parmi les adversaires avérés ou inavoués de la construction européenne figurent les partisans déclarés d'une vision totalitaire de la société et ceux qui font d'un triptyque crise-désordre-recours l'axe de leur stratégie politique ! Une Europe plus solidaire représente donc la meilleure garantie contre l'aventurisme politique.

∴

En suivant la campagne préliminaire aux élections du 10 juin prochain, j'avoue avoir été parfois surpris par son contenu, et je comprends que l'opinion la trouve quelque peu irréelle. Cette déviation vient surtout du parti-pris choisi par les adversaires de la politique européenne d'engager de faux débats plutôt que d'affirmer de véritables convictions.

Faux débat, et même, à la limite, débat perverti, celui qui consiste à substituer des règlements de comptes de politique intérieure au renforcement de la conscience européenne du pays. Quel autre jugement porter sur cette série d'initiatives et de propos qui, de la mise en cause de la légitimité du chef de l'Etat aux accusations faites aux pouvoirs publics de jeter la France en pâture aux multinationales, ont ponctué à ce jour la campagne électorale ?

Faux débat aussi, mais celui-là de nature anachronique, qui prétend confondre la construction européenne avec une querelle juridique. J'appartiens à ce courant d'Européens convaincus sur lesquels s'abattent chaque jour les accusations de dogmatisme supranational, quand ne s'intente pas un procès en reniement pour considérer l'idée d'une confédération comme l'objectif naturel du processus de construction européenne. N'est-ce pas là discuter du sexe des anges quand les barbares sont aux portes de la cité ? Plus grave, n'est-ce pas choisir l'aveuglement, en refusant de voir la dimension historique de nos responsabilités ?

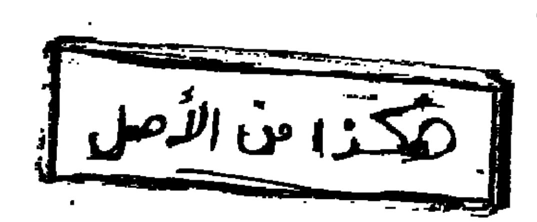
Le passé n'offre rien de comparable à l'entreprise que représente l'organisation d'une démocratie politique à l'échelle de neuf et, plus tard, douze pays, d'histoire, de culture et de langues différentes, dont quelques-uns ont assumé parfois une domination hégémonique du continent et quelques autres commandé des empires sur lesquels « le soleil ne se couchait jamais ». Personnellement, j'ai toujours pensé que la dynamique de l'Europe inventerait les structures accordées à la détermination des nations qui la composent ; que la Communauté — formule que je préfère à toute autre — développerait avec le temps les institutions que la volonté historique de ces Etats l'amènerait à souhaiter. C'est d'ailleurs l'esprit des traités. Et je ne comprends pas ceux qui peuvent imaginer, pire, accréditer l'idée que l'Europe résulterait d'une sorte de coup de force contre les nations qui la composent, leur culture et leur personnalité.

Faux débat, enfin, ou, plutôt, mauvais débat, celui qui vise à ranimer contre l'Europe des ardeurs nationalistes irrationnelles et assoupies. Bien sûr, tout s'y prête : le chômage, les rigueurs du redressement économique, comme l'angoisse latente des régions frappées par la crise. En de telles circonstances, il ne manque jamais d'apprentis sorciers pour exploiter l'inquiétude plutôt que de défendre la vérité et organiser l'effort. A ceux-là, l'Allemagne offre un bouc émissaire tout trouvé, qui permet de donner des difficultés de l'heure une explication sommaire. Quand ces attaques procèdent du parti communiste, force est de constater que leur finalité rejoint curieusement les intérêts stratégiques de l'Union soviétique. Quand on trouve à leur origine des hommes qui prétendent à une filiation gaulliste, on comprend mal cette négation de l'un des apports essentiels de la diplomatie française : la réconciliation franco-allemande, engagée par Robert Schuman, consolidée par le général de Gaulle et poursuivie par ses deux successeurs.

La concomitance de ces faux débats n'est sans doute pas le fait du hasard. Personnellement, je me risquerai à lui donner, en une formule, une explication d'ensemble : notre vie politique compte désormais plus de calculateurs que de prophètes, plus de tacticiens que de bâtisseurs. Puisque toutes les études d'opinion témoignent du contenu positif que les Français accordent à l'Europe, il est bien difficile à ses adversaires de la combattre ouvertement sans se condamner à l'inexistence électorale. Il faut sans doute voir là l'explication de cette unanimité européenne de façade, qui s'accommode si bien d'attaques perfides et obliques portées dans le même temps contre l'Europe.

L'élection du 10 juin ne se joue pas sur des nuances, des réserves ou des arrière-pensées. Elle oppose les tenants des vraies convictions européennes à ceux des faux débats. Ses résultats apporteront la sanction de la clarté. Ils favoriseront ceux qui, en France, ont défendu et défendent l'Europe unie, tant par volonté de paix que par exigence de progrès et d'indépendance réelle.

(*) Président de l'U.D.F.



LE DÉBAT EUROPÉEN

LES « NEUF » EN CAMPAGNE

ITALIE : un concert à une voix...

De notre correspondant
ROBERT SOLÉ

Rome. — L'Italie a préparé le scrutin du 10 juin dans les plus mauvaises conditions. « Préparé » est d'ailleurs un grand mot puisque la campagne européenne s'est vue éclipsée par les élections législatives du dimanche précédent. On n'a parlé de l'Europe qu'incidemment, et toujours dans un but intéressé. « *Votez pour moi, je suis européen* », semblaient dire les partis, entre deux dégagements sur la faillite du centre gauche ou la nécessité d'un gauche-centre rénové.

Comble du paradoxe : cette Italie si fière d'être européenne, ce pays qui se précipite aux urnes pour la moindre élection municipale menace de battre un record d'abstention le 10 juin.

Les partis multiplient les appels à la participation. On ne peut exclure qu'ils soient entendus : l'électorat italien semble prendre plaisir à démentir les sondeurs d'opinion et à surprendre ses dirigeants. Il eût été plus prudent toutefois, plus logique aussi, de jumeler les élections législatives et européennes, évitant de dépenser plus de 5 milliards de lires inutilement. Mais la démocratie chrétienne ne l'a pas voulu, et les protestations du P.C.I. n'ont pas convaincu grand monde : les deux grands partis avaient trop peur d'avantager les socialistes en associant les deux scrutins. M. Craxi, secrétaire général du P.S.I., constate amèrement : « *Nous avons été floués* ».

L'issue du vote est bien incertaine, malgré l'adoption d'une loi proportionnelle au scrutin de liste, très proche du système habituel, avec le découpage de l'Italie en cinq grandes circonscriptions. Les quatre-vingt-un élus ne se répartiront pas forcément selon les pourcentages de dimanche dernier : 38,3 % pour la démocratie chrétienne ; 30,4 % pour les communistes ; 9,8 % pour les socialistes, et le reste pour la dizaine d'autres listes en présence.

Le P.C.I., par exemple, peut être favorisé par une abstention assez forte, mais pénalisé par son isolement au Parlement européen, ou *affaibli* un peu plus au profit des petites formations puisqu'il n'est pas nécessaire de « voter utile » le 10 juin. Quoique peu nombreux (un demi-million d'inscrits sur les listes électorales), les émigrés italiens résidant dans la C.E.E. — et autorisés pour la première fois à voter sur place — peuvent légèrement infléchir les scores.

De même, certaines candidatures sont susceptibles d'influencer l'électorat. Les partis ne se contentent pas, en effet, de faire figurer en tête de liste leurs secrétaires généraux et quelques ténors : ils ont fait appel à des syndicalistes, des journalistes, des universitaires. Si le P.C.I. présente M. Altiero Spinelli, ex-commissaire des Communautés européennes, les radicaux comptent l'écrivain Leonardo Sciascia, et les socialistes des personnalités aussi diverses que le metteur en scène Giorgio Strehler ou M. Jiri Pelikan, ancien responsable de Radio-Prague, naturalisé italien.

Nombre de parlementaires sont en lice, puisque la loi italienne autorise le cumul des mandats. Mais les partis leur demanderont de choisir. Seuls les dirigeants politiques nationaux siégeront à Strasbourg et à Rome pour assurer une certaine liaison et donner quelque poids à leurs sous-groupes parlementaires.

Unanimité sur l'élargissement de la C.E.E.

La faible place qu'occupent depuis deux mois les thèmes européens ne s'explique pas seulement par l'autre campagne électorale. En fait, si les partis italiens débattent peu du Parlement de Strasbourg, c'est aussi parce qu'ils n'ont pas grand-chose à débattre. Noyé de professions de foi, plus européennes les unes que les autres, l'homme de la rue serait bien incapable de dire ce qui sépare les communistes des démocrates-chrétiens. L'unique divergence apparue au grand jour concernait, il y a quelques mois, une question technique : le système monétaire européen. Le P.C.I. avait voté contre l'adhésion immédiate de l'Italie, et les socialistes s'étaient abstenus. Mais qui en parle encore aujourd'hui ?

La D.C. italienne donne souvent l'impression d'être plus proche du P.C.I. que de son homologue allemande. Et M. Berlinguer semble mieux se faire comprendre de M. Zaccagnini que de M. Marchais. Il faut vraiment chercher les divergences entre les grands partis italiens.

On les trouve entre les lignes. Membre du parti populaire européen, la démocratie chrétienne est pour une Europe supranationale. « *L'élection du Parlement au suffrage universel est une étape qui mettra en évidence les limites du traité,* dit M. Luigi Granelli, responsable de la section extérieure de la D.C. *Ce qui manque, ce sont des pouvoirs politiques plus forts. Il faut que le Parlement puisse imposer certaines choses à la Commission... Nous sommes pour une Europe fédérale.* »

Le P.C.I. parle également d'une étape, mais en vue d'une chose bien vague : « *Un nouveau pouvoir plurinational qui ne sera cependant pas une réédition, à l'échelle européenne, du vieil Etat centralisé.* » S'il cherche à « *augmenter les pouvoirs du Parlement européen* », c'est surtout comme redistribution de pouvoirs existants : « *transformer profondément dans un sens démocratique les orientations et les institutions de la Communauté* ». Autrement dit, commencer par donner au Parlement certains pouvoirs détenus par la Commission de Bruxelles ou par le conseil des ministres.

Tous les partis sont d'accord sur l'élargissement de la Communauté européenne, même si l'Italie sera la première à souffrir de la concurrence des produits grecs, espagnols et portugais. La raison en est triple : consolider la démocratie dans ces anciennes dictatures ; rééquilibrer le Marché commun par le Sud ; et constituer un front commun pour mieux se faire entendre des pays du centre et du nord.

L'Italie a beaucoup profité de la Communauté européenne, en matière économique, politique et sociale, mais avec ses cinquante-sept millions d'habitants, son contingent record de chômeurs et son revenu par tête d'habitant deux fois inférieur à celui de la France (pour ne pas parler de l'Allemagne), elle s'estime à juste titre pénalisée. Et elle commence à élever la voix.

C'est le consensus intérieur en faveur de l'Europe qui lui permet de le faire. Un consensus relativement récent puisque la gauche italienne était hostile à la C.E.E. Il a fallu attendre les événements de Hongrie (1956) pour que les socialistes modifient leur attitude et deviennent peu à peu les champions de l'Europe. Et ce n'est qu'après les événements de Tchécoslovaquie (1968) que les communistes ont changé leur fusil d'épaule, ne voyant plus dans le Marché commun le produit de la guerre froide et l'instrument du capitalisme.

Le P.C.I. manifeste une ardeur de néophyte. Il veut rattraper le terrain perdu et sait qu'on ne lui décernera de brevet démocratique que s'il choisit franchement le camp occidental. Le parti de M. Berlinguer ne dénonce jamais une hégémonie germano-américaine. Il va même jusqu'à reconnaître publiquement ses divergences avec le P.C.F. Mais on sent chez lui une crainte non formulée : que tout cela l'entraîne prématurément à un débat de fond sur des questions bien gênantes, comme l'Europe de l'Est.

En attendant, le P.C.I. semble vouloir exporter son compromis historique. « *Au Parlement européen,* dit M. Sergio Segre, membre du comité central et chargé de la politique extérieure, *notre ligne sera de chercher les plus grandes convergences autour de problèmes concrets. Il y aura des disparités, et elles passeront à travers chacun des groupes. Il ne faudra en être ni surpris ni inquiet. De ces divergences et de ces convergences pourra naître une véritable confrontation pour assurer l'avenir de l'Europe et résoudre les problèmes angoissants qui se posent dans le monde. Au Parlement européen, la vraie différence passera entre conservateurs et innovateurs.* » M. Segre précise : « *Nous travaillerons à un grand objectif historique : celui de reconstruire l'unité du mouvement européen, lequel trouve parfois son expression dans des partis socialistes ou sociaux-démocrates* ». Ce travail, le P.C.I. l'a déjà commencé en nouant des rapports — excellents, en apparence — avec la social-démocratie allemande, le Labour britannique ou le parti socialiste français.

De telles tentatives ne sont pas vues d'un bon œil par le P.S.I. Jouant à fond la carte de « l'euro-socialisme », il a dissuadé M. Mitterrand d'assister au dernier congrès communiste, de même qu'il a empêché M. Brandt de venir appuyer le parti socialiste italien, son grand concurrent.

La démocratie chrétienne a d'autres problèmes. Représentant la gauche du parti populaire européen, elle entend empêcher M. Strauss de l'entraîner trop à droite. Mais si la D.C. a refusé l'alliance conservatrice que le leader bavarois proposait, elle compte — comme d'ailleurs le P.C.I. — des sensibilités différentes dans ses rangs.

Européens, parce que...

L'Italie se pose souvent comme le pays le plus européen de tous. C'est une affirmation que conteste M. Antonio Gambino, éditorialiste de *l'Espresso* : « *Notre européanisme est de façade. Nous sommes toujours les premiers de la classe, mais nous ne faisons rien. L'Italie est d'ailleurs le pays qui viole le plus souvent les normes communautaires. Il lui est facile de parler de transfert de pouvoirs dans la mesure où son Etat n'existe guère. Rome est exactement l'opposé de Bruxelles : l'exécutif n'a pas de pouvoir et c'est le Parlement qui doit lui en donner !* »

Toujours est-il que la jeunesse de l'État italien joue en faveur de l'Europe. Comme d'ailleurs l'émigration qui a permis beaucoup d'échanges et une défense des travailleurs selon les lois communautaires. D'autres facteurs comptent aussi : les craintes des Italiens du Nord (ne voulant pas que leur pays se détache de l'Europe et glisse vers le Sud) ; les illusions des Italiens du Sud (habitués à l'assistance et considérant Bruxelles comme un super Etat assistantiel).

La configuration politique du pays joue également en faveur de l'Europe. Le P.C.I. domine largement la gauche et beaucoup d'Italiens rêvent de « noyer » ce grand parti dans une Europe sociale-démocrate.

Il faut tenir compte enfin d'un facteur historique. Contrairement à la France, il n'y a jamais eu ici de nationalisme de gauche. Nationalisme signifie fascisme. Et fascisme évoque catastrophe. Ironie du calendrier : le 10 juin sera le 39e anniversaire de l'entrée de l'Italie dans la seconde guerre mondiale.

PRESSE

● Le « *Financial Times* », dans un communiqué publié à la suite d'informations erronées, « *déclare formellement qu'il n'a strictement aucun intérêt financier ou commercial dans le journal* Forum international *et que les deux journaux ne sont aucunement associés. Toute information contraire est dénuée de tout fondement.*

» *En revanche, le* Financial Times busines information limited, *une filiale du* Financial Times, *a, dans le cadre de son département des droits de reproduction, accordé à* Forum international *l'exclusivité, pour la France uniquement, de reproduire un nombre limité d'informations fournies par le* Financial Times ».

POLITIQUE

A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

La protection des emprunteurs en matière de prêts immobiliers

Jeudi 7 juin, l'Assemblée nationale examine le projet de loi, adopté par le Sénat (« le Monde » du 5 juin), relatif à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier.

Ce texte répond à un triple objectif : 1. Assurer l'information préalable de l'emprunteur au stade de la publicité et à celui des offres de prêt ; 2. Aménager l'interdépendance des contrats en subordonnant la validité du contrat principal à l'obtention des prêts qui doivent en assurer le financement et inversement ; 3. Limiter les clauses indemnitaires et pénales.

Pour le rapporteur, M. RICHOMME (U.D.F.), la protection des emprunteurs « *ne doit pas être conçue comme un système de défense vis-à-vis des tiers, mais davantage comme un système d'autoprotection de l'emprunteur* ».

M. MONORY, ministre de l'industrie, rappelle que « *les caractéristiques des opérations de crédit et la façon dont celles-ci sont liées à l'acte d'acquisition ont, jusqu'à présent, échappé à la loi* ».

M. DAILLET (U.D.F., Marne) souligne que, jusqu'à présent, les emprunteurs « *se voyaient trop souvent mis dans l'obligation d'honorer des contrats léonins* ».

Pour M. DUCOLONE (P.C., Hauts-de-Seine), bien que le projet ne prévoie « *aucune diminution des taux de prêt ni aucune réduction de l'apport personnel, il contient un certain nombre de dispositions favorables aux emprunteurs* ». M. CELLARD (P.S., Gers) estime que les Français sont la proie des promoteurs et des spécialistes du financement.

M. AURILLAC (R.P.R., Indre) souhaite obtenir des assurances pour que la loi « *ne se retourne pas contre les acquéreurs qu'elle entend protéger, dans la mesure où elle aboutirait à allonger les délais et à augmenter le coût des prêts* ».

Dans la discussion des articles, l'Assemblée adopte les dispositions prévoyant que les prêts pourront financer les opérations immobilières suivantes : l'acquisition en propriété ou en jouissance d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage professionnel et d'habitation ; la souscription ou l'achat de parts ou actions de sociétés donnant vocation à l'attribution en propriété ou en jouissance d'un immeuble ; l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte ; des travaux de construction, de réparation, d'amélioration ou d'entretien portant sur cette même catégorie d'immeubles lorsque le montant des dépenses est supérieur à 100 000 francs ; l'achat d'un terrain destiné à la construction des immeubles définis précédemment.

L'Assemblée décide d'ajouter à ces mesures certaines ventes à terme « *dites du régime spécial H.L.M.* », afin, est-il précisé, qu'aucune opération ne soit exclue du champ d'application de la loi « *en considération de la nature juridique de la vente ou de l'origine des financements* ». L'offre de crédit devra, s'il y a lieu, faire état des modalités de l'indexation. L'Assemblée adopte un amendement de M. RICHOMME (U.D.F.), précisant que l'offre devra mentionner les conditions requises pour un transfert éventuel du prêt à une tierce personne. Est ensuite adopté un article additionnel assurant l'information et la protection des emprunteurs en ce qui concerne les modalités des assurances dont sont assortis les contrats de prêts.

L'Assemblée abaisse de 20 % à 10 % du crédit total le seuil en deçà duquel chaque prêt est conclu sous la condition suspensive de l'octroi de chacun des autres prêts. Sont ensuite repoussés deux amendements de MM. CELLARD (P.S.) et DAILLET (U.D.F.) tendant à supprimer les pénalités encourues à l'occasion de remboursement anticipé de prêts. Elle adopte un amendement du rapporteur qui précise : « *En cas de défaillance de l'emprunteur et lorsque le prêteur n'exige pas le remboursement immédiat du capital restant dû, il peut majorer, dans des limites fixées par décret, le taux d'intérêt que l'emprunteur aura à payer jusqu'à ce qu'il ait repris le cours normal des échéances contractuelles. Lorsque le prêteur est amené à demander la résolution du contrat, il peut exiger le remboursement immédiat du capital restant dû, ainsi que le paiement des intérêts échus.* » Elle repousse ensuite un amendement de M. DUCOLONÉ (P.C.) prévoyant qu'en cas de perte d'emploi l'exécution du contrat est suspendue jusqu'à la réintégration de l'emprunteur dans un nouvel emploi.

Sur proposition de MM. DUCOLONÉ, RICHOMME et CELLARD, les députés réintroduisent dans le texte un article supprimé par le Sénat accordant une protection spécifique à l'emprunteur au cas où le contrat d'entreprise — pour le financement duquel un prêt avait été demandé — connaîtrait des difficultés d'exécution.

Les députés adoptent d'autre part un article additionnel permettant aux bailleurs de retenir une indemnité d'immobilisation réglementairement limitée dans son montant, « *au cas où l'acte constatant la levée d'option serait annulé faute de l'obtention des prêts nécessaires à la réalisation de la vente* ». L'Assemblée fixe enfin au 1er juillet 1980 la date d'application de la loi. L'ensemble du projet ainsi modifié est adopté à l'unanimité.

Suspension de la primo-vaccination antivariolique

L'Assemblée examine ensuite le projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la vaccination antivariolique. Ce texte suspend l'obligation de vaccination pour les enfants de zéro à deux ans, maintient les rappels à onze et vingt et un ans ainsi que la vaccination pour les personnes particulièrement exposées (médecins, personnels sanitaires).

M. DONNADIEU (R.P.R.), rapporteur, explique que le dernier cas de variole a été enregistré en octobre 1977 et qu'une telle vaccination est celle qui comporte le plus de risques (un accident grave pour cent mille à deux cent cinquante mille primo-vaccinations de jeunes enfants).

Dans la discussion générale, M. CABANEL (app. U.D.F., Isère) rappelle que l'Académie nationale de médecine s'est prononcée contre toute mesure allégeant les obligations vaccinales antivarioliques. Il estime cependant que le projet reconnaît une situation de fait, à savoir une vaccination qui n'est plus respectée qu'à 50 %. Il déclare en outre qu'il conviendrait de doter la France d'un stock de vingt millions de doses de vaccin.

M. HOEFFEL, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la santé et de la famille, déclare que le projet, ne suspendant que la primo-vaccination antivariolique, ses effets seront limités et progressifs. Il précise que la mesure proposée ne signifie en aucune façon que l'intérêt des vaccinations systématiques est remis en cause.

Se fondant sur les recommandations de l'Académie nationale de médecine, et jugeant le texte « *prématuré* », Mme GOUTMANN (P.C., Seine-Saint-Denis) présente une motion de renvoi en commission. Votée par M. HAMEL (U.D.F.), celle-ci est repoussée par l'Assemblée. Les députés repoussent ensuite un amendement de M. FUCHS (U.D.F., Haut-Rhin) tendant à supprimer les rappels pour les personnes déjà vaccinées.

Au terme d'un long débat à propos des réserves françaises de vaccin, dans lequel interviennent MM. DONNADIEU (R.P.R.), CABANEL (app. U.D.F.) et HAMEL, l'Assemblée adopte, contre l'avis du gouvernement, un article additionnel qui stipule : « *Le ministre chargé de la santé s'assure de l'existence sur le territoire national d'un stock national de vaccin et de produits pharmaceutiques et biologiques antivarioliques ainsi que de lots de semence vaccinale antivariolique.* »

M. HOEFFEL déclare à ce sujet : « *Dans le projet de budget de 1980 seront inscrits les crédits permettant de financer la création d'un stock de vaccin comprenant trois millions de doses de vaccin lyophilisé prêt à l'emploi et un lot de semence vaccinale permettant de fabriquer cinq millions de doses supplémentaires.* »

L'ensemble du projet, ainsi modifié, est adopté, le groupe communiste votant contre. — L. Z.

NOMINATIONS DE SOUS-PRÉFETS

M. Marc Ferrua, sous-préfet de Villefranche-de-Rouergue, est nommé secrétaire général adjoint des Bouches-du-Rhône. M. Jean-Claude Vincent, sous-préfet de Confolens, est nommé directeur du cabinet du préfet de la région limousine. M. René Abad, attaché de préfecture, est nommé directeur du cabinet du préfet de la Haute-Saône. M. Jacques Bordes, chef de service administratif de préfecture, est nommé directeur du cabinet du préfet des Hautes-Pyrénées. M. Pierre Burgorgue, attaché principal, est nommé directeur du cabinet du préfet du Lot. M. Paul Defarge-Lacroix, directeur de préfecture, est nommé directeur du cabinet du préfet de la Lozère. M. Marcel Matteacci, directeur de préfecture, est nommé directeur du cabinet du préfet de la Martinique. M. Philippe Sablayrolles, attaché de préfecture, est nommé directeur du cabinet du préfet de l'Ariège.

LES OPTIONS DU VIIIe PLAN

M. Albert estime indispensable la prise en charge par les assurés sociaux d'une partie des dépenses de santé

La commission des finances de l'Assemblée nationale a entendu, jeudi 7 juin, les réponses de M. Michel Albert, commissaire au plan, aux questions qu'elle lui avait posées sur les principales options du VIIIe Plan. M. Albert a indiqué, notamment, que le ralentissement de la croissance ne permettra plus d'augmenter les transferts sociaux et les dépenses de l'Etat sans majorer le taux des cotisations et des impôts. Un redéploiement de ces dépenses fera l'objet d'un examen particulier à l'occasion des travaux de préparation du VIIIe Plan.

La politique des transports, qui ne fait pas partie des options retenues pour le VIIIe Plan, fera l'objet d'un comité particulier, qui examinera dans quelle mesure l'usage des transports sera influencé par les nouvelles contraintes énergétiques, étudiera l'éventualité d'un renchérissement des carburants destiné à modifier les comportements et recherchera les moyens de financer les transports collectifs et de les rendre plus attrayants.

M. Albert a indiqué qu'un groupe de travail sera consacré aux industries touristiques. Il a souligné que les projections de l'INSEE à l'horizon 1985, sur les nouvelles bases de la comptabilité nationale, seront rendues publiques à la fin du mois de septembre. Le commissaire au Plan a rappelé, d'autre part, que l'objectif de la politique énergétique est de ramener la part du pétrole, dans les approvisionnements de la France, de 60 % actuellement à 45 % en 1985, ce qui reviendrait à maintenir les importations au niveau de 100 millions de tonnes environ.

M. Albert a souligné que la rapidité d'élaboration des options permettra une concertation aussi large que possible au cours de la deuxième phase de préparation du VIIIe Plan, qui a seulement commencé. D'ores et déjà, a-t-il dit, un certain nombre de modifications ont été introduites après consultation des partenaires sociaux. Enfin, le VIIIe Plan contiendra sans doute moins de programmes d'actions prioritaires que le VIIe.

M. Fernand Icart (U.D.F.), rapporteur général du budget, a souligné, dans son rapport sur le projet de loi portant approbation du rapport sur les principales options du VIIIe Plan, que l'évolution des transferts sociaux constitue le problème central de ce plan. Il a réclamé une meilleure politique en matière d'économies d'énergie et de recherche sur les énergies nouvelles. La commission a adopté, avec quelques amendements, le projet de loi.

∴

La commission des affaires culturelles, familiales et sociales avait donné, mercredi 6 juin, un avis favorable à ce projet de loi. M. Albert avait indiqué, devant cette commission, qu'il convient de consolider le système de protection sociale, menacé par son coût financier. Une étude sur le déficit de la Sécurité sociale à l'horizon 1985, dont les conclusions seront disponibles avant la fin de l'année, permet déjà de prévoir que, si rien n'est modifié dans ce système, une augmentation des cotisations sociales voisine de 1 % par an s'avérera nécessaire. M. Albert s'est prononcé pour un « *mixage* » du maintien du système actuel, de l'instauration de contrôles et d'une participation financière des assurés pour une partie des dépenses de santé.

COMMENT CONSTRUIRE UN BOEING.



Boeing recherche en permanence de nouvelles façons de réduire la consommation en carburant des courriers à réaction, d'accroître l'efficacité de ses appareils et d'améliorer encore le confort des passagers.

Ces recherches s'appliquent à toute la Famille Boeing : le 727, le 737 et le 747.

Elles s'appliquent encore plus au 757 et au 767, deux nouveaux appareils construits actuellement par Boeing.

Parlons par exemple des essais du 767 en soufflerie. Ce courrier à réaction ne quittera pas le sol avant 1981. Pourtant il a déjà volé pendant 17 000 heures à des vitesses proches du mur du son.

Voilà plus de quatre ans que l'Ingénieur Dick Day, son assis-



tante Carol Hutson et une équipe de spécialistes Boeing soumettent à une série complète d'essais en soufflerie des maquettes dont l'aérodynamisme est strictement identique à celui du 767.

Ces essais permettent de vérifier les calculs concernant la consommation de carburant et l'intégration des composants de structure de faible poids, et également de prévoir les caractéristiques de vol.

Aussi perfectionnée que puisse être cette technologie, rien ne serait possible sans



l'ingéniosité des hommes. Et cela est vrai à chaque stade de la conception et de la production d'un courrier à réaction Boeing. Car il serait faux de penser qu'un Boeing est fabriqué sur une énorme chaîne de montage entièrement automatisée.



En fait, chaque Boeing de la chaîne est construit individuellement. C'est un méticuleux assemblage manuel de millions et de millions de câbles, de panneaux d'aluminium, de montants, de taquets, de leviers, de rouages, de cadrans, de moteurs, de rivets, de pompes, d'appareillages électriques et d'une infinité de sous-assemblages.

Mais avant qu'un nouveau



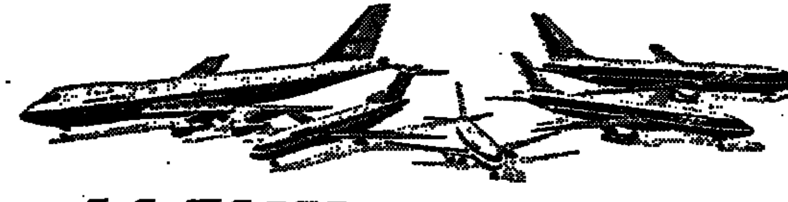
modèle soit construit, on en élabore une réplique grandeur nature, comme celle présentée



sur ces illustrations. Outre les essais complets en soufflerie, une maquette exacte de l'appareil est en effet conçue.

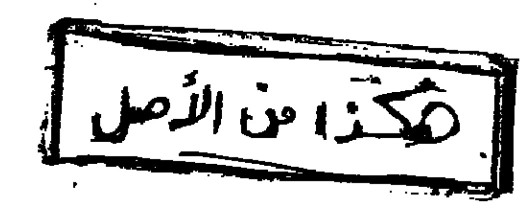
Ainsi, avant même qu'un nouvel appareil ne quitte le sol, nous savons qu'il sera en mesure de le faire.

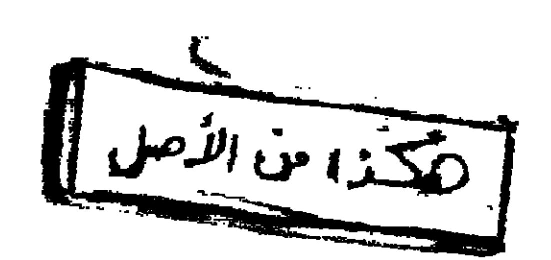
Tout est facile avec les machines, tout est possible grâce aux hommes.



LA FAMILLE BOEING

Pour réunir les hommes.





Le Monde

société

La liquidation du groupe Boussac devant la cour d'appel de Paris

La nécessité économique et le droit

L'affaire Boussac n'en finit pas de rebondir. Après les jugements du tribunal de commerce confiant la gestion des quelque cinquante sociétés du groupe Boussac (mises successivement en règlement judiciaire, puis en liquidation) au groupe Willot, puis autorisant ce dernier à acquérir la totalité des actifs desdites sociétés et de leur actionnaire principal, M. Marcel Boussac, on croyait l'affaire réglée (le Monde *des 19 août, 20-21 août 1978 et du 7 avril 1979). Pourtant, une fois encore, l'avenir du groupe est remis en question. M. Jean-Claude Boussac, neveu du fondateur et « gérant à vie » de la société mère du groupe (le C.I.T.F.), faisait appel mercredi 6 juin, à la première chambre de la cour d'appel de Paris, présidée par M. Vassogne, des trois jugements du tribunal de commerce (du 18 août 1978 et des 5 et 6 avril 1979) qui avaient permis la mise en place de la « solution Willot ».*

Remise en cause véritable ou combat d'arrière-garde ? A l'issue des quelque sept heures d'audience, on restait perplexe. On avait, de part et d'autre, lavé beaucoup de linge douteux, réglé quelques comptes, multiplié les sous-entendus perfides, sans grand résultat, que d'embrouiller un peu plus une *affaire* déjà compliquée.

A vrai dire, les défenseurs de M. Jean-Claude Boussac ne manquaient pas d'arguments mordants, tant les conditions de reprise « *dictées* » au tribunal par le groupe Willot semblent exceptionnelles, et le jugement du 18 août hâtivement rédigé. Les trois avocats de M. Jean-Claude Boussac ont mis en lumière nombre de points « *gênants* » : rôle des banques et des pouvoirs publics, qui, après avoir soutenu le groupe Boussac à bout de bras, le « *lâchent* » brutalement le 20 mars 1978, au lendemain des élections législatives... ; clauses « *exorbitantes* » du contrat de location-gérance conclu avec le groupe Willot, sans inventaire des stocks, sans caution ni garantie, et prévoyant le versement, dans les caisses de la société Saints-Frères, du produit des stocks et des actifs réalisables et disponibles (évalués respectivement à 285 et 176 millions de francs) ! ; hâte à transformer, le 5 avril 1978, à la demande des syndics de la société Saints-Frères, le règlement judiciaire en liquidation de biens — pour « *laver les irrégularités du jugement du 18 août* » et « *mettre la cour devant le fait accompli* » ?

A celà s'ajoutent les multiples contradictions contenues dans le rapport comptable établi à la demande des syndics pour « *éclairer le débat : l'ensemble du* capital de la société Christian Dior y est évalué à 1,7 million de francs, et les parts de la S.C.I., possédant les immeubles de l'avenue Montaigne et de l'avenue François-Ier, à 123 000 francs — « des prix raisonnabes », soulignait Me Yves Attal ; une « *erreur* » de soustraction de 30 millions de francs apparaît dans les comptes d'actif. Les évaluations de stocks passent de 445 millions de francs (estimés au 4 mai 1978) à 31 millions (au 31 décembre 1978) ! La liste est longue des « *irrégularités* » et des « *contradictions* » qui, selon M. Jean-Claude Boussac et ses avocats, aboutissent à une « *spoliation au profit du groupe Willot* », des créanciers, des sociétés et des actionnaires.

Fruit amer

La défense — cinq avocats représentants les syndics, le groupe Willot et M. Marcel Boussac — n'a pas répondu point par point à ces accusations. Elle avait beau jeu de mettre en cause la recevabilité de l'appel, la personnalité de M. Jean-Claude Boussac et l'absence d'autre solution. Là aussi, les coups volaient bas. Me Jacques Garnier, puis Me André Lenard, s'étonnaient de « *l'appel tardif* » de M. Jean-Claude Boussac et laissaient entendre qu'il y avait « *peut-être eu des transactions* », des « *conversations amicales* » entre celui-ci et le groupe Willot, et que son indignation serait « *le fruit amer d'un espoir longtemps caressé et déçu* »... Les défenseurs ont expliqué les décisions du tribunal de commerce, dont ils n'ont guère justifié les faiblesses juridiques, par la nécessité « *économique* » de construire une solution, viable à terme, avec l'appui d'un groupe important. Il est vrai que M. Jean-Claude Boussac n'avait guère les moyens de présenter seul un concordat crédible, et qu'il a refusé de citer les noms des autres groupes « *sérieusement intéressés* » par une reprise, qui seraient susceptibles de remplacer le groupe Willot si la cour d'appel infirmait les jugements.

L'avocat général, clôturant les débats, a d'ailleurs repris ces arguments de « *fond* ». Reconnaissant que le tribunal de commerce avait fait, le 18 août, dans ses motifs, une « *confusion des textes* », il a souligné néanmoins les dangers « *industriels et sociaux* » d'un « *retour en arrière* » et s'est prononcé clairement pour le maintien de la liquidation de biens, « *seule solution possible pour sortir du problème* ». Si clairement même qu'il a mis en cause la gestion de « *l'un et l'autre Boussac* », précisant que « *le ministère public fait toutes réserves sur les suites que ce dossier pourrait avoir sur le plan pénal* »... On ne saurait être plus clair !

La justice contre les nécessités économiques ? Le droit contre l'intérêt général ? C'était un peu le fond du débat. Qui l'emportera ? L'arrêt sera rendu le 11 juillet...

VÉRONIQUE MAURUS.

● *« Le Monde » relaxé.* — Poursuivi en diffamation par la société Copromer de Boulogne-sur-Mer après un article intitulé « Les salariés des aciéries se demandent comment échapper au chômage » *(le Monde* daté 3-4 décembre 1978), *le Monde* a été relaxé mercredi 6 juin par le tribunal de Boulogne. Le tribunal observe notamment que *« le passage de l'article incriminé relatif à la société Copromer ne comporte pas d'allégation relative à des procédés de gestion ou à des actes commerciaux destinés à tromper le public, ou contraires à l'honorabilité commerciale, ou des fautes de nature à porter atteinte à la considération »*. Le lendemain de la publication de cet article, nous avions spontanément rectifié ce qui était, à l'origine, une confusion née d'une erreur de transmission.

● *Deux attentats non revendiqués* ont été commis contre une agence bancaire et une perception de l'Essonne, dans la nuit du jeudi 7 au vendredi 8 juin, provoquant des dégâts matériels très légers.

EN SEPTEMBRE 1979

Le nombre des entrées à l'École de la magistrature sera finalement de cent cinquante-trois

La chancellerie a annoncé jeudi 7 juin que le nombre des places offertes, en septembre 1979, au concours d'entrée à l'Ecole nationale de la magistrature (E.N.M.) serait de cent cinquante-trois et non de cent cinq comme il avait été décidé précédemment (« le Monde » des 13 mars et 19 mai).

Cette décision, précise le ministère de la justice, confirme les indications données par le garde des sceaux à une délégation de l'association des candidats à l'E.N.M. qu'il avait reçue le 23 mai. Le nombre des places offertes au concours suivant, en février 1980, sera de 105. « *En outre,* déclare la chancellerie, *chacun des candidats refusés au concours de septembre 1979 aura la faculté de se présenter à nouveau à celui de février 1980.* » Ainsi, selon le ministère, « *pourront entrer à l'Ecole nationale de la magistrature en 1980, après mise en œuvre de la réforme, 260 auditeurs de justice (...). Seulement 174 auditeurs de justice sont entrés à l'école en 1979 avant mise en œuvre de la réforme, et 179 en moyenne par an pour les années 1969 à 1978* ».

L'association des candidats, qui s'est réunie jeudi en présence de représentants du Syndicat de la magistrature (S.M.), de l'Union syndicale des magistrats (U.S.M.), du Syndicat des avocats de France (S.A.F.) et de la Fédération nationale des unions de jeunes avocats (F.N.U.J.A.), a rappelé qu'elle avait été créée pour obtenir 210 postes et que la chancellerie n'en proposait encore que 153.

« *L'association ne saurait se satisfaire d'un chiffre aussi dérisoire,* affirme une motion adoptée à l'issue de la réunion, *et maintient sa demande à 210 postes, quota équivalent à celui des années antérieures, et à celui des années à venir. Pour la chancellerie, cette diminution des postes offerts en 1979 sera compensée par un concours organisé en mars 1980. Ce concours ne sera en réalité que la première session du double concours de 1980 (...). A qui fera-t-on croire que c'est en réduisant le nombre des postes offerts par concours que l'on parviendra à résoudre la crise des effectifs et la crise du fonctionnement même de la justice ? En réalité, derrière cette mesure il faut voir une volonté certaine de la chancellerie de reprendre en main le corps des magistrats et d'assurer un contrôle plus sévère sur les jeunes magistrats.* »
Machine 26

Les candidats à l'E.N.M. se sont également interrogés sur la signification de la division en deux des promotions (deux concours annuels de 105 places prévus à partir de 1980). « *Cela signifie une diminution de la période passée à l'école de Bordeaux,* a expliqué M. Dominique Coujard, président du Syndicat de la magistrature, *donc une suppression des travaux d'analyse critique de la justice, puisque l'enseignement des techniques est indispensable. On transforme l'E.N.M. en une école technique profesionnelle.* »

Les représentants des organisations de magistrats ont également évoqué l'éventualité d'un projet de loi organisant des concours de recrutement exceptionnels « *dans les tranches d'âge qui, paraît-il, font défaut, concours qui ne seraient pas destinés aux étudiants, mais à des gens qui sont dans le privé* ». Le Syndicat de la magistrature et l'Union syndicale des magistrats, décidés à combattre la mise en place d'un tel recrutement, ont appelé, ainsi que l'association des candidats à l'E.N.M., à une journée nationale d'action le 21 juin.

La Cour de sûreté de l'État n'est pas une juridiction d'exception

déclare M. Alain Peyrefitte

M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, qui assistait, jeudi 7 juin, à l'installation du nouveau président et du nouveau procureur général de la Cour de sûreté de l'Etat, MM. Claude Allaer et Henri Dontenwille, récemment nommés (*le Monde* du 1er juin), après avoir fait l'éloge de ces deux magistrats, a rendu hommage à « *la sagesse et à la sérénité* » de cette juridiction.

« *La Cour de sûreté de l'Etat,* a-t-il déclaré, *n'est pas une juridiction d'exception. Elle ne l'est pas, parce que son existence est due à la volonté du législateur et non à l'arbitraire de l'exécutif ; elle ne l'est pas, parce qu'elle n'a pas été créée postérieurement aux faits qu'elle est appelée à juger ; elle ne l'est pas, car elle est permanente et fait partie de l'ordre juridique ; elle ne l'est pas, parce que les procédures qu'elle suit sont en parfaite harmonie avec les règles traditionnelles de notre droit.* »

« *La Cour de sûreté de l'Etat,* a ajouté le ministre, *n'a pas été créée pour réprimer des idées, subversives ou pas ; elle a pour misison de juger des faits ; elle ne se préoccupe pas de je ne sais quel délit d'opinion. Elle juge des auteurs d'infractions dirigées contre des personnes ou des biens. Crimes ou délits, ces infractions pourraient relever de la cour d'assises ou du tribunal correctionnel s'ils n'étaient pas en relation avec une entreprise tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat.* »

M. Peyrefitte s'est félicité de l'existence de cette cour « *justifiée par l'histoire de ces quinze dernières années* ». « *On peut regretter que le législateur ait eu aussi nettement raison en prévoyant qu'il pourrait se commettre de graves atteintes à la sûreté de l'Etat. On peut regretter qu'il ait eu raison d'être pessimiste, mais le gouvernement, les députés et les sénateurs de 1963 ont fait preuve d'une grande perspicacité en décidant de pérenniser une institution destinée à prévenir et à réprimer les crimes et les délits portant atteinte à la sûreté de l'Etat. On doit se féliciter de leur prévoyance.* »

« *En travaillant à maintenir la République dans son unité,* a conclu M. Peyrefitte, *et la nation dans sa diversité, la Cour de sûreté de l'Etat maintient ferme le lien social qui rend les hommes humains. Pas plus demain qu'hier, vous ne défendrez des entités abstraites : vous défendrez notre terreau, nos racines, l'espace dans lequel nous aimons vivre et respirer, parce que nos libertés s'y épanouissent et s'y tolèrent, les libertés de chacun s'arrêtant où commencent celles des autres.* »

Une seule voie de recours : le pourvoi en cassation

Créée par une loi du 15 janvier 1963, la Cour de sûreté de l'Etat est destinée à juger — en temps de paix — les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat (infractions contre la défense nationale, contre la paix intérieure : complots, attentats), qui en temps de guerre relèvent des juridictions des forces armées. Le ressort de cette Cour s'étend sur tout le territoire.

« Juridiction d'exception », *indique le précis Dalloz de procédure pénale, sa compétence, très large, est définie par l'article 698 du code de procédure pénale. Outre les crimes et délits contre la sûreté de l'Etat, elle a à connaître des délits prévus par la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées, ainsi que de certains crimes et délits de droit commun, lorsqu'ils sont* « en relation avec une entreprise individuelle ou collective consistant ou tendant à substituer une autorité illégale à l'autorité de l'Etat ».

La Cour de sûreté de l'Etat est présidée par un magistrat. Ses différentes chambres sont composées à la fois de magistrats et d'officiers généraux ou supérieurs. La composition et la procédure suivie par cette juridiction sont particulières et dérogent aux règles de droit commun, notamment en matière de garde à vue : le délai de celle-ci, initialement fixé à dix jours, est actuellement de six jours. Enfin, la Cour ne peut être saisie que sur ordre du ministre de la justice, et la seule voie de recours est le pourvoi en cassation. La décision d'ouvrir le procès relève du décret.

La Cour de sûreté de l'Etat a succédé à deux juridictions créées par le général de Gaulle : le Haut Tribunal militaire et la Cour militaire de justice, qui, eux, n'étaient susceptibles d'aucun recours, pas même du pourvoi en cassation.

Cinq « casseurs » interpellés après le saccage de plusieurs magasins de la rue de Passy.

Treize magasins ont été endommagés et deux autres ont été entièrement détruits par un incendie, jeudi 7 juin, peu avant minuit, rue de Passy, à Paris (16e), par un groupe de jeunes gens qui ont brisé les vitrines et lancé divers projectiles et des cocktails Molotov. Deux voitures en stationnement ont été incendiées et l'une d'elles a entièrement brûlé. Les boutiques touchées sont situées entre les numéros 50 et 70 de la rue.

Cinq des jeunes qui ont participé à ce saccage ont été interpellés peu de temps après par une patrouille de surveillance de police municipale sur le pont Bir-Hakem. Ils avaient le visage masqué. Au cours de leur arrestation un gardien de la paix a été blessé. Ces cinq garçons, MM. Michel Limouzy, Fabrice et Mathias Liégard, Jean-Pierre Grandjean et Marc Babuty sont actuellement entendus dans les locaux de la police judiciaire. Ils ont reconnu leur participation aux faits et ont déclaré avoir préparé les cocktails Molotov l'après-midi même. Ils se sont définis selon la police comme des « *casseurs gauchistes* ». Quatre autres personnes sont également recherchées.

● *M. Edouard-Jean Empain* a été entendu jeudi 7 juin par M. Louis Chavanac, premier juge d'instruction, qui lui a demandé de reconnaître à travers une cloison la voix de sept personnes soupçonnées d'être impliquées dans sa séquestration. Ces sept personnes et sept policiers avaient été réunis dans une pièce contiguë afin d'y lire, l'un après l'autre, le même texte. M. Empain, à la sortie, a indiqué qu'il s'était interrogé sur la ressemblance de certaines voix à consonance méditerranéenne, mais qu'il ne pouvait être formel.

ÉDUCATION

En Algérie

Des parents d'élèves français refusent de payer les droits de scolarité

De notre correspondant

Alger. — Le conseil d'administration de l'Office universitaire et culturel français en Algérie (OUFCA), qui gère tous les établissements scolaires français dans ce pays, a été saisi, jeudi 7 juin à Paris, d'un dossier particulièrement épineux. Un conflit oppose, en effet, la direction de cet organisme à l'Association laïque des parents d'élèves de l'Office (ALPEO) affiliée en France à la Fédération Cornec.

L'ALPEO, arguant du principe de la gratuité scolaire, recommande depuis deux ans à ses adhérents et sympathisants de ne pas acquitter les droits de scolarité qui leur sont demandés. Ceux-ci s'élèvent pour les enfants français et algériens (1) à 126 dinars par an et par enfant (2) dans le primaire et le premier cycle du secondaire, et à 216 dinars ensuite. Les étrangers paient 900 dinars par trimestre, des dérogations étant très libéralement consenties aux parents disposant de faibles ressources, notamment aux réfugiés originaires d'Amérique latine.

La consigne de l'ALPEO s'adresse d'abord aux parents des trois mille cinq cents élèves français (3). Actuellement les droits n'ont pas été payés pour plus de quatre cent cinquante enfants. Outre cette action directe, l'association a déposé un recours devant le Conseil d'Etat pour demander l'annulation de la décision d'imposer des droits prise par le ministère des affaires étrangères de qui dépendent, en dernier ressort, les établissements scolaires français à l'étranger.

Ce combat juridique a peu de chances d'aboutir. Le système des droits est désormais appliqué dans tous les pays sans exception. Le Conseil d'Etat a déjà rejeté un recours présenté par les parents d'élèves français du Maroc et un peu partout les résistances ont cessé. C'est en Algérie que se trouve le dernier carré d'opposants et l'administration, qui craint une contagion toujours possible, veut d'autant plus éteindre ce foyer qu'elle va être amenée, dès l'an prochain, à augmenter les sommes demandées aux parents pour compenser les restrictions de crédit décidées à Paris. Estimant, contrairement à l'ALPEO, que le recours devant le Conseil d'Etat n'a pas d'effet suspensif, elle n'a pas hésité, pour venir à bout des récalcitrants, à employer des procédés dont elle reconnaît elle-même le caractère « *déplaisant* » : elle refuse ainsi l'*exeat* aux élèves ayant terminé leur scolarité à l'office, les prive de fournitures scolaires, ne les admet pas à la cantine. Cette tactique a parfaitement réussi au lycée Descartes à Alger, l'office disposant dans cet établissement d'un appareil administratif docile. Ces actes de rétorsion sont plus difficiles à pratiquer dans les établissements primaires, où ils doivent être appliqués par les maîtres eux-mêmes, qui estiment pour la plupart ne pas avoir à se mêler de cette affaire.

Fait plus grave, la direction de l'office refuse de reconnaître la représentativité de l'ALPEO, tirant argument du fait que cette organisation n'a pas de statut légal en Algérie, ce dont elle ne semblait pas se soucier les années précédentes. L'association des parents Cornec a même été écartée, en octobre 1978, des élections au conseil d'établissement du lycée Descartes, l'administration favorisant en revanche la présentation d'une liste par un groupement de parents non contestataires. C'est cette dernière qui a été déclarée élue, bien que l'ALPEO ait obtenu trois fois plus de voix.

Scandalisés par ces procédés, de nombreux professeurs du lycée ont décidé de ne plus siéger dans les conseils de classe et ont même menacé, au second trimestre, de ne plus remplir les bulletins scolaires si les « *élus de l'administration* » continuaient à y assister. Ceux-ci, dont la bonne foi avait été parfois surprise, se sont alors retirés. L'ALPEO a déposé un recours d'annulation des élections contestées devant le tribunal administratif de Paris qui a renvoyé le dossier en Conseil d'Etat.

Dans un communiqué publié à cette occasion, les enseignants précisent : « *La direction de l'office a déclaré qu'elle ne modifierait sa position que sur instructions précises du conseil d'administration de l'office.* »

Le jeudi 7 juin, le conseil d'administration n'a pas tranché nettement en ce qui concerne la représentation et la reconnaissance de l'association de parents d'élèves. En revanche, il s'est prononcé sans équivoque pour l'exclusion des enfants qui n'auraient pas acquitté à la rentrée les droits de scolarité.

M. Jean Cornec doit rencontrer, le 11 juin, le ministre des affaires étrangères pour évoquer d'une part le problème des droits de scolarité — que la fédération juge incompatible avec la gratuité de l'enseignement — et, d'autre part, le problème de la reconnaissance de la fédération en Algérie.

DANIEL JUNQUA.

(1) L'accès des établissements de l'office est, à la demande des autorités algériennes, fermé en principe aux Algériens. Des dérogations sont cependant consenties par le ministère des enseignements primaire et secondaire.

(2) 1 dinar = 1,20 F.

(3) Les établissements de l'office sont fréquentés au total par quelque huit mille élèves.

Le cent cinquantième anniversaire de l'École centrale

Les « éclaireurs du futur » aux flambeaux

« Si je devais naufrager sur une île déserte, je choisirais pour compagnon un ingénieur de Centrale. » Cette citation de M. André François-Poncet, reprise dans l'allocution du ministre des universités, Mme Alice Saunier-Seïté, a déclenché des salves d'applaudissements lors du dîner de gala organisé, le 7 juin, à l'Orangerie du château de Versailles, à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de l'Ecole centrale des arts et manufactures.

L'Association des anciens élèves, maître d'œuvre de la soirée, avait vu grand : quelque mille trois cents invités, dont le président du Sénat, M. Alain Poher, Mme Saunier-Seïté et M. André Giraud (industrie), les ministres de tutelle, et M. Robert Galley, ancien centralien, ministre de la coopération.

Toutes promotions mêlées, les anciens de Centrale ont vécu une soirée « dix-huitième siècle », avec concerts à la chapelle royale et à l'opéra Gabriel, promenade sur les terrasses au milieu de laquais en livrée, portant perruque et flambeaux, et souper à l'Orangerie, sous le regard du Roi-Soleil en empereur romain.

On a évoqué les grands ancêtres : Leclanché, Eiffel, Panhard... et Boris Vian. Le président de l'association des anciens élèves, M. François de Laage de Meux, a exalté ces « médecins des usines et des fabriques » d'autrefois, chargés aujourd'hui d'animer la vie industrielle. Mme Saunier-Seïté a souligné le rôle des centraliens dans l'économie française et reconnu les mérites d'un établissement qui forme de vrais « décideurs » et des « éclaireurs du futur ».

R. C.

SCIENCES

MORT DE L'AMIRAL VIGLIERI DERNIER SURVIVANT DE L'EXPÉDITION NOBILE

(De notre correspondant.)

Nice. — Dernier survivant de l'expédition Nobile, qui, en 1928, visait à relier le Spitzberg au pôle Nord par dirigeable, l'amiral italien Alfredo Viglieri est mort le 4 juin à Gênes. Il était âgé de soixante-dix-huit ans.

L'expédition du dirigeable *Italia* se termina tragiquement par la chute de l'engin sur la banquise. La catastrophe causa, directement ou indirectement, la mort de dix-sept hommes. Il n'y eut que huit rescapés. De retour en Italie, l'amiral Viglieri publia le récit du drame, *Quarante-huit jours sur le pack* (banquise).

ÉDUCATION

« L'apprentissage de la seconde langue sera maintenu en quatrième »

affirme M. Jacques Pelletier

« Les enseignements de langues vivantes ne connaîtront à la prochaine rentrée aucune modification réglementaire. L'option de seconde langue sera maintenue à l'entrée en quatrième. Les conditions d'ouverture de sections nouvelles resteront de quinze élèves pour l'anglais et l'allemand, de huit pour les autres langues. » Telle est l'assurance donnée par M. Jacques Pelletier, secrétaire d'Etat à l'éducation, dans une lettre adressée le 29 mai à M. Jean Cornec, président de la Fédération des conseils de parents d'élèves des écoles publiques.

M. Pelletier note que *« l'apprentissage d'une langue étrangère dès le cours moyen lui apparait une nécessité dans son principe »*, mais suppose *« une nouvelle approche de la formation des maîtres et ne saurait donc être généralisé à brève échéance »*.

Enfin, le secrétaire d'Etat à l'éducation précise qu' *« il apparait souhaitable de réintroduire une option de seconde langue dans les classes C et D et de donner sa place à la seconde langue, au titre des épreuves du premier groupe du baccalauréat, pour certaines sections de A et en B »*.

D'autre part, dans une note adressée le même jour aux recteurs, M. Pelletier souligne que *« la possibilité du choix d'une seconde langue vivante en quatrième sera maintenue en tout état de cause aux rentrées 1980 et 1981 et son enseignement poursuivi jusqu'à la fin de la scolarité. Les expérimentations lancées à la prochaine rentrée ne sauraient préjuger d'aucune manière les décisions qui pourraient être prises ultérieurement. »*

En bref...

● *Six cents professeurs de collèges et de lycées* ont défilé, mercredi 6 juin, aux abords du ministère de l'éducation aux cris de *« Réemploi des auxiliaires, des crédits, des postes, titularisation des auxiliaires »* et aussi *« Halte au massacre des langues vivantes »*. Organisée par le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES), auquel s'étaient joints le Syndicat national des professeurs de l'enseignement physique (SNEP) et les sections du Syndicat national des instituteurs (SNI-P.E.G.C.) de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, cette manifestation était destinée à protester contre les licenciements qui menacent, selon ces syndicats, de nombreux maîtres auxiliaires.

● *Le calendrier des vacances scolaires* sera fixé pour trois ans à partir de la fin de l'année. Cette mesure, annoncée le jeudi 7 juin, par M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs permettrait aux professionnels du tourisme *« de mieux planifier l'utilisation des équipements de loisirs et d'hébergements.* M. Christian Beullac avait déjà évoqué cette nécessité de *« planification pluriannuelle »* en présentant, avec M. Soisson, au conseil des ministres, les principes dont pourrait s'inspirer une réforme des rythmes scolaires (*le Monde* du 9 mars).

ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Critiques et satisfaction à propos des textes sur la retraite des maîtres

Les projets de décrets mis au point par le ministère de l'éducation et concernant essentiellement le régime de retraite des enseignants des établissements privés (*le Monde* du 31 mai) ont suscité les réactions suivantes :

● *La Fédération de l'enseignement privé* (C.F.D.T.) estime que le contenu des textes *« confirme tout à fait les craintes qu'on pouvait avoir sur les intentions du gouvernement quant à l'application (...) de la loi Guermeur. Les décisions arrêtées en matière de retraite (...) comme en matière de titularisation (...) sont très en dessous des aspirations des maîtres, pourtant entretenues par de multiples promesses. »*

Après des actions locales en juin, la FEP entend profiter en septembre des journées de prérentrée et des tout premiers jours de l'année scolaire pour mettre en évidence *« les problèmes d'emploi qui apparaîtront à cette période »* et sensibiliser les parents d'élèves *« sur la situation des personnels »*. En novembre, une journée de grève nationale et un rassemblement à Paris seront organisés.

● *Le parti socialiste* déplore que les projets de décrets n'aient pas été soumis à la commission des affaires culturelles et sociales de l'Assemblée nationale, alors qu'ils ont été communiqués aux responsables de l'enseignement catholique. Il s'agit pour le P.S. d'une *« discrimination vis-à-vis des élus pourtant chargés de voter les lois et de veiller à leur application »*.

● *Pour M. Jean-Claude Gaudin,* député U.D.F. des Bouches-du-Rhône et secrétaire national de l'U.D.F. à l'éducation, *« la détermination de M. Beullac et du gouvernement ainsi que celle des parlementaires de la majorité qui le soutiennent ont ainsi permis que se concrétise la volonté de justice et d'équité du législateur malgré l'opposition constante et sous toutes ses formes des groupes socialiste et communiste au Parlement.*

» Ainsi désormais les maîtres de l'enseignement libre bénéficieront des mêmes avantages sociaux que leurs collègues de l'enseignement public. Ils auront droit en particulier aux mêmes conditions d'accès à la retraite à soixante ans dans l'enseignement secondaire et à cinquante-cinq ans dans le primaire. »

DÉFENSE

Un recensement exhaustif des abris anti-atomiques est entrepris en France

La protection des populations face aux agressions d'une puissance nucléaire étrangère constitue une préoccupation unanime de la commission des finances de l'Assemblée nationale, a déclaré M. Robert-André Vivien, député R.P.R. du Val-de-Marne, président de cette commission, à l'occasion de l'audition du général Roger Rhenter, secrétaire général de la défense nationale (S.G.D.N.).

Plusieurs membres de la commission ont, en effet, souligné l'effort entrepris dans le domaine de la protection civile par les autres puissances, et notamment par l'Union soviétique.

En France, a expliqué le général Rhenter, le premier ministre, sensible aux recommandations de la commission des finances, a prescrit qu'une étude soit conduite afin d'apprécier de la façon la plus précise le coût des mesures envisageables et leur efficacité. Dès à présent, les experts sont soucieux de faire un recensement exhaustif des infrastructures et des abris existants. Le coût estimé par le ministère de l'équipement d'aménagement des caves et parkings afin d'en faire des abris convenables représenterait, selon les circonstances, entre 2 % et 10 % du prix des constructions neuves.

Le général Rhenter a ensuite insisté sur *« les menaces insidieuses qui peuvent désorganiser la vie de la nation et notamment sur certaines vulnérabilités qui ont pris une dimension nouvelle : approvisionnement énergétique et minerai, transformation des produits agricoles, et circuits d'approvisionnement devenus infiniment plus complexes qu'auparavant, transmissions, transports, etc. »*.

M. Jacques Cressard (R.P.R., Ille-et-Vilaine) a fait part de l'étonnement des parlementaires lors des manœuvres Exentia dont *« le thème n'avait nullement tenu compte des réactions d'une population pourtant gravement éprouvée par la multiplication de destructions d'ouvrages civils »*. Ces manœuvres, qui ont eu lieu dans l'Ouest en avril, simulaient notamment de nombreuses actions de commandos adverses contre les moyens de transmission et les voies de communication. Il semble, en particulier, qu'une partie de la population n'ait pas apprécié le choix, par l'armée, de certains objectifs de l'exercice comme l'attaque simulée — et ratée, — par le 1er régiment de hussards parachutistes, du relais de télévision de Pré-en-Pail (Mayenne) endommagé, dix-huit mois auparavant, lors d'un plasticage des autonomistes bretons (*le Monde* du 26 avril).

ÉCHANGE DE NAVIRES DE GUERRE ENTRE LA FRANCE ET L'UNION SOVIÉTIQUE

Un groupe de bâtiments de la marine soviétique composé du croiseur lance-missiles *Ochakov* et du navire-école *Smolnyy*, sous le commandement du vice-amiral Vladimir Ilich Akinov, commandant adjoint de la flotte de la mer Noire, fera une escale de courtoisie à Toulon du lundi 11 au samedi 16 juin.

Le 13 juin, l'amiral Akinov visitera le centre d'instruction naval de Saint-Mandrier (Var).

Du lundi 18 au samedi 23 juin, un groupe de bâtiments de la marine nationale composé de la frégate *De Grasse*, portant la marque du contre-amiral Brac de la Perrière, commandant l'escadre de l'Atlantique, et de l'escorteur d'escadre *Vauquelin* fera, en réciprocité, une escale de courtoisie à Leningrad.

● *Un insoumis fait la grève de la faim à Rennes.* — Etudiant en cinquième année de médecine, M. Jean-François Robidas, vingt-sept ans, fait depuis le 18 mai la grève de la faim à la maison d'arrêt de Rennes. Partisan de la non-violence, il s'est déclaré insoumis au service national, ce qui lui a valu d'être arrêté et incarcéré.



CARNET

Naissances

— M. Bernard EPRON et Mme, née Geneviève de Saint Seine, ont la joie de faire part de la naissance de

François

Paris, le 6 juin 1979.
48, avenue Bosquet,
75007 Paris.

Mariages

— Mme Raymond Menjot,
M. et Mme Bertrand Haramburu,
ont le plaisir de faire part du mariage de leurs enfants

M. Bernard MENJOT

avec

Mlle Françoise HARAMBURU

La messe de mariage a été célébrée dans l'intimité en l'église d'Ainhoa, le samedi 2 juin 1979.
64230 Denguin.
« Pré fleuri », avenue Hiriart-Beyria,
64100 Bayonne.

— M. Jacques BOUDIGNON et Mme Jacques BOUDIGNON, née Annette Andrieu, ont l'honneur de faire part du mariage de leur fille

Charlotte

avec

M. François MONEL.

La cérémonie religieuse sera célébrée en la cathédrale du Puy, le 16 juin, à 16 h. 30.
3, avenue d'Aiguilhe,
43000 Le Puy.

— M. et Mme A. OUEIDAT,
M. et Mme A. DIEBOLD,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants

Monelle et Benoît.

La cérémonie religieuse sera célébrée le samedi 9 juin, à 15 heures, au temple de l'Annonciation, 19, rue Cortambert, Paris-16e.

Décès

— Mme Henry Cado,
M. et Mme Paul Paravey, et leurs enfants,
Le docteur et Mme René Campinchi et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

M. Henry CADO

préfet (E.R.),
officier de la Légion d'honneur,
pieusement décédé le 3 juin 1979.
La cérémonie religieuse a été célébrée dans la plus stricte intimité.
Cet avis tient lieu de faire-part.
15, rue Cernuschi,
75017 Paris.
[*Le Monde* du 7 juin.]

— On nous prie d'annoncer le décès de

Mme P.C.H. GOFFRE

née Lucile Clerjaud,

survenu le 30 mai 1979.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité.

7, villa des Boërs, 75019 Paris.

— Mme Jacques Lassier,
a la douleur de faire part du décès de

M. Jacques LASSIER

avocat à la cour de Paris,
chevalier de l'ordre
du Mérite commercial et industriel,
chevalier de l'ordre
de la Couronne de Belgique,
survenu le 5 juin 1979, dans sa cinquante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 juin 1979, à 14 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
146, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

— Le président et les membres du comité de direction de l'Association française d'étude de la concurrence ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jacques LASSIER

avocat à la cour de Paris,
président honoraire
de leur association,
survenu le 5 juin 1979, dans sa cinquante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 juin 1979, à 14 heures, en l'église Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
2, rue Fabert,
75007 Paris.

— Le président et les membres du conseil d'administration de la Ligue internationale contre la concurrence déloyale, ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jacques LASSIER

avocat à la cour de Paris,
secrétaire général
de leur association,
survenu le 5 juin 1979, dans sa cinquante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 juin 1979, à 14 heures, en l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
2, rue Fabert,
75007 Paris.

— Christian Budry, Alain de Sechelles, Jeanne-Marie Henriot, avocats associés, et l'ensemble des collaborateurs de la S.C.P. Lassier, Budry, de Sechelles, Henriot,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

M. Jacques LASSIER

avocat à la cour de Paris,
fondateur
de leur société civile professionnelle,
survenu le 5 juin 1979, dans sa cinquante-neuvième année.
La cérémonie religieuse sera célébrée le mardi 12 juin 1979, à 14 heures, en l'église de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille, à Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne).
39, quai d'Orsay,
75007 Paris.

— Mme Jean Mirieu de Labarre,
Mme Max Mirieu de Labarre,
M. et Mme Pierre Mirieu de Labarre,
M. et Mme Michel Bartouilh de Taillac,
M. et Mme Hubert Mirieu de Labarre,
M. et Mme Serge Mirieu de Labarre,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Roger Mirieu de Labarre, Motelay, Wettervald, de Bodin de Saint Laurent, Tricou et Rougier,
ont le regret de faire part du décès de

M. Jean MIRIEU de LABARRE

notaire honoraire,
survenu à Bordeaux, le 2 juin 1979.

— M. et Mme Michel Rousseau,
M. et Mme Pierre Chabrot,
M. Jean Chantraine,
et leurs enfants,
ont la douleur de faire part de la mort de

Mme Pierre CHANTRAINE,

leur mère et grand-mère, survenue le 5 juin 1979.
Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

— Mme Charles Zajtman,
M. Bernard Zajtman,
Mlle Hélène Zajtman,
Les familles Najman, Volfin, Perrier,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Charles ZAJTMAN

leur époux, père et parents, survenu le 6 juin 1979.
Les obsèques auront lieu au cimetière de Bagneux-Parisien, où l'on se réunira, le lundi 11 juin 1979, à 15 heures.
Ni fleurs ni couronnes.
La famille ne recevra pas de condoléances.
50, Chaussée de l'Etang,
94160 Saint-Mandé.

Remerciements

— Mme Jacques Caroli,
M. et Mme Bernard Caroli,
M. et Mme Georges Gaibourg,
Le docteur François Caroli,
remercient très sincèrement tous ceux qui se sont associés à leur deuil lors du décès du

Professeur Jacques CAROLI

— Dans l'impossibilité d'écrire à chacun,
Pierre Lehmann, son mari,
Jacqueline et Fernand Reide,
Simone et Pierre Rivière,
ses enfants,
remercient ici de grand cœur tous ceux qui leur ont marqué leur sympathie à la suite du décès de

Mme Pierre LEHMANN,

née Clotilde Sbragia,

Anniversaires

— A l'occasion du dixième anniversaire de la disparition de

Elie GOLDENBERG

son fils Daniel rappelle son souvenir à ceux qui l'ont connu et aimé.

— Ce 9 juin est le quatrième anniversaire du rappel à Dieu de

Marcel NIVET

Que ceux qui l'ont connu et estimé aient une pensée pour lui.

Messes anniversaires

— Pour le deuxième anniversaire du décès de

Jacques BERNARD-BRUNEL

une pieuse et affectueuse pensée est demandée à tous ceux qui demeurent fidèles à son souvenir, en union avec les messes qui sont célébrées à son intention.

Prières

— Mme veuve Albert Cohen,
Mme Léa Cohen et son fils Albert,
M. et Mme Claude Azria et leur fils Jack,
Les familles Cohen, Bessis, Azria, Messica, Ctorza, Silvera,
font part des prières de fin d'année de leur cher et adoré

Jacques COHEN

qui auront lieu le 9 juin 1979, à 12 heures, au 25, rue Pradier, 75019 Paris.

Soutenances de thèses

DOCTORAT D'ETAT

— Université de Paris-I, lundi 11 juin, à 10 heures, centre Panthéon, salle 203, M. Pierre Koulatoloum : « La coopération militaire entre la France et les Etats africains et malgache d'expression française ».

— Université de Paris-II, mercredi 13 juin, à 17 heures, salle des commissions, M. Benchenèb Ali : « Les mécanismes juridiques des relations commerciales internationales de l'Algérie ».

— Université de Paris-II, jeudi 14 juin, à 14 heures, salle des commissions, Mme Marguerite Ippolito : « La protection des auteurs photographes en matière de reproduction photographique ».

Communications diverses

— L'Académie française a décerné le prix Furtado à Claude Petit, chef de l'inspection générale au ministère des anciens combattants (e.r.) pour son ouvrage « Guide complet du troisième âge — Manuel des futurs retraités, des administrations et collectivités, et des associations », publié aux éditions Lavauzelle.

— Alain Bosquet signera ses derniers ouvrages, de 16 heures à 19 heures, le samedi 9 juin 1979, à la Librairie Gallimard, 15, boulevard Raspail, Paris-7e.

— Mardi 12 juin, à 18 h. 30, Centre d'études balkaniques, Institut national des langues et civilisations orientales, 2, rue de Lille, 75007 Paris : conférence-débat sur « Les Bogomiles », par M. Dejan Bogdanovic (Académie des sciences, Belgrade).

Visites et conférences

SAMEDI 9 JUIN

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 11 h., métro Colonel-Fabien, Mme Oswald : « Le siège du parti communiste ».
16 h., 3, rue Royale : « Chez Maxim's » (M. de La Roche), entrées limitées.
15 h., 12, rue Monsieur : « Hôtel de la princesse de Bourbon-Condé » (Mme Ferrand).
15 h., métro Odéon : « Le quartier historique de l'Odéon » (Paris inconnu).
15 h., 47, rue Raynouard : « La maison de Balzac » (Tourisme culturel).
15 h., 2, rue de Sévigné : « Le Marais » (M. Teurnier).
11 h., 28, rue des Francs-Bourgeois : « Exposition Goya » (Visages de Paris).
CONFERENCES. — 14 h., Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu, MM. B. Vayssière, M. Pelletier, Ph. Pinchemel, A. Meynier : « Histoire de la cartographie et de la géographie » (Association des géographes français).
20 h., chapelle Saint-Bernard, gare Montparnasse, Père Daniel Berrigan : « Vivre en chrétien radical ».





SPORTS

TENNIS

Aux internationaux de Roland-Garros

Le public boude les dames

Le stade Roland-Garros semblait éteint en ce jeudi 7 juin où, sous un ciel maussade, étaient jouées les seules demi-finales de simple dames et les doubles. Comme s'il demeurait en veilleuse afin de mieux réserver ses émotions aux dernières joutes de l'épreuve internationale, le simple hommes. Pour la première fois depuis le week-end de la Pentecôte, en effet, le central montrait des zones vides. La popularité du tennis est désormais telle qu'il suffit que les tribunes ne soient plus archicombles (1) pour que le jeu perde sa tonalité et sa couleur.

Mais aussi quel repos, quelle détente pour le public qui a le loisir de vagabonder comme naguère, de quitter sa place avec la certitude de retrouver celle-là ou une autre ! Car c'est le scandale des nouvelles installations de Roland-Garros : chaque jour — sauf hier, — plusieurs milliers de places payantes ne peuvent être honorées. Leurs acquéreurs ont bien libre accès au stade, mais pour le central... bernique ! Les petits malins qui ont pris quartier libre de bon matin prennent possession de leurs banquettes aux aurores et y restent vissés comme sur des concessions aurifères. Quand, à 14 heures passées, les organisateurs se décident à fermer les portes, c'est trop tard. Il y a belle lurette que le central refoule.

C'est l'heure pourtant où, à l'extérieur du stade, voire à la porte d'Auteuil, d'effrontés revendeurs du marché noir proposent aux « pigeons » des billets, voire des... invitations ! Il faut de toute évidence que la Fédération française de tennis ventile avec exactitude le nombre de places disponibles aux « populaires », c'est-à-dire non numérotées sur les travées supérieures en dehors de celles dont elle accepte la location dès le début de l'année. Tâche d'autant plus facile que ladite fédération, qui a certes des excuses cette année où elle essuie les plâtres, habite les lieux.

OLIVIER MERLIN.

(1) Record des entrées payantes : 17 804, vendredi 1er juin.

Le besoin d'être aimées

Consacré aux demi-finales du simple dames, ce jeudi 7 juin devait célébrer la faillite des Intervilles américains, qui, depuis 1975, retenaient aux États-Unis les meilleures joueuses du monde à l'époque de Roland-Garros et marquer les retrouvailles de celles-ci avec le grand public européen. « *Cette année*, disait M. Philippe Chatrier, le président des Fédérations françaises et internationale de tennis, *nous avons certes doublé les prix du tournoi féminin (150 000 dollars, soit 654 000 francs) pour attirer les meilleures, mais l'argent n'est pas leur seule motivation, et elles ne reviendront que si elles se sentent désormais appréciées et même aimées, comme à Wimbledon ou aux Etats-Unis.* »

Dès lors, la présence de six mille à sept mille personnes, ce jeudi, pour un tournoi disputé notamment par treize des vingt joueuses les mieux classées par la Women Tennis Association peut être considérée comme un demi-échec par rapport aux assistances enregistrées ces jours derniers, ou un demi-succès si on la compare aux maigres affluences des finales féminines des années précédentes. Ce simple succès d'estime peut surprendre dans un pays où le tennis compte désormais plus de cinq cent mille licenciés, dont près de 30 % sont des femmes. Faut-il en conclure que le tennis féminin n'est pas spectaculaire ou que nos vieilles sociétés européennes sont encore réticentes à l'égard de cette forme d'émancipation de la femme par le sport ?

« *Sans doute y a-t-il un peu des deux*, estime Françoise Durr, la plus connue des joueuses françaises. *Il faut reconnaître que la terre battue, qui ralentit les échanges, n'avantage pas le tennis féminin, déjà plus lent que celui qui est pratiqué par les hommes, et le spectacle s'en ressent. D'autre part, c'est vrai que le succès du tennis féminin aux Etats-Unis a coïncidé avec les premières victoires des mouvements féministes.* »

C'est en effet Billie-Jean King, féministe convaincue et longtemps meilleure joueuse du monde, qui mena une croisade victorieuse baptisée « Women's Lob » pour obtenir l'égalité des prix avec les hommes à Forest Hills. Les résultats ont dépassé ses espérances puisque dans les tournois de 1978 seuls Bjorn Borg avec 691 886 dollars (3 071 975 francs) et Jimmy Connors avec 519 307 dollars (2 305 725 francs) ont gagné plus que Martina Navratilova, 500 757 dollars (2 223 360 francs) ou Chris Evert, 454 486 dollars (2 017 920 francs). Encore convient-il de préciser que les contrats publicitaires des meilleures joueuses, notamment pour les tenues féminines de tennis et le matériel, sont à la mesure du marché américain et n'ont rien à envier à ceux des joueurs.

Abandonner la terre battue ?

Toutefois, si les promoteurs des tournois du Grand Prix féminin, dont trente sur quarante-huit sont organisés cette année aux Etats-Unis ou au Canada, sur des surfaces synthétiques rapides, acceptent de les doter de telles sommes, c'est parce qu'ils remplissent les stades outre-Atlantique et que leur retransmission par la chaîne de télévision C.B.S. atteint de bons pourcentages d'écoute.

Depuis quelques années, l'émancipation des femmes américaines et l'augmentation de leur temps de loisirs ont provoqué un afflux vers les clubs de tennis et font d'elles des spectatrices privilégiées. « *Mais, contrairement à ce que l'on pourrait penser*, ajoute Françoise Durr, *beaucoup d'hommes assistent aux matches féminins des Etats-Unis, car leur jeu se rapproche beaucoup plus du nôtre que de celui des champions masculins, et ils espèrent pouvoir ensuite nous imiter.* »

Pour se faire enfin apprécier du public européen continental, les meilleures joueuses de tennis devront-elles bousculer les traditions et mener une nouvelle croisade pour l'abandon de cette sacro-sainte terre battue ? Elles rejoindraient alors tous ceux qui pensent que les déboires internationaux des Français, dans le tennis moderne, qui privilégie de plus en plus la vitesse par rapport à la technique, ne sont peut-être pas étrangers à leur apprentissage sur cette surface héritée d'un autre âge.

GÉRARD ALBOUY.

Les résultats

SIMPLE DAMES

Demi-finales : Turnbull (E.-U.) b. Marsikova (Tch.), 6-4, 6-3 ; Evert (E.-U.) b. Fromholtz (Aust.), 6-1, 6-3.

DOUBLE MESSIEURS

Demi-finales : Case-Dent (E.-U.) b. Ashe-Stockton (E.-U.), 6-4, 3-6, 4-6, 6-3, 6-4.
Interrompu : G. et S. Mayer (E.-U.) - Kodes-Smid (Tch.), 7-6, 5-7, 1-2 (40, service Kodes).

DOUBLE MIXTE

Demi-finales : Ruzici - Tiriac (Roum.) b. Stove (Holl.)-Beust (Fr.), 2-6, 6-3, 6-0 ; Turnbull (Austr.)-Hewitt (Afr. Sud) b. Tomanova-Slozil (Tch.), 6-2, 6-0.

AUTOMOBILISME

Qui peut battre Porsche au Mans ?

De notre envoyé spécial

Le Mans. — Quatre Porsche, deux de type 936, deux de type 935 seront, samedi 9 juin, au départ des Vingt-Quatre Heures du Mans sur les deux premières lignes. Même si les essais du Mans n'ont en général qu'une valeur indicative, l'absence, en 1979, d'un grand constructeur concurrent fait de Porsche le grand favori des Vingt-Quatre Heures.

Qui peut battre Porsche ? Aucune autre voiture : Ford-Mirage, Lola, Rondeau, De Cadenet n'approche, en performances pures, les deux prototypes Porsche 936 turbocompressés qui ont tous les avantages pour eux : la puissance, la mise au point, l'assistance. Dans ces conditions, sauf incidents mécaniques ou sorties de route, la victoire de Porsche apparaît comme presque certaine, d'autant plus que les deux prototypes 936 seront appuyés par tout un lot de Porsche 935 bien préparées et bien conduites.

Porsche a ainsi le plus grand nombre d'atouts dans son jeu, même si les deux seules voitures officielles sont les prototypes 936 confiés à Ickx-Redman et Wolleck-Haywood. Au Mans, après tout, seul reste au palmarès le nom du constructeur victorieux. Peu importe que la voiture soit engagée ou non par l'usine.

D'ailleurs, Porsche dans un premier temps avait décidé de s'abstenir en 1979, faute d'avoir la possibilité d'affronter un adversaire de renom. Comme Renault avait tourné le dos au Mans pour se consacrer exclusivement à la formule I, la firme allemande avait choisi de faire de même, pas mécontente au fond de développer aussi ses moyens sur le programme des 500 Miles d'Indianapolis. C'est presque au dernier moment que deux raisons majeures l'ont fait revenir sur sa décision à propos des Vingt-Quatre Heures du Mans.

« *Tout d'abord*, dit Manfred Jankte, directeur du service compétitions de Porsche, *les Américains sont en pleine querelle à Indianapolis et nous aimons savoir où nous mettons les pieds. Ensuite, un bailleur de fonds établi à Monaco nous a proposé suffisamment d'argent pour faire courir deux de nos voitures au Mans. C'était une bonne occasion à saisir, surtout aux moindres frais.* »

Il en a coûté, si l'on en croit Manfred Jankte, un peu plus de 1 million de francs pour « louer » les deux prototypes. Par rapport aux années précédentes, les pièces destinées à la course ont simplement été testées avec soin, afin d'éviter notamment que les ennuis de l'année dernière ne se reproduisent : à la suite d'une erreur de manutention, ce sont de mauvais pignons de boîte de vitesses qui auraient été retenus pour Le Mans provoquant la faiblesse du cinquième rapport. On a peine à croire que les Allemands et surtout Porsche, d'habitude si bien organisés, aient pu commettre une si grosse faute. « *Et pourtant, c'est vrai* », affirme Manfred Jankte.

Pour la course, une tactique a été théoriquement décidée que devraient suivre les deux équipages des 936. Le premier rôle revient à Jacky Ickx et Brian Redman pour la simple raison que Ickx a déjà gagné quatre fois Le Mans et qu'une cinquième victoire ferait du pilote belge le recordman de l'épreuve et assurerait ainsi à Porsche un cinquième succès.

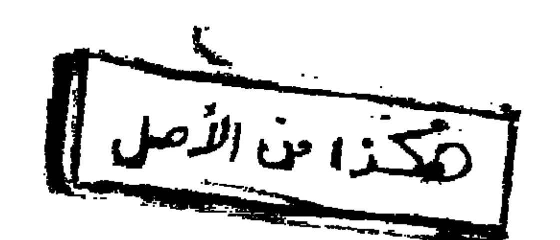
Toutes les voitures des concurrents outsiders sont équipées du même moteur, le Ford-Cosworth, construit il y a treize ans pour la formule 1. Depuis, le Cosworth a gagné cent vingt fois dans les grands prix du championnat du monde et bien qu'il ait été conçu pour un service relativement bref — un grand prix de formule 1 se dispute sur 300 kilomètres, — c'est pourtant avec ce type de moteur que Mirage a remporté les Vingt-Quatre Heures en 1975.

Le handicap de puissance des moteurs Cosworth par rapport au moteur Porsche turbocompressé des prototypes 936 est de l'ordre de 120 ch. (580 contre 460) et il est encore plus important par rapport au moteur des Porsche 935 (700 ch.) qui ont, de leur côté, l'inconvénient d'être beaucoup plus lourdes, d'être dérivées de voitures de tourisme et de devoir ravitailler plus souvent.

Les voitures à moteur Cosworth les plus rapides sont les deux Ford Mirage conduites par Joussaud - Schuppan et Bell - Hobbs, deux Rondeau confiées à Ragnotti-Darniche et Beltoise-Pescarolo, et la Lola-De Cadenet, dont le constructeur, Alain De Cadenet, a, comme d'habitude, pris le volant, avec François Migault comme équipier.

FRANÇOIS JANIN.





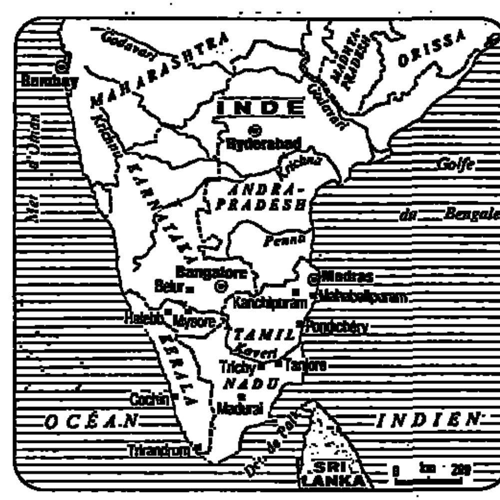
Le Monde des loisirs et du tourisme

DE BOMBAY A MADRAS

L'Inde pour l'œil et l'esprit

DES très loin, qu'on s'approche de Madurai par la route, le rail ou les airs, les dix immenses *gopurams* du temple de Menakshi attirent les regards. Et celui qui serait venu en Inde avec la ferme intention de ne pas se laisser prendre aux sortilèges des édifices où chaque pierre est empreinte d'une signification, où l'esprit religieux est imprégné d'une dimension quasi cosmique, celui-là ne pourrait résister au spectacle de la vie qui grouille à l'intérieur comme à l'extérieur de l'énorme construction dédiée à l'épouse de Siva, véritable cité dans la cité.

Appelée « Ville des fêtes », Madurai justifierait ce titre par son seul temple de Menakshi, où le mouvement, le spectacle, ne faiblissent pas, du lever au coucher du jour. Dans les cérémonies religieuses, la ferveur des fidèles fait bon ménage avec les incessantes allées et venues des femmes aux saris éclatants, des hommes porteurs de fleurs d'offrande et des enfants joueurs. Les échopes des marchands logés dans les enfilades latérales sont encore plus animées qu'autour des murs d'enceinte et du fourmillant marché voisin. Dans les vastes galeries peuplées de statues, les cortèges, les chants, les trompettes, ne troublent point les Sages qui méditent au pied d'un pilastre. Pas plus que ne les distrait l'éléphant peint comme une idole qui se dandine entre les colonnes et, après avoir délicatement cueilli la roupie qui lui est tendue, remercie en dessinant avec sa trompe une sorte d'arabesque de bénédiction.



Le joyeux tumulte ne s'éteint qu'au *seuil* des sanctuaires où sont honorés Menakshi et Siva. Seuls y accèdent les brahmanes au torse nu et les dévôts qui, souvent, ont fait leurs ablutions purificatrices dans le vaste bassin où se reflètent les colonnades et les *gopurams*. Ces derniers sont réputés être les plus hauts de l'Inde méridionale, et leurs pyramides, si caractéristiques, effilées et tronquées tout au sommet, élèvent à l'infini, croirait-on, leurs étages en escalier, où la moindre pierre est sculptée et coloriée. Cette exhubérance de décoration rend encore plus sensible la magistrale ordonnance de la « Salle aux mille piliers » — neuf cent quatre-vingt-dix-sept colonnes élancées comme des palmiers dans la lumière filtrante mêlée aux parfums d'encens. Si le temple de Madurai représente la réalisation la plus grandiose de l'art dravidien, on peut en voir d'innombrables exemples, des différentes époques, dans tout le Deccan.

Pour ceux qui découvrent le sous-continent indien, l'initation commence souvent par la vallée du Gange, Bénarès et Calcutta, ou bien par le Rajasthan, Bombay et Delhi.

Les épices d'antan

L'Inde du Sud présente un tout autre visage. Et si les richesses archéologiques sont peut-être moins célébrées, la nature y est plus accueillante, plus généreuse. Sur le pourtour du haut plateau intérieur, des plaines, des bandes alluviales côtières, sont fertiles. Nombreux sont les paysages de forêts et de cultures verdoyantes. Et ce n'est pas l'un des moindres attraits que de voir le paysan indien, penché sur l'araire ou la charrette, ses outils deux ou trois fois millénaires, labourer ou moissonner, apparemment infatigable et serein.

Lorsque, après une escale à Bombay, le voyageur commence le périple par l'Etat de Karnataka, il découvre, en mettant le pied à Bengalore, une terre d'élection des jardins et des parcs. Cette capitale a détrôné Mysore, que les maharajahs avaient couverte de palais de tous styles. Il y a toujours foule, le soir, pour admirer les jeux d'eaux et de lumières dans les fontaines et les parterres de Brindavan, qui s'étendent au pied d'un des plus grands barrages de l'Inde.

On quitte Mysore et sa colline Chamundi, aux temples que garde le taureau Nandi, par une excellente route qui conduit aux sanctuaires édifiés, il y a huit siècles, par les rois Hoysala. Ces ouvrages intacts attestent du génie des bâtisseurs médiévaux et de l'habileté de leurs artisans. Bellur et Halebih, berceaux de l'architecture dravidienne, sont construits en forme d'étoile posée sur un socle. Leurs lignes trapues paraissent pourtant légères dans le foisonnement des porches ornementaux, des piliers, des balustrades, des fenêtres et des frises. Murs, corniches, colonnes, petites tours, sont ciselés comme pièces d'orfèvrerie. A l'infini, la mythologie hindoue s'y déroule comme un film : dieux, déesses, prêtres et rois ; guerriers, chasseurs et cavaliers, musiciennes et danseuses ; monstres, éléphants et tigres se mêlent à tous les animaux de la jungle. D'inspiration fort contrastante est, près de Hassan, la colossale statue de Gomateshwara, le saint Jaïn, dressé, nu, au faîte d'une croupe de granit.

Au Kerala, la nature mêle le charme des lagunes à celui d'une végétation luxuriante. Dans les étroites rues du port de Fort-Cochin, bâti sur une île, on continue de décharger les énormes sacs de poivre et d'épices comme aux temps anciens où les Néerlandais succédaient aux Portugais avant d'être évincés, à leur tour, par la britannique Compagnie des Indes. Près du Palais hollandais et de l'église Saint-Francis, où reposent les cendres de Vasco de Gama, la synagogue est toujours entretenue avec ferveur par les derniers descendants des colons juifs qui vinrent s'installer là au début de notre ère. Chapelles et églises sont si nombreuses qu'on se croirait en terre chrétienne (mais on voit aussi des mosquées dans ce pays tolérant à toutes les religions, y compris le bouddhisme).

Le long du rivage, les pêcheurs utilisent toujours les grands filets carrés et bleus, suspendus à un mât, qu'introduisirent ici les Chinois. Sans trêve, la lagune est sillonnée par les petites barques et les vedettes qui font la navette entre les îles basses peuplées d'antiques maisons coloniales et Ernakulum la ville nouvelle. Çà et là, un petit drapeau rouge piqué au-dessus d'une porte rappelle que le Kerala fut le premier Etat, voici une dizaine d'années, à se doter, par le seul recours pacifique aux urnes, d'un gouvernement communiste.

Pour gagner Trivandrum, la capitale fichée presque à la pointe du cap Comorin, rien n'est plus délassant — ni hors du temps — que d'emprunter les larges canaux qui fraient un chemin liquide parallèle à la côte de Malabar, ourlée de plages au sable blanc. Le *wallam*, sorte de longue pirogue à fond plat, ou la chaloupe à moteur glissent entre les rizières qui miroitent à perte de vue, et les riverains, au passage, saluent avec de grands gestes paisibles.

Le Tamil-Nadou, troisième Etat dont se compose la mosaïque de l'Inde méridionale, est baigné par le golfe du Bengale. Temples et palais, de nouveau, semblent être sortis aussi « naturellement » de terre que les bougainvillées aux pétales éclatants.

JOANINE ROY.

(Lire la suite page 21.)

PETITES JAMBES ET GRANDES RANDONNÉES

En famille sur les sentiers de l'Alpe autrichienne

EN montagne, les enfants ne manquent ni de muscles ni d'endurance. Ce qui les fait grogner et manifester le désir impatient d'arriver à l'étape, c'est l'absence d'intérêt qu'il y a à mettre un pied devant l'autre. Car il faut être adulte pour aimer la marche pour la marche. Les jeunes aiment avoir un but, voire plusieurs. Dans ce massif du Rätikon, au-dessus du village autrichien de Tschagguns, ils sont servis.

Ça commence par une balade silencieuse dans un funiculaire qui s'élève parmi les grands sapins noirs au-dessus de la vallée de l'Ill. Les découvertes se multiplient au fur et à mesure que la jeune troupe gravit le chemin de crêtes de Golm. En bas, on a envie de cueillir — et on cueille — par poignées les géraniums mauves et les anémones soufrées dans l'herbe haute. Quand l'alpage rude raccourcit la taille des graminées, on en a assez de charrier un bouquet tout chiffonné. On le jette et on se contente de saluer des yeux les délicates parures végétales de la haute montagne : la soldanelle effrangée et le safran immaculé qui se disputent l'honneur de piqueter l'herbe rase dès la neige fondue ; les gentianes aussi : la grande, la courtaude et l'étoilée qui, du bleu nuit à l'émeraude, tentent un camaïeu.

Cabanes de Laschätzalpe encore vides de cornes. Ça sent la vache et les odorats ne s'y trompent pas. Plus loin, un névé dégoulinant dispense une odeur caractéristique de neige fondue. Juste avant de parvenir au refuge de Lindauer, la forêt chauffée au soleil embaume l'écorce, l'aiguille et la résine.

Formes fantastiques des Drei Turme, les Trois Tours. A-pics du Sulzfluh, bornes frontières géantes communes avec la Suisse. C'est la redescente à travers les pâturages de la riante vallée de Gauer. Le Rasafeibach donne à admirer ses eaux vertes et bouillonnantes où il est si amusant de jeter des pierres — pour défier le torrent — ou des bâtons — pour mesurer sa puissance. Voici les Maïensäss, « chalets de mai », où montaient les montagnards au printemps. Avec leur toit de bardeaux et leurs murs de rondins, ils annoncent les chalets couleur d'encre de Tschagguns et de Schruns. Toutes proprettes avec des volets aussi verts que le gazon ou les pommiers avoisinants, les maisons de la vallée arborent fièrement, à leurs balcons, des jardinières de pavots écarlates et, en pignon, des massacres de cerfs et de chevreuils.

Cette randonnée au refuge de Lindau (durée : quatre heures), dans le Montafon (Vorarlberg), est une des cinquante promenades familiales répertoriées et décrites par un guide paru dans une nouvelle collection de l'Astrolabe (1). Cet ouvrage est destiné à aider les enfants et leurs parents à découvrir quelques-uns des 40 000 kilomètres de sentiers balisés que compte le territoire autrichien. Les randonnées choisies l'ont été pour leur peu de difficultés. L'éditeur précise qu'elles devraient pouvoir être accomplies par des enfants de huit ans. Cette affirmation semble fondée, même si on réservera aux plus âgés et aux plus endurants, par exemple, une randonnée de sept heures comme celle d'Eisenerz - Kaiserschild - Ramsau (Styrie). Les promenades de deux, trois ou quatre heures abondent. Le guide est fort complet, puisque, en plus du parcours et de la durée de la marche, il indique la dénivellation, les cartes recommandées et les remontées mécaniques susceptibles d'économiser des forces.

Pas de surprise : les sentiers autrichiens sont encore mieux balisés et entretenus que les G.R. de France et de Navarre. Pas de danger : de bonnes chaussures, un pull et un anorak suffiront à conjurer les pépins climatiques éventuels.

Pour que les apprentis montagnards curieux de tout et pourtant vite lassés apprennent dans les meilleures conditions l'Alpe autrichienne, conseillons d'emporter de surcroît une paire de jumelles et un ouvrage décrivant sommairement, avec dessins à l'appui, les fleurs alpines. Pour voir très loin et pour admirer tout près.

ALAIN FAUJAS.

(1) *Cinquante randonnées en Autriche*, par Gerd Wagner, 120 pages, 50 cartes, 24 F. Diffusion l'Astrolabe, 46, rue de Provence, 75009 Paris. Tél. : 285-42-95.

★ Pour tout renseignement complémentaire s'adresser à l'Office autrichien de tourisme, 12, rue Auber, 75009 Paris. Tél. : 073-93-82.

PASSE-FRONTIÈRES

Les touristes qui vont se rendre à l'étranger ont intérêt à réunir sans attendre le dernier moment les pièces et documents douaniers exigés aux frontières. Le Centre de documentation et d'information de l'assurance (1) en a établi la liste.

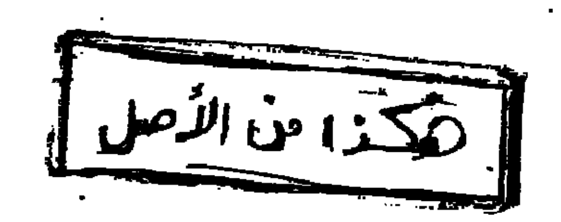
- **La carte nationale d'identité** française n'est valable que dix ans. Périmée, elle n'a plus, en principe, aucune valeur aux yeux de la police française à la frontière.
- Aux **caravanes** sont imposées des limitations de vitesse et de dimension, variables suivant les pays. Se renseigner auprès de l'Office de tourisme du pays concerné.
- L'estivant prévoyant se munira, avant son départ, de sa **carte d'immatriculation à la Sécurité sociale** ainsi que d'un formulaire spécial (à utiliser en cas de maladie durant le séjour) délivré par les caisses primaires de Sécurité sociale. S'il est titulaire d'un **contrat d'assurance-maladie**, il notera le nom de son assureur et le numéro de sa police.
- Un coup d'œil à la rubrique « limites territoriales » de son contrat d'**assurance automobile** permettra à l'automobiliste de savoir sur quelles garanties il peut compter. Bien souvent, les assurances facultatives (dommages à la voiture, « défense-recours », « famille-passagers ») font l'objet de limites géographiques plus restreintes que l'assurance dite « aux tiers ». De même pour ce qui concerne son contrat d'assurance **« responsabilité civile chef de famille »**, afin de vérifier s'il continue à jouer dans le ou les pays prévus au programme du voyage.
- Il existe des **contrats spéciaux** pour les vacances qui prévoient des garanties telles que le remboursement des frais de rapatriement du véhicule et de ses occupants en cas d'accident. D'autre part, une assurance « caution » peut être utile pour voyager dans certain pays.

★ C.D.I.A., 2, rue de la Chaussée-d'Antin, 75009 Paris, tél. 824-96-12, 770-89-39.

PAYS Adresse de l'office de tourisme	
ALGÉRIE S'adresser à Air Algérie, 19, avenue de l'Opéra, PARIS (1er). Téléphone 260-31-80.	Passeport valide. Permis de conduire (trois volets). Assurance-frontière obligatoire, la carte verte n'étant pas valable en Algérie.
AUTRICHE 12, rue Auber, Paris (9e). Téléphone 073-93-82.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (un ou trois volets).
ALLEMAGNE DE L'OUEST 4, place de l'Opéra, PARIS (2e). Téléphone 742-04-38.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (un ou trois volets).
BELGIQUE 17, boulevard des Capucines, PARIS (2e). Téléphone 742-41-18.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (trois volets).
DANEMARK 142, avenue des Champs-Elysées, PARIS (8e). Téléphone 225-17-02.	Carte nationale d'identité, mais les passeports périmés ne sont pas acceptés. Permis de conduire (un ou trois volets) français. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée.
ESPAGNE 43 ter, av. Pierre-1er-de-Serbie, PARIS (8e). Téléphone 225-14-61.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Permis de conduire international ou permis national à trois volets. Carte internationale d'assurance (carte verte) obligatoire. Il est en outre recommandé de souscrire une « assurance-caution ». Caravane : il est recommandé d'établir en double exemplaire la liste des objets de valeur contenus dans la remorque.
FINLANDE 13, rue Auber, PARIS (9e). Téléphone 073-96-27.	Carte nationale d'identité (les passeports périmés ne sont pas acceptés). Permis de conduire (un ou trois volets). Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée.
GRANDE-BRETAGNE 6, place Vendôme, PARIS (9e). Téléphone 296-47-68.	Passeport valide ou carte nationale d'identité. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (un ou trois volets).
GRÈCE 3, avenue de l'Opéra, PARIS (1er). Téléphone 260-65-34.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Permis de conduire international. Carte internationale d'assurance (carte verte) obligatoire.
IRLANDE 9, boulevard de la Madeleine, PARIS (1er). Téléphone 261-84-26.	Passeport valide ou carte nationale d'identité. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (un ou trois volets).
ITALIE 23, rue de la Paix, PARIS (2e). Téléphone 266-66-68.	Carte nationale d'identité de moins de dix ans ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (trois volets) ou permis international.
LUXEMBOURG 21, boulevard des Capucines, PARIS (2e). Téléphone 742-90-56.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (un ou trois volets).
MAROC 161, rue Saint-Honoré, PARIS (1er). Téléphone 260-63-50.	Passeport en état de validité. Permis de conduire (trois volets). Triptyque pour les caravanes. Carte internationale d'assurance (carte verte) obligatoire.
NORVÈGE 10, rue Auber, PARIS (9e). Téléphone 742-24-12.	Carte nationale d'identité (les passeports périmés ne sont pas acceptés). Permis de conduire (un ou trois volets). Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée.
PAYS-BAS 31, avenue des Champs-Elysées, PARIS (8e). Téléphone 225-41-25.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée. Permis de conduire (un ou trois volets).
PORTUGAL 7, rue Scribe, PARIS (9e). Téléphone 742-59-81.	Carte d'identité pour séjour ne dépassant pas deux mois ou passeport valide. Permis de conduire à trois volets. Carte internationale d'assurance (carte verte) obligatoire.
SUÈDE 11, rue Payenne, PARIS (3e). Téléphone 278-67-86.	Carte nationale d'identité (les passeports périmés ne sont pas acceptés). Permis de conduire (un ou trois volets). Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée.
SUISSE 11 bis, rue Scribe, PARIS (9e). Téléphone 742-45-45.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Permis de conduire (un ou trois volets). Carte internationale d'assurance (carte verte) conseillée.
TUNISIE 32, avenue de l'Opéra, PARIS (2e). Téléphone 742-72-67.	Carte nationale d'identité. Jusqu'au 1er novembre 1979. Permis de conduire (trois volets). Carte internationale d'assurance (carte verte) obligatoire. Un triptyque est délivré à titre gratuit par les douanes tunisiennes à la frontière ou au port d'entrée pour l'importation temporaire du véhicule.
TURQUIE 102, avenue des Champs-Elysées, PARIS (8e). Téléphone 225-78-68 - 225-79-84.	Carte nationale d'identité ou passeport périmé depuis moins de cinq ans. Permis international de conduire conseillé. Carte internationale d'assurance (carte verte) ou, à défaut, assurance souscrite à la frontière. Note : Les automobilistes qui se rendent en Turquie, via la Bulgarie, devront se procurer un visa de transit pour pénétrer dans ce dernier pays.
YOUGOSLAVIE 31, boulevard des Italiens, PARIS (2e). Téléphone 297-57-56.	Passeport valide pour les *séjours supérieurs à trente jours, sinon carte* nationale d'identité *suffisante*. Carte internationale d'assurance (carte verte) obligatoire. Permis de conduire (un ou trois volets).

Pour les autres pays de l'Est, les conditions d'accès aux frontières présentent certaines particularités, se renseigner à l'office de tourisme de chacun de ces pays :

BULGARIE	45, avenue de l'Opéra, PARIS (2e). Téléphone 261-69-58.
HONGRIE	Voir la légation, 326, rue Saint-Jacques, PARIS (5e). Téléphone 033-66-85.
POLOGNE	49, avenue de l'Opéra, PARIS (2e). Téléphone 742-07-42.
ROUMANIE	38, avenue de l'Opéra, PARIS (2e). Téléphone 742-27-14.
TCHECOSLOVAQUIE	32, avenue de l'Opéra, PARIS (2e). Téléphone 742-38-45.
U.R.S.S.	« Intourist », 7, boulevard des Capucines, PARIS (2e). Téléphone 742-47-40.



L'Inde pour l'œil et l'esprit

(Suite de la page 19.)

Pêle-mêle, citons Tanjore et le temple Brihadish-Wara, autre chef-d'œuvre dravidien, Trichy avec le pont qui relie l'île de Srirangam et le temple de Vishnu, Madurai encore, avec le palais de Nayk-Tirumalai, Kanchipuram, l'une des sept villes sacrées de l'indouisme, et ses mille sanctuaires. Partout, la même débauche de pierre ciselée par une imagination sans frein, une harmonie souveraine. A l'infini, le burin de l'imagier répète l'histoire de Brama et de ses « avatars », celle de Vishnu, le « conservateur », et celle de Siva, le « destructeur ». Et il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à Khajuraho pour admirer les couples d'amoureux, dieux ou princes, symbolisant la fertilité et la fécondité.

Cependant, si Menakshi et les temples Hoysala ne peuvent s'oublier, ceux de Mahabalipuram et l'art sculptural Pallava sont le haut lieu du dravidien primitif. Sur cette côte du Coromandel, ici, il y a plus d'une douzaine de siècles, l'homme s'est inspiré des formes que lui offrait la roche affleurant le sol pour donner l'élan à sa puissance créatrice. A même l'éperon minéral, il a taillé les « Rathas », cinq petits temples monolithiques. Leurs proportions harmonieuses leur confèrent une élégance chaleureuse. Semés entre eux, un éléphant, un lion, un taureau grandeur nature, semblent monter la garde.

A quelques centaines de mètres plus loin, une ménagerie encore plus étonnante surgit d'une muraille rocheuse parfaitement verticale. Sur 28 mètres de long et 9 mètres de hauteur — le plus grand bas-relief du monde, — un génial metteur en scène a ordonné la « descente du Gange », que d'aucuns appellent la « pénitence d'Arjuna ». Tout un bestiaire s'y presse au pied d'un empyrée de dieux et de mortels. A côté, un temple à colonnes, creusé dans le roc, n'est pas moins saisissant.

A 60 kilomètres au nord, Madras, quatrième ville de l'Inde, ne conserve que de faibles vestiges de la présence des Français et de Dupleix, au dix-huitième siècle. Cette grande cité portuaire, souriante (mais, pour garder cette impression, mieux vaut ne pas flâner dans les vieux quartiers...), est le Hollywood du pays de Gandhi. L'industrie cinématographique y est des plus développées, et tout le monde raffole des romantiques histoires d'amour, étirées à longueur de pellicule.

Madras est aussi la capitale de la danse classique « Bharata Natya », qu'accompagne une musique assez monocorde pour les profanes oreilles européennes. Comme au Kerala, où le « Kathakali » est à l'honneur, cet art est étroitement associé à la religion. La grâce des danseuses, la virtuosité des danseurs, obéissent à des rites divins. La chorégraphie est une légende, un drame, un poème mimés, où chaque geste des doigts, chaque roulement des prunelles exprime un langage sacré et codé, comme la « danse cosmique » du dieu aux multiples bras.

Curiosité et sympathie

Cette élégance innée, cette noblesse, qui conservent leur dignité aux déshérités en haillons, elles se retrouvent partout chez le peuple indien. Elles marquent toutes les images : femmes, qui, à la fontaine, portent leurs jarres de cuivre, pêcheurs qui tirent leurs filets sur la grève, tisserands qui installent leurs métiers aux soies vives dans la rue, près d'un bassin sacré, lavandières et blanchisseurs qui étalent à sécher sur la berge du fleuve la mosaïque des saris et des *lungis* blancs ; ou encore, dans la campagne la plus reculée, cet essaim de jeunes filles qui, le front marqué du *tilak* — tache noire ou rouge, présage de bonheur, — dévalent d'un sentier, aussi élégantes et pimpantes, dans leurs draperies miraculeusement fraîches et colorées, que les citadines et les patriciennes qui côtoient les milieux occidentalisés.

Pour ceux qui, au-delà du spectacle de la nature, et de ce qu'a construit la main de l'homme, veulent connaître, comprendre, aimer les gens qui vivent là, l'Inde méridionale est sans doute l'un des pays les plus ouverts au contact (à condition que l'Occidental y fasse abstraction des barrières des castes). Les difficultés de langage s'aplanissent devant la « gentillesse » de tout un chacun. Humbles ou « bourgeoises », les portes s'ouvrent devant qui en manifeste courtoisement le désir. Loin de se dérober — ou de monnayer leur prestation ! — Indiens et Indiennes sollicitent le photographe, comme s'ils étaient heureux et fiers du cliché qui ira au loin — quitte, parfois, à donner leur adresse dans l'espoir de recevoir une épreuve... L'étranger suscite une curiosité pleine de sympathie, à tel point que dans telle ou telle bourgade ignorée des touristes, dans tel faubourg exclu des visites « guidées », enfants et adultes s'ingénient à manifester leur sympathie au voyageur.

Le car touristique ? Il n'est pas toujours conforme au confort annoncé. Lorsque l'avion est défaillant, le *sleeping* de remplacement horrifierait les « madones » des romanciers des années 30. De même, il faut savoir qu'il convient de vérifier la fraîcheur des draps, à telle étape qui ne figure pas encore dans les itinéraires du « grand tourisme ». En revanche, on peut se prendre pour le dernier des nababs lorsqu'on a pour billet de logement une « suite » au Lalitha Mahal, ancien palais d'un prince de Mysore converti en palace, ou lorsqu'on descend dans un « quatre étoiles » tel que le Taj Coromandel, à Madras ; ou encore lorsqu'on fait escale dans un bungalow « les pieds dans l'eau », à Covelong Beach. Tout n'est pas encore planifié, mille fois s'en faut, dans le tourisme en Inde. Dans la partie méridionale du pays, il fait alterner parfois la frugalité et le luxe hypersophistiqué.

« L'Inde ne ressemble à rien d'autre, peut-être n'est-elle pas complètement compréhensible. Il faut savoir regarder au-delà de la pauvreté, de la chaleur et de la poussière pour découvrir l'esprit de son peuple. » A cette constatation de Mme Indira Gandhi, ne faut-il pas associer — ou préférer — toute une vision du monde et des hommes que symbolise l'une des divinités les plus populaires de l'Hindoustan : Ganesh, le débonnaire à tête d'éléphant, dieu de la sagesse et de la prudence, particulièrement honoré par les habitants du Coromandel ?

JOANINE ROY.

★ DELTA (54, rue des Ecoles, 75005 Paris, tél. 329-21-17) propose plusieurs forfaits en Inde.

A titre d'exemple, « L'Inde du Sud au quotidien », un circuit de vingt-huit jours, à partir de 5 450 F par personne. Départs de juin à novembre.

(Catalogue sur demande.)

Philatélie

N° 1 589

FRANCE : Abbayes normandes.

Pour la série « touristique », sur cinq timbres prévus, deux ont paru, le troisième sera celui des abbayes normandes (Bernay et Saint-Pierre-sur-Dives). Voir notre chronique du 14 avril. Timbre original de par sa présentation et très bien réalisé en taille-douce. Vente générale le 18 juin (25e/79). Retrait prévu le 4 juillet 1980.

1,00 F, vert foncé, vert olive et vert clair.

Format 22 × 36 mm. Dessin et gravure de Pierre Forget. Timbre d'usage courant sans chiffre de tirage. Impression taille-douce ; Atelier du timbre de Périgueux.

Mise en vente anticipée :

— Les 16 et 17 juin, de 9 h. à 18 h., par les bureaux de poste temporaires, à l'abbatiale de Bernay (Eure) et à l'abbatiale de Saint-Pierre-sur-Dives (Calvados). — Oblitération « P. J. » identique.

— Le 16 juin, de 8 h. à 12 h., au bureau de Bernay, et, de 9 h. à 12 h., au bureau de poste de Saint-Pierre-sur-Dives. — Boîtes aux lettres spéciales pour « P. J. ».

Nouvelles brèves

● ANGUILLA : *série de six timbres « histoire de l'aviation » ; 5 c., Powered 1903 ; 12 c., Louis Blériot 1909 ; 18 c., Vickers Vimy 1919 ; 12 c., Spirit of St. Louis 1927 ; 1,50 D., LZ 127 Graf Zeppelin 1928 et 2,50 D., Concorde 1979.*

● ALBANIE : *bâtiments typiques du pays, 15, 25, 80 q., 1,20 et 1,40 lek, ainsi qu'un bloc feuillet de 1,90 lek.*

● BARBUDA : *Sir Rowland Hill, centenaire de sa mort. 75 c., 95 c., 1,25 et 2 D.*

● LIECHTENSTEIN : *timbres spéciaux « Emission internationale », 1) 50e anniversaire du Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.), 50 rappen ; 2) adhésion au Conseil de l'Europe, 80 R. ; 3) aide au développement, 1 F, et « Vitraux-armoiries du Musée national du Liechtenstein », 40, 70 R. et 1,10 F.*

● MONTSERRAT : *uniformes militaires, quatre valeurs, 30 c., 40 c., 55 c. et 2,50 D.*

● PORTUGAL : *« Année internationale de l'enfant », 5,50, 6,50, 10 et 14 escudos. Bloc-feuillet avec les quatre valeurs.*

● TAIWAN : *ancienne peinture chinoise « Children playing games on a winter day » de Sung (tableau de 195,6×106,7 cm.), réduite en quatre timbres de 5 dollars sous forme de puzzle. Imprimé par feuille de 40, soit 10 × 4, ainsi qu'en bloc-feuillet.*

BUREAUX TEMPORAIRES

⊙ 72000 Le Mans, les 9 et 10 juin. — « Les Vingt-Quatre Heures du Mans ».

⊙ 74230 Thones, le 16 juin. — Exposition « Le tramway Annecy-Thones ».

⊙ 63130 Royat (mairie), le 16 juin. — Cent cinquantième anniversaire de la commune.

⊙ 40200 Mimizan (syndicat d'initiative), les 16 et 17 juin. — Anniversaire de la traversée de l'Atlantique Nord par Assolant, Lefebvre et Lotti.

⊙ 10500 Brienne-le-Château (hôtel de ville), les 16 et 17 juin. — Bicentenaire de l'entrée de Bonaparte à l'Ecole militaire.

⊙ 59111 Bouchain (fête du Bassin Rond), le 17 juin. — Fête organisée par les Amis du Bassin-Rond.

⊙ 02100 Saint-Quentin (parc d'Isle), le 22 juin. — Cent quinzième anniversaire de la Société d'horticulture de Haute-Picardie.

⊙ 59400 Cambrai (base aérienne), le 23 juin. — Meeting aérien.

⊙ 57400 Sarrebourg (quartier Rabier), les 23 et 24 juin). — Cinquième centenaire du 1er R.I.

ADALBERT VITALYOS.

LE MOTEUR DU BATEAU
Encyclopédie Nauticus

Créée et dirigée par Gérard Borg, l'encyclopédie Nauticus qui comprendra quinze volumes dote régulièrement les amateurs d'un nouveau manuel faisant le point, de façon pratique, sur un aspect particulier de la plaisance. Dû à Alain Rondeau, rédacteur en chef de la revue Bateaux et le meilleur spécialiste français de la question, le dernier ouvrage paru (il porte le numéro 11) est consacré au moteur.

Ce sujet intéresse un nombre particulièrement élevé de navigateurs : ceux qui utilisent des bateaux à propulsion mécanique, naturellement, mais aussi les possesseurs de voiliers habitables qui disposent presque toujours d'un groupe auxiliaire. Les moteurs hors bord et fixes, à essence et diesel, sont étudiés ici en détail ainsi que les transmissions spéciales. L'illustration nette et précise facilite beaucoup la lecture et la consultation de ce livre.

Y. A.

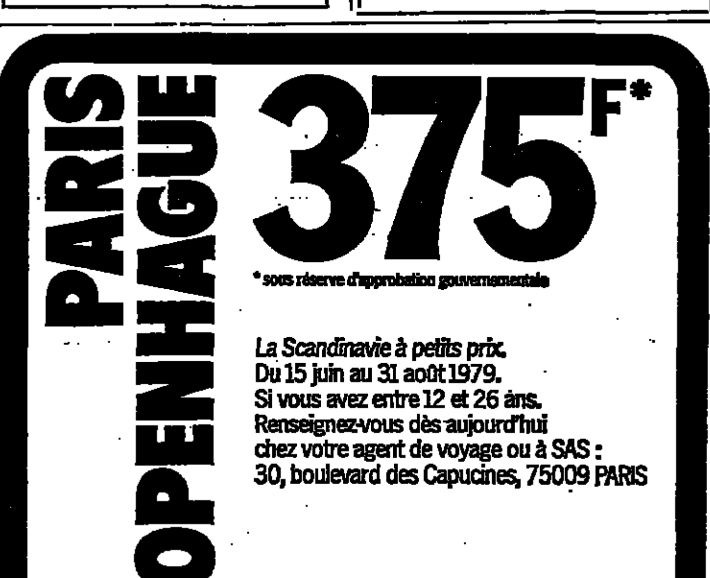
★ Editions maritimes et d'outre-mer. 318 pages, relié, illustré, 79 F

Camps sauvages en brousse africaine
par JEAN ALHINE

Dans un style alerte, un Parisien agrégé d'anglais et docteur ès lettres, momentanément devenu lieutenant de chasse, raconte comment il voit homme et bêtes d'Afrique. Ce petit itinéraire cynégétique préfacé par le président Senghor, mène le lecteur au Sénégal, au Mali, en Haute-Volta, au Cameroun et au Gabon.

L'auteur, qui manie l'humour avec une relative aisance, termine son ouvrage en donnant quelques conseils pratiques, notamment pour la préparation de la viande de chasse et en développant l'idée que l'existence de la faune africaine n'est pas menacée actuellement « contrairement à ce que voudraient faire croire, *écrit-il*, certains *mass media*. — PH. D.

★ Presses de la Cité, 236 p.





Le poids d'une industrie

MILLIARDS DE DEVISES

C'EST à Perros - Guirec (Côtes-du-Nord) que s'est tenu le onzième congrès de la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiative de France. Ce « congrès de la solidarité », selon le mot du président national, M. Pagès, s'était donné pour thème l'importance du tourisme dans l'économie française. Après avoir rappelé les tristes conséquences de la marée noire de l'*Amoco-Cadiz* et évoqué le dossier des indemnisations, M. Yoncourt, président de l'union départementale des syndicats d'initiative des Côtes-du-Nord, a fait la démonstration *a contrario* du poids économique du tourisme : « *Une industrie et non pas un phénomène naturel, peut-être le seul secteur économique qui a montré une croissance constante (cinquante mille emplois nouveaux par an ces quatre dernières années) en période de récession.* » C'est aussi un chiffre d'affaires de 180 milliards de francs et une balance des échanges extérieurs en rentrée de devises estimée à 19 milliards de francs (supérieure donc aux exportations automobiles), que M. Jean-Pierre Soisson, ministre de la jeunesse, des sports et des loisirs, chiffre même à 27 milliards de francs.

Si ce secteur économique disparaissait, a estimé le congrès, le chiffre d'affaires de l'hôtellerie chuterait de 75 %, celui des compagnies aériennes de 71 %, celui des industries du camping de 37 %. Il reste, bien sûr, à affiner ces évaluations globales et à mesurer l'impact et la répartition de cette « manne » touristique. C'est le souhait des mille huit cents offices de tourisme et syndicats d'initiative de France de voir définir une véritable politique du tourisme à un moment décisif.

D'ici que s'ouvre cette nouvelle page, celle des indemnisations de la marée noire sera-t-elle définitivement tournée, comme l'a souhaité M. Jean-Pierre Soisson ? Pour la première période, du 16 mars au 30 avril 1978, l'ensemble des indemnisations (9,75 millions de francs) ont été versées et une procédure accélérée a été mise en place pour solder les dossiers de la période estivale qui a suivi. Il reste encore des lacunes dans les industries considérées comme ayant droit à ces indemnisations, telles les professions du nautisme ou les campings privés, qui se sont rappelés au bon souvenir du ministre.

Un effort de promotion de 5 millions de francs a été entrepris pour réhabiliter l'image de la Bretagne tant en France qu'à l'étranger. Ainsi l'opération « Juin en Bretagne », basée sur des réductions de tarifs d'hôtel ou de la S.N.C.F. (quatre mille cinq cents bons accordés). Le premier bilan est encourageant : dans les stations prenant part à l'opération, la fréquentation a été supérieure de 20 % à 50 % à celle de juin 1977. — J. V.

IL N'Y A PAS QUE LES DÉPOSES DE SKIEURS...

L'hélicoptère saint-bernard

Après la parution dans nos colonnes de plusieurs articles et points de vue relatifs à la dépose des skieurs par hélicoptère (voir notamment « La montagne abandonnée », par Philippe Lamour, dans nos éditions datées du 19 mai), M. Roland Fraissinet, président de la compagnie Fraissinet, à Marseille, nous a adressé la lettre suivante :

LES lecteurs du *Monde* n'ignorent rien des objections que suscite la dépose des skieurs par hélicoptère. Mais connaissent-ils les arguments qui peuvent leur être opposés ?

Viol de la montagne ? Un hélicoptère qui se pose soixante jours par an (moyenne statistique des jours de beau temps l'hiver) sur l'un des vingt sommets actuellement autorisés pour la France entière (contre quarante-huit pour la petite Suisse) nuirait-il donc plus à l'environnement que le téléphérique de l'aiguille du Midi, les ensembles immobiliers à vingt étages, les machines à damer la neige et les multiples agressions permanentes et généralisées que le monde moderne inflige inévitablement à la montagne ?

Gaspillage d'énergie ? Un seul voyage aller et retour du Concorde sur Paris-Washington consomme plus de kérosène que tous les hélicoptères de dépose pendant l'hiver entier !

Loisir de milliardaires ? Les déposes les plus couramment pratiquées coûtent 150 francs par personne, alors qu'il suffit de deux repas consommés dans un restaurant d'altitude pour engendrer la même dépense. Sait-on que le jour de Pâques une seule entreprise de dépose opérant à partir de Sainte-Foy-en-Tarentaise a transporté cent trois skieurs de tous les milieux sur les rares sommets autorisés de la région ? N'a-t-on pas vu certains groupes de skieurs déposés par hélicoptère et invités à terminer leur matinée de ski dans un restaurant local déclarer devoir se contenter d'un casse-croûte pour raison d'économie ?

Voilà pour l'essentiel des objections, mais l'analyse serait incomplète si les avantages de cette activité n'étaient pas également invoqués. Une part non négligeable de la clientèle des déposes est formée d'étrangers et fournit un apport en devises qui disparaîtrait si elles étaient supprimées, les skieurs de cette catégorie préférant alors se rendre en Suisse ou en Italie. La perte de la clientèle française et étrangère intéressée par cette activité aurait des conséquences économiques négatives pour les hôteliers, commerçants, guides et les écoles de ski des stations. Les hélicoptères utilisés sont du type Lama et Alouette III, construits par l'Aérospatiale, et, sur ce plan également, la suppression ou la restriction des déposes aurait des conséquences inévitablement négatives.

Enfin, pendant les hivers 1977-1978 et 1978-1979, les hélicoptères d'une seule entreprise savoyarde sont intervenus quatre-vingt-dix-huit fois pour le sauvetage de vies humaines dans les circonstances les plus variées : avalanches importantes avec personnes ensevelies, routes coupées ou localités isolées, blessés graves nécessitant un transport immédiat. En ces diverses occasions, comme l'attestent les déclarations des responsables de la sécurité des pistes dans les principales stations intéressées, de nombreuses vies ont été sauvées alors que les hélicoptères de la Protection civile et de la gendarmerie, malgré l'extrême compétence et le dévouement de leurs équipages, sont trop peu nombreux pour couvrir toute la zone critique.

Le signataire de ces lignes a eu l'occasion, cet hiver, d'intervenir aux commandes d'un hélicoptère privé sur une importante avalanche affectant un groupe de randonneurs en peaux de phoque sur le glacier du Génépy. Grâce aux hélicoptères, qui étaient alors en vol de dépose et qui interrompirent immédiatement leur activité pour transporter les sauveteurs et leurs chiens sur les lieux de l'accident, un skieur enseveli fut récupéré dans le coma, à l'extrême limite de la mort ou des séquelles irréversibles, et sauvé. Les exemples de ce genre sont nombreux parmi les quatre-vingt-dix-huit cas d'intervention précédemment mentionnés, et, sans l'activité fournie par les déposes, ces hélicoptères ne pourraient être basés dans les stations.

Au premier rang des éléments qui militent pour le maintien et le développement de cette activité, figure donc la sécurité des stations sans aucune contribution financière de l'Etat ou des collectivités publiques.

Certes, bien d'autres arguments pourraient être invoqués, mais je m'en tiendrai là, espérant avoir au moins ébranlé, sinon convaincu, les adversaires traditionnels du ski héliporté.

« Visite » de la Sainte-Baume

La forêt domaniale de la Sainte-Baume avait déjà retenu l'attention des rois de France qui la protégèrent. Sainte Marie-Madeleine n'y passa-t-elle pas les trente-trois dernières années de sa vie ? Située entre Marseille, Toulon et Sainte-Maxime (Var), elle occupe le versant nord d'un chaînon montagneux qui culmine à 1 1147 mètres. Une pluviosité abondante pour le bassin méditerranéen et la protection d'une barre rocheuse ont permis à la végétation de la dernière glaciation de se maintenir tandis que le climat devenait sec et chaud.

Ce petit « musée » végétal valait la peine qu'on le montre et qu'on le commente à un public qui en ignore le prix. L'Office national des forêts a décidé cette année encore de mettre, pendant les mois de juillet et d'août, à la disposition des amoureux de la nature un guide compétent. Cette aide est entièrement gratuite.

★ Rendez-vous tous les jours, sauf le mardi à l'Hôtellerie de la Sainte-Baume. Départ à 10 heures et 14 h. 30. Durée de la promenade : deux heures.



هكذا من الأصل

DE PARIS A PARIS

FOURCHETTE EN L'AIR

Rue Chérubini

OFFICIELLEMENT, cela s'appelle « Le Caprice ». Mais les habitués disent toujours « Chez Fanfan ». S'ils faisaient montre d'un peu plus d'équité, ils devraient dire « Chez Fanfan et Laurette », car c'est elle, et elle seule, aussi jolie qu'active — et experte, — qui s'affaire, de l'autre côté du passe-plat, devant ses marmites.

Depuis maintenant onze ans, dans leur minuscule restaurant que le passant serait bien excusable de ne pas remarquer (d'autant que le passant est plutôt rare dans ce petit bout de macadam coincé entre les rues Sainte-Anne et Chabanais), Fanfan et Laurette, un couple de « pieds-noirs » originaires de Meknès, régalent leurs pratiques. Elle de ses plats savoureux, lui de son intarissable bonne humeur émaillée de calembours aussi généreusement dispensés que les nourritures.

La carte est courte, variant selon les humeurs patronales et les saisons, mais le couscous (« complet » à 28 F ou « caïdal Fanfan » à 35 F) est quotidien, délicieux et abondant. Il serait dommage de ne pas le faire précéder d'une paire de merguez (6 F) comme on n'en rencontre (hélas !) pas souvent, ou d'une chakchouka (8 F), où la tomate et le poivron filent ensemble le parfait amour.

Au nombre des spécialités, trois sortes de tagines : de boulettes accompagnées d'œufs, de raisins secs et de cette semoule aérienne dont Laurette a le secret (35 F) ; ou contenant un coquelet flanqué de citrons confits, d'olives et de raisins (35 F) ; ou, enfin, de calamars baignés d'une sauce délicatement épicée (35 F). Et si l'on préfère au Maroc sa voisine espagnole, Laurette confectionnera — sur commande — une paella irréprochable...

Avec une bouteille de boulaouane gris (ou, mieux, rouge, 20 F), un repas couleur de soleil, sans cérémonie, et surtout sans malice.

J.-M. D.-S.

★ Le Caprice, 1, rue Cherubini, 75002 Paris. Tél. 296-85-73. Fermé samedi et dimanche. (Il n'est pas « prudent » mais indispensable de retenir.)

LES HALLES SANS SE PERDRE

Le cœur de Paris n'est plus ce qu'il était. Au cours des dix dernières années, le paysage urbain qui va de Saint-Eustache à Beaubourg a subi des transformations radicales. Il était intéressant de faire le point : c'est le but que se propose le *Guide des Halles et du Marais*, un ouvrage abondamment illustré, réalisé par l'équipe du *Ras du pavé*, un journal mensuel implanté depuis cinq ans dans les quatre premiers arrondissements de Paris. C'est dire combien cette équipe connaît bien « son » terrain.

Le guide invite à la promenade, donne les adresses des restaurants, salons de thé et cafés-théâtres, renseigne sur les marchés et sur les boutiques. A l'intention des jeunes et de ceux du « troisième âge » qui veulent vivre la vie du quartier, il propose un large éventail des activités sociales et culturelles.

Deux dossiers enfin achèvent ce guide. L'un aide à comprendre « qui fait quoi » dans le mystérieux trou des Halles, l'autre comment découvrir et utiliser toutes les possibilités du Centre Georges-Pompidou sur le plateau Beaubourg. — Fl. B.

★ *Guide des Halles et du Marais*, 224 p., 29 F. Editions Alternative et Parallèles, 36, rue des Bourdonnais, 75001 Paris. Tél. : 233-08-40, et en librairie.

Quoi de neuf à l'Office ?

Visiteurs de la capitale et Parisiens mieux informés : depuis le 1er juin, l'Office de tourisme de Paris met à leur disposition deux bons moyens d'en savoir plus.

Une « affiche-programme », d'abord, comportant le programme détaillé des concerts, expositions, manifestations sportives, festivals, courses, théâtres, salons, etc., organisés chaque mois. Tirée à deux mille exemplaires, elle est apposée dans les points de passage obligatoirement fréquentés par les touristes (hôtels, agences de voyages, consulats, offices de tourisme étrangers, aéroports, bureaux d'accueil).

Deuxième initiative, des informations téléphonées vingt-quatre heures sur vingt-quatre à partir de deux répondeurs, l'un parlant français, l'autre anglais, et donnant des suggestions de loisirs à partir d'une sélection de manifestations, ainsi que des indications quant aux jours de fermeture des musées. Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus à l'Office de tourisme de Paris.

★ Informations téléphonées : en français, 720-94-94 ; en anglais : 720-88-98.

★ Office de tourisme de Paris : 127, avenue des Champs-Elysées, Paris-8e. Tél. : 723-72-11.

Un nouveau « monument »

Mille cent quatre-vingt quatre pages, trente millions de signes typographiques. Un maître d'œuvre, Denise Bernard-Folliot, qui aura visité en seize mois de travail à raison de quelque dix heures par jour, cent vingt églises et cent vingt-trois musées (et marché l'équivalent d'un bon... Paris-Menton !). Dix collaborateurs. Soixante-huit cartes et plans, quarante-quatre promenades dans la ville et treize circuits en proche banlieue, quatre index alphabétiques (Paris, banlieue, musées, personnages)... Dire du dernier paru des Guides bleus, ce gros volume nommé Paris, *qu'il est « un monument » est encore peu dire.*

« Une ville, quelle qu'ait été sa magnificence, ne demeure que par les vivants qui y résident, qui y sont allés et qui s'en souviennent », *a justement noté Roger Caillois dans le texte « Un apprentissage de Paris », qui sert d'introduction magistrale à l'ouvrage, l'un des derniers qu'il ait écrits. Jean-Pierre Babelon, conservateur en chef des Archives nationales, présente en près de trente pages l'histoire de la capitale, puis cède la place à Georges Poisson qui va nous parler, lui, de l'architecture de la capitale, avant que Pierre Quoniam, inspecteur général des Musées de France, n'évoque ses musées.*

La « mémoire » de Paris est toute là, intacte, rassemblée dans cette somme qui se voulait exhaustive, et est parvenue à l'être. Paris tenu en douze cents pages ? Pari tenu...

J.-M. D.-S.

★ Paris, Guides bleus, Hachette, 1 volume relié, 119 F.

Plaisirs de la table

REVOIR JERSEY

REVOIR Jersey, c'est retrouver ce jardin posé sur la mer, les pommes de terre incomparables, les soles de Douvres et les canards d'Aylesbury, les homards savoureux, l'honnête dépaysement (je veux dire celui qui ne vient pas de l'exotisme accrocheur), le shopping à Saint-Hélier et les promenades pédestres au cœur de l'île verdoyante.

Depuis l'*Hôtel Portelet* (à Saint-Brelade, tél. 41-204), que j'aime bien parce qu'il est isolé, à quelques pas de la lande et de la plage, que l'on y mange honorablement, que le personnel est aimable (à l'exception des péronelles de la réception, qui mettent un point d'honneur à ne pas comprendre autre langue que l'anglais !), que les prix, enfin, sont modérés si l'on compte qu'ils comprennent trois repas quotidiens après l'*early morning tea* (ah ! ces déjeuners riches d'*eggs and bacon*, de haddock au beurre, de *saussages* aux œufs brouillés !), j'ai donc retrouvé les bonnes promenades et les bonnes adresses.

Le sublime *Sea Crest* (à Petit-Port-Corbière, tél. 42-687) et l'accueil de Vittorio, roi du homard à la nage ; la *Capannina* (à Saint-Hélier, tél. 34-602), élégante, mêlant la cuisine italienne et les splendeurs du chariot anglais (côte de bœuf, baron d'agneau, etc.) ; le *Lobster Pot* (l'Etacq-Saint-Ouen, tél. 82-888) et son bar bien garni ; le gentil et original *Old Smuggler* (à Ouaisné, tél. 41-510), où, désormais, les jeudis, vendredis et samedis, Olga Warren propose un menu de cuisine régionale britannique à 2,75 livres...

J'ai été enchanté du Relais de campagne de Jersey, ce *Longueville Manor* (à Saint-Saviour, tél. 25-501), qui a trouvé un chef de qualité et où l'accueil et le service impeccables, dans un décor de rêve, honorent la chaîne chère à Jo Olivero. J'ai découvert un « petit nouveau », *la Buca* (à Saint-Hélier, tél. 34-283), aux doubles promesses d'une carte italianissime et d'une « ardoise » de la pêche et des primeurs jersiaises. Gentille et gaie ambiance le soir.

Un vin jersiais

J'ai aussi découvert le pire, le néant des cartes de vins, tributaires sans doute des importateurs (à quelques exceptions près), le ridicule d'un « bistrot » dont l'enseigne, *la Bastille*, cache une fausse cuisine française et un accueil peu amène, le faux luxe du *la Plage Hôtel*. Et, enfin, l'outrecuidance d'un menu « cuisine gourmande » du *Victoria's* (Grand Hôtel), dont le chef, pour avoir dû passer quelques jours chez Guérard, propose ses huîtres chaudes en feuilles verts *(sic)*, un carré d'agneau cuit dans le foin (il ne faut pas en faire tout un foin, pourtant !) et un baron de lapereau mangetout *(re-sic)*, sans oublier un poulet truffé au persil en sa sauce au malvoisie, lequel n'est qu'un vinaigre de Jérez !

Ces attrape-gogos ne doivent pas vous faire oublier qu'il existe de nombreuses bonnes et honnêtes petites maisons et des hôtels multiples et de qualité à Jersey. L'annuel festival gastronomique qui vient de se terminer l'a démontré, et je dois ajouter à ma liste ci-dessus les *Bistro Borsalino* (ils sont trois dans l'île), le *Mermaid* (à l'Airport-Road, tél. 41-255), le *Seascarle* (à Gorey-Pier, tél. 54-395), le *Coupe-ron de Rozel* (à Rozel-Bay, tél. 62-180), etc.

Et si le Salon culinaire a démontré une fois de plus le goût des concurrents (et des juges anglais) pour les pièces montées et le « beau-voir », du moins nous a-t-il permis de découvrir un jeune chef jersiais, John Burke (du *Beaufort Hôtel*), qui présenta une merveilleuse côte de bœuf froide, ainsi qu'une jeune élève du Highlands College, D. Dodge, réussissant un très beau gâteau au chocolat. M. Lenôtre n'aurait eu qu'à se bien tenir ! J'ai enfin goûté du vin jersiais. Mais oui, le clos de la mare 78, produit par M. Blayney, à Sainte-Mary, est fort honorable !

Soyez donc des cinq cent mille Français qui, cette année encore, vont retrouver — ou découvrir — Jersey. Même si vous devez pester contre M. le consul de France, qui n'intervient point pour que livres et journaux français parviennent ici. Il y a bien une « librairie française », mais les rares hebdos et quotidiens qui y arrivent ont trois semaines de retard !

LA REYNIÈRE.

SUR LES TOITS DE... PASSY !

On dirait du René Clair ! Cette enseigne méritait par son cadre et déméritait par sa cuisine. Yannick Jacquot, Breton nous venant d'Annecy, en fait une savoureuse adresse. Réjouissons-nous !

Carte habile, dosée. Une salade d'écrevisses au vinaigre de truffe, en contrepoint du foie gras au naturel, une émincée de saumon cru rivalisant avec la mousseline de brocheton Nantua. De même, le claclassisme de l'émincée de bœuf au Cornas (et à la moëlle), ou du rognon de veau entier Grand-Mère équilibrent un foie de veau aux petits oignons nouveaux, et l'aiguillette de canard aux airelles. Bons desserts. Bon accueil de Geneviève.

Comptez 150 F environ pour un repas (bientôt, espérons-le, en plein air), dominant Paris. Et le parking est « dans la maison », un ascenseur montant directement jusqu'à ce toit.

★ Chez Yan (Toit de Passy), 94, avenue Paul-Doumer (16e). Tél. 524-55-37. Fermé le dimanche.

L. R.

MIETTES

● *Le Guide Kléber - Soubise 79 (Belgique)*, qui vient de paraître, est présenté par... le ministre des affaires étrangères de ce pays. On imagine mal cela en France, pourtant réputée pour être le pays de la table ! Et Henri Simonet y avoue qu'il est aussi difficile de trouver là-bas une maison où l'on vous servira des carbonnades à la gueuse réussies qu'un buisson d'écrevisses parfait. Et, ma foi, on sent qu'il penche — avec raison — pour le carbonnade ! A part cela, ce guide d'humeur a découvert un nouveau « grand » : le *Chêne Madame*, à Neuville-en-Condroz (environs de Liège et cuisine de femme). Je suis plus sceptique en voyant que cette « dame » s'attaque au loup en croûte, un plat tellement ridicule qu'on en regrette les *moules-frites* de la *rue du Pot-d'Or* !

● *Bonnes adresses de province au seuil des vacances, transmises par des correspondants sûrs : la Compagnie bourguignonne des œnophiles*, 18, rue Sainte-Anne, à Dijon, qui vient de naître ; *la Serre*, 2 bis, rue Dagobert, à Perpignan (cuisine de femme). Déceptions, par contre, de lecteurs : *la Résidence*, à Port-Vendres.

● *Le Dodin Bouffant* (25, rue Frédéric-Sauton-5e, tél. : 325-25-14) est ouvert désormais pour les soupers, jusqu'à 0 h. 45. Le merveilleux plateau des fruits de mer de Jacques Manière à la sortie du cinéma... voilà qui consolera, bien souvent, du film !

● *Un lecteur est satisfait* de la perte de la troisième étoile de *Barrier* à Tours. Parce que... il y a des cendriers sur les tables incitant les clients à fumer pendant le repas ! *(sic)*. N'est-ce pas un peu naïf d'imaginer qu'un fumeur renoncera à son vice faute de cendrier ? Quant au service à l'assiette, nombre de gourmets le préfèrent — et à mon sens avec raison.

Hippisme

LES CHEVAUX, LES CHÊNES ET LE VIN

JOCKEY-CLUB, Grand Prix du printemps, Derby : nous voici dans les jours les plus longs de l'année hippique. Pour n'en pas négliger, la chronique prend forme de calendrier.

3 juin, Chantilly. — Les plus clairsemés sont les parcours les plus beaux ; et j'en sais d'immortels qui sont de purs duos... Ainsi (avec, tout de même, une réserve quant à l'immortalité), ce Jockey-Club 1979 : onze concurrents seulement au départ et deux — *Top Ville* et *Le Marmot*, les deux favoris — à partir du début de la ligne droite. Saint-Martin, qui connaît son Jockey-Club en long, en large, en travers, et dans les coins (il l'a déjà gagné cinq fois) lance *Top Ville* avant même « la Mère-Marie » (1). *Le Marmot* perd, là, 10 mètres qui vont être décisifs. Paquet le jette, à son tour, dans la bataille. Le merveilleux petit cheval regagne la moitié du terrain perdu. Mais il demande à souffler. Pendant 50 mètres, les positions ne changent plus. A la fin, *Le Marmot* repart. Il comble encore la moitié du retard qui subsistait. Il ne peut rattraper les 3 derniers mètres. Les autres ne se battent plus, depuis longtemps, que pour la troisième place. Elle échoit, cinq longueurs derrière, à *Sharpman* devant *Bellypha*.

Ah, si l'orage avait éclaté un peu plus tôt... Car il ne fait pas de doute que, par terrain lourd, *Le Marmot* vaut trois ou quatre longueurs de mieux. Mais la pluie n'est tombée que quand les duettistes avaient réintégré leur box et y savouraient l'avoine des justes. Des justes et des héros. Car le chronomètre a donné à ce Jockey-Club une teinture héroïque : *Top Ville* a battu de deux secondes, avec 2 min. 25 sec. 20, le record de l'épreuve, que détenait *Hard to Beat* depuis 1972. Certes, le terrain était idéal et tout « neuf » (puisque, maintenant, c'est la journée du Jockey-Club qui inaugure la saison de Chantilly). Le fait que, dans deux autres épreuves de la journée, le record soit tombé (et l'un était, jusque-là, l'apanage de *Allez France*) incite à rendre à la piste ce qui était à la piste. N'empêche : avec *Top Ville* et *Le Marmot*, « nous » tenons deux chevaux exceptionnels.

Dans le prix Jean Prat, victoire de l'anglais *Young Generation*, un petit-fils de *Will Somers*, dont la descendance est quelque peu dédaignée en Angleterre, mais réussit si bien chez nous (n'est-ce pas, *Irish Minstrel, La Troublerie, Pentotal* ?). Ce *Young Generation* avait, dans les « Guinées », où il s'était classé troisième, devancé « notre » *Boltron*, alors quatrième, de quatre longueurs. Il le bat, cette fois, d'un peu plus de deux.

Entre eux s'intercale *Pitasia*, seconde de *Three Troikas* dans le Saint-Alary. Résultat, par conséquent, parfaitement conforme à de précédentes rencontres. Non seulement la génération de 1976 est brillante mais elle est sérieuse : elle répète ses performances. Et cette permanence apparaît aussi bien chez les sujets un peu en retrait des quatre champions — *Top Ville, Le Marmot, Three Troikas, Irish River* — que chez ceux-ci. On a l'impression d'un grand millésime de chevaux. Il en existe. On constate le phénomène ; on n'en discerne pas les composantes. Le millésime 1976 — nous l'avions déjà noté lorsque ses représentants, maintenant glorieux, avaient accompli leurs premières prouesses — a coïncidé avec une année de grand ensoleillement et de grande sécheresse. Tel avait déjà été le cas pour une précédente grande génération : 1947, l'année de naissance de *Vieux Manoir, Tantième, Scratch*. Le pur-sang est un animal des steppes et du soleil. On peut imaginer que la mystérieuse alchimie dont naissent la force et la promptitude des muscles se fait transcendante les années de grand ensoleillement.

Il faudrait voir dans quelle mesure l'hypothèse peut se trouver confortée ou contredite par les caractères climatiques du troisième grand millésime du dernier tiers de siècle : 1962, l'année de *Sea Bird, Reliance, Diatome* et *Carvin*. Bien que le souvenir n'en demeure pas, cette année-là fut probablement, aussi, une année chaude et ensoleillée : c'est celle d'un bon millésime de vin. Au fait, voici peut-être une référence : l'excellence du vin. Les anciens assuraient qu'on élève les meilleurs chevaux là où poussent les plus beaux chênes. On pourrait se risquer à compléter leur conseil : pour avoir le bons chevaux, faites-les naître là où poussent les plus beaux chênes, les années où mûrit le meilleur vin...

4 juin, Saint-Cloud. — Re-victoire anglaise dans le Grand Prix du printemps (devenu prix Jean de Chaudenay, en la mémoire du père de l'actuel président de la Société d'encouragement) : *Yalour*, qui restait sur des performances simplement honorables dans son pays mais avait gagné, l'an passé, le Grand Prix de Baden-Baden, bat d'une encolure « notre » *Noir et Or*. Le premier est fils de *Vaguely Noble* ; le second, de *Rheingold*. Curieusement, les styles et les aptitudes des pères se retrouvent dans l'arrivée qui oppose les fils. *Noir et Or* jaillit ; *Valour* lance. Le mouvement né de l'élan reste intact jusqu'au poteau, où le jet faiblit.

6 juin, Epsom. Vingt-quatre partants dans le Derby anglais, près du double de ceux qu'a réunis le nôtre. Hubert de Chaudenay expliquerait que c'est là la preuve de la qualité du programme français. Longchamp offre, d'avril à juin, des cribles selon lui si bien étudiés, si efficaces que, au moment du Jockey-Club, la sélection est déjà à demi réalisée et a éloigné les postulants sans chances. Au contraire, les Anglais ne savent pas encore où ils en sont.

Les journaux anglais ont longuement traité, les jours précédents, des tourments du jockey Willie Carson. Celui-ci est le premier jockey de l'entraîneur Dick Hern. A ce titre, il a le choix, quand Hern aligne plusieurs chevaux dans une course, entre ces différents représentants. Or l'entraîneur a trois partants dans le Derby : *Milord*, qui appartient à la reine ; *Troy*, un fils de *Petingo* ; *Niniski*, un fils de *Nijinsky*. Qu'allait choisir Carson ? Toute considération d'étiquette mise à part, il a finalement choisi *Troy*. Conséquence : c'est Piggott qui monte le cheval royal, ce qui contribue à faire de celui-ci le favori de milliers de petits parieurs.

A la sortie de Tottenham Corner, on s'aperçoit que Carson a effectué le bon choix. *Troy* va par-dessus le lot ». A mi-ligne droite, quand son jockey le lance à l'attaque, il se détache et gagne sans coup férir.

Le second est *Dickens Hill*, qui est entraîné en Irlande mais porte des couleurs françaises, celles de M. J.-P. Binet, déjà si heureuses, chez nous, avec *Frère Basile*. Le troisième est le cheval français *Northern Baby*, qui a donc parfaitement réussi son pari : préparer son entrée au haras — où ses prestigieuses origines lui assurent à l'avance le succès — par au moins une place d'honneur dans le Derby.

Dimanche, Prix de Diane. Ouvrons tout grands les yeux ; nous allons revoir la merveille des merveilles : *Three Troikas*.

LOUIS DÉNIEL.

(1) Partie de la piste proche d'un petit oratoire, au premier tiers de la ligne droite.

هكذا من الأصل

Jeux

échecs N° 817

REGROUPEMENTS

(TOURNOI « TERRE DES HOMMES », Montréal, 1979)

Blancs : V. HORT
Noirs : B. LARSEN
Défense ouest-indienne.

1. d4	Cf6	28. Cç4	é×f4
2. ç4	é6	29. D×f4 (u)	C×ç4
3. Cf3	b6	30. b×ç4	f6
4. g3	Fb4+ (a)	31. Tf1	Td6 (v)
5. Fd2	F×d2+ (b)	32. Tf2	Fç8
6. Cb×d2 (c)	Fb7	33. h4	Dd7
7. Fg2	0-0 (d)	34. Tç-f1	Rg7
8. 0-0 (é)	ç5 (f)	35. h5 !	g×h5 (w)
9. Tç1 (g)	d6 (h)	36. Db4	Df7 (x)
10. Cb1 ! (i)	Dé7	37. Df4 !	Dé7 (y)
11. Cç3	Cç6	38. Fé2	Fh3 (z)
12. é3	Tf-d8	39. Té1	Dd7 (aa)
13. Té1 ! (j)	Ta-ç8	40. F×h3	Té5
14. b3	Cb4 (k)	41. g4 !	D×a4
15. a3	Cç6	42. Rh2	h6 (ab)
16. d5	é×d5	43. Dç1	b5 (aç)
17. ç×d5	Cé5 (l)	44. R×h3	D×ç4
18. C×é5	d×é5 (m)	45. D×ç4	b×ç4
19. é4	Cé8 ! (n)	46. Ta2	Td×d5
20. Ff1 ! (o)	Cd6	47. T×a5	Td7
21. a4 ! (p)	a6	48. Rg3	ç3
22. Fd3	g6 (q)	49. Rf4	ç2
23. Dé2	Ta8	50. Tç1	Td4 (ad)
24: Dé3	Td-ç8	51. Ta7+	Rg8
25. Cb1 !! (r)	a5 (s)	52. Ff7+	Rh8
26. Cd2	Té8 (t)	53. Fg6	Abandon.
27. f4 !	Ta-d8		

NOTES

a) 4..., Fb7, suivi de Fé7 et de 0-0, conduit à la variante principale de la « défense ouest-indienne ». Le développement du F-R (4..., Fb4+) est souvent joué par Larsen. Une autre idée est 4..., Fa6 avec attaque du pion ç4.

b) Ou 5..., a5 ; 6. Fg2, 0-0 ; 7. 0-0, Fa6 ; 8. Cé5, Ta7 ; 9. F×b4, a×b4 ; 10. a3, Fç8 ; 11. Cd3, b×a3 ; 12. C×a3, Fb7 ; 13. F×b7, T×b7 ; 14. Cb5, d5 ; 15. ç×d5, D×d5 ; 16. Da4, ç6 ; 17. Cç3, Db5 ; 18. Rg2 (Ivkov-Romanisch, Novi-Sad, 1975).

c) On reprend généralement de la D. Après 6. D×d2, Fa6 les Noirs se développent de nouveau sans perdre de temps, une suite possible étant 7. Ca3, 0-0 ; 8. Fg2 ou encore 7. b3, d5 ; 8. Fg2, ç6 ; 9. Cç3, Cb-d7 ; 10. Db2, 0-0 ; 11. 0-0, Dé7 ; 12. Tf-é1, Tf-é8 *ou aussi 7. Dç2, ç5 ; 8. é4, ç×d4 ;* 9. C×d4, -0 ; 10. Cç3, Fb7 ; 11. 0-0-0 (Beliavsky-Razuvaiev, 1978).

d) Si 7..., d5 ; 8. Cé5 et si 7..., Cé4 ; 8. 0-0, 0-0 ; 9. Dç2.

é) Ou 8. Dç2, ç5 ; 9. é4, ç×d4 ; 10. C×d4, d5 avec égalité.

f) Après 8..., d6 ; 9. Dç2, Cb-d7 ; 10. é4, é5 ; 11. d5, a5 ; 12. b3, Dé7 ; 13. a3, g6 ; 14. b4 les Blancs sont mieux (Johner - Richter, Berlin, 1928).

g) 9. d×ç5 ne paraît pas satisfaisant : 9..., b×ç5 ; 10. Tç1, Dç7 ; 11. Cb3, d6 ; 12. Dd2, Cç6 ; 13. Tf-d1, Tf-d8 ; 14. Ch4, a5 ; 15. a4, Ta-b8 ! (Marshall - Capablanca, New - York, 1931) ou 10. Dç2, Cç6 ; 11. Tf-d1 (si 11. é4, Dç7 ; 12. Tf-é1, d6 ; 13. Ta-ç1, h6 ; 14. a3, Cd7 ; 15. Dç3, a5 comme dans la partie Soultanbeeief - Sultan Khan, Liège, 1930), Db6 ; 12. a3, Ta-b8 ; 13. Ta-b1 ; Tf-ç8 ; 14. é4, é5 ; 15. Dd3, d6 (Canal - Capablanca, Budapest, 1929). D'autres continuations comme 9. é3 ou 9. Da4 ne donnent rien aux Blancs.

h) 9..., ç×d4 ; 10. C×d4, F×g2 ; 11. R×g2, Cç6 ; 12. Cd2-f3, C×d4 ; 13. D×d4, d5 ; 14. Tf-d1, Dé7 semble assurer une tranquille égalité.

i) Une idée étonnante dans ce début de partie. Les Blancs estiment que le C-D sera mieux placée en ç3 et n'hésitent pas à perdre un temps, ce que les Noirs peuvent difficilement exploiter.

j) Bien joué. Non seulement les Blancs ne craignent plus l'échange ç×d4 qui ouvrirait la colonne é, mais ils menacent d5 suivi de é4.

k) Après 14..., é5 ; 15. d5, Cb8 les Noirs auraient un long travail de rapatriement des pièces noires de l'aile -D (F+C+T). Larsen menace de se dégager par Cé4 et par l'avance d5.

l) La position des Noirs n'est pas brillante, mais le C-D a réussi à trouver un meilleur poste.

m) Et non 18..., D×é5 ; 19. f4 et 20. é4.

n) Cherchant la blocade en d6.

o) Trouvant une meilleure diagonale.

p) Menace de faire sauter le C bloqueur par 22. Cb5.

q) Et non 22..., ç4 ; 23. b×ç4, C×ç4 ; 24. Db3.

r) De nouveau, le C-D vise une position plus intéressante en ç4 afin de déloger le Cd6.

s) Pare 26. a5.

t) Ayant perdu tout espoir d'initiative sur l'aile -D, les Noirs doivent penser à regrouper leurs forces avant que les Blancs ne déferlent par f4.

u) Et non 29. g×f4 à cause de 29..., Cf5 ! ; 30. Df2, Cd4.

v) Une T bloquant un pion, voilà qui n'est pas économique, mais il faut interdire l'avance du pion d et protéger à la fois les pions f6 et b6.

w) Après 35..., g5 ; 36. h6+ !, R×h6 ; 37. Th2+, les Blancs obtiennent *une forte attaque ; par exemple*, 37..., Rg7 ; 38. Dé3, Dg4 ; 39. Rg2 menaçant 40. Tf-h1. Si 35..., Té5 ; 36. h6+, Rg8 ; 37. D×é5.

x) Si 36..., Dg4 ; 37. T×f6.

y) Si 37..., Té5 ; 38. D×é5.

z) Si 38..., D×é4 ; 39. D×d6.

aa) Si 39..., Dé5 ; 40. F×h5. En zeitnot, et dans une position très difficile, les Noirs perdent une pièce.

ab) Craignant plus apparemment l'avance g4-g5 que la prise du Fh3.

ac) Si 43..., Db3 ; 44. Té3.

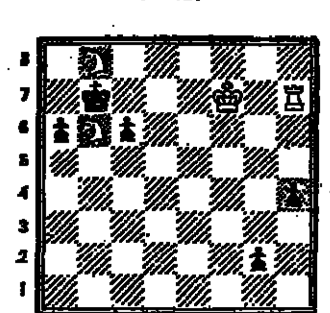
ad) Si 50..., Td2 ; 51. Ta2.

SOLUTION DU PROBLEME N° 816.
V. BRON, 1933.

(Blancs : Ra8, Dg4, Th5, Fd4 et ç8, Ca7, Pa6, b3, ç3, é7. Noirs : Ra5, Tg7 et h7, Fg8 et h4, Cf4, Pa2, d3, d5, é6, h6. Mat en trois coups.)

1. Fb7 menace 2. Cç6+, Rb5 ; 3. ç4 mat. 1..., Tg5 ; 2. Dd1 !, T×h5 ; 3. b4 mat. 1..., Fg5 ; 2. Dg1, C×b5 ; 3. Fb6 mat.

ETUDE
H.M. LOMMER
(1965)



BLANCS (4) : Rf7, Th7, Cb8 et b6.

NOIRS (5) : Rb7, Pa6, ç6, g2, h4.

Les Blancs jouent et gagnent.

CLAUDE LEMOINE.

bridge N° 814

LE SOMMET DE LA GUADELOUPE

Tandis que se déroule à la Guadeloupe, à l'hôtel Salako, le championnat d'Amérique centrale, voici une donne instructive jouée en défense l'année dernière par les fameux Brésiliens Assumpcao et Chagas à La Nouvelle-Orléans dans le Trophée de Rosenblum, une sorte de championnat du monde par équipes de quatre open.

Nord : ♠ 6 5 4 ; ♥ D 9 7 ; ♦ A R 5 ; ♣ A R V 9

Ouest : ♠ A D 9 ; ♥ 10 8 3 2 ; ♦ V 8 7 2 ; ♣ 8 3

Est : ♠ 8 3 ; ♥ R V 6 ; ♦ 10 9 4 ; ♣ D 10 7 5 2

Sud : ♠ R V 10 7 2 ; ♥ A 5 4 ; ♦ D 6 3 ; ♣ 6 4

Ann. : O. don. N.-S. vuln.

Ouest	*Nord*	*Est*	*Sud*
Assump.	V. Gynz	Chagas	Schroed.
passe	1 SA	passe	2 ♣
passe	2 ♦	passe	3 ♠
passe	4 ♠	passe	passe...

Après avoir pris l'entame du 8 de trèfle avec le roi du mort, le déclarant, allemand, Dirk *Schroeder*, fit l'impasse à la dame d'atout. Ouest prit le valet de pique avec la dame et il continua trèfle pris par l'as. Le declarant rejoua atout et, après avoir fait l'as de pique, Ouest contre-attaqua le 2 de cœur. *Comment Schroeder, en Sud, a-t-il gagné* QUATRE PIQUES contre toute défense ?

Réponse :

Le déclarant mit le 7 de cœur du mort et il prit le valet de *cœur avec* l'as. Ensuite, il battit atout et rejoua le 5 de cœur de sa main pour faire *l'impasse au 10...*

Assumpcao avait espéré qu'Est aurait l'as de cœur et qu'il pourrait rejouer trèfle pour qu'Ouest fasse son 9 d'atout. Mais Chagas reprocha à son partenaire cette contre-attaque du 2 de cœur au lieu du 2 de carreau. Alors Schroeder prit la défense d'Ouest en expliquant qu'il aurait quand même fait dix levées. Pourquoi ?

Sud aurait pris le retour à carreau avec la dame, puis il aurait tiré *le roi de pique et serait monté* au mort grâce au roi de carreau pour jouer le valet de trèfle couvert et coupé. Le 10 de trèfle n'étant pas tombé, Schroeder aurait sans doute décidé qu'Est avait le roi de cœur, et il aurait tiré l'as de carreau. *Est aurait alors été squeezé* avec R V 6 de cœur et 10 7 de trèfle ; obligé de garder trois cœurs pour ne pas libérer la dame, il aurait jeté un trèfle, et *le 9 de trèfle, pris par le 10 de trèfle, aurait permis de le mettre en main* pour l'obliger à jouer cœur...

LE SACRIFICE DE JOAN

Nord : ♠ D V 10 ; ♥ 6 ; ♦ D 8 4 2 ; ♣ A R D 10 8

Ouest : ♠ — ; ♥ R D V 10 9 5 3 ; ♦ V 9 6 ; ♣ 9 7 5

Est : ♠ A 9 4 3 ; ♥ 8 7 4 2 ; ♦ R 7 5 ; ♣ V 6

Sud : ♠ R 8 7 6 5 2 ; ♥ A ; ♦ A 10 3 ; ♣ 4 3 2

Parmi les vedettes de cinéma, seul *Omar Sharif* connaît vraiment la célébrité comme champion de bridge. Et pourtant, certaines actrices auraient pu devenir des championnes si l'on en croit cette brillante défense de Joan Crawford réussie il y a une dizaine d'années.

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1 ♠	4 ♥	4 ♠	5 ♥
5 ♠	passe	6 ♠	passe...

Ouest ayant entamé le roi de cœur, Sud a pris avec l'as et a joué le 2 de pique pour le 3 de cœur d'Ouest, le 10 et le 3 de pique d'Est. Le déclarant ayant rejoué le valet de pique du mort, *comment Joan Crawford, en Est, a-t-elle fait chuter* ce PETIT CHELEM A PIQUE ?

Note sur les enchères :

L'enchère de « 6 ♠ » de Nord est un coup de poker, mais sans doute Nord espérait-il pousser ainsi E.-O. à « 7 ♥ » afin de leur infliger une pénalité d'au moins cinq levées de chute. En effet, il est toujours difficile pour l'adversaire de décider s'il faut déclarer un contrat défensif non vulnérable pour empêcher un petit chelem vulnérable (dont la réussite coûterait beaucoup plus cher que la pénalité subie).

Remarque : Joan Crawford ne doit pas être confondue avec le fameux champion américain Johny Crawford, qui est mort il y a deux ans.

PHILIPPE BRUGNON.

dames N° 95

MAT SUR COUP COMPOSÉ

Championnat universitaire d'U.R.S.S., 1979

Blancs : J. WATOKTIN
Noirs : K. JOENGEVITJIUS
Ouverture Raphaël
Réplique symétrique

1. 32-28	19-23	26. 47-42	10-14
2. 28×19	14×23	27. 33-28	5-10
3. 37-32	13-19 (a)	28. 49-44	10-15 (g)
4. 35-30	8-13	29. 44-40	11-17
5. 41-37	10-14	30. 40-34	17-21
6. 30-25	2-8	31. 34-30	12-17
7. 46-41	17-22	32. 39-33 !! (h)	
8. 34-29	23×34		24-29 (i)
9. 40×29 (b)	12-17	33. 33×24	17-22
10. 44-40	7-12	34. 28×17	21×12
11. 50-44	4-10	35. 43-39	23-28
12. 40-35	1-7	36. 32×23	
13. 44-40 (c)	22-27		18×29 (j)
14. 31×22	18×27	37. 37-32	19-23
15. 32×21	17×26	38. 41-37	14-19
16. 38-32	12-18	39. 25×14	9×20
17. 42-38	19-23	40. 45-40	20-24
18. 40-34 (d)	20-24	41. 39-33	15-20
19. 29×20	15×24	42. 40-34 !! (k)	
20. 34-30	14-19		12-18 (l)
21. 39-34	7-12	43. 27-22 !	18×27
22. 34-29 (e)	23×34	44. 32×21	16×27
23. 30×39	18-23	45. 33-29	24×33
24. 36-31	12-18	46. 38×9 (m)	3×14
25. 31-27	8-12 (f)	47. 34-29 !! (n)	
			Abandon (o)

NOTES

a) Sur 3... (10-14) 4. 31-27 interdit (17-22 ?) à cause de la fourchette (partie Tj. de Walle-G. Kloosterman dans *le Monde* du 28 avril 1979) 5. 33-28 ! etc. B+1.

b) Avantage positionnel aux Blancs pour trois raisons principales :

— La grande diagonale des Noirs n'est toujours pas développée (la case 5 est encore occupée par le pion dit « paresseux » et les Blancs ont placé un clou à 25) ;

— Si 9... (19-23) 10. 44-40 (23×34) 11. 40×29, meilleure occupation du terrain ;

— Si 9... (22-27 ?) 10. 32×21 (16×27) 11. 31×22 (18×27) 12. 29-23 (19×28) 13. 33×31 B+1.

c) Excitant eût été pour les Noirs 13. 32-28 ? (19-23 !!) 14. 28×19 (14×34) 15. 39×30 C1 (22-27 !) [la pointe de cette combinaison classique mais à variantes] 16. 25×14 C2 (10×19) 17. 31×22 (17×50 !) N+ après ce coup de dame.

c1) 15. 25×14 (10×19) 16. 39×30 (22-27) 17. 31×22 (17×50) N+.

c2) 16. 31×22 (17×50) N+.

d) 18... (13-19 ?) 37-31 (26×46) 20. 47-42 d1 (46×28) 21. 33×4 +.

d1). 20. 49-44 (46×28) 21. 33×4 ? d2 (19-24) [pour tenter de rétablir la situation en damant] 22. 29×18 (24-30) 23. 35×24 (20×49) 24. 25-20 d3 (14×25*) 25. 38-32 (49×9) 26. 4×1 d4, jeu sensiblement égal [la dame noire a été prise, la dame blanche pourra être protégée, mais les Noirs ont trois pièces de plus] avec une fin de partie « marathon » en perspective.

d2) 21. 33×2 ! B+.

d3) 24. 38-32 (49×9) 25. 4×1 avantage aux Blancs.

d4) 26. 4×2 ? (16-21) 27. 2-35 (3-8) 28. 35×2 (11-16) 29. 2×11 (6×17) N+.

e) Et non 22. 49-44 ? qui livre un coup de dame classique avec rafle de quatre pions par (24-29) 23. 33×24 (23-28) 24. 32×14 (9×49 !) N+.

f) Meilleur sans doute que 25... (11-17), les Blancs pouvant opter pour un quatre pour quatre 26. 35-30 (24×35) 27. 33-29 (23×34) 28. 39×30 (35×24) 29. 27-21 (16×27) 30. 32×14 (10×19), faiblesse numérique sur l'aile droite des Noirs ; mais le gain pour les Blancs, s'il existe, serait particulièrement long à démontrer.

g) Coup de dame classique sur 27... (11-17 ?) 28. 35-30 (24×35) 29. 25-20 (14×25) 30. 28-22 (17×28) 31. 44-40 (35×33) 32. 38×29 (23×34) 33. 32×5 ! +.

h) Une savoureuse trouvaille stratégique dans une position de laquelle aucune étincelle ne peut jaillir, en apparence. En fait, les Noirs se trouvent brusquement en difficulté.

i) Sacrifice provisoire toutefois et peut-être la meilleure défense.

Après 32. 39-33 si (17-22 ?) 33. 28×17 (21×12) 34. 27-22 ! (18×27) 35. 32×21 (26×17) 36. 25-20 (14×34) 37. 33-29 (34×33) 38. 38×7 ! B+ après ce passage à dame.

Y avait-il une défense plus efficace sur 32. 39-33 (?). Dans l'immédiat tout au moins, avec le deux pour deux 32... (24-29) 33. 33×24 (14-20) 34. 25×14 (9×29), mais léger avantage positionnel aux Blancs quand même, le pion ennemi à 29 risquant d'être menacé à long terme.

j) Egalité numérique rétablie après cette alerte.

k) Autre empreinte de la classe de ce fin stratège, qui n'a pas encore participé à des compétitions internationales. Le coup du texte force directement le gain ou conduit au mat sur coup composé ! Ainsi :

k1) 42... (13-18) 43. 27-22 (18×27) 44. 32×21 (16×27) 45. 33-29 (24×33) 46. 38×7 B+.

k2) 42... (6-11) 43. 33-29 (24×33) 44. 38×7 (11×2) 45. 34-29 ! (20-25*) 46. 30-24 (19×30) 47. 35×24 etc. B+.

l) Le seul pour conserver l'égalité numérique ; mais les Blancs vont parachever leur forcing par un mat inattendu.

m) Cette combinaison est un coup composé (la rafle est précédée de plusieurs mouvements tactiques), élémentaire, mais rehaussé aussi par le jaillissement *immédiat* du coup positionnel décisif 34-29.

n) C'est le mat.

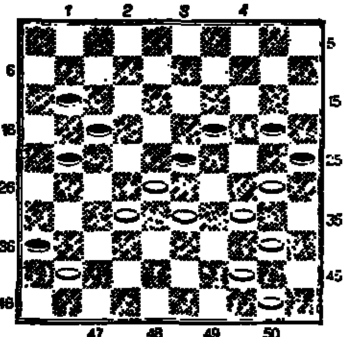
o) Sur 47... (20-25) 48. 30-24 (19×30) 49. 35×24 etc. B+.

SOLUTION DU PROBLEME N° 94
B. P. FEDOROF

[Noirs : pions à 5, 7, 8, 13, 17, 22, 26, 27, 45. — Blancs : pions à 15, 24, 29, 33, 34, 36, 37, 38, 40, 42] : 33-28 ! (22×33) 37-31 ! (26×48) [envoi à dame, puis un mécanisme subtil *s'apparentant au thème du « coup* de l'Africain »] 15-10 !! [la première originalité du mécanisme, dans ce problème] (48×19) [la prise majoritaire est prioritaire : on doit prendre du côté du plus grand nombre] 36-31 !! [le second élément d'originalité avec ce collage] (45×23) 38×9 (5×3) 31×24 !! etc. +.

● Pour obtenir des renseignements permettant de mieux découvrir, au fil des mois, la beauté, la richesse et la profondeur du jeu de dames (traités, périodique mensuel de la Fédération française du jeu de dames, clubs, compétitions, etc.), les lecteurs peuvent s'adresser directement à Jean Chaze, « La Pastourelle », bâtiment D, boulevard de Paste, 07000 Privas. A l'appui des réponses sont transmis deux opuscules conçus pour franchir rapidement *le premier cap de l'initiation* (connaissance des règles internationales et de la signification des chiffres, des lettres et des signes conventionnels).

PROBLÈME
B. DEVAUCHELLE
1957



Les Blancs jouent et gagnent en huit temps.

● Les quatre premiers temps : *40-35 !! (36×47) 32-27 ! (47×49) 27×7* (23×32) 7-2 etc. (solution complète dans la prochaine chronique).

JEAN CHAZE.

les grilles du week-end

MOTS CROISÉS

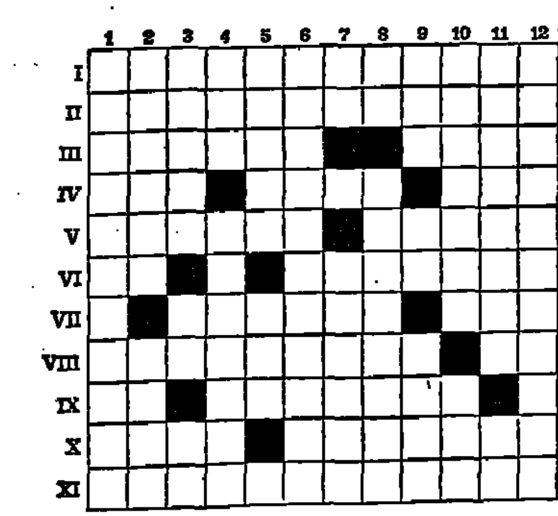
GRILLE N° 44

Horizontalement

I. Pour voir sans être vu. — II. Impossible mais français. — III. Rament ; Généralement urbain. — IV. Fin d'une partie de mauvais genre ; Faisait peur à Tartarin ; Fait. — V. Admettre ; Ce que sont les contrats quand ils se décontractent. — VI Pour l'architecte ; Proche de Bellac. — VII. Irradie ; Un peu du minimum. — VIII. Mode de locomotion ; Hebdo catho. — IX. Voyelles; Ils sont au courant. — X. Planche; Convient au potage. — XI. Avec elles, c'est toujours le bruit et la fureur.

Verticalement

1. Tel l'élément de votre transistor. — 2. Plaît sans mécanique ; On les prenait à Marienbad. — 3. Presser ; Un chèque ; Dieu. — 4. Nous l'avons avec d'autres ; Il en faut peu pour les troubler. — 5. Fréquente ; Publication. — 6. Il y a sans doute deux façons de la voir. — 7. Participe ; Coucher. — 8. Premier Maroufla. — 9. Peut être blessant ; Partie de côté ; Enseigne. — 10. Vainquit la Grèce ; Put. — 11. En prenant et en en laissant ; Pronom. — 12. Permettent de prendre un léger repos.



SOLUTION DE LA GRILLE N° 43

Horizontalement

I. Misérabilisme. — II. Enumère; Anion. — III. Gérantes ; Vert. — IV. Agents ; Trésor. — V. Laser ; Saint. — VI. Olt ; Entretenu. — VII. Meije ; Etui ; Av. — VIII. Muser ; Somme. — IX. Nier ; Fomenter. — X. Ensevelissement.

Verticalement

1. Mégalomane. — 2. Inégale ; In. — 3. Surestimés. — 4. Emane; Juré. — 5. Rentrées. — 6. Arts ; Eje. — 7. Bée ; Stérol. — 8. Start; Mi. — 9. La ; Rieuses. — 10. Inventions. — 11. Sieste ; Mte. — 12. Moro ; Namen. — 13. Entrouvert.

FRANÇOIS DORLET.

ANA-CROISÉS (*)

N° 44

Horizontalement

1. ACEGINO. — 2. AEGLNRSY. — 3. ACEGINZ. — 4. AEIIPRVU. — 5. ACCFIIST. — 6. BDKLOOS. — 7. DEEFINS. — 8. AEIPRRV. — 9. AELNOPS. — 10. DEEFINO. — 11. AEEPRTZ (+ 2). — 12. ADEIIRT (+ 2). — 13. EEGNRST (+ 1).

Verticalement

14. AEIMNSZ. — 15. AAILPTT. — 16. AACEGHN (+ 1). — 17. ADEHIPS. — 18. ACENOTV. — 19. AACDEHPR. — 20. EIORTTU. — 21. AEILNSV (+ 6). — 22. AAERSST (+ 4). — 23. ACIMNOS (+ 1). — 24. EHNOPRY. — 25. CEEEINV. — 26. BEORSTU (+ 6). — 27. ACEGILOR. — 28. DEILOP. — 29. DEINORSU (+ 1). — 30. EELNSOV (+ 2).

SOLUTION DE LA GRILLE N° 43

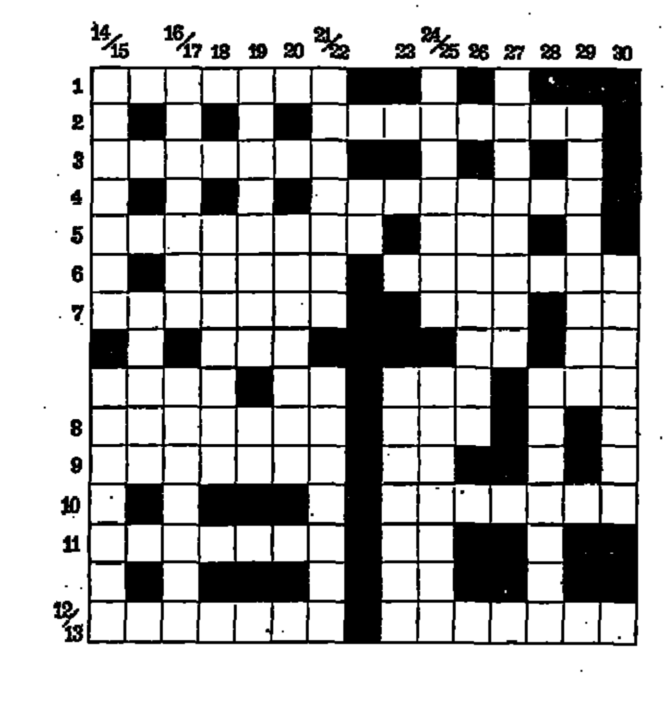
Horizontalement

1. ENDIVES (DEVIENS, DEVINES). — 2. ASPERGE (ARPEGES, PRESAGE). — 3. SOULOTES. — 4. NEOTENIE. — 5. METTANT. — 6. SLAVISA (SALIVAS, VALSAIS). — 7. DESSERRA (ADRESSER, DRESSERA, REDRESSA). — 8. ASIATES (ASTASIE). — 9. RELIASSE (LESERAIS, REALISES, SALIERES). — 10. USINIER. — 11. ENTRESOL. — 12. OISIVETE. — 13. HERMINE. — 14. FINAUDE. — 15. COXALGIE.

Verticalement

16. MORDICUS. — 17. ELISION. — 18. DUETTOS. — 19. LILIAUX. — 20. ORIGINAL. — 21. ETENDARD (DERADENT, DETENDRA). — 22. ESSAIMS (ASSIMES, MISASSE). — 23. LESAIENT (ENLIATES). — 24. PANARIS (PARIANS, RAPINAS). — 25. LARBINS. — 26. ENIVRAS (AVENIR, INVERSA, NAVIRES, RAVINES, VINERAS). — 27. RADIATES (DATAIRES, DATERAIS, DERASAIT, DERATAIS, DERATISA). — 28. EMIASSE (ESSAIME). — 29. CULTUEL.

MICHEL CHARLEMAGNE et CATHERINE TOFFIER.



(*) Jeu déposé.

Le Monde

culture

LE JOUR DU CINÉMA

Hommage à Joris Ivens, à Beaubourg.

Au rez-de-chaussée du Centre Georges-Pompidou, on peut actuellement parcourir le monde en quelques pas, en suivant l'incessante aventure de Joris Ivens à travers plus de cinquante ans d'histoire. Figer l'itinéraire de quatre-vingts ans en une exposition de photos. et de documents, a priori *cela peut paraître étrange. Mais dans ces panneaux, composés l'année dernière à la Cinémathèque d'Amsterdam et accueillis à Beaubourg, passent une vivacité, un mouvement, qui sont bien ceux de la vie, des films, du personnage de Joris Ivens.*

Une photo de famille en Hollande au début du siècle, Eisenstein, Vertov, et le regard d'un jeune homme tourné vers l'avenir en U.R.S.S. dans les années 30, un échange de lettres avec Chris Marker, des coupures de journaux dans toutes les langues de peuples libérés, un triomphe salle Pleyel en 1951, un bombardier américain abattu, une affiche de Picasso, des spectateurs en Chine... à chaque film important sa présentation, à chaque lutte collective son signe. Dans un coin, sont projetés des extraits de films et La Seine a rencontré Paris. *Dans un autre, Joris Ivens répond en vidéo aux questions d'Hubert Astier. Et, à partir du 20 juin, la Cinémathèque propose un deuxième cycle rétrospectif des documentaires de Joris Ivens.*

★ Jusqu'au 2 juillet.

Un délégué à l'audio-visuel au ministère de la culture.

M. Pierre Viot, directeur du Centre national de la cinématographie, va être nommé délégué à l'audio-visuel au ministère de la culture et de la communication, tout en conservant la direction du C.N.C. La création de cette délégation, qui aura notamment sous sa responsabilité les retransmissions télévisées des spectacles dramatiques, lyriques ou chorégraphiques prévus par les cahiers des charges des sociétés de programme, la gestion du nouveau fonds de création audio-visuelle, les relations avec le service audiovisuel du Centre Georges-Pompidou et l'INA, tend à assurer, selon le ministère, une meilleure liaison entre cinéma et télévision. M. Viot étant appelé à siéger aux conseils d'administration de l'INA et de la S.F.P.

Rendez-vous parisiens.

— Histoires d'elles : *l'équipe* d'Histoires d'elles, *publication féministe mensuelle, organise une semaine d'animation politico-artistique, du 9 au 16 juin, dans le quartier des Halles et du Marais à Paris. Un festival de cinéma dont le programme a été établi par Ciné-femmes international, ouvre la manifestation, les 9 et 10 juin, de 14 heures à minuit, dans les deux salles du Palais des arts (boulevard Sébastopol).*

— Jeune public : *l'UFOLEIS (Union française des œuvres laïques d'éducation par l'image et le son) organise trois journées « Cinéma jeune public » au Centre Georges-Pompidou, les 8, 9 et 10 juin, en collaboration avec la Bibliothèque publique d'information. Chacune des séances (14 h 30 et 16 h 30) est suivie d'une courte animation (petite salle de projection, premier sous-sol).*

— Semaine du Sri-Lanka : *l'université Paris-VII propose, à partir du 13 juin, une semaine de projections consacrées au cinéma du Sri-Lanka. Les films de Ceylan, autrefois tournés et développés en Inde, sont aujourd'hui réalisés dans l'île, depuis 1956, date à laquelle le cinéaste cinghalais le plus important, Leister J. Peires, a achevé son premier long métrage,* la Ligne du destin, *qui sera présenté le 13 juin, à 19 heures (Amphi 24, 2, place Jussieu).*

■ Le plan de sauvegarde des collections de la Bibliothèque nationale recevra l'aide de l'État, ont indiqué MM. Robert Poujade, député R.P.R., président du conseil d'administration de la Bibliothèque nationale, et Georges le Rider, administrateur général, à l'issue d'un entretien le 5 juin avec le premier ministre, M. Raymond Barre.

Cinéma

Les troisièmes rencontres de Rennes

En 1977, la Maison de la culture de Rennes avait inauguré, à l'initiative de Robert Prot, des Journées du cinéma militant français : cette rencontre, la première du genre en France, avait permis de faire le point sur un courant, né en 1936 et ressurgi en 1968, qu'il fut convenu de rebaptiser *« d'intervention »*. Terme qui a prévalu depuis.

En 1978, l'enjeu avait été élargi : sur la base d'un numéro spécial de *CinémAction*, publié par *Ecran* et intitulé « Aspects du cinéma de contestation », un dialogue avait été engagé en direction d'autres formes de cinéma de remise en question : le cinéma féministe, le cinéma politique de fiction et le cinéma expérimental. Avec ce dernier, autre enfant terrible en rébellion contre le cinéma établi, le débat (introduit par une table ronde organisée avec Dominique Noguez à la Sorbonne et reproduit dans le nº 65 d'*Ecran* sous le titre « Cinémas de rupture ») s'avère difficile, mais l'espoir d'un rapprochement n'est pas abandonné. Ainsi, dans le nº 117 de *Jeune Cinéma*, le regretté Jean Delmas, dans un article sur Michaël Snow et Johan van der Keuken, appelait à *« la constitution d'une plate-forme Dziga-Vertov »* entre cinéastes militants et cinéastes expérimentaux *« pour que les uns cessent de jouer seulement avec la caméra et les autres d'utiliser seulement la caméra pour transcrire des tracts »*.

Ce cinéma, dont on avait annoncé un peu vite le « dépérissement », renaît de plus belle sous des formes diverses. De ce qui se passe en France, on peut se faire une idée en lisant le nº 17 de *Autrement*, consacré aux « Libres antennes, écrans sauvages », qui annonce la création du Mouvement audio-visuel d'intervention (MAI) (*le Monde* du 28 octobre). A New-York, en juin, se tiendra une « US conférence for an alternative cinema ».

A Rennes, entre le 11 et le 16 juin prochains, la Maison de la culture invite à des troisièmes rencontres pour faire le point, cette fois, sur « Vingt ans de cinéma politique à travers le monde », des années 60 à nos jours. Outre vingt-deux projections-débats, animés par l'Oroléis et des critiques de *la Revue du cinéma-image et son* (qui patronne cette année la manifestation) autour de classiques comme *l'Heure des brasiers* ou *Z*, *La vie est à nous* ou *l'Homme de marbre*, *les Mystères de l'organisme* ou *Chinois, encore un effort...*, le *Sel de la terre* ou *Julia*, et de films plus strictement « militants » tous formats (y compris légers), cinq colloques seront organisés le matin et l'après-midi sur les thèmes suivants :

— L'évolution de l'écriture du cinéma politique (Michel Marie, Alain Aubert, Abraham Segal, Bert Hogenkamp) ;

— Politique des auteurs ou « troisième cinéma » : Fernando Solanas, Octavio Getino, John Hess, Christian Zarifian, Daniel Serceau, Julianne Burton, Walid Chmayt et, sur la base de dossiers publiés à cette occasion par *la Revue du cinéma* (théories d'Amérique latine), *Jump Cut* (contre la politique des auteurs) et *Tiers-Monde* (PUF, audio-visuel et développement) ;

— Cinéma direct et cinéma politique (avec Jean Rouch, Gilles Marsolais, René Prédal, Léonard Henny) ;

— Cinéma féministe et cinéma politique : à partir de dossiers présentés par la revue américaine *Jump Cut*, la revue allemande *Frauen und Film* et *CinémAction* ;

— Le cinéma d'intervention et la politique des institutions, avec Pierre Sorlin, Jean-Patrick Lebel (Cinéma public), Jérôme Kanapa (S.R.F.), Jean-Claude Bobonlin (*Autrement*), la fédération Jean-Vigo, des groupes militants et le MAI.

Ces communications et « tables rondes » seront publiées par *la Revue du cinéma* et/ou *CinémAction*.

GUY HENNEBELLE.

Rock

Téléphone au Palais des sports

Longtemps, le rock français n'a semblé exister que sporadiquement, bien que des groupes aient surgi par vagues depuis le début des années 60. La plupart d'entre eux (Variations, Red Noise, Komintern, Triangle, Alice, Zoo), disparaissant, faute de moyens.

La nouvelle génération de groupes français, apparue il y a près de trois ans, s'est caractérisée d'abord par le nombre de musiciens, professionnels ou semi-professionnels ou amateurs, ne demandant qu'à bouger, qu'à vibrer ; par la qualité, ensuite ; enfin, par la volonté d'auteurs-compositeurs de trouver une voie française, une manière de dépasser la médiocrité du quotidien en évitant la logique, en jouant avec un peu de lyrisme et de folie.

Le succès, aujourd'hui, des groupes français à Paris, en province et auprès des maisons de disques, qui ont compris qu'elles pouvaient gagner de l'argent en les produisant, ne doit évidemment pas exagérer l'importance du phénomène. Il n'est pas encore question de faire des comparaisons avec les groupes anglais ou américains. Mais le renouveau actuel du rock français, parce qu'il fait éclater un certain nombre de barrières, est prometteur.

Ainsi Téléphone, qui se produisait jeudi soir en concert au Palais des sports, a compris, à la suite de Jacques Higelin, l'importance et la valeur des paroles (chantées en français). Jean-Louis Aubert (guitare et chant), Louis Bertignac (guitare), Richard Kolinka (batterie) et Corinne Marienneau (basse) ont su trouver en français un langage qui se marie avec l'univers harmonique, une langue parlée qui s'unit aux phrases musicales simples et efficaces, des mots qui balancent, qui donnent des images, des couleurs, qui épousent le rythme de la vie, des angoisses et des révoltes.

Le groupe a, semble-t-il, admis aussi l'importance d'un travail collectif, et il s'est donné ainsi une sorte de confiance qui peut lui permettre d'évoluer assez vite.

Jouant beaucoup ensemble — le groupe a tourné en mars dernier en Angleterre avec Steve Hillage, puis a donné une quarantaine de concerts en province, — les membres de Téléphone expriment surtout dans leur musique présente une belle énergie, une liberté rageuse.

CLAUDE FLÉOUTER.

Jazz

L'éternel retour d'Archie Shepp

« *Que devient Archie Shepp ?* », demande, au dernier courrier, un lecteur de revue américaine. Réponse : « *Il est professeur à l'université du Massachusetts, mais il se produit encore en scène.* » Eh oui, inlassablement, Shepp tourne. Il tourne au Japon, il fait le prophète dans le pays des autres, mais il tourne. Car Shepp a rencontré ce que peu de musiciens de jazz connaissent : le succès populaire et le succès hors du petit monde du jazz.

Où qu'il aille, et même s'il est, ces derniers temps, quelque peu négligé par les revues et les rubriques spécialisées, Sheep rencontre son public. Un public qui n'est pas toujours très connaisseur, dit-on. Mais un public chaleureux, ouvert, et qui spontanément se fabrique, dans l'allure hautaine du saxophoniste, une certaine idée de la musique noire.

Mémoire active des formes musicales de son peuple et inventeur de traditions, Shepp joue bien. Joue fort. Pas de la façon qu'on croit, d'ailleurs : « *une technique inégale* », prétendait récemment, à court de superlatifs, une publication lyonnaise. Oh que non ! La « technique » de Shepp est certainement égalée, et bon nombre de musiciens, avec un brin de jalousie parfois, vous le diront. Mais justement, la question n'est pas là ! Shepp a surtout un son. Et ce son dessine un univers inimitable. Rocailleux comme le blues des campagnes. Violent comme celui des grandes villes. Hurleur comme les solistes de big bands. Lyrique, selon la leçon des maîtres de la ballade. Magiquement prolixe, comme on sait l'être depuis Gonsalves, Coltrane ou Rollins. Shepp ne cesse de parcourir, avec application ou frénésie, les espaces de toutes les musiques noires, sans renoncer une seconde à la profondeur de ce son unique qui l'a rendu célèbre.

Comme d'autres défricheurs du free-jazz, on a cru dans un premier temps qu'il faisait n'importe quoi. C'est qu'on ne savait pas entendre les mélodies inouïes de cette musique. On feint de s'étonner, depuis quelques années, qu'il joue les standards, la ballade, les classiques, et en somme, le répertoire de la « grande musique noire »...

Shepp assagi ? Non : c'est sa voie d'aujourd'hui, et c'est toujours la même entreprise de Shepp, poète, théoricien révolutionnaire et musicien : contribuer à l'histoire culturelle du peuple noir, et la populariser. En musique.

FRANCIS MARMANDE.

★ Petit forum des Halles : jusqu'au 9 juin, à 20 h. 30, rue Pierre-Lescot, 75001 Paris, métro Châtelet. Renseignements : 233-60-96.

■ Une assemblée générale des attachés de presse du spectacle aura lieu le samedi 9 juin, à 15 heures, au Théâtre Essaïon - Valverde, 6, rue Pierre-au-Lard, Paris-4ᵉ.

Musique

Un récital exceptionne[l]

(Suite de la première page.)

Dans la « Chaconne », de Bach, le violon paraît d'abord désespérément petit pour contenir tant de musique. Mais Kremer la recompose de l'intérieur, saisit le fil, l'instrument s'élargit, la pensée envahit l'univers et plane maintenant en grandes orbes et arabesques.

De la « Quatrième Sonate », de Beethoven, effleurée, rêvée, avec des « raptus » soudains qui contrastent avec des transparences extra-lucides, on passe sans heurt aux merveilleuses mélodies extraites du « Zodiaque » de Stockhausen où Kremer révèle sa divination sonore en dessinant du trait le plus subtil ses six caractères évoqués avec autant de tendresse que d'humour, pour rejoindre ensuite le monde noir, amer, du poignant « Prélude à la mémoire de Chostakovitch », d'Arthur Schnittke, compositeur soviétique d'avant-garde, auquel l'intervention d'une autre partie de violon sur bande magnétique donne soudain une dimension mystérieuse et fantastique.

Avec la déconcertante et exquise « Fantaisie en ut majeur D. 934 », où Schubert passe du lied à la danse, où le lyrisme jaillit à des hauteurs vertigineuses, puis se résout en plaisante joute fraternelle, le récital s'achève. Mais un autre commence aussitôt avec la « Berceuse » de Ravel sur le nom de Fauré, chantée avec une intelligence de la musique un niveau de rêve, une profondeur secrète jamais atteints.

A-t-on bien mesuré la virtuosité de Kremer ? Conquis par l'amitié du public parisien, il lui offre encore, pour son plaisir, une série de variations funambulesques d'un auteur inconnu sur un vieil air irlandais, auprès desquelles les « Caprices » de Paganini sont jeux d'enfant, telle cette variation diabolique où le chant résonne en pizzicati au milieu d'exercices de virtuosité fulgurante, et se termine par une fantaisie de café-concert jouée avec une élégance et une malice qui en disent long sur la qualité de cet artiste en tous points exceptionnel.

JACQUES LONCHAMPT.

★ Le Chant du mond vient de publier l'enregistrement de six sonates pour violon d'Eugène Ysaye par Ghidon Kremer, LDX 7866.

Expositions

Les enseignes de Silbermann

Silbermann expose ses œuvres récentes chez Mathias Fels. Ces peintures ne sont pas, au sens courant du terme, des tableaux, bien entourés dans leur cadre pour bien paraître sur un mur. C'est quelque chose de plus humble, mais qui a un air modeste pour mieux nous surprendre. Des anti-tableaux, ou, plus précisément, des enseignes, comme celles qui ornaient les échoppes dans les villes anciennes, pour dire ce qu'on pouvait trouver à l'intérieur.

Et que voit-on dans l'arrière-boutique, ou dans l'arrière-conscient de Silbermann ? D'abord la mise en cause du tableau lui-même, du climat quasi sacral dont on l'entoure dans les musées. De l'abstraction ensuite, qui prétend représenter une équivalence spirituelle ou poétique de l'invisible.

L'imagerie de Silbermann est une affaire païenne. Et, s'il y a mystère, il est dans la réalité. Elles sont découpées, chantournées et mises en situation, ces images qui, devenues réelles, débordent le cadre du tableau et conquièrent l'espace tridimensionnel comme dans un théâtre. Là où d'autres feraient des graffiti, Silbermann peint à l'ancienne, lentement et avec précision, des personnages mi-réels, mi-chimériques, des objets anthropomorphiques, des paysages même, plaqués ici comme des vignettes et dont il déjoue le sens. Ses citations traversent l'histoire de l'art, des primitifs flamands à Barbizon puis aux surréalistes, au pop'art et à la bande dessinée.

Silbermann est un peintre cultivé. Un peintre-penseur et un peintre-dormeur, dans la tradition surréaliste, sans concession. De celle dont l'acte le plus pur, selon Breton, serait de sortir dans la rue revolver au poing et de tirer.

Silbermann ne tire que sur le petit monde qu'il a inventé, auquel il a donné forme réelle et imaginaire, qu'il a rendu vivant et réifié à la fois. Discours révolutionnaire et discours culturel : il tire sur l'histoire de l'art en lui retournant ses propres armes, avec une jeune maestria figurative qui est loin d'être courante. Intelligence et invention. Truculence rabelaisienne et débordement imaginaire à la Jérôme Bosch. Silbermann est un libérateur d'images et, ce faisant, de lui-même. Car il doit bien s'amuser à dépeindre ce monde qui ne fait que poser des questions auxquelles il n'entend apporter aucune réponse. Ce qui importe, c'est de libérer la créativité captive, du peintre d'abord, des autres ensuite, nous qui assistons en spectateurs au théâtre d'enseignes de Silbermann.

JACQUES MICHEL.

★ Peintures de Silbermann, Galerie Mathias Fels, 138, boulevard Haussmann. Jusqu'au 18 juin.

Lettres

LE PRIX MONDIAL CINO-DEL-DUCA AU PROFESSEUR JEAN HAMBURGER

Le Prix mondial Cino-del-Duca, destiné à *« mieux faire connaître un auteur dont l'œuvre constitue, sous une forme scientifique, ou littéraire, un message d'humanisme moderne »*, a été décerné jeudi 7 juin au professeur Jean Hamburger, membre de l'Académie des sciences et de médecine. Ce prix est doté d'une somme de 200 000 francs.

La Fondation Cino et Simone del Duca a aussi attribué deux « bourses littéraires », respectivement de 20 000 francs et de 10 000 francs, d'une part à Paul Fournel pour son recueil de nouvelles, *Les petites filles respirent le même air que nous* (Gallimard), et, d'autre part, à Jean-Pierre Fily, pour ses différents manuscrits inédits.

[Né le 15 juillet 1909 à Paris, le professeur Jean Hamburger enseigne à l'université René-Descartes et dirige, à l'hôpital Necker, un ensembel d'unités de soins, de recherche et d'enseignement consacré aux maladies rénales, au rein artificiel et à la greffe du rein. Il est aussi le créateur de la Fondation nationale pour la recherche médicale française. Outre une œuvre médicale qui regroupe une vingtaine d'ouvrages, le professeur Hamburger a écrit des essais tels *la Puissance et la Fragilité* (Flammarion, 1972), *l'Homme et les Hommes* (Flammarion, 1976) et *Demain les autres* (Flammarion, 1979), essais dans lesquels il s'interroge sur la place de l'homme face à l'évolution des sciences et de al médecine.]

INSTITUT

Les Grands Prix de l'Académie française

• *LITTÉRATURE : Antoine Blondin*

• *POÉSIE : André Pieyre de Mandiargues*

Le Grand Prix de littérature de l'Académie française (50 000 F) a été décerné à Antoine Blondin pour l'ensemble de son œuvre.

Antoine Blondin, né en 1922, s'est consacré depuis la guerre au journalisme et à la littérature. Il se fait connaître dès son premier roman, l'Europe buissonnière *(1949, prix des Deux-Magots), qui le situe d'emblée du côté des hussards.* Les Enfants du Bon Dieu *(1952),* l'Humeur vagabonde *(1955),* Un singe en hiver *(1959), qui obtient le prix Interallié, confirment ses dons de conteur aussi désinvolte que mélancolique, aussi insolent que poétique.*

Après un silence de plus de dix ans, les souvenirs exquis de Monsieur Jadis *(1970) le remirent à l'écriture et lui valent le grand prix littéraire de Monaco. Il a publié depuis un recueil de nouvelles* Quat'saisons *(1975), qui a reçu la bourse Goncourt de la nouvelle et une anthologie de ses amours littéraires,* Certificat d'études *(1977). On vient de réunir en un recueil les articles qu'il a publiés comme chroniqueur sportif de* l'Equipe, Sur le Tour de France. *Toute son œuvre est éditée à la Table ronde.*

Le grand prix de poésie (25 000 F) a été décerné à André Pieyre de Mandiargues pour l'ensemble de son œuvre poétique.

*La poésie n'est qu'un des genres où s'exerce le riche talent d'André Pieyre de Mandiargues (né à Paris en 1909), qui est aussi romancier (*la Motocyclette, *1963 ;* la Marge, *prix Goncourt 1967), essayiste dramaturge et surtout conteur (*Soleil des loups, *1951 ;* Feux de croix, *1959 ;* Porte dévergondée, *1965 ;* Sous la lame, *1976, etc.). Mais on peut dire qu'elle imprègne toute sa création et non seulement les six « cahiers de poésie » qui s'échelonnent depuis 1961 (*l'Âge de craie*) jusqu'à* l'Ivre Œil, *qui vient de paraître chez Gallimard. En lui décernant son Grand Prix de poésie, l'Académie témoigne de l'attention qu'elle prête à cette œuvre à la fois une et diverse, qui se situe dans la lignée du pluralisme et du fantastique.*

Les autres prix

Les trois grands prix du Rayonnement français (10 000 F chacun) sont attribués à Alan Bosse, Jean Starobinski et Jean Eeckout, et Jorge-Luis Borges a une médaille d'or.

Quatre prix d'Académie (10 000 F chacun)) sont décernés à Roger Vrigny, Pierre Limagne, Mme Bernardine Melchior-Bonnet et René Lagane et Georges Niobé pour leur édition du *Grand Larousse de la langue française*.

Le *Prix de la nouvelle* (10 000 F) à Claude Delarue, pour *le Grand Homme*.

Le *Prix de l'essai* (10 000 F) à Georges Elgozy, pour *De l'humour*.

Le *Prix de la critique* (10 000 F) à René Pommier, pour *Assez décodé*.

Le *prix Gustave-Le Métais-Larivière* (10 000 F) à Jean Cuisenier, pour sa collection « Récits et Contes populaires ».

Le *prix Pierre-de-Régnier* (10 000 F) à Christine de Rivoyre, pour l'ensemble de son œuvre.

Le *prix Dumas-Millier* (10 000 F) à Liliane Brion-Guéry, pour l'ensemble de ses travaux sur l'histoire de l'art (*Cézanne et l'expression de l'espace, l'Année 1913*, etc.).

Le *prix Henri-Mondor* (5 000 F) à André du Bouchet, pour l'ensemble de son œuvre poétique (voir « le Monde des livres » du 4 mai 1979).

Le *prix Georges-Dupau* (5 000 F) à Roger Duchêne, pour l'édition de la *Correspondance* de Mme de Sévigné (collection « la Pléiade »).

Seront en outre proposés à l'assemblée générale de l'Institut : Mmes Jean Guéhenno et Roger Caillois, pour le prix d'Aumale (5 000 F), et Mme Béatrice Beck et M. Pierre Courthion, pour les prix de la Fondation Delmas (10 000 F chacun).

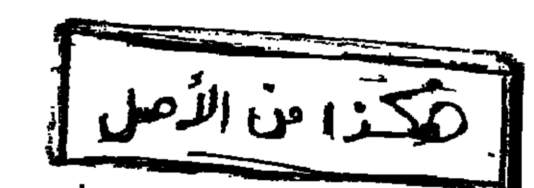
L'ARCHITECTE MAURICE NOVARINA ÉLU A L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS

L'Académie des beaux-arts a élu, dans la section d'architecture, M. Maurice Novarina, en remplacement d'Albert Laprade, décédé.

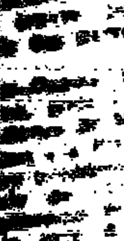
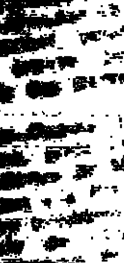
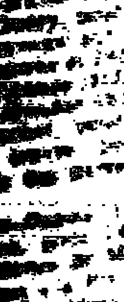
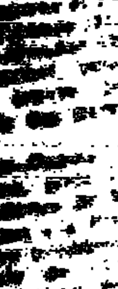
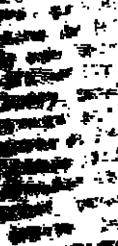
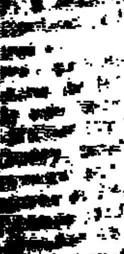
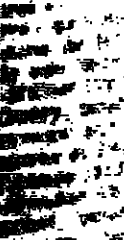
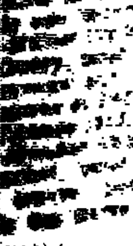
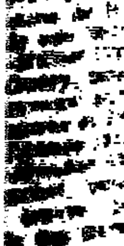
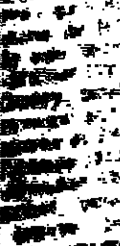
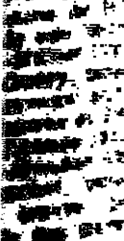
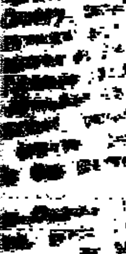
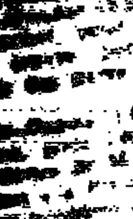
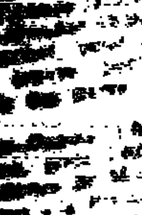
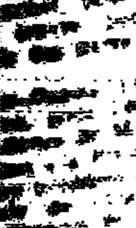
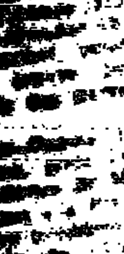
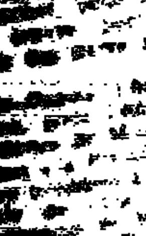
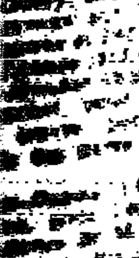
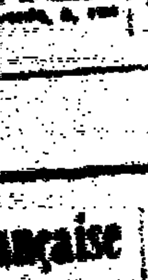
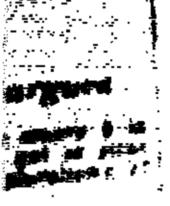
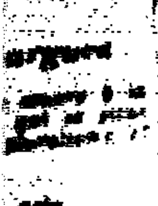
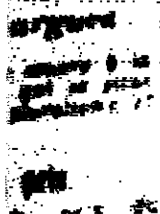
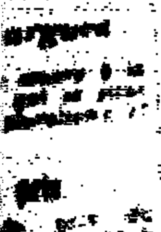
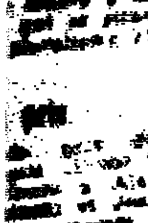
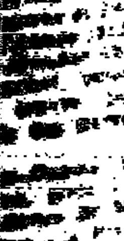
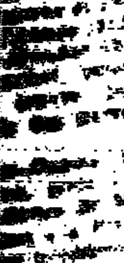
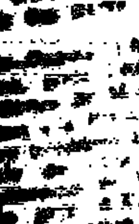
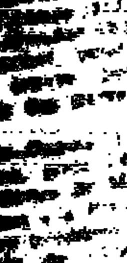
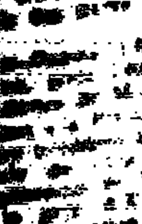
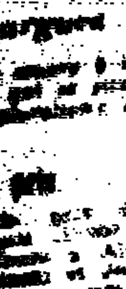
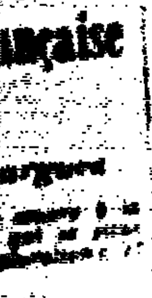
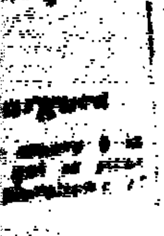
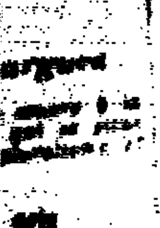
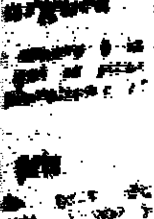
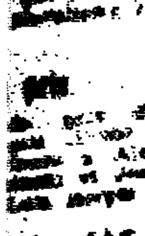
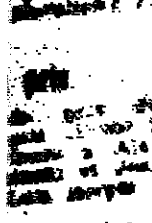
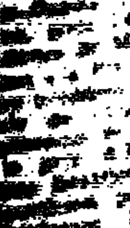
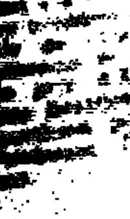
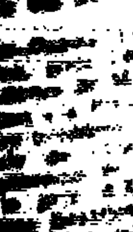
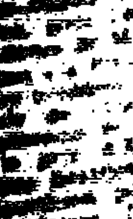
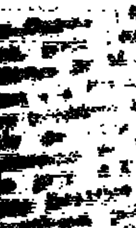
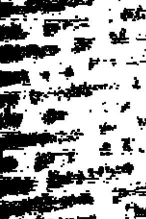
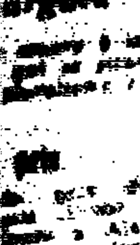
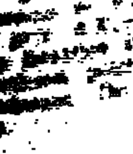
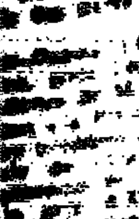
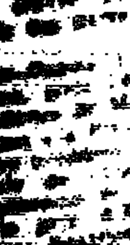
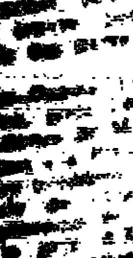
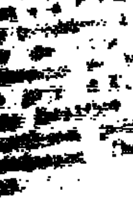
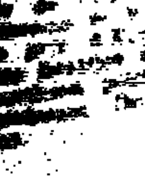
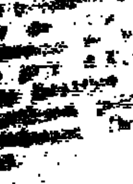
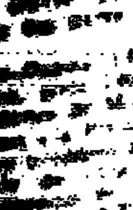
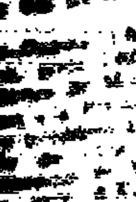
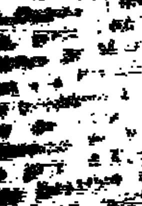
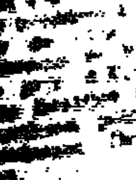
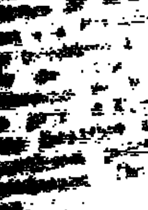
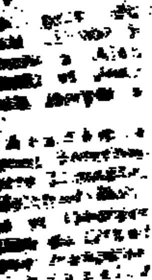
[Né le 28 juin 1907 à Thonon-les-Bains, M. Maurice Novarina est architecte D.P.L.G. (en 1933), architecte en chef des bâtiments civils et des palais nationaux, membre de l'Académie d'architecture, ancien professeur à l'Ecole spéciale d'architecture (de 1958 à 1968) et à l'Ecole des beaux-arts de Paris U.P. 9 (de 1968 à 1977). Il a exercé de nombreuses fonctions publiques, fait partie de plusieurs jurys nationaux et internationaux, et a été lauréat de sept concours, dont ceux du Centre nautique de Strasbourg, de l'O.R.T.F. pour le Centre d'informations télévisées de Paris, pour la construction du palais de justice d'Annecy, pour la rénovation du centre de Saint-Cloud, pour la construction d'une station de sports d'hiver en Iran (en 1975), etc.

M. Maurice Novarina, dont les réalisations dans maints domaines — édifices culturels, bâtiments hospitaliers, bâtiments scolaires et universitaires — ne se comptent plus, est pourtant célèbre comme constructeur d'églises (au moins vingt-cinq en comptant quelques rénovations), dont la plus connue est celle du plateau d'Assy (Haute-Savoie), enrichie des œuvres des plus grands artistes contemporains.]

● *A l'Académie des beaux-arts* M. Germain Bazin a retracé l'histoire et la préhistoire du Musée des monuments français, du palais de Chaillot, sur lequel, on le sait, pèsent de lourdes menaces. Ce musée, dit-il, n'a jamais été plus actuel, si l'on songe que par suite de l'érosion du temps, accélérée par la pollution de la société industrielle, en l'an 2000 un grand nombre de chefs-d'œuvre monumentaux de la France, depuis le portail de Moissac et la voûte de Saint-Sernin jusqu'à *la Marseillaise* de Rude, ne vivront plus dans la mémoire des hommes que par leur copie au Musée des monuments français.



هكذا من الأصل



SPECTACLES

Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles
LE MONDE INFORMATIONS SPECTACLES
704.70.20 (lignes groupées) et 727.42.34
(de 11 heures à 21 heures, sauf les dimanches et jours fériés)

Vendredi 8 juin

théâtres

Les salles subventionnées et municipales

Comédie-Française, 20 h. 30 : Dom Juan.
T. E. P., 20 h. 30 : Francis Lemarque.
Centre Pompidou, 20 h. 30 : Concert Russel Davies avec l'Ensemble intercontemporain.
Théâtre de la Ville, 18 h. 30 : Gabriel Bacquier ; 20 h. 30 : Ballet Wuppertal.

Les autres salles

Aire libre, 20 h. 45 : Spectacle Ionesco.
Antoine, 20 h. 30 : le Pont japonais.
Artalect, 20 h. 45 : Lira ; 22 h. 30 : la Prose du Transsibérien.
Arts-Hébertot, 20 h. 45 : Mon père avait raison.
Atelier, 21 h. : Siegfried 78.
Athénée, 20 h. 30 : le Roi Lear.
Biothéâtre, 20 h. 30 : Trois visages.
Cartoucherie de Vincennes, Théâtre de l'Aquarium, 20 h. 30 : Pépé. — Théâtre du Soleil, 20 h. : Méphisto. — Epée-de-Bois, 20 h. 30 : Spectacle XII, d'après les Justes. — Atelier du Chaudron, 18 h. 45 : Au ciel, il y a un grand projecteur de cinéma.
Chapiteau de l'avenue de Breteuil, 21 h. 30 : Yerma.
Cité internationale, Galerie, 20 h. 30 : Faust. — Resserre, 20 h. 30 : Tango.
Comédie des Champs-Elysées, 20 h. 30 : le Tour du monde en quatre-vingts jours.
Daunou, 21 h. : Remarie-moi.
Fontaine, 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie...
Forum des Halles, 20 h. 30 : l'Enterrement du patron.
Galerie de Nesle, 21 h. : la Belle et la Bête 79.
Gymnase, 21 h. : Coluche.
Huchette, 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.
Il Teatrino, 21 h. : l'Epouse prudente.
Lucernaire, I, 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 22 h. : Journal d'une infirmière. — II, 18 h. 30 : la Voix humaine ; 22 h. 15 : les Etoiles rouges.
Madeleine, 21 h. : le Préféré.
Mathurins, 20 h. 45 : Oui.
Michel, 21 h. 15 : Duos sur canapé.
Michodière, 21 h. : Une case de vide.
Mogador, 20 h. 45 : la Périchole.
Montparnasse, 21 h. : le Philanthrope.
Nouveautés, 21 h. : C'est à c't'heure-ci que tu rentres.
Oblique, 20 h. 45 : la Passion de Jeanne d'Arc selon G. de Rais.
Orsay, 20 h. 30 : Zadig.
Palais-Royal, 20 h. 45 : Je veux voir Mioussov.
Plateau Saint-Merri, 20 h. 30 : la Foire aux patrons.
Poche-Montparnasse, 21 h. : le Premier.
Présent, 20 h. 30 : Sans issue.
Ranelagh, 20 h. 45 : Quarante carats.
Saint-Georges, 21 h. 30 : les Nouveaux Garçons de la rue.
Théâtre 18, 21 h. : Christophe *Colomb*.
Théâtre d'Edgar, 20 h. 45 : les Belges.
Théâtre-en-Rond, 21 h. : Sylvie Joly.
Théâtre du Marais, 20 h. 30 : Arlequin superstar.
Théâtre *Marie-Stuart*, 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ?
Théâtre 13, 20 h. 30 : Jacques le Fataliste.
Variétés, 20 h. 30 : la Cage aux folles.

Les cafés-théâtre

Au Bec fin, 20 h. : Homoportrait ; 21 h. : la Prostitution chez la limace ; 22 h. 15 : Marie Bizet ; 23 h. 30 : 30, rue Jacob.
Blancs-Manteaux, 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Au niveau du chou ; 22 h. 30 : A. Valardy.
Café d'Edgar, I, 20 h. 30 : Signé François Blanche ; 22 h. : Deux Suisses. — II, 22 h. : Popeck.
Café de la Gare, 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge ; 22 h. 45 : Je m'appelle H. Dave.
Campagne-Première, 20 h. 30 : Fatidik et Opéra ; 22 h. 30 : B. Garcin.
Coupe-Chou, 20 h. 30 : le Petit Prince ; 22 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.
Cour des Miracles, 20 h. : les Après-Midi d'Emilie ; 21 h. : D. Lavanant ; 22 h. : R. Madgdane.
Dix-Heures, 20 h. 30 : Tchouk tchouk nougah ; 22 h. : Piaf toujours.
Fanal, 21 h. 15 : le Président.
La Mirandière, 18 h. 30 : A la rencontre de M. Proust ; 20 h. 30 : *Qu'on m'amène ce jeune homme* ; 22 h. : Un cœur sous une soutane.
Les Petits-Pavés, 21 h. 30 : J.-P. Réginal ; 22 h. 30 : J. Aveline.
Point-Virgule, 20 h. 30 : le Client ; 22 h. : Magnifique... magnifique.
Les Quatre-Cents-Coups, 20 h. 30 : les Catcheuses ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.
Sélénite, 20 h. 30 : J. Rougerie ; 22 h. : Despacho. — II, 21 h. : Ned Jma ; 22 h. 30 : Lune de rire.
La Soupap, 20 h. 30 : Chansons de femmes ; A tire d'elles ; 21 h. 30 : A la prochaine, sans faute.
Le Splendid, 20 h. 45 : Bunny's Bar.

Les concerts

Lucernaire, 19 h. : F. Lieutaud, C. Ognibène, harpe et hautbois (Bach, Rossini, Caplet...) ; 21 h. : M.-C. et F. Doublier, piano (Schubert) ; 22 h. : Ensemble Perceval (le Jeu de Robin et de Marion).
Théâtre des Champs-Elysées, 20 h. 30 : M. Pollini (Mozart, Beethoven).
Hôtel Saint-Aignan, 21 h. : Quatuor Viva Nova (Mozart, Lesur, Schumann).
Palais-Royal, 21 h. : Orchestre de la police nationale, dir. P. Bigot (Elgar, Liszt, *Berlioz*...).
Radio-France, studio 105, 20 h. 30 : R. Andia, L. Lovano... (Coste, Murail...). — Grand auditorium, 20 h. 30 : Concert des centres culturels étrangers.
Galerie *Oudin*, 18 h. 30 : B. et C. Hayward, C. Caillard, J.-P. Vignolle (musique du Moyen Age, des dix-septième et dix-huitième siècles).
Sainte-Chapelle, 19 h. 30 et 21 h. 30 : Musique de l'Inde du Nord.
Eglise Saint-Ambroise, 20 h. 45 : Ensemble vocal et instrumental G. Dufay (la Messe des fous).

La danse

Bouffes-du-Nord, 20 h. 30 : le Four solaire (Vos rêves et les miens).
Cité internationale, Grand Théâtre, 20 h. 30 : Ecole-Compagnie de ballet de Paris.
Tristan-Bernard, 20 h. 30 : Oh ! America.
ASCI, 18 h. 30 : Ema Haberli.
La Forge, 20 h. : Ishii Mitsukata, Beetina.
Palais des congrès, 20 h. 30 : Ballet du Bolchoï (Isadora, Roméo, Promenades, Mozart).

Les chansonniers

Caveau de la *République*, 21 h. : R. Rocca, J. Valton.

Jazz, pop', rock, folk

Chapelle *des Lombards*, 20 h. 30 : J.-L. Chautemps, J. di Donato, F. Jeanneau, P. Matté ; 22 h. 30 : Air.
Caveau de la Huchette, 21 h. 30 : Mighty Connors.
Campagne-Première, 18 h. : Wino ; 20 h. 30 et 22 h. : La Velle.
Petit-Opportun, 23 h. : Bibi Garvanoff.
Gibus, 22 h. : Reporter
American Center, 20 h. 30 : Quintet S. Potts, S. Lacy, I. Aebi, K. Carter, O. Johnson.
Le 28-Rue-Dunois, 20 h. 30 : S. Fasteau Trio ; 23 h. : Bobby Few.
Palais des arts, 20 h. 30 : A. Padygros.
Riverbop, 22 h. 30 : Hamsa Music.
Eglise américaine, 20 h. 30 : R. Berman, J. Gardner Quartet.
Espace Cardin, 20 h. 30 : Rova Saxophone Quartet, Beaver Harris Quintet.
Palace, 24 h. : The Knack.
Palais des sports, 20 h. 30 : Ian Dury.









SPECTACLES

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

cinémas

La Cinémathèque

Chaillot, 16 h., Vingt-cinq ans de cinéma italien : Marcher ou mourir, de G. de Santis ; 18 h. : la Villegiatura, de M. Leto ; 20 h., Hommage à J. Benoît-Levy : la Mort du cygne ; 22 h., Hommage à Ramsès Marzouk : Maîtres et Esclaves, d'A. Reda.

Beaubourg, 15 h. : Loin vers l'Est, de Tod Browning ; 17 h., Hommage à Mary Pickford : Marie les Haillons, de Neilan ; 19 h. : le Club des Trois, de T. Browning ; 21 h. : *Molly Coddle*, de V. *Fleming*.

Les exclusivités

AGATHA (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27).

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70).

A NOUS DEUX (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; Français, 9e (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

AROUND THE STONES (A., v.o.) : Vidéostone, 6e (325-60-34).

ASHANTI (A., v.f.) : Ternes, 17e (380-10-41).

LES BELLES MANIERES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47). H.Sp.

CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).

CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (359-42-43).

LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Studio Raspail, 14e (320-38-98).

LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

DE L'ENFER A LA VICTOIRE (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LES DEMOISELLES DE WILKO (Pol., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).

LA DROLESSE (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; St-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Mayfair, 16e (525-27-06).

L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

ET LA TENDRESSE... BORDEL ! (Fr.) : Capri, 2e (508-11-69) ; Epée-de-Bois, 5e (337-57-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (754-10-68).

FELICITE (Fr.) : Rio-Opéra, 2e (742-82-54) ; Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12) ; Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Olympic, 14e (542-67-42).

FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg., v flam.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassiens, 14e (329-83-11) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Nations, 12e (343-04-67).

LES FEMMES DE 30 ANS (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

FLIC OU VOYOU (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Ambassade, 8e (359-19-08) ; *Fauvette, 13e* (331-56-86) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Les Tourelles, 20e (636-51-98).

GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 5e (326-12-12).

CES GARÇONS QUI VENAIENT DU BRESIL (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Paramount-City, 8e (225-45-76) ; Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention-Saint-Charles, *15e* (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Passy, *16e* (288-62-34) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25) ; Secrétan, *19e* (206-71-33).

GOLDORAK (Jap., v.f.) : 8e (073-56-03). H. Sp.

LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

HAIR (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; (v.f.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, *18e* (387-50-70).

HARDCORE (A. v.o.) (**) : Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; (v.f.) : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; U.G.C. Danton, 6e (329-42-62)

L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

> **Les films nouveaux**
>
> AU BOUT DU BOUT DU BANC, film français de Peter Kassovitz. — Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Helder, 9e (770-11-24) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
>
> *HAMBURGER FILM SANDWICH*, film américain de John Landis. — V.o. : U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).
>
> LE RENARD DE BROOKLYN, film américain d'Anthony Dawson. — V.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71). — V.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Maxéville, 9e (770-72-86) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Napoléon, 17e (380-41-46) ; Secrétan, 19e (206-71-33).
>
> VIVRE EN TOKYOCHROME, film japonais de N. Yamamura. — V.o. : Le Seine, 5e (325-95-99).
>
> PROVO D'ORCHESTRA, film italien de Federico Fellini. — V.o. : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Parnassien, 14e (329-83-11). — V.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).

JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46).

LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).

MELODY IN LOVE (A., v.f.) (**) : Maxéville, 9e (770-72-86) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32). Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02).

MEME HEURE, L'ANNEE PROCHAINE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Paris, 8e (359-53-99) ; (v.f.) : *Montparnasse 83, 6e* (544-14-27) ; Madeleine, 8e (073-56-03).

MESSIDOR (Suis.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).

LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-82) ; (v.f.) : Montparnasse 8, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).

MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90).

NORMA RAE (A., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; France-Elysées, 7e (723-71-11) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v. f. : Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

OH MAD'ANA (Fr.) : Vendôme, 2e (742-97-52).

OLIVER'S STORY (A., v.o.) : U.G.C. Danton 6e (329-42-62) ; Biarritz, 8e (723-69-23) ; (v.f.) : Rex, 2e (233-83-93) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52).

PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).

PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéons 5e (033-15-04). H. Sp.

LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Studio Contrescarpe, 5e (325-78-37), Elysées Point Show, 8e (225-67-29).

LA PROF JOUE ET GAGNE (A., v.f.) : Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

QUINTET (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83), U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45), v.f. : Haussmann, 9e (770-47-55).

RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08).

ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).

ROCK'N ROLL (It., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60).

ROLLING STONES IN THE PARK (A., v.o.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).

SERIE NOIRE (Fr.), Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (033-35-40), Colisée, 8e (359-29-46), Hollywood Bd, 9e (770-10-41), 14 Juillet-Bastille, 11e (357-90-81), Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LE SKIEUR DE L'EVEREST (Can.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

LES SŒURS BRONTË (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33), Quintette, 5e (*033-35-40*), *Marignan*, 8e (359-92-82), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43), Athéa, 12e (343-07-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Olympic, 14e (542-67-42), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LE SOUFFLE DE LA TEMPETE (A., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).

LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62), Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32), Omnia, 2e (233-39-36), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Caméo, 9e (246-66-44).

LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99).

TORRE BELA (Port., v.o.) : Action-République, 11e (805-51-33).

LES 39 MARCHES (A., v.o.) : J.-Cocteau, 5e (033-47-62), Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).

LE TRESOR DE MATACUMBA (A., v.f.) : Ermitage, 8e (359-15-71), *Rex, 2e (236-83-93), U.G.C. Gobe*lins, 13e (331-06-19), Miramar, 14e (320-89-52), Mistral, 14e (539-52-43), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Napoléon, 17e (380-41-46), Secrétan, 19e (206-71-33).

3e GENERATION (All., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).

UN ET UN (Suéd., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86), La Clef, 5e (337-90-90).

UTOPIA (Fr.), 4e (278-47-86), Lucernaire, 6e (544-57-34). H. Sp.

LA VENGEANCE D'UN ACTEUR (Jap., v.o.) : 14 Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA VILLE A PRENDRE (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).

VIVA EL PRESIDENTE (Mex., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23), v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32).

ZOO ZERO (Fr.) : La Clef, 5e (337-90-90), Palais des Arts, 3e (272-62-98).

Les grandes reprises

ADIEU MA JOLIE (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

AMERICAN GRAFFITI (A., v.o.) : New-Yorker, 9e (770-63-40) (sauf mardi).

L'AMOUR VINT EN DANSANT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

ANNIE HALL (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

LE BAL DES VAMPIRES (*A., v.o.*) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).

BAMBI (A., v.f.) : La Royale, 8e (265-82-66), Diderot, 12e (343-19-29).

BARBEROUSSE (Japon., v.o.) : Grands Augustins, 6e (633-22-13).

BELLE DE JOUR (Fr.) (*) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90), Studio Médicis, 5e (633-25-97), Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).

LE CID (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

CONFIDENCE POUR CONFIDENCE (*Fr.*) : *Escurial*, 13e (707-28-04).

LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : J.-Renoir, 9e (874-40-75).

LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

LA DENTELLIERE (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

2001, L'ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).

DRIVER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).

FELLINI-ROMA (It., v.o.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76).

L'ENIGME DE KASPAR HAUSER (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).

EL TOPO (Mex., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).

LA FIEVRE DU SAMEDI SOIR (A., v.o.) : Elysées Point Show, 8e (225-67-29). — V.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Gaumont-Sud, *14e* (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Parnassien, 14e (329-83-11), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

L'IMPERATRICE YANG KWEI FEI (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00).

LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).

JEREMIAH JOHNSON (A., v.f.) : Royal-Rivoli (272-61-44).

JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

KING CREOLE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (326-46-51).

LE LAUREAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).

MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).

MAITRESSE (Fr.), Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

MONTY PYTHON (A., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (354-20-12).

MORE (A., v.f.) (**) : Haussmann, 9e (770-47-55).

LE MYSTERE DE LA CHAMBRE JAUNE (A., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).

NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).

ORANGE MECANIQUE (A., v.o.) (**) : A. Bazin, 13e (337-74-39).

PAIN ET CHOCOLAT (It., v.o.) : Dominique, 7e (705-04-55) (sf. mar.).

LE PARFUM DE LA DAME EN NOIR (Fr.), Action République, 11e (805-51-33).

PHASE IV (A., v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; (v.f.) : Omnia, 2e (233-39-36).

PLAYTIME (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm.) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Boul'Mich., 5e (033-48-29).

LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).

POUR UNE POIGNEE DE DOLLARS (It., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; (v.f.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Magic-Convention, 15e (828-20-32) ; Murat, 16e (651-99-75).

PREPAREZ VOS MOUCHOIRS (Fr.) : Escurial, 13e (707-28-04).

LE CHEIK BLANC (It., v.f.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).

THEOREME (It., v.o.) : les Templiers, 3e (272-94-56).

LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).

UN SAC DE BILLES (Fr.) Grand Pavois, 15e (554-46-85).

VIOLETTE ET FRANÇOIS (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).

Les festivals

SERIE NOIRE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78) : l'Ennemi *public*.

RETROSPECTIVE E. G. ROBINSON (v.o.), Action-La Fayette, 9e (878-80-50) : Soleil vert.

MARX BROTHERS (v.o.), Nickel-Ecoles, 5e (325-72-07) : Plumes de cheval.

JAMES BOND (v.f.), Maillot-Palace (574-10-40) : Vivre et laisser mourir.

FELLINI (v.o.), Studios Acacias, 17e (754-97-83), 13 h. : Juliette des Esprits ; 15 h. 30 : les Clowns ; 17 h. : Fellini Roma ; 19 h. : Satyricon ; 21 h. : la Dolce Vita.

HOMMAGE A ALBERT LAMORISSE, Palace-Croix-Nivert, 15e (374-95-04), en alternance : le Ballon rouge ; Crin Blanc ; Fifi la plume.

LUIS BUNUEL (v.o.), Studio Logos, 5e (033-26-42) : Los Olvidados.

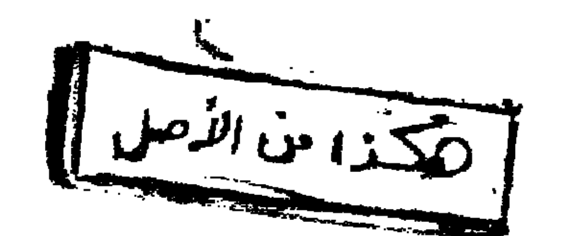
FILM MUSICAL (v.o.), Broadway, 16e (527-41-16), en alternance : Woodstock ; Godspell ; King Creole.

LAUREL ET HARDY (v.o.), Noctambules, 5e (033-42-34) : les As d'Oxford.

SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16) : Dessins animés Tex Avery (v. o.) ; *Au long de la rivière Fango* ; le Graphique de Boscop.

STUDIO 28, 18e (606-36-07) : Un balcon en forêt.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	51,00	59,98
DEMANDES D'EMPLOI	12,00	14,11
IMMOBILIER	35,00	41,16
AUTOMOBILES	35,00	41,16
AGENDA	35,00	41,16
PROF. COMM. CAPITAUX	95,00	111,72

ANNONCES CLASSÉES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,28
DEMANDES D'EMPLOI	7,00	8,23
IMMOBILIER	23,00	27,05
AUTOMOBILES	23,00	27,05
AGENDA	23,00	27,05

offres d'emploi — offres d'emploi

IMPT ORGANISME D'ACHAT ET D'INFORMATION
ayant son siège dans la région parisienne, recherche :
son futur

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Nous demandons :
- **Diplôme universitaire** (formation juridique et (ou) commerciale).
- **Expérience** commerciale de minimum 5 ans.
- Connaissance impeccable du français avec en plus l'allemand ou l'anglais.
- Contact humain agréable. Diplomate mais doué d'une autorité certaine.

Après un stage de formation de ± 1 an à Nivelles (Belgique) au cours duquel il aura à effectuer de nombreux déplacements de 5 à 15 jours, il devra être apte à assurer le Secrétariat Général.

Faire offre manuscrite avec photo et prétentions à :
M. SOLE, P.-D.G. SAPEC, 1, avenue des Fougères - B - 1460 ITTRE



emplois internationaux

Le Fonds Monétaire International
recherche
pour son siège à Washington
des

TRADUCTEURS-INTERPRÈTES DE LANGUE ARABE

Les candidats doivent avoir :
- *une formation universitaire,*
- *une connaissance approfondie des langues arabe et anglaise et de la terminologie économique,*
- *une grande expérience de l'interprétation et de la traduction de l'arabe vers l'anglais et vice versa.*

Leur salaire sera fonction de leurs qualifications et de leur expérience. Importants avantages sociaux.
Adresser C.V. détaillé avant le 22 juin à :

Luis Tassara
Personnel Officer
International Monetary Fund
Washington D.C. 20431.

ALGÉRIENS

Si vous désirer réintégrer définitivement votre pays
IMPORTANTE ENTREPRISE NATIONALE
Vous propose d'occuper les postes suivants
- CONTREMAITRES MÉCANICIENS
- CONTREMAITRES ÉLECTRICIENS
- MÉCANICIENS QUALIFIÉS
- DESSINATEURS PROJETEURS
  - Diplômés dans les spécialités citées ci-dessus
  - Plus 8 à 10 ans d'expérience.
- CHAUFFEURS POIDS LOURDS
  - Titulaires de tous les permis.
  - Expérience exigée.

IL EST OFFERT :
- Un emploi stable
- Un salaire intéressant
- Hébergement individuel ou Sud assuré
- Transport assuré entre le lieu de travail et celui de résidence en Algérie
- Des possibilités de promotion rapide.

Ecrire ou se présenter à L'ONAMO
9, rue Guenot, Paris-11e - Tél. : 371-88-13

Important C.E.
région parisienne
recherche
DIRECTEURS (TRICES)
colonies de vacances
Juillet (6-11 ans)
Août (9-11 ans et adolesc.)
Tél. : 474-16-81, posue 222.

CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE-MALADIE D'ILE-DE-FRANCE
recherche
OUVRIER SERRURIER
DIPLOME
Adresser lettre et C.V. détaillé à Mme le Chef du Personnel, 17/19, rue de Flandre, 75935 Paris Cedex 19e

SOCIETE MULTINATIONALE
spécialisée en
- VIROLOGIE
- *IMMUNOLOGIE*
- APPAREILS DE LABORAT.
- CULTURE CELLULAIRE

recherche
AGENT COMMERCIAL
Niveau B.T.S.
pour Paris/banlieue
Envoyer curriculum vitae à :
C M D
30, boulevard Vital-Bouhot
92521 Neuilly-sur-Seine

IMPT GROUPE FRANÇAIS
rech. pour sa division
AÉRONAUTIQUE
UN CADRE
pour renforcer sa structure de production
Le candidat devra être diplômé d'une école d'ingénieurs et avoir quelques années d'expérience car il aura à exercer dans le domaine de la gestion de production, de l'ordonnancement et des fabrications extérieures.
Connaître l'anglais est indispensable.
Adr. C.V. et prétent. à no 14693, CONTESSE *Publicité*
20, av. de l'Opéra, Paris (1er)

demandes d'emploi

Licence économique, 12 ans d'expérience direction magasin détail prêt-à-porter féminin. Accepte toutes propositions responsabilité et initiative. T. 360-57-43 de 14 à 15 h. 30.

CHEF COMPTABLE expérimenté. Libre actuellement, recherche poste Paris ou région parisienne.
Ecr. no 14.367 CONTESSE Publicité, 20, av. Opéra, Paris-1er.

Etudiante allem. quadril. (all., franc., angl., esp.) ch. emploi pendant 4 mois à partir de septembre dans entreprise privée, hôtellerie, administration. Ecr. no 6056, « le Monde » Pub., 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09



emplois régionaux



THOMSON-CSF

Division des activités sous-marines
Centre de CAGNES-SUR-MER - 06

UN INGÉNIEUR ACOUSTICIEN

Pour développement et études technologiques de matériels acoustiques SONARS
- Bonnes connaissances en mécanique et matériaux ;
- Notions complémentaires nécessaires en électronique ou physique ;
- Quelques années d'expérience industrielle appréciées.

FORMATION :
- A.M. + E.S.E.
- E.C.P. (option océanique).

Adresser C.V. détaillé à THOMSON C.S.F.
Service du Personnel, BP 53 - 06802 Cagnes-s-Mer.

LAUTIER AROMATIQUES
recherche pour renforcer son équipe de créations arômes à Grasse

DEUX AROMATICIENS

Age 30 ans minimum, 7 à 8 ans d'expérience.
Connaissance anglais souhaitée.
Ecrire LAUTIER AROMATIQUES
B.P. 59, 06332 GRASSE Cedex.

MAIRIE de CLICHY-S/BOIS
Téléph. : 388-96-04 (Poste 77)
recherche
pr Camp itinérant d'adolescents (Tarn - Vaucluse)
du 6 au 29 août 1979
UN DIRECTEUR DIPLOME
avec, si possible, permis de transport en commun.

BANQUE PRIVEE ANNECY
recherche
COLLABORATEUR POUR SECONDER RESPONSABLE DÉPARTEMENT GESTION DE PATRIMOINE
Bonne expérience dans la spécialité nécessaire. Bonnes connaissances valeurs mobilières.
Adr. C.V. détaillé avec photo et rémun. annuelle souhaitée à O. C. B. P.
66, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris (9e), sous réf. 11.000 M.

ANNONCES CLASSÉES TÉLÉPHONÉES
296-15-01

L'immobilier

bureaux

Domicil., Artis. et Commerç. Siège S.A.R.L. - Rédaction D'actes Statuts, Informations Juridiques, Secrét., Tél., Telex, Bur. - A partir de 100 F/mois. Paris 10e - 11e - 15e - 17e
Tél. : 355-70-80 - 229-18-04.

EUROPE LIEGE 60 m2
4 BUREAUX - 522-38-28

SAINT-LAZARE
115 m2 burx, imm. récent, 5 lignes téléphones, telex. Michel Bernard. 502-13-43.

SAINT-LAZARE
115 m2 bureaux, immeuble récent, 5 lignes téléphone, télex. Michel BERNARD : 502-13-43.

locations meublées Demande

Paris

ECOLE PRIVEE 8e arrond.
recherche pour ses étudiants et étudiantes de province chambres indépendantes ou chez particuliers
Institut Supérieur Tourisme Tél. 266-32-47 heures bureau

INTERNATIONAL HOUSE
555-84-23
rech. appartements et villas avec garantie de banque.

locations non meublées Offre

Région parisienne

EXCEPTIONNEL
100 m forêt de Saint-Germain Fermette restaurée, 7 p., bur. + grange de 150 m2, jardin de 1.300 m2. Loyer : 1.300 F mens. + reprise. Téléph. : 912-11-91.

Province

EURE-ET-LOIR, 100 km. Paris, 20 km Chartres, train direct Austerlitz, belle maison *XIXe s.*, tt cft, 10 pièces, jardin clos, grands arbres, 2.500 F mensuel. Tél. : *544-27-94* après 19 heures.

locations non meublées Demande

Paris

Urgent rech. Paris, préf. rive gauche, 5 p. bon standing, vide. Tél. : 052-19-38 après 17 heures.

Région parisienne

Part. ch. à louer mais. indiv. pas très grande + terrain, près gare ou moyen imméd. transp. 30/40 km Paris, loyer modéré. Ecrire 064 M REGIE-PRESSE, 85 bis, r. *Réaumur, 75002* Paris.

Pour Sociétés européennes ch. villas, pavillons pour CADRES. Durée 2 à 6 ans. T. : 283-57-02.

proposit. com. capitaux

Pour Professionnel de L'EDITION ou GROUPE DE PRESSE
Cause restructuration vendons
REVUE PÉRIODIQUE
Spécialisée Sport et Loisir.
10 ans d'existence.
Diffusion nationale.
Présence en Kiosque.
Rentabilité prouvée.
Etudions toutes propositions.
Discrétion assurée.
Ec. s/no 810.751 M Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

Cse départ, part. vd parts sociales, S.A. promot. immob., hospital. et loisirs. Gros rapport nonmbreux chantiers en cours, poste administrateur rémunéré possible. Ecrire référence no T 013669 M, Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

automobiles

vente

5 à 7 C.V.

Part. à part. vd FIAT. 127 CL BRAVA, 1.050 cm3, 6 CV, modèle 1978, 3 portes. 25.000 km. Prix Argus. Tél. : 723-43-92 jusqu'à 8 h 30 et à partir de 20 h.

12 à 16 C.V.

CX PRESTIGE 1979
Véhicule de direction, gris espadon, très bien équipée, cuir, glaces teintées, toit vinyl, roues delta, 2 rétroviseurs électriques, radio cassettes, phares anti-brouillard.
12.585 km - Prix : 85.000 F.
677-81-02, M. DARMON

divers

R 18 GTL - R 20 TS
1979, peu roulé, garanties
Auto-Paris XV - 533-69-95
63, r. Desnouettes, Paris (15e)

fonds de commerce — fonds de commerce

PROFESSIONNEL HOTELLERIE
cherche
ACHAT HOTEL
1 ou 2 ETOILES centre PARIS.
Ecrire No 7.925, « LE MONDE » Publicité,
5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09.

MARSEILLE - Algérien vd gar., parking, station-service, petite mécanique. Prix : 500.000 F. payables 300.000 compt. et solde arrangement possible. Ecr. à : Anne FALCOT, 3, rue Guibal, - 13003 Marseille.

A vendre, près PARIS - NORD
GD GARAGE PARKING
en Société (Fonds et Murs) 320 places, Tour en béton sur 5 plans, 2 sous-sol.
Téléph. : 985-48-24

Hôtel, Marseille, 20 chbr., urgt, pl. centre, prix 230.000 F. Pancrazi, 3, r. Robert, Marseille-7e.

appartem. achat

Rech. appts 2 à 4 pièces PARIS avec ou sans travx, préf. rive gauche, près facultés. Ecrire Lagache, 16, av. Dame-Blanche, 94120 FONTENAY - SOUS - BOIS.

L'AGENCE DU XVIe cherche BX APPARTEMENTS préfér. dans le 16e. Téléph. : *704-40-27.*

immeubles

EUROPA 54, rue Amsterdam 8e. Paie comptant immeuble occupé (loi 1948) avec un appt libre Paris ou banlieue. T. 520-13-57.

l'agenda du Monde

Antiquités

Vaisselier - présentoir rustique, fin du 19e siècle, Jura, chêne *massif foncé, 3 rayons, 2 portes, 1,21 m. X 0,25 m. X 1,94 m.* Téléphone : 842-10-98.

Bateaux

A vendre superbe Riva Aquarama 1971, état neuf. Tél., 8 h. à 12 h. et après 18 h. 755-92-89.

Bibliophilie

ACHAT DE LIVRES, VENTE. BIBLIOR, 23, rue des Boulangers, Paris-Ve. Tél. : 326-00-42.

Bijoux

BIJOUX ANCIENS
BAGUES ROMANTIQUES
se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83.

Cours

PIANO, SOLFEGE, méth. accél. spéc. adult., début. Tél. Centre Kléber, subvention. par la Ville de Paris, 500.88-23, à l'Etoile.

Cours d'allemand à Hambourg, 2/3/4 semaines juill.-août 1979. Ecrire à LINGUOTHEK, Schüterstr. 18, 2-Hambourg 13.

School of intensive english Bournemouth
apprenez l'anglais rapidement dans une petite école, par groupes réduits (maximum 6), *ambiance sympathique,* professeurs qualifiés. Pour tous renseignements, écrivez à : S.I.E., 1 Harbour Hill Crescent Poole BH15 3QA, ENGLAND.

COURS DE VACANCES
agréés J. et S. du 6/8 au 1/9, du CE 2 à term. cours 4 h./jour.
BOURDEVAIRE, B. P. 2, STE-CECILE. Tél. (51) 94-34-86.

Home d'enfants

Local disponible, colonie de vacances : 60 enfants, 30 juillet-20 août 1979, beau site, promenades, nature... Pour tous renseignem. s'adresser au : C.R.P.O. - 43450 BLESLE. Téléphone : (71) 76-22-13.

Poneys, Tennis, Natation : au château de Bellevue, 49940 Le Bourg-d'Irée. Tél. (38) 88-21-16. Option cours de vacances.

Instruments de musique

PIANOS DAUDE
Locations depuis 150 F ; pianos neufs depuis 8.100 F ; location-vente 195 F. Crédit jusqu'à cinquante-neuf mois. T. : 924-34-17.

Part. vd piano ERARD 1/4 qu. palissandre, no 91160, parf. état, 12.000 F. Tél. de 18 à 22 h. au : 522-40-60, du 10-06 au 15-06.

Livres

Particulier rech. revue Esprit, nombrx nos de 1932 à 1945 et no novembre 1960. Faire offre av. indic. de prix à Wendlinger, Cedex 09, 25680 Rougemont.

Part. vend demi-prix catalogue livres, collection LA PLEIADE, état neuf. — Tél. : 666-97-14.

Meubles

Cause déménagement, particulier vend mobilier, électro-ménager, télévision, Hi-Fi, articles de sport. - Téléphone : 525-90-29.

Moquette

SUPER SOLDES MOQUETTES
laine et synthétique, gros stock, belle qualité. — Tél. : 757-19-19.

Pension

ECOLE DE LANGUES cherche familles pour loger élèves étrangers demi-pension. - INLINGUA PARIS. - Téléphone : 587-18-28.

Philosophie

LE CENTRE
GURDJIEFF OUSPENSKY
est ouvert. Téléphone : 416-14-85.

Psychologie

Renc. (2 h.) et week-end stage amaigriss., cure gérontologique, psycho. sex. analyt. - Paris et prov. T. (40) 73-94-86 av. 17 .

PSYCHANALYSE
PSYCHOTHÉRAPIE
D. BRETEY,
Paris-15e. Téléphone : 734-80-73, pour R.-V., le mardi 12 juin.

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

Relations

LOISIRS-RELATIONS SENTIM.
AMITIES-CORRESPONDANCE
soir. dans., week-end, vacances,
FAIR PLAY
60, rue Guy-Môquet, Paris-17e.
Tél. 263-70-55, 14 h. 30 à 20 h.

Rencontres

Pour une nouvelle vie à deux, le Club E.M.A. de Paris propose
RENCONTRES ET LOISIRS
Téléphone pour documentation :
277-56-93

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir

Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.

A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie

a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.

Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.82.78 / 720.82.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.86.71/54.77.42

VACANCES - TOURISME - LOISIRS
Mer - Montagne - Campagne

Cherchons 2-3 PARTICIPANTS croisière côte turque s/goélette 16 mètres, du 8 au 25 juillet. Renseignements : 288-91-70.

BRETAGNE
PRES DE PERROS-GUIREC
Hôtel Bellevue, NN Tourisme, plage. — 22660 TRELEVERN.
Prix spéciaux JUIN.
Téléphone : (96) 23-71-44.

A louer très belle villa, région Hossegor, côte sud des Landes : JUILLET - AOUT.
S'adresser Agence ATLANTIC JACQUIER. Tél. : (58) 72-01-22.

COTE BASQUE
Unique, luxueuse villa, tout confort, 9 chambres, grand parc. Vue exceptionnelle sur océan et *Bidassoa. A louer* juillet, août. Tél. : *624-71-57.*

HOTELS ou CLUBS en CORSE
AJACCIO et CALVI
Disponibilités juillet. - Réservations - Inter-Activités, 7, galerie Vivienne, 75002 Paris. - Téléphone : 261-54-07. Licence A 575.

Part. loue superbe villa 8 pers., jard. 8.000 m2, direct. sur mer, à Zarzis, palmeraie maritime, près Jerba, Tunisie, confort de qualité, air condit., chemin., chf. centr., téléph., femme ménage *dispon. Locat. à part. 1-8-1979* pr tte l'année. Ecr. Marguerita Loriot, 7, rue Sulex, TUNIS. Téléphone : 283-820.

Pour de vraies vac. en pleine nature, *au calme,* mais à louer août et sept., 4-5 pers., tt conft. Ecr. Mme Misonne - Lacamp Goulles - 19430 *Mercœur.*

Arrière-pays TOURRETTES-sur-LOUP, 30' Nice, villa tt cft, gd jardin, pisc. chff., à louer pour période ou entière. du déb. juin au 16 juillet et mois de sept. Tél. (20) 81-37-27 et (20) 81-59-75.

SAHARA. — Maroc-Algérie, en Land-Rover, 3/4 sem. Départs : juillet à octobre. 329-06-80 soir.

JAVEA ALICANTE
Partic. loue villa avec jardin, 8 personnes, juillet, 3.000 F + appart. plage. Tél. : 065-57-61.

TOUR DE LA CORSE A LA VOILE
sur 15 mètres : 8 personnes, tous les 15 jours, juillet, août, septembre, 1.900 F. - 337-62-33.

VACANCES A LA FERME
équitation, manège couv., promenades, chbres av. dche et wc, stud., pisc. chff., sauna, solarium, école d'équitat. Ecr. FRANZISKUS STEGEN, 28 Luxembourg. Tél. : 83088.

APPRENEZ L'ANGLAIS
EN IRLANDE
CORK : 14-18 a., group. accomp. Départ les 30 juin et 28 juillet ; DUBLIN : 16-18 ans, adultes. Encadrement par professeurs. Séjours en famille. A partir de 1.400 F 2 sem., avion inclus. Brochures sur demande.
Rencontres Sans Frontières, 9, r. Tiphaine (15e). 578-03-13.

Voiture sans chauffeur

LOUEZ
SANS CHAUFFEUR
ROLLS ROYCE SHADOW
MERCEDES 450 SEL
MERCEDES 280 SE
PORSCHE 911 SC TARGA
RANGE ROVER
FINE INTERNATIONAL
66, rue La Boétie - Paris (8e).
563-74-81
Ouvert du lundi au samedi.

L'immobilier

appartements vente

2e arrdt.

QUARTIER HALLES
Dans imm. rénové, 2 P. tt cft. 46 m2, asc. Livraison fin 1979. 280.000 F. Avec 50.000 cpt. + crédit. 325-63-08.

3e arrdt.

MARAIS 9, rue COMMINES Charmant 58 m2 2-3 P. CARACTERE, cheminée, cuisine installée, bains, TEL., calme, soleil. 320.000 F. Visite samedi, 14 h à 17 h.

5e arrdt.

CONTRESCARPE
74, R. CARD.-LEMOINE vaste studio 3 fenêtres, 3e étage, bon imm. CHARME. 225.000 F. Samedi 15-18 h.

6e arrdt.

VANEAU
105 m2 dble livg, 2 chbres, cuis., bains. Immeuble tout confort. Chambre de service - 567-22-88

10e arrdt.

Bd de MAGENTA - Gd 5 Pces HAUT STANDING
Asc. Superbe escal. 2 chbres de bonne. 948.000 F - 280-37-03

12e arrdt.

Près DAUMESNIL - Imm. réc. Beau Studio tout conft, parfait état. 166.000 F - 344-03-43

ST-MANDÉ Mo Saint-Mandé-Tourelles
IMM. NEUF 1975, tt confort
2 P. sur rue, entrée, cuisine, bains, w.-c., balc., box.
5.750 F le m2. Agréablement aménagé
14, rue PAUL-BERT
Samedi, dimanche, 15 à 18 h.

13e arrdt.

RUE COLONIE Imm. standing Bel appart.
2 P. cuis équipée, loggia. 300.000 F - 589-49-34

15e arrdt.

Mo BIR-HAKEIM
Imm. PIERRE DE T., asc., SEJ. + 1 CHBRE, alcôve, tél., entrée, cuisine, s. d'eau, w.-c., prix intéressant. Chauf. cent. 4, rue NELATON, samedi, dimanche, lundi de 15 à 18 h.

PETITE MAISON
AVEC COUR-JARDIN
au rez-de-chaussée, liv. + cuis., à l'étage 2 chbres, bains. 345.000 F. Samedi 15-18 h. 39, RUE ST-CHARLES.

CONVENTION
3 P. sur rue, balc., s. d'eau, tél. Calme. Tr. propre. Px 315.000 F. Samedi, lundi, 15 h. à 19 h. : 98 bis, rue Abbé-Groult

PORTE DE VERSAILLES
Appt 5 p., 6e étage, gde cuisine intégrée, 115 m2. Parkg. Cave. 660.000 F - Tél. : 644-42-75

Mo BALARD PIERRE DE TAILLE
2 PCES entrée, cuisine, salle d'eau, w.-c., tél.
PRIX INTERESSANT
3, rue BOUILLOUX-LAFONT
Samedi, dim., lundi, 14 à 17 h.

16e arrdt.

3 P. Confort. 1er ét., 3, bd Exelmans. Tél. heures repas et soir, 224-55-99, BONNOT.

MUETTE
AGREABLE 5 P. tt conft., serv. 1.000.000 F., matin : 567-47-47.

AV. FOCH/VOIE PRIVÉE
Hôtel partic. luxueus. rénové, 1 APPARTEMENT DE 65 M2. 1 DUPLEX-JARDIN DE 53 M2. 11, VILLA-SAID. Du lundi au samedi de 14 h. à 18 h. 30. Tél. 500-70-41 ou 958-58-28.

Mo RANELAGH PIERRE DE TAILLE
HAMEAU BOULAINVILLIERS sur jardin. Agréablem. aménagé
3 PCES entrée, cuisine, bains, w.-c., tél., chff. cent.
8, rue de l'ASSOMPTION
Samedi-dim.-lundi, 15 à 18 h.

17e arrdt.

190, RUE CARDINET
Studios, 2, 3 pièces.
Visites lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 à 19 h.
Tél. : 766-41-24

Bd PEREIRE. Beau 2 p., tt cft, 50 m2, s. bns équipée. 260.000 F. Sur place : samedi, 11 à 18 h. 5, CITE PUFY
Particulier. Tél. : WAG. 50-90.

PEREIRE Rez-de-chaussée SOLEIL
3 pièces, cuis., w.-c. 280.000 F. A SAISIR - 325-75-42

18e arrdt.

MAIRIE 18e Bel immeuble parfait état, bon standing, 2 P. très clair, vraie cuisine équipée, s. d'eau moderne + w.-c., parfait état, moquette. Prix 146.000 F avec 30.000 F cpt. Propriétaire sam.-lundi, 14-18 h30 : 38, r. LETORT

19e arrdt.

Mo Crimée, 28, r. de l'Ourcq Je vends directement mon vrai 2 p., entr., cuisine, bains, wc. Tél. : 520-13-57. Bon immeuble. Etat neuf. 115.000. S/pl., 3e ét., 14-16 h. Sam., dimanche, lundi.

BUTTES-CHAUMONT Immeuble récent
90 M2 7e ét., 2 balc. S/pl. sam. 15-19 h : 50, av. Mathurin-Moreau, ou tél. 202-57-79/67-66

Région parisienne

60 - Oise

SENLIS Centre Bord rivière
Situation exceptionnelle
Part. vd très bel appt en duplex 175 m2. Etat neuf. Entièrement aménagé + cave, lingerie, gar. Tél. 16 (4) 453-06-54 après 20 h.

77 Seine-et-Marne

LAGNY
Bord de Marne
LES BERGES DE LAGNY
Petits immeubles 2 étages quartier calme, agréable, à 600 m gare, centre ville, proximité autoroute
APPTS 2-3-4 P. en duplex
2 ACCES escalier privé ou commun
Aménagements très soignés (Crédit SOVAC 11,80 %)
R. PARCELLIER
rue Gl-Leclerc, 77 POMPONNE sur pont en X - 430-05-49

78 - Yvelines

NOISY-LE-ROI Dans résidence récente
7 P. 2 bains, 148 m2. Prix 590.000 F. Vendredi, samedi, dimanche : 608-08-16.

LE VÉSINET
près commerces, R.E.R. à 500 m ds immeuble pierre de taille
APPARTEMENT 100 M2
séj., 3 ch., bains, douches + terrasse 25 m, tt cft. 450.000 F.
AGENCE DE LA TERRASSE, LE VESINET. 976-05-90.

PARLY 2 - Part. vend 90 m2 type 2 s/piscine, dern. ét., triple livg, loggia vitrée, chem. décoration, aménag. exc. 470.000 F. T. : 368-55-22 bur., 955-59-93 dom.

LE PECQ, 10' RER. Part. vd appt standg, 3 chbres. Vue exceptionn., piscine et clubs sport. privés. Agce s'abst. Tél. heures repas au 976-63-90

91 - Essonne

PALAISEAU 600 m R.E.R. Ds résidence gd stand., 4 p., 90 m2. 340.000 F. Tél. 010-38-26, soir et week-end.

92 Hauts-de-Seine

MEUDON VUE SUPERBE SUR PARIS et VERDURE, DBLE LIVING + 2 CHBRES, 2 bains. 610.000 F. Vendredi, sam., dim. - 608-08-16.

EXCEPTIONNEL
NEUILLY Atelier artiste 875.000 F
110 m2 en duplex + 70 m2 Terrasse plantée. - 354-56-72.

BOULOGNE Petit immeuble NEUF
110, RUE DE PARIS
Futur Métro JAURES
2-3 P. 78 m2 + 2 balcons tout équipé
Cave - Parking
LIVRAISON IMMEDIATE
Résidence de qualité
S/pl. 14 à 19 h (sauf dimanche)
BEGI - 267-42-06 et 43-57

ISSY Mo CORENTIN - Récent Beau 3-4 pièces, 350.000 F 1er ét. s/verd. 2 appts identiq. Possib. de réunir. - 577-96-85.

NEUILLY - SUR JARDIN
Reste quelques apparts S/JARD. PLEIN SOLEIL, stud. 40 m2, 2 P., 51 m2 et 56 m2, jard. priv. 3 P., 105 m2 et 7 P., 190 m2 + terrasse. Vis. s/pl. 14-18 h. 30 : 117, BD BINEAU. 624-39-49.

MEUDON gare, à 10' Montparn. Beau 3 pièces, tt conft ds imm. 72, P de t. Vue s/Paris, 72 m2 + 13 m2 balc. Cave. Garage. 450.000 F - Tél. : 626-30-19.

CHATENAY-MALABRY
Mo Sceaux - Robinson
Résid. tr. calme. Beau 5 p., exp. S.-O., livg dble 35 m2 + 3 ch. dont 1 avec s. d'eau et entrée indép. Décoration raffinée. Gar. 2 voitures. Cave. Tél. : 660-48-80

NEUILLY SAINTE-CROIX
Tr. beau 6 pces, cuis., tt cft, 2 ch. service, asc. Px 998.000 F. 772-44-99 ou 63-89

SAINT-CLOUD 3' GARE VAL D'OR
40, rue du MONT-VALERIEN 5e ét. Escal. G. Beau 3/4 PCES 90 m2 + balcon - loggia, cave. Park. Vue sur Paris. Renseign. SEICAP - 873-73-45.

NEUILLY, duplex plein ciel, liv. + 2 chbres. Tt cft, + ch. serv. + Parking. - 267-18-33

94 Val-de-Marne

VINCENNES 3-4 PIECES **S/BOIS**
Asc. 4e étage. EXCEPTIONNEL. 570.000 F. — Tél. : 577-96-85.

BOIS VINCENNES, près RER Beau 4 pièces, entrée, cuisine, tt cft, balc. Parkg. Ch. central. Soleil. 425.000 F - 344-71-97

SAINT-MAUR R.E.R.
20' Etoile. Appt 180 m2. 2 parkings sous-sol. Prix 1.000.000 F. 886-82-74

NOGENT-SUR-MARNE
1 bis, rue de Beauté, près Bois de Vincennes et R.E.R., dans parc de 3.200 m2, appartements neufs, très haut standing, livrables sous 1 mois. Sur place : samedi et dim. de 14 h. à 19 h., semaine 563-34-64

Province

A VENDRE 2 pièces principales Résidence Secondaire
DEAUVILLE-BENERVILLE
25 m plage, surf. hab. 53 m2 + balcon sud, cuis. équip., cave, parking couvert, piscine Neuf, habitable de suite dans une résidence avec gardien.
Prix : 297.000 F acte en ain. Renseignements S.A. BILLET-SAGIO, 4, rue Saint-Sauveur, 14000 CAEN.
TEL. : (16-31) 86-33-87.

HYERES PLAGE (83)
150 m. port. studio 109.000 F avec 21.800 F compt. 2 et 3 pièces. Gestion assurée. GER, 18 bis, avenue Gambetta, 83400 HYERES. T. (94) 65-42-14.

A SALLANCHES, au cœur stat. de sports-d'hiver de Hte-Savoie 2 pièces, 53 m2 : 136.000 F. Rentabilité immédiate.
Tél. : (78) 38-02-37 et 38-03-75.

A vdre appartement F-4 à Aix-en-Provence. Calme. Px 350.000. Havas, Aix-en-Provence, no 1665

VACANCES ETE - HIVER
CHATEL ou BERNEY (74)
Studio 4 personnes à partir de 139.000 F av. 13.900 F compt. GER, 18 bis, av. Gambetta, 83400 Hyères - (94) 65-42-14

A VENDRE
APPARTEMENT
F3 + cuis. 83 m2, tout confort, neuf dans résidence
Bord du lac
ANNECY
Ecrire HAVAS
ANNECY no 125 A.

Etranger

APPARTEMENTS A ATLANTA

117 unités. 2.000.000 de dollars (6 fois le revenu brut) Reprise d'un bon prêt de 1.230.000 dollars à 9 % (solde approximatif)

Contacter : Therese Berezney
ARTHUR RUBLOFF AND COMPANY
134, Peachtree Street
Atlanta, Georgia USA 30303
Tél. (404) 577-5300

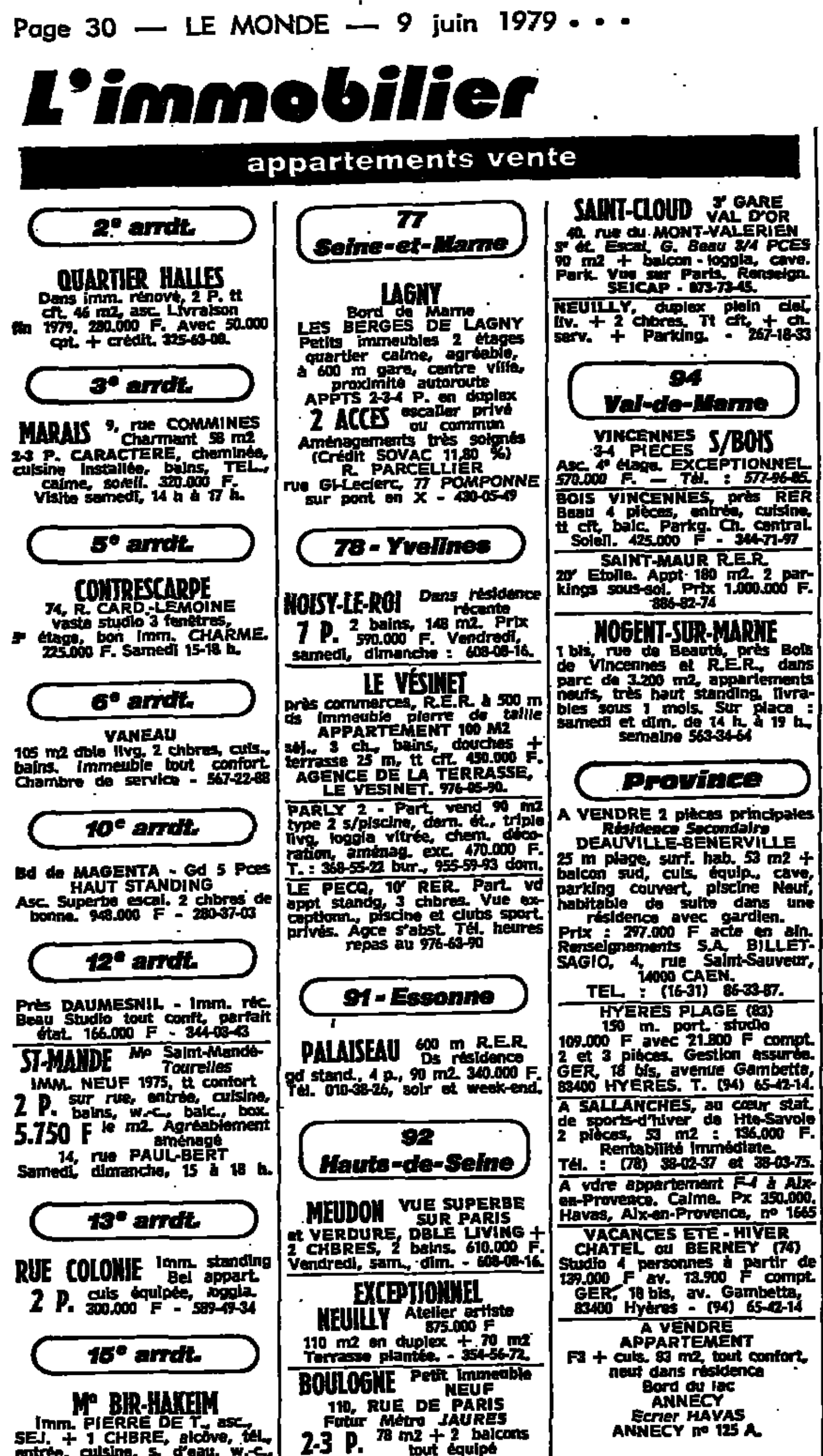
locaux commerciaux

Achète ou loue local prox. des Champs-Elysées, environ 150 m2. TEL. : 727-57-40.

IDÉAL INVESTISSEUR
QUARTIER HALLES
LOCAL COMMERCIAL 47 m2 : 280.000 F. Livraison fin 1979. 325-63-08

VINCENNES face au bois

des appartements clairs et spacieux livrables en juin 79



du studio au 5 pièces avec loggias et larges balcons, façades en pierre de taille.

LE SAINT LOUIS
40, avenue des Minimes (métro Bérault)

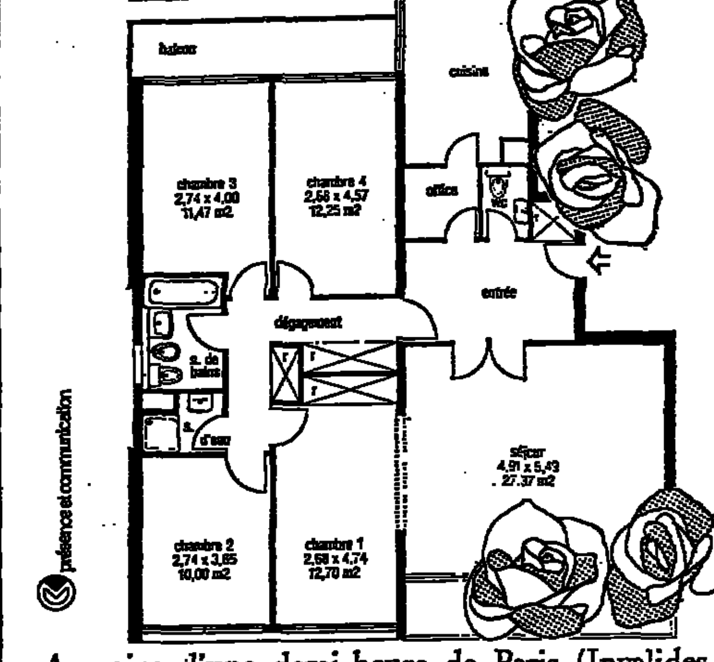
visite de l'appartement-décoré tous les jours de 15 h à 19 h sauf mercredi et jeudi
374.94.01 et 227.10.19

réalisation Sogéprom provima

constructions neuves

du studio au 5 pièces

à Versailles Le Hameau de la Roseraie



A moins d'une demi-heure de Paris (Invalides ou Montparnasse) par la gare toute proche, vous vivrez dans l'un des deux agréables petits immeubles groupant 54 appartements dont certains **bénéficient de prêts conventionnés.**

Appartement témoin et bureau de vente :
3 Avenue de Porchefontaine à Versailles
de 11 h à 19 h sauf mercredi et jeudi. Tél. 953.95.81



Tour Maine Montparnasse - Paris - Tél. 538.52.52

résidence **Azurelle**

vivez la mer à vue d'oiseau

Sur les hauteurs du Mont-Fabron, dominant la Baie des Anges.
3 petits immeubles de 3 étages
Grand standing - Prestations luxueuses.
Du studio au 4 pièces, avec loggia.
Piscine - Parking privé.
Bureau de vente sur place
174, avenue de la Lanterne - 06 NICE.

Renseignements : CAPRI
4, place Raoul-Dautry
75015 PARIS
CAPRI *Tél. 567.77.80*
La volonté de bien construire.

Coupon-réponse à retourner à : CAPRI 4, place Raoul-Dautry 75015 Paris. Veuillez m'adresser gratuitement une documentation sur la RÉSIDENCE AZURELLE.
Nom Adresse Ville Tél.

2 M 6

Du Mesnil / Zunz / Warwick

VOTRE RESIDENCE EN GUADELOUPE
à 5 mn du golf, du casino, de la marina, des hôtels.



Pointe Des Châteaux ST FRANCOIS
Du bungalow simple (57 m2) à la villa spacieuse (114 m2)
SOPROGIMO
2, rue Ferdinand Fabre - 75015 Paris
Tél. : 533 46 23 - 533 43 49

pavillons

RIS-ORANGIS, pavillon 6 pièces principales, en très bon état, chauffage fuel, solide construction d'avant guerre sur parc boisé 1.918 m2, donnant sur deux rues, possibilité plusieurs garages, affaire exceptionnelle. Libre. Prix : 750.000 F. S'adresser à : M. NONETTE, 2, rue de la Pêcherie. 91100 CORBEIL. Téléph. : 075-49-49.

SEURES, pavillon 6 P., terrain 360 m2. Prix : 730.000 F. Tél. : 626-85-93.

RUEIL - 6' R.E.R.
Construct. 1955, Sél. dble, 4 chbres, 130 m2 habitables. Cuis équipée. Terrain 560 M2. 760.000 F. PERI. 749-33-92.

LE BLANC-MESNIL (93)
Pavillon grand standing, 8 pces, jardin paysagé. Prix : 533.000 F. Tél. : 866-32-60, préf. apr. 19 h.

MORSANG-SUR-ORGE (91)
Vds PAVILLON F-5, séj. double, 3 ch., gde cuisine. Gar. 2 voit. Chauff. central. Tt cft. Prox. ts comm. et écoles. Quartier boisé. Terr. 407 m2. Arbres fruitiers. Téléph. : 016-03-03.

MANTES-la-JOLIE (78), tr. beau pavill. amén., 2 cuis., sél., salon 32 m2, 2 wc, 2 bns, 5 ch., s.-sol. 550 m2, calme, 820.000. 094-18-17.

viagers

Vendez rapidement. Conseil, Expertise, Indexation gratuit. Discrétion. Etude LODEL, 35, bd Voltaire. T. : 355-61-58.

STE SPECIALISTE VIAGERS
F **CRUZ** 8, rue La Boétie Tél. 266-19-00
Prix, indexation et garanties
Etude gratuite discrète

chasse-pêche

CHASSE EN ARDENNES
à 2 h. 30 de Paris
1.200 ha cervidés, chevreuils, sangl., 15 battues l'an, 10 actions disp. T. (16-24) 34-31-92 ap. 19 h.

fermettes

85 KM PARIS
Rég. FERTÉ-GAUCHER (77)
Fermette entièrem. restaurée s/900 m2 jdin, compr. cuisine, séj., 3 chbres, s. bns, wc, remise atten., chff. central. Px 298.000. Agence LAMANTHE. 404-02-20

terrains

Parc MAISONS-LAFFITTE terrain 1.100 m2, façade 40 m. S., dim. 10, pl. Wagram 10-19 h.

villas

ESPAGNE
Entre Tarragone et Valence dans magnifique pinède surplombant Méditerranée. Ravissantes villas neuves avec leur terrain.

A PARTIR DE 110.000 F
Vous avez séjour avec terrasse, cuisine équipée, 2 chambres, bains mosaïque, ttes commodités sur place. Crédit possible. Voyages organisés pour visite.
AVIS 68, boulevard Sébastopol Paris-3e - 274-24-45.

Sur 2.400 m2 terrain clos grande maison 1968, tout confort, excel. état, sous-sol complet 2 gar., cuisine équipée, 8 pièces, serre, atelier, 64 km SUD DE PARIS. Urgent. 580.000 F. T. : 495-02-92.

Vend urgent maison CACHAN 220 m2 + garage 2 voitures + atelier 45 m2, très bon état, terrain de 550 m2. Tél. : 665-10-18.

MORBIHAN (sur Océan)
propriété et terrain nu, dans parc, environnement très exceptionnel, tennis. Ecrire : M. BASTARD, 2, rue Meissonier, 75017 Paris.

Parc MAISONS-LAFFITTE
pptaire vend sur 2.000 m2 villa 10 p., tt cft, à rénover. Sam., dim., 10, place Wagram 10-19 h.

SAINT-GERMAIN Agréable villa
s/1.100 m2 terrain, piscine, séj., cheminée s/terrasse, 4 chbres, 3 s. de bains, sous-sol complet. Garage. - Prix : 1.200.000 F. H. LE CLAIR - 071-30-02

HOUILLES VILLAS NEUVES Séjour - Salon
3-4 chbres, s. de bns. 750.000 F. Frais notaire réduits. - Visite s/place 4, av. de Stalingrad (fond du passage) sam. et dim. de 14 à 19 h.

CHANTILLY - GOUVIEUX
Lisière forêt - proche golf et chevaux - 28 mn Paris-Nord
RESIDENCE SECONDAIRE ou PRINCIPALE
Maison à la française
Architecture élégante - Choix de modèles - Grands terrains
De 630.000 à 910.000 F.
Piscine prévue et tennis sur le domaine. PARC des AIGLES.
TEL. : (4) 457-32-62.

MORANGIS
5, RUE DU COLOMBIER
Villa plain-pied.
R.-de-ch. : entr., cuis., salle de séjour, salon, cabinet de toilette + w.-c.
1er ét. : 4 ch., salle de bains, garage indépend., chauffage mazout. Terrain clos arborisé 420 m2. Prix : 430.000 F.
ETI
Téléphone : 448-96-23, ouvert même le dimanche.

BOISSY-LE-SEC-91
Corps de ferme avec maison d'habitation 5 pièces, tt cft + maison rurale 3 pièces. Nombreuses dépendances. Terrain 1.700 m2. Prix : 635.000 F.
ETI
448-82-66
Ouvert même le dimanche.

Cause départ, part. vend merveilleux pavill. dans parc privé
BANLIEUE EST
15 min. CENTRE PARIS
aucun travaux tt cft de luxe, environ 30 m2 habitables, sur terrain 600 m2. Px. 1.800.000 à débattre. Pr tous renseign. tél. ts les jours 10 à 12 h. ou à partir de 19 heures au : 324-34-71.

maisons de campagne

1 h. autor. Sud, sortie village magnif.
MAISON DE CAMPAGNE
tt conft. sur terrain aménagé 3.600 m2, cuis., séjour, 2 chambres, s. d'eau, cellier, gar., chauff. centr. Tél. 297.000 F.
Crédit. Visite ts les j. même dimanche
AGENCE CENTRALE DE COURTENAY
Tél. (38) 94-31-51

PARIS, 110 KM Autoroute CHARTRES. Maison rurale très bon état dans bourg tous commerces, S.N.C.F., 4 P., grenier aménageable, petite cour, eau, électricité, tout à l'égout. Px. 92.000 F. Crédit 285-38-96 ou (16-37) 22-05-00.

SUR 5.400 m2
75 km Paris par A 10, sortie à Allainville, 23 km de Chartres par Nationale 839.
UN GRAND CORPS
de bâtiment composé de 2 belles granges atten. à amén. en habitation 230 m2 au sol. Du solide. Exposition Sud, planté arbres et thuyas. Eau, élect. Px. 192.000 F. Créd. Très BON PLACEMENT. Cabinet Immobilier (Eure-et-Loir) à Trancrainville par Janville. Tél. : (16) 37-90-04-10. (90 km Paris par N. 20, sortie Allaines par A 10). Sur rend.-vous même dimanche.

3 km BARBIZON
Direct. pptaire MAISON rurale pierres, tuiles plates, 3 chbres, séj., salon, s. de bains, cuis., grange, jardin clos murs. Prix : 500.000 F. Tél. : 438-10-45.

26-Drôme, train direct Paris, 7 km., maison caractère, 5 chb. dont studio indép., 3 S. d'eau, 3 wc, 2 cheminées. chff. centr., tél., village, idéal pour enfants, terr. ombr. 2.000 m2. Belle vue. Prix 450.000 F. Tél., 6 à Beaumont-en-Diois, par 16-75 21-91-11.

OISE - 20 km BEAUVAIS
Charmante maison de 130 m2 sur terrain de 4.500 m2, 6 pces. Garage. Tr. bon état. 580.000 F. Sur rendez-vous. 320-26-35

Yonne, 15 km Sens, part. vds bel mais. bourg., 7 P., parf. état ch. cent., jard. clos mur, cave voûtée, gar. 2 voit. T. 86-88-41-05

Part. vd en PERIGORD, maison style périgourdin avec parc 3.000 m2 tt cft, 3' village, 30 km. Sud Sarlat, 30' Capitol de Cahors (53) 29-91-58. Curieux s'abst.

AFFAIRE A SAISIR à CABOURG
100 m plage et casino, gentille maisonnette, parfait état avec jardinet 4-5 P. P., 1 salle d'eau (77 M2), idéal résidence secondaire. Libre de suite. Prix : 260.000 F. Tél. : 91-15-20.

100 km PARIS CHARTRES SUD sur 700 m2 clos de murs, maison de plain-pied, tt cft., 5 p., gar. Téléph. (37) 98-26-22, le soir.

A vendre, dans l'Yonne, 100 km. de Paris, belle maison de campagne, chauffage par accumulateurs, granges, dépendances, tr. belle cave, jardin 250 m2. Prix : 190.000 F. Téléphone : 011-84-74.

AJACCIO
Gde maison neuve. 4 ch., 2 s. d'eau. Cave. Débarras. Grenier. Garage. 1.400 m2 terrain ou +. Vue magnifique sur le golfe. Ecr. : Havas Conseil, no 2000, 135, av. Charles-de-Gaulle, 92200 NEUILLY, qui transmettra.

propriétés propriétés

ELEUTHERA - BAHAMAS
8 lots, 1,76 à 2,16 ha, façade : falaise rocheuse de 23 m. sur la mer Caraïbes (accès pr nager), 9.000 $ l'acre (22.500 $ l'hectare). 28,8 ha précéd. plantés ananas, façade atlant. (quelq. plages de sable), 6.000 $ l'acre (15.000 $ l'hectare). Pr. Gregory-Town, Hatchet Bay (b. ancr.) et de l'aérop., 40 km. Hôpital Club Medical, clim. parf., rtes publ., électr., eau. Envisag. échanger cont. prop. produits. reven. Feral visit. No 6.057, « le Monde » P., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

PRES DIEPPE Authentique moulin
8 pièces. Chute d'eau. 8.000 m2 terrain. - 300 m de rive. - Ile. Prix très justifié : 1.200.000 F. Tél. : 16 (35) 84-56-45.

OUEST - VALLÉE SEINE
Face Triel. Sports nautiques. Vieux villages Ile-de-France, St-Lazare direct en 25 mn. SITE RARE. Grand parc. Calme. VILLA tt confort. 750.000 F. Tr. urgent. Pptaire, sur place, 7 au 11 juin inclus, 7, rue Girardin - 78 VERNOUILLET.

200 km Paris Sud SOLOGNE
ANC. DEMEURE BOURGEOISE
EXCELLENTS GROS ŒUVRES
A AMENAGER INTERIEUREM.
BOURG TOUS COMMERCES
(Médecins, pharmacie, piscine)
HABITABLE RAPIDEMENT
R.-de-ch. 3 p.+cuis.+coul. 50 m2. 1er ét. 4 ch. + débarras, 66 m2.
Grenier sur TOTALITE
GD PORCHE d'entrée menant à cour intérieure pavée (tonnelle sapin, massifs).
GDES DEPEND. 66 m2X3 nivx à la suite, à restaurer et à aménag. JARD. suspendu derr.
TOTAL 500 m2
Prix 180.000 F, av. 36.000 F cpt
SOLDE A CREDIT
CENTRIMO 44, place Voltaire, 36000 Châteauroux.
Tél. : 22-47-02

LA VARENNE BORD DE MARNE
Belle ppté (anglo-normande), ravalement neuf, 8 P., séj. dble avec vue sur Marne, 6 chbres. Sur beau terrain de 722 m2. Prix 1.150.000 F. CABINET BAILLOT Tél. : 883-51-48

225 km PARIS SUD
MANOIR 18e siècle
12 pièces - 4 bains
Annexes - PARC 5 ha 1/2
ETANG - RIVIERE
NADEL A. DUSSAUSSOY 742-92-12

Près GISORS Maison excellent ETAT. Séj., cuisine, 4 chbres, bns, w.-c., cff. cent., gar., jard. clos 700 m2. - Prix 340.000 F. Cabinet Blondeau-Leblanc 2, fg Cappeville, 27140 Gisors Tél. : 16 (32) 55-06-20

VALLÉE DE L'EURE
97 km Paris belle demeure Directoire, restaurée, 12 pièces, luxe, superbe parc 7,5 hectares, piscine chauffage, maison de gardien, écurie, dépendances. TEL. : (32) 58-02-27.

Centre MILLY-A-FORÊT
60 km par autor. Sud, calme, pavillon traditionnel, rustique, entrée, bur., séj. double avec cheminée, cuis., salle à manger, 2 chbres, salle de bains, 2 w.-c., greniers, sous-sol total, terrain de 639 m2 clos. PRIX : 455.000 F. Agence CHAIGNEAU : 498-80-78.

LAMORLAYE, 35 km Paris
A vdre s/5.200 m2 de parc clos tr. belle villa s/150 m2 hab. tr. belle récept., 3 gdes ch., cuis. et s. bs éq., tt cft, ss-sol 150 m2 compl. aménagé, 2e pav. pr amis ou gard. av. tt cft. Px justifié. Ecr. no T 13.562 Régie-Presse, 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DANS HAMEAU VAUCLUSE
Maison restaurée
Séjour, cheminée, cuisine, salle de bains, W.-C. + 100 m² cave + garage + 2 pièces. Jardin 420 m². Prix : 500 000 F. Tél. (90) 75-42-85.

VILLEMEUX-SUR-EURE
GDE MAISON plain-pied, liv., salon, bur., 4 chbres, Parc 4.500 m2. Prix 520.000 F. Tél. J. SUTEAU 579-47-99.

BRETAGNE SUD BELLES PPTES
TOUT CONFORT. - 1 à 28 ha. Certaines aux portes de Nantes. CHATEAUX - PRESBYTERES D'AUBIGNY NANTES
Tél. : 16 (40) 71-80-18 - 77-73-21.

En forêt de RAMBOUILLET (45 km Paris), luxueuse maison campagne superficie 3,80 ha, avec cours de tennis sur terre battue et piscine en grès chauffée. Impte maison de maître sur cave, rez-de-ch. et 1er étage, comprenant salons, s. à mang., cuis. moderne, 9 ch. avec salles de bains. Gd pavillon indépendant pour personnel. Plusieurs bâtiments pour stockage bois, etc., ch. cent et eau chaude fuel. Prix net : 2.500.000 F. Hors commission. Ecr. no 3.867 FRANCACIP, 17, rue de la Banque, 2e.

35 km PARIS-SUD, très belle GENTILHOMMIERE 18e ds magnif. parc boisé, 3,5 ha PPTE de GDE CLASSE, amén. récent et belle qualité, 17 P. tt cft., tennis. Prix : 1.350.000 F SOUFFRICE : 490-15-15.

GISORS (à 15 km)
Ppté 10 P. P., dép., parc 9.000 m2 avec tennis. Me AUDINOT, notaire, 27140 GISORS. (32) 55-27-07.

SUCCESSION
Bord forêt Montmorency, gde maison maître, 13 km Paris, logt gardien, 5.000 m2. Vue superbe. Calme. Etang. 1.500.000. Bijouterie MP 296-12-08

Belle propriété rurale, 7 km de la mer, cadre environ. très verdoy., R.-de-Ch. : 1 chbr., S. de séj. av. chem., cuis., S. à M., gd cellier av. gren. amén., wc ; 1er étg. : 2 chbr., S. de B., wc, possib. 3e chbr. ; puits et eau cour., électr., tél., gd jard., verger et park. atten., 3.000 m2 environ. Libre à la vente. S'adr. Me LEFRANÇOIS, notaire, 50700 Valognes. T. (33) 40-10-69.

5 KM DE PACY-SUR-EURE. UNIQUE cause succession et réemploi immédiat DANS PARC CHATEAU
VAUX-SUR-EURE
3 TENNIS, PISCINE, RIVIERE, ETANG.
1) STUDIO dans château prix : 130.000 F.
2) Propriété bord de ruisseau, à terminer, prix : 370.000 F.
3) Propriété sur parc habitable de suite : cuisine + séjour + 4 chambres + 2 salles de bains, w.-c., garage, prix : 500.000 F.
4) Propriété sur parc, livrée impeccable, peintures au goût du client : cuisine + séjour + 4-5 chambres + 2 salles de bs + 2 w.-c., prix : 600.000 F.
5) Propriété impeccable bordant l'EURE, parc dessiné par paysagiste, prix : 850.000 F.
6) TERRAIN nu ou boisé 40 F LE M2.
Samedi, dimanche, lundi de 9 h. à 20 h. sur place.
Tél. : 16 (32) 36-61-73, ou rendez-vous 16 (32) 51-08-72.

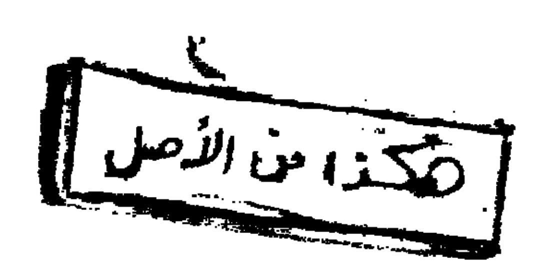
châteaux

Très joli château du 19e siècle, 1 h. 30 Paris par autoroute Sud, parc magnifique 28 ha, arbres séculaires. Téléphone : 261-52-09.

RÉGION NEVERS
Part. vend PETIT CHATEAU 16e S. PARF. état. Pisc. chauffée. Parc 3 ha. Px INTERESSANT. Téléph. au (86) 57-07-07 ou au (55) 63-53-76

Eure, domaine boisé de 200 ha, clos de murs, avec château du 18e siècle. S'adresser : Cabinet GRUAT, 30, rue Beaurepaire, Saumur. Téléphone (41) 51-04-65.

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01



énergies d'aujourd'hui : des ombres sur le soleil

QUELLE politique solaire pour la France ? La question est aujourd'hui d'actualité. L'abandon, qui paraît aujourd'hui inéluctable, du projet de centrale électrique solaire *Thémis de 2 mégawatts qui devait être* construite à Targassonne (Pyrénées-Orientales) va permettre, laissent entendre les milieux officiels, un « redéploiement » d'une partie de l'effort français. Ce « changement de programme », dont est en particulier partisan le Commissariat à l'énergie solaire (COMES), ouvrirait la possibilité de lancer des opérations dans les domaines — jusqu'ici il est vrai assez délaissés — de la chaleur et du froid industriels, ou des centrales électriques solaires de moyenne puissance.

Le COMES a aujourd'hui un an ; paradoxalement, sa création semble aujourd'hui, aux yeux *de beaucoup — notamment des chercheurs* et des industriels, — avoir plutôt contribué à compliquer les données du problème. Bien sûr, l'annonce de la création de cet organisme, qui doit jouer avant tout un rôle de coordination, *avait surtout une signification politique, à* la veille des élections législatives de 1978 : il s'agissait de *montrer*, ou de faire croire, que le solaire devenait une priorité, comme le nucléaire l'avait été, au lendemain de la dernière *guerre, avec la création du Commissariat* à l'énergie atomique.

L'énergie solaire dispose désormais, avec le COMES, « d'un instrument efficace de coordination et d'impulsion », affirmait le communiqué officiel du conseil des ministres du 14 février dernier. Qu'a-t-on vu depuis un an ? Il est certes incontestable que les crédits consacrés par l'Etat et le secteur public ont sensiblement crû d'une année sur l'autre : le « budget solaire national » est passé de 220 millions de francs en 1978 à 276 en 1979, ce qui n'est pas négligeable, en comparaison par exemple avec la quasi-stagnation, d'une année sur l'autre, des dépenses *publiques* générales de *recherche et de développement. Mais l'évolution* n'est quand même pas celle que l'on pourrait penser atteindre s'agissant d'un domaine vraiment prioritaire.

S'agissant de la coordination des efforts, on peut, avec certains chercheurs, se demander si une véritable politique solaire française existe. Que constate-t-on en effet ? Que cette politique est ni plus ni moins en train d'être, pour *la deuxième fois en un an, remise en question.*

Le premier « changement de tendance » date de février dernier, quand un oubli a été fort justement repéré : au conseil des ministres du 14 février, le COMES s'est en effet vu confier la responsabilité des travaux sur la biomasse, qui est après tout, sous forme de bois ou de déchets végétaux par exemple, une des richesses solaires de la France. Cet élargissement des missions du COMES avait d'ailleurs été souhaité par beaucoup de chercheurs qui travaillent dans ce domaine, craignant de ne pas *profiter de la « manne » solaire à venir.*

La manne solaire, *en fait*, n'existe pas, ou du moins pas *encore. Ni pour les industriels,* comme on le verra, ni pour les chercheurs : ce n'est, ni plus ni moins, qu'un manque de moyens qui est à l'origine de l'abandon du programme Thémis. Abandon en effet justifié, aux yeux des responsables, *par* un dépassement très net de l'enveloppe budgétaire initiale, largement prévisible au départ, si l'on en croit de nombreux experts — qu'ils soient pour ou contre le projet. Et ce deuxième glissement politique intervient au moment même où la France apparaissait, au grand congrès international de l'énergie solaire qui vient de se tenir à Atlanta, comme étant très nettement le pays qui fait, dans le domaine solaire, le plus grand effort après les Etats-Unis.

La politique solaire doit-elle être un élément d'une politique industrielle ou d'une politique de l'énergie ? Tel semble bien être le nœud du problème. Les partisans du nucléaire, à l'heure où monte la crise de l'énergie, ont de bonnes raisons de souligner la justesse des options résolument pronucléaires qui ont été arrêtées par la France, il y a dix ou quinze ans. L'abandon de la recherche « de pointe » sur *les centrales solaires thermiques de grande* puissance au profit de centrales moins sophistiquées destinées à l'exportation fait craindre qu'à vouloir favoriser la balance commerciale à moyen terme, on l'oublie à long terme.

De même peut-on s'étonner de voir lancer une campagne d'économies d'énergie dans l'automobile (qui représente environ 9 % de la consommation énergétique du pays), quand paraissent timides les efforts du même type dans l'habitat (30 % de la consommation).

Grisaille sur le soleil ? Aussi bien du côté des industriels que des chercheurs, l'heure est assez à la morosité, alors que l'on s'apprête à *fêter, le 23 juin prochain, le Jour du Soleil.* Les marchés démarrent moins vite qu'on l'espérait, et l'heure semble déjà sonnée de ce que certains dénoncent comme un « rétrécissement » des ambitions solaires ; le COMES, dont on pouvait espérer qu'il saurait, auprès des pouvoirs publics, jouer le rôle d'un « lobby solaire », semble encore hésiter sur la conduite à suivre. Il est vrai, à sa décharge, que tout en lui demandant beaucoup, on lui a donné peu de moyens.

XAVIER WEEGER.

Plaidoyer pour un programme quinquennal minimum

Dans un texte paru l'année dernière sous le nom de « Projet Alter », des chercheurs de diverses disciplines rassemblés au sein du Groupe de Bellevue esquissaient, à long terme, un régime énergétique « tout solaire » pour la France, axé sur l'utilisation de ressources renouvelables et capable d'assurer l'autonomie énergétique du pays (1).

Dans le texte que nous publions ci-dessous, quatre membres de ce groupe plaident pour un véritable programme solaire axé sur la réalisation, à court terme, d'installations expérimentales.

(1) Projet Alter, par le Groupe de Bellevue. Editions Syros, 9, rue Borromée, 75015 Paris. Le Monde a rendu compte de ce travail dans ses éditions du 23 mai 1978.

SI l'on veut démontrer que *l'énergie solaire peut jouer* un rôle décisif pour une autonomie énergétique de la France, il est indispensable de répondre aux questions suivantes *concernant les besoins fondamentaux* d'approvisionnement :

— Comment réaliser à grande échelle le chauffage solaire des locaux urbains ?

— Comment fabriquer les combustibles nécessaires aux chauffages d'appoint et au chauffage industriel ?

— Comment fabriquer des carburants à grande échelle ?

— Comment produire de la chaleur moyenne et haute température pour l'industrie ?

— *Comment* produire de l'électricité ?

Pour chacun des besoins envisagés ci-dessus, diverses filières de production sont techniquement envisageables : les procédés à mettre en œuvre n'exigent pas de progrès considérables dans le domaine fondamental (comme l'exige la fusion thermonucléaire, par exemple) ; mais il n'existe pratiquement aucune démonstration d'aucune filière solaire à grande échelle.

C'est par conséquent à un travail important de mise au point industrielle qu'il faut s'atteler.

Sortir du laboratoire

Pour cela, le laboratoire ne suffit plus ; il faut en sortir et réaliser de véritables pilotes qui s'insèrent harmonieusement dès l'origine dans le tissu social et industriel. De tels pilotes doivent êtres *conçus* comme des installations *expérimentales* « en vraie grandeur », destinées à mettre au point les filières, en dehors de toutes considérations de rentabilité immédiate concernant l'énergie produite. En revanche, ils doivent permettre de tirer les éléments concrets tant techniques qu'économiques qui permettront le développement massif ultérieur de telle ou telle filière.

A propos des nombreuses filières conduisant du Soleil aux divers usages énergétiques, nous nous contenterons d'insister sur les points que nous considérons comme essentiels en proposant un programme de recherche-développement à court terme, jusqu'en 1985. Ces filières concernent le chauffage héliogéothermique des locaux, la production de combustibles et de carburants à partir de la bio-masse, la production de chaleur haute *température*, la production d'électricité.

● PRODUCTION ET STOCKAGE INTERSAISONNIER DE LA CHALEUR : L'HELIOGEOTHERMIE

Actuellement, le chauffage solaire des habitations est essentiellement le fait d'initiatives individuelles (deux cents maisons solaires en 1979).

En fait, le chauffage solaire des locaux se heurte au problème du stockage de longue durée de la chaleur, ce qui rend pratiquement indispensable des solutions de chauffage d'appoint. Le point clé est donc de trouver les moyens de stocker l'énergie solaire excédentaire d'été pour la restituer l'hiver aux habitations. Ce n'est qu'à cette condition que l'énergie *solaire pourra jouer* un rôle significatif dans le domaine *de l'habitat.*

La seule technologie actuellement envisageable est l'héliogéothermie, adaptée à des ensembles importants de logements (mille à *cinq mille) : elle consiste à* réchauffer une nappe aquifère à profondeur moyenne (quelques centaines de metres) avec la production d'été d'une installation de captation *solaire* thermique. C'est donc au problème de chauffage des locaux urbains que répond cette solution.

Un module héliogéothermique, pour mille logements, par exemple, pourrait comporter : un système de captation solaire thermique de 20 000 à 30 000 mètres carrés, occupant une surface de 3 à 6 hectares selon la région ; des puits de forage permettant d'injecter dans la nappe aquifère l'eau chaude ou la vapeur sous pression en été et d'extraire l'eau réchauffée en hiver. Le volume de la nappe nécessaire est de l'ordre de 200 000 mètres cubes ; le raccordement à un réseau de distribution de chaleur, type chauffage urbain.

Le grand intérêt de cette méthode, outre le stockage, réside *dans la possibilité d'équiper des ensembles de logements anciens :* le transport de la chaleur est en effet possible à moyenne distance (10 kilomètres) ; il permet *donc l'implantation des installations* en dehors de la zone urbaine.

Le potentiel français qu'il ne faut pas confondre avec le potentiel *géothermique* est suffisant pour envisager de chauffer la plus grande partie des locaux dans les bassins sédimentaires où sont concentrées les zones urbaines.

● COMBUSTIBLES ET CARBURANTS ISSU DE LA BIOMASSE.

La bio-masse peut être tirée de déchets organiques divers (ordures, déchets de l'industrie, du bois, déchets agricoles). Elle peut aussi être fournie par des zones *forestières de taillis existants* qui, après exploitation, seraient converties en plantations adaptées. Elle peut enfin être produite par des cultures à haut rendement. Les problèmes sont de quatre types :

a) Problèmes agronomiques concernant la production de plantes à vocation énergétique : régénération des taillis existants, taillis à courte révolution, cultures spécialisées, etc. ;

b) Problèmes de récolte (*matériel adapté, transport et stockage* de la bio-masse) ;

c) Problèmes de transformation de la bio-masse, rassemblée en combustible solide facilement utilisable (granulats), ou en carburants liquides ou gazeux (méthane de fermentation, alcools, hydrocarbures synthétiques) ;

d) Problèmes d'utilisation (mise au point de chaudières et moteurs *adaptés*).

Les trois premiers problèmes peuvent être étudiés au niveau des régions dans des complexes agro-énergétiques pilotes : chacun *de ces complexes* pourrait traiter localement 100 000 tonnes de bio-masse par an récoltées en régime permanent sur 10 000 hectares avoisinants. Dans l'immédiat, la coupe des *taillis inexploités* peut fournir la matière première nécessaire (40 tonnes par hectare), matière que produiront ultérieurement les plantations développées sur les espaces ainsi libérés.

Le dernier problème (*d*), affaire de thermique et de mécanique industrielle, doit être aussi abordé avec une dimension régionale, se traduisant par l'implantation de matériel de pré-série dans l'environnement social et industriel du complexe agro-énergétique, y compris en ce qui concerne la distribution des combustibles.

Le potentiel utilisable à court terme est, en fait, considérable (200 millions de tonnes de biomasse accumulée sur 5 millions d'hectares, soit 80 MTEP) et doit permettre le développement massif de la filière.

● CHALEUR INDUSTRIELLE ET ELECTRICITE, FILIERE THERMODYNAMIQUE.

Il s'agit, par concentration de l'énergie solaire, d'obtenir des températures élevées, soit pour une utilisation directe dans les processus industriels, soit pour *produire de l'électricité grâce* à des machines thermodynamiques.

Plusieurs filières sont actuellement à l'étude :

— Filières à collecteurs distribués où les capteurs concentrateurs comportent leur propre chaudière et où la centralisation de l'énergie thermique s'opère par transport d'un fluide chaud.

— Filière du type centrale à tour où une série de réflecteurs appelés héliostats concentrent sur une seule chaudière l'énergie du Soleil.

Un *stockage* thermique à l'échelle de la journée rend possible l'adaptation de la production à la consommation. La garantie de fourniture pendant les périodes *prolongées de mauvais* temps nécessite l'emploi de combustibles *fossiles* ou tirés de la bio-masse.

Le choix entre les diverses filières thermodynamiques dépend en particulier de la taille des unités de production envisagées. (Un mégawatt thermique vers 300 degrés pour le premier, 10 à 100, vers 500 degrés, pour le deuxième.) Ces techniques sont bien adaptées aux besoins industriels. Elles doivent permettre, en *effet, la production de chaleur* à température élevée avec des rendements globaux de l'ordre de 70 à 80 % à un niveau de puissance suffisant. Elles conviennent également à la production d'électricité *dans les zones bien ensoleillées* de France avec des rendements globaux intéressants (de l'ordre de 20 à 30 %).

● *ELECTRICITE PHOTOVOLTAIQUE, EOLIENNE, PETITE HYDRAULIQUE.*

L'électricité photovoltaïque est produite par des couples semi-conducteurs spécialisés, réalisés à partir de différents matériaux (silicium, gallium, arsenic, cadmium...) ; ceux-ci transforment directement l'energie solaire en électricité. La génération actuelle de photopiles, qui atteint la phase de production industrielle, reste très chère, mais les coûts sont en rapide réduction.

Deux filières d'utilisation des photopiles sont actuellement en développement : la simple exposition au rayonnement ambiant *des cellules regroupées sous forme* de panneaux, ou la concentration par des moyens optiques du rayonnement solaire direct sur des cellules de surface réduite.

Un pilote permettant de tester à l'échelle industrielle les divers éléments du système pourrait comporter :

— Le groupement d'une dizaine de modules de l'ordre de 20 kilowatts électriques chacun ;

— Un système de stockage, soit par fabrication d'hydrogène, soit par batteries.

Des progrès *sur les éoliennes*

En ce qui concerne l'énergie éolienne, les études réalisées par E.D.F. *dans* les années 60, ont montré l'ampleur du « gisement » français et permis de réaliser quelques machines de l'ordre du mégawatt électrique. La baisse du coût de l'énergie intervenue vers 1963, a entraîné l'abandon de cette filière en cours d'expérimentation. Depuis cette époque, les progrès technologiques réalisés à l'étranger, notamment à partir de brevets français, remettent en valeur cette filière.

Un module à caractère de pilote pourrait comporter :

— Plusieurs *machines* de technologies diverses, éoliennes à axe vertical ou horizontal, de 100 kilowatts à 1 mégawatt et des systèmes de stockage divers (batteries, *hydrogène électrolytique,* etc.).

Par ailleurs, on peut envisager l'utilisation de telles éoliennes pour produire directement de la chaleur avec un excellent rendement, en particulier en association avec des capteurs solaires.

PHILIPPE CHARTIER.
PHILIPPE COURREGE.
BENJAMIN DESSUS.
FRANÇOIS PHARABOD.

(Lire la suite page 36.)

★ Membres du Groupe de Bellevue, 85, boulevard de Port-Royal, 75013 Paris. P. Chartier est directeur de recherche à l'Institut national de la recherche agronomique et membre du conseil scientifique du Commissariat à l'énergie solaire ; P. Courrège, directeur de recherche au Centre national de la recherche scientifique ; B. Dessus, chef de la division des applications optiques à la direction des études et recherches d'E.D.F. ; F. Pharabod, chef de groupe du projet de centrale Thémis à la direction des études et recherches d'E.D.F.

Un marché plus potentiel que réel

« *LE développement de l'énergie solaire présente un intérêt pour notre industrie, dans un secteur où la concurrence s'annonce très vive et où la France occupe une place de premier plan* », notait le ministère de l'industrie en février dernier.

Les industriels ont bien compris le message, et nombreux sont ceux qui ont devancé l'appel des pouvoirs publics. Dans la coulisse, souvent discrètes quant à leurs intentions, les grandes entreprises — compagnies pétrolières, sociétés d'électronique, industriels du verre, etc., — maintiennent une activité de recherche et prennent date pour le jour où « *le marché s'ouvrira* ». Car le message n'a pas été entendu par tout le monde et, si le solaire est à la mode, il ne fait pas encore recette en dépit de l'intérêt certain que lui porte le public.

Dans l'immédiat, chacun reste convaincu que le marché des applications solaires — et, en premier lieu, celles qui concernent l'habitat solaire, plus directement réalisables à court terme, — est en fait plus potentiel que réel. Ce secteur, appelé, selon le vœu du ministère de l'industrie, à une expansion rapide dans les pays industrialisés et surtout dans les pays du tiers-monde, « *décolle* » lentement. L'on en voudrait pour témoignage l'écart important entre les estimations de certains documents officiels et la production réelle des fabricants. Ainsi, toutes catégories confondues, la production des capteurs — éléments essentiels des systèmes de chauffage des locaux et de l'eau sanitaire — n'a été l'an dernier que d'un peu plus de 30 000 mètres carrés contre 80 000 mètres carrés annoncés voici un an. Les Etats-Unis, pour leur part, ont fabriqué plus de 500 000 mètres carrés de capteurs en 1976 contre 13 000 mètres carrés en 1974.

Cette distorsion entre la demande estimée et la production réelle se nourrit sans doute de quelques réticences psychologiques, mais elle est due pour l'essentiel à des raisons économiques. Pouvoirs publics et industriels s'accordent à dire que l'habitat solaire est encore cher même s'« *il constitue le champ privilégié de l'utilisation de l'énergie solaire* ». Il faudrait, disent-ils, que les prix des capteurs baissent d'au moins 10 %. Or, les coûts d'investissements des systèmes de chauffage solaire sont encore élevés (de *30 000 F à 80 000 F* par logement), et l'économie d'exploitation obtenue ne dépasse pas 1 000 F par an, en tenant compte des frais d'entretien du *matériel*.

Sur les quelque quatre cent cinquante mille logements construits l'an dernier, quelques pour cent en ont été équipés : une fraction infime. Un constat bien décevant que ne conteste pas le président du Commissariat à l'énergie solaire (COMES), M. Henry *Durand, qui reconnaît que « l'évolution sera lente ».*

La situation est analogue pour les chauffe-eau solaires, dont les retombées économiques sont pourtant plus immédiates. Leur coût d'installation oscille entre 6 000 F et 8 000 F dans le meilleur des cas, ce qui explique que 7 000 installations *seulement — dont 3 000* pour les collectivités — aient été réalisées l'an dernier en France. L'administration admet d'ailleurs volontiers que « *la prime d'incitation de 1 000 F, destinée à faciliter la pénétration des chauffe-eau solaires sur le marché français, n'a pas été un succès, et que de nouvelles mesures devront être prises pour modifier la situation* ». Mais leur impact et la baisse des coûts des matériels suffiront-ils à motiver les Français pour que, en 1985, quelque 200 000 logements soient, conformément aux vœux officiels, équipés en chauffage ou chauffe-eau solaires ? De tels objectifs, s'ils étaient atteints, nécessiteraient la fabrication de 500 000 mètres carrés de capteurs.

Une cinquantaine de sociétés

Pour l'heure, les quelque cinquante sociétés nationales et étrangères impliquées en France dans la fabrication des capteurs tentent de vivre en attendant que le marché s'ouvre tant au plan national qu'à l'exportation. Certains disparaissent, *victimes de* difficultés financières ou de la médiocrité de leurs produits. D'autres les remplacent. Mais rien n'est facile, et même pour les *plus importants d'entre eux*, comme Giordano (10 000 mètres carrés produits l'an dernier) et Solefil (5 000 mètres carrés, dont 1 100 vendus à l'exportation), le *marché reste tiède. Industriels et* responsables du COMES savent bien d'ailleurs qu'il n'y aura pas de place pour tous et que la profession devra s'assainir.

Dans le domaine photovoltaïque, l'un des « *marchés les plus prometteurs de l'énergie solaire* », selon le ministère de l'industrie, la France occupe une position *enviable. Malheureusement, cette* « voie royale » que constituent les cellules solaires — elles permettent de convertir directement le rayonnement solaire en énergie électrique — est encore chère. Le prix actuel des cellules solaires (100 F le watt) est un obstacle à la multiplication de leurs applications terrestres — pompage de l'eau, générateurs de petite puissance, réémetteurs de télévision, systèmes de balisage, etc. Mais, l'amélioration des procédés de fabrication et l'émergence de techniques nouvelles — *silicium* « polycristallin », silicium « amorphe » et semi-conducteurs d'un type nouveau — devraient amener une diminution sensible des coûts. C'est du moins ce que souhaite le ministère qui indique que « *dans une première étape, le coût des cellules pourrait être divisé par dix d'ici à 1985* ». Optimisme que ne partagent pas totalement les scientifiques qui travaillent sur ces sujets.

L'avènement de cette époque pourrait être d'autant plus rapide *que les industriels* des photopiles se livrent une concurrence des plus vives. Alors que, voici quelques années encore, n'existait en France qu'un fabricant de cellules solaires, la Radio-Technique-Compelec (R.T.C.), filiale du groupe néerlandais Philips, numéro un européen et numéro trois mondial de la photopile, les vocations depuis se sont multipliées. Tout d'abord la Compagnie française des pétroles s'est lancée dans la course en devenant actionnaire de la *firme américaine* Photon Power.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(Lire la suite page 36.)

énergies | d'aujourd'hui :

La mer,

LE Soleil émet jusqu'à la surface de la Terre une puissance moyenne de 107 milliards de mégawatts. C'est-à-dire que l'énergie solaire qui nous arrive en une année est égale à cinq mille fois la consommation mondiale d'énergie prévue pour l'an 2000. Une bonne part de ce qui nous arrive du soleil atteint la surface de la mer, d'abord parce que l'océan mondial couvre 71 % de notre planète, ensuite parce que la mer occupe 90 % de la zone comprise entre les tropiques du Cancer et du Capricorne, là où le rayonnement solaire est le plus intense, puisque perpendiculaire ou peu oblique par rapport à la surface du globe. Une partie de l'énergie solaire est, certes, réfléchie, et repart dans l'atmosphère. Mais la plus grande part est absorbée et stockée par l'eau de mer. Et là elle est disponible tout le temps puisque, contrairement à l'énergie solaire directe, elle ne disparaît pas pendant la nuit et elle n'est pas interceptée par les nuages.

L'idée d'utiliser ce formidable réservoir d'énergie n'est pas nouvelle : le Français Arsène d'Arsonval en eut l'idée en 1881. Il est possible de faire tourner une turbine dès que l'on dispose d'une source froide et d'une source chaude, la différence de température pouvant n'être — théoriquement — que de quelques degrés Celsius.

Dans la turbine entre un fluide chaud vaporisé qui, à la sortie, se condense dans un échangeur où circule un fluide froid. La différence des pressions à l'entrée et à la sortie suffit à faire tourner la turbine. Malheureusement, le rendement de toutes les machines thermiques de ce genre est soumis aux lois de la thermodynamique : il dépend étroitement de la différence de températures de la source chaude et de la source froide. Déjà, dans les centrales thermiques classiques où cette différence est supérieure à 500 °C, le rendement pratique n'est que de 40 % au maximum. Avec une différence d'une vingtaine de degrés Celsius, il ne sera guère que de 2 % à 3 %.

Cette loi physique intangible limite donc l'exploitation de l'énergie thermique des mers aux régions de l'océan où les eaux superficielles ont une température supérieure à 22 °C tout au long de l'année. Dans ces régions seulement peuvent être trouvées la différence de la vingtaine de degrés Celsius entre la surface et la profondeur de 1 000 mètres. Cette condition impérative ne se trouve que dans une partie de la zone intertropicale *(voir la carte)*, soit, approximativement, sur un tiers de l'océan mondial.

A cette condition géographique viennent s'ajouter des contraintes techniques qui obligeront à choisir entre l'exploitation de l'énergie thermique des mers en circuit ouvert et celle en circuit fermé.

● LE CIRCUIT OUVERT suppose de vaporiser directement l'eau « chaude ». Il est parfaitement possible de faire bouillir de l'eau à 22 °C, 25 °C, ou 28 °C. Il suffit, en effet, de diminuer suffisamment la pression. L'eau, par exemple, bout à 25 °C sous une pression égale à 3 % de la pression atmosphérique normale (3,4 % pour une eau à 28 °C). Mais alors la différence de pression entre l'entrée et la sortie de la turbine ne sera au mieux que de 2/100ᵉ de la pression atmosphérique normale. Pour avoir une centrale puissante, il faut obligatoirement que la turbine soit gigantesque. On a ainsi calculé que pour obtenir une puissance de 100 mégawatts électriques, la turbine devrait avoir 70 ou 80 mètres de diamètre (contre 3 mètres pour une turbine de centrale classique). On peut toutefois supprimer cet inconvénient majeur en juxtaposant plusieurs unités de puissance réduite.

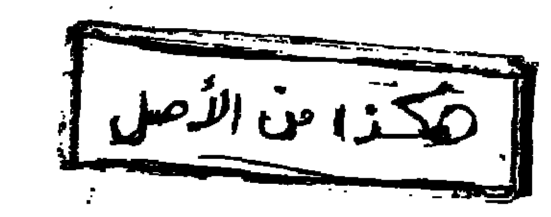
Des échangeurs gigantesques

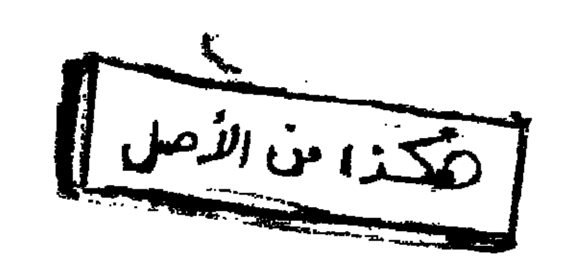
● LE CIRCUIT FERMÉ supprime l'obligation de cette énorme turbine unique ou de la juxtaposition de plusieurs turbines moins grandes. L'eau chaude n'est pas utilisée directement, mais seulement pour donner une partie de sa chaleur à un fluide « bouillant » à faible température (ammoniac, propane, chlorofluoro-méthane, par exemple). De même, l'eau froide sert à condenser ce fluide vaporisé. Dans ce cas, la différence de pression entre l'entrée et la sortie de la turbine sera de l'ordre de plusieurs bars (1), ce qui permet d'avoir une turbine de dimension plus classique. Mais alors, ce sont les échangeurs de chaleur de l'évaporateur et du condensateur qui devront être gigantesques, chacun ayant, dans le cas d'une centrale de 100 mégawatts électriques, une surface d'échange de plusieurs centaines de milliers de mètres carrés.

En outre, que l'on utilise le circuit ouvert ou le circuit fermé, se posera le problème du tuyau allant chercher l'eau froide à 800 ou 1 000 mètres de profondeur. Ce tuyau devra être énorme si l'on veut une centrale de grande puissance. Pour produire 100 mégawatts électriques, on aura besoin de 400 mètres cubes d'eau froide par seconde (et autant d'eau chaude). Rappelons que le débit moyen de la Seine, à Paris, est de 300 mètres cubes par seconde... Un tel débit suppose un tuyau d'une vingtaine de mètres de diamètre. *Il faut aussi des pompes* ; compte tenu de la différence de densité entre l'eau froide et l'eau chaude (1,027 contre 1,023) et des multiples frottements créés par la circulation de l'eau, on estime qu'un tiers de la puissance brute de la centrale sera dépensé pour pomper l'eau froide et l'eau chaude.

En l'état actuel des techniques, c'est le circuit fermé qui l'em-

(1) La pression atmosphérique normale es approximativement égale à 1 bar.





des ombres sur le soleil

un formidable réservoir de stockage

porte dans presque tous les projets en cours. Le problème majeur résidant, sans conteste, dans les échangeurs, auxquels sont consacrés la moitié des crédits de recherche américains : il faut arriver à des échangeurs où les pertes soient le plus petites possibles, et dont les dimensions restent raisonnables. Il faut aussi arriver à prévenir et à combattre, d'une part, les micro et macro-salissures dues aux organismes vivants qui risquent de proliférer dans les conduites des échangeurs et d'y diminuer considérablement le coefficient d'échange, d'autre part, la corrosion inhérente au contact avec l'eau de mer. Pour le moment, on songe à des échangeurs en titane, métal qui supporte le mieux l'eau de mer. L'aluminium serait évidemment beaucoup plus léger et moins cher, mais sa durée de vie semble difficilement supérieure à quinze ans, alors qu'il faut construire des installations marchant pendant une trentaine d'années.

Un support flottant

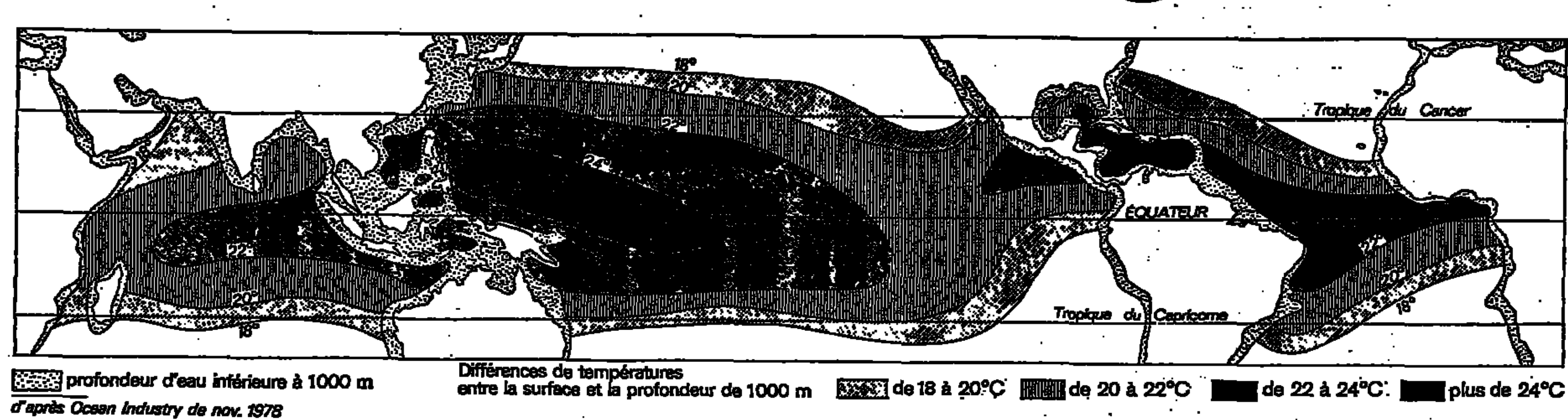
Autre problème important, l'accrochage du tuyau d'amenée d'eau froide au support flottant. Quant au tuyau proprement dit, on étudie des conduites en aluminium, en béton, en plastique, en caoutchouc armé.

Si on parle de support flottant pour l'exploitation de l'énergie thermique des mers, c'est que le plus simple est de mettre les installations sur une plate-forme ou une barge flottant au large. Là, en effet, il suffit, pour trouver l'eau froide à la plus petite distance possible de l'eau chaude, de mettre un tuyau vertical de la longueur voulue. Mais alors se pose le problème de l'utilisation de l'énergie ainsi produite. Faut-il amener l'électricité à terre par un câble sous-marin long d'une bonne centaine de kilomètres, lorsque cela est possible, comme au sud-est des Etats-Unis ?

Faut-il utiliser l'énergie sur place, par exemple pour faire de l'ammoniac (l'eau de mer fournissant l'hydrogène et l'air l'azote nécessaires), matière première des engrais azotés ?

On peut envisager d'installer la centrale sur la terre ferme, mais seulement lorsque le rivage se prolonge sous la mer par une pente abrupte (ce qui est le cas des îles volcaniques). Dans ce cas, la longueur du tuyau d'amenée d'eau froide peut ne pas être démesurée (2 à 5 kilomètres). En outre, la plupart de ces îles, dont la population est assez réduite et les industries peu ou pas développées, ont besoin de peu d'électricité. Des centrales de puissance moyenne (quelques mégawatts à quelques dizaines de mégawatts) pourraient donc, pour de tels sites, être plus économiques que les centrales au fuel actuelles.

YVONNE REBEYROL.



d'après Ocean Industry de nov. 1978

La carte ci-dessus montre la dissymétrie de la région où l'énergie thermique des mers pourrait être exploitée. Pincée sur les côtes occidentales de l'Afrique et des Amériques, où elle ne couvre pas la totalité de la zone intertropicale, elle s'étale sur les côtes orientales de l'Afrique, de l'Asie et des Amériques, débordant même les tropiques du Cancer et du Capricorne. Cette dissymétrie est due à a circulation océanique générale qui est conditionnée par la rotation de la Terre.

Cette carte montre aussi que, à l'exception des Etats-Unis et du Japon dont les côtes sud-est bénéficient de la différence de températures nécessaire, aucun des grands pays industrialisés — quel que soit son régime politique — ne peut exploiter, près de ses côtes, l'énergie thermique des mers. Notons que le Brésil et le Mexique, qui sont en train de réaliser leur « décollage » économique, peuvent tirer largement parti de l'énergie thermique des mers.

Des projets américains, français et japonais

De 1928 à 1956, les essais d'exploitation de l'énergie thermique des mers furent exclusivement français et le nom de Georges Claude y *est indissolublement lié (avec,* au début, celui de Paul Boucherot, trop souvent oublié). Mais, à l'époque, les techniques de travail *offshore* étaient encore rudimentaires et les tentatives marines se terminèrent toutes par la rupture du tuyau d'amenée d'eau froide. Ensuite, le bas prix du pétrole fit classer l'énergie thermique des mers parmi les utopies ou la science-fiction.

Il y a une dizaine d'années, des universités américaines reprirent l'idée et la National Science Foundation accorda de petits contrats d'études. En 1972, l'Energy Research and Development Administration (ERDA) reprit le dossier et donna, elle aussi, quelques contrats de recherche totalisant *en moyenne 100 000 dollars par* an (460 000 F au cours actuel). En 1975, lorsque les prix du pétrole commencent à flamber, l'énergie thermique des mers « décolle ». Les Américains y consacrent cette année-là 3 millions de dollars (13,8 millions de francs), 36 millions de dollars (165,6 millions de francs) en 1978, 40 millions de dollars (184 millions de francs) probablement en 1979. En 1977, l'ERDA avait disparu, remplacée par le Department of Energy et, en 1974, les industriels américains avaient commencé à s'intéresser à l'énergie thermique des mers.

De 100 à 160 mégawatts électriques

Actuellement, il existe trois grands projets :

● LOCKHEED MISSILES AND SPACE CO envisage une centrale d'une puissance de 160 mégawatts électriques, installée sur une plate-forme en béton, presque entièrement submergée (ce qui la protégerait des *hurricanes* du golfe du Mexique), haute de 180 mètres, d'un diamètre de 75 mètres, prolongée par un tuyau télescopique, en béton lui aussi, de 30 mètres de diamètre, le tout étant ancré sur le fond. Les équipements seraient divisés en quatre modules de 40 mégawatts électriques chacun, pesant 11 000 tonnes pièce, enlevables comme un « vulgaire » colis, facilitant les travaux d'entretien, qui pourraient ainsi être faits à terre ou dans un port.

● T.R.W., associée à Global Marine, pense à une plate-forme de 215 000 tonnes de béton, flottante mais émergée en grande partie puisqu'elle n'aurait que 35 mètres de tirant d'eau (non compris le tuyau d'eau froide). *La puissance serait de 100 mégawatts* électriques répartie en quatre modules de 25 mégawatts électriques chacun. Cette plate-forme, d'un diamètre de 110 mètres, ne serait pas ancrée. Les rejets d'eau chaude (450 mètres cubes par seconde) sortant par des déflecteurs suffiraient à la *maintenir en place.*

● L'APPLIED PHYSICS LABORATORY (A.P.L.) de l'université Johns-Hopkins étudie une barge de béton, en forme de boîte à chaussures, sur laquelle seraient produites 300 tonnes d'ammoniac par jour grâce à la puissance installée de 100 mégawatts électriques. Là non plus, pas d'ancrage. De petits propulseurs placés aux quatre coins assureraient la mobilité de la barge. Celle-ci se déplacerait pour ne « travailler » que dans les zones où la différence de température entre les eaux chaudes et les eaux froides atteint 23 ou 24°C et où on ne risque ni cyclones tropicaux ni tempêtes violentes. Ce qui permet d'envisager une structure très rudimentaire. Des tankers viendraient charger en pleine mer l'ammoniac produit.

Tous les problèmes techniques posés par de telles installations sont encore loin d'être résolus. En outre, le coût estimé est très élevé : de l'ordre de plusieurs centaines de millions de dollars. Aussi, le département de l'énergie a-t-il passé avec T.R.W. (et son principal associé, Global Marine) un contrat de 25,4 millions de dollars *(116,84 millions de francs) pour* la réalisation d'une première centrale expérimentale OTEC 1 (Ocean Thermal Energy Conversion) de 1 mégawatt électrique installée sur un ancien pétrolier. OTEC 1 commencerait ses essais en 1980 à une trentaine de kilomètres au large d'Hawaï.

Dans le même temps, Lockheed, déçue de ne pas avoir eu le contrat fédéral, et la Dillin*gham Corporation (importante* société d'Hawaï) font construire une petite unité-pilote de 50 kilowatts de puissance brute, « Mini-Otec », qui devrait, elle aussi, marcher au large d'Hawaï, mais dès l'été prochain.

Un intérêt certain pour les départements et territoires d'outre-mer

Le programme français est plus modeste. Aucune exploitation de l'énergie thermique des mers n'est possible dans le voisinage du territoire métropolitain. En revanche, la plupart des départements et territoires d'outre-mer sont situés dans la zone intertropicale et, avec les zones économiques exclusives de 200 milles nautiques (370,4 kilomètres), la France pourrait disposer de 8 % de la portion de l'océan mondial où l'énergie thermique des mers est théoriquement exploitable.

Le Centre national pour l'exploitation des océans (CNEXO) a été chargé, en novembre 1978, de mener un programme visant à la conception d'une unité-pilote de production d'énergie de faible puissance (1 à 10 mégawatts). Comme nous l'avons dit, de telles centrales pourraient être installées sur des îles volcaniques dépourvues de plateau continental.

La somme consacrée à cette étude est de 7 millions de francs, dont un tiers est apporté par les sociétés chargées des recherches techniques. Un premier contrat a été passé avec un groupe réunissant, sous l'égide de la Compagnie générale d'électricité, Alsthom-Atlantique et E.T.P.M. (Etudes et travaux pétroliers maritimes, filiale des Grands Travaux de Marseille) pour étudier la faisabilité d'une centrale « à cycle ouvert » installée sur un support flottant. Un deuxième contrat, signé avec plusieurs sociétés du groupe Empain-Schneider, concerne une centrale « à cycle fermé » installée à terre. Les deux études devraient être achevées au début de 1980. Dès à présent, on peut dire que le coût de la construction éventuelle, en 1983-1984, d'une « petite » centrale de l'un ou l'autre type pourrait être de l'ordre de 100 millions de francs, pour autant qu'on puisse le savoir actuellement.

Le gouvernement japonais a, *lui aussi, lancé en 1977 un pro*gramme sur l'énergie thermique des mers. La préférence irait à une centrale à circuit fermé et des échangeurs sont à l'étude. Une première unité-pilote de 10 à 25 mégawatts pourrait être essayée d'ici cinq à dix ans, la construction d'une centrale *de démonstration de* 100 mégawatts n'étant pas envisagée avant 1990.

Il est évidemment trop tôt pour savoir exactement le coût du kilowatt-heure produit par l'énergie thermique des mers. Cependant, une étude américaine estime que ce coût pourrait être compris entre 10 et 60 centimes pour une centrale de 100 mégawatts. Actuellement, en France métropolitaine, le coût de production du kilowatt-heure est compris entre 12 centimes (pour les centrales nucléaires) et 16 centimes (pour les centrales thermiques au fuel). Mais il est trois à quatre fois plus élevé dans les départements et territoires d'outre-mer.

Y. R.

DES POMPES POUR LE SAHEL

L'ASSOCIATION S.O.S. Sahel International lance un appel pour recueillir des dons afin d'équiper les pays du Sahel de cinquante pompes *solaires d'ici à la fin de l'année* prochaine. Fondée en novembre 1978, cette association est une organisation sans but lucratif ni appartenance politique ou confessionnelle. Elle est présidée par M. Djibril Sene, ministre du développement rural au Sénégal.

Les dons peuvent être adressés à Opération 2000 - S.O.S. Sahel International, B.P. 99 - 91370 Verrières-le-Buisson. - C.C.P. 35 999 - 99 H La Source. Tél. : 011-67-73.

CHASSEZ LE GASPI... MAIS APPRIVOISEZ LE SOLEIL !

Participez à l'expertise solaire.

Le 23 juin, Jour du Soleil, nous devrons atteindre un point de non-retour sur le chemin d'une nouvelle société énergétique qui donne sa vraie place au soleil.

Du 11 au 22 juin, se tiendront de multiples séminaires, colloques et réunions publiques, qui conduiront à une vaste expertise pluridisciplinaire de "l'alternative solaire", c'est-à-dire à un inventaire de toutes les ressources offertes.

C'est la première fois en France qu'un tel débat public est entrepris sur une nouvelle frontière technologique qui engage la société où nous vivrons demain.

Faites connaître vos opinions, informez-vous ; ne laissez pas la parole aux seuls spécialistes, participez activement aux réunions publiques ; faites connaître et discuter leurs conclusions.

Voici la date, le lieu et le thème des principaux rassemblements :

- **Arc-et-Senans (Franche-Comté), les 11 et 12 juin :** "Une place au soleil avant et après l'horizon 2000".
- **La Baule (Loire-Atlantique), du 18 au 22 juin :** "Soleil et coopération internationale" aux Assises solaires internationales d'Hélioforce Internationale".
- **Collioure (Pyrénées-Orientales), les 19 et 20 juin :** "Energies nouvelles et développement régional".
- **Lyon-Villeurbanne (Rhône), les 20 et 21 juin :** "L'électricité solaire : perspectives et bilan".
- **Strasbourg (Bas-Rhin), les 21 et 22 juin :** "Droit du solaire et droit au soleil".
- **Montpellier (Hérault), les 21 et 22 juin :** "Soleil et agriculture : perspectives en France et dans le Tiers-Monde".
- **Biarritz (Pyrénées-Atlantiques), les 21 et 22 juin :** "Les ressources nouvelles du soleil et de la mer", "Hélıocéan 1979".
- **Sophia-Antipolis, les 22 et 23 juin :** "Energie solaire : étude comparée des approches française et allemande".



COMITE NATIONAL DU JOUR DU SOLEIL

BUREAU

Serge Antoine
Louis Bériot
Jean-Claude Colli
Henry Durand
Brice Lalonde
Jacques Lys
Joël de Rosnay

Directeur du Programme :

Pierre Lebaillif

Adresse :
Comité National du Jour du Soleil
c/o Association
Espaces pour Demain
7, rue du Laos, 75015 Paris.

Patronage :
Antenne 2
Europe 1

Ceux qui soutiennent :

Jean-Michel Bloch-Lainé
Alain Bombard
Philippe Chartier
Georges Chavannes
François de Closets
Michel Crépeau
Jean-Claude Decaux
Claude Dieudonné
Claude Douce
George Frêche
André Garnault
Olivier Guichard
Charles Hernu
Pierre Laffitte
Professeur Latarget
Michel Lemaignan
François Léotard
Robert Lion
Xavier Mollet
Bernard Marie
Pierre Mauroy
Jean-Marie Pelt
Michel Péricard
Jean Poperen
Robert Poujade
Michel Prieur
Jean-Marie Rausch
Pierre Richard
Michel Rodot
Amiral André Storelli
Jacques Varet

Ceux qui financent :

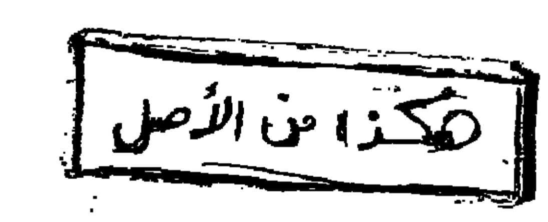
Crédit Agricole
C.G.E.
Pompes Guinard
Bertin
E.D.F.
Leroy Somer
SEP/Soleill Lemercier
C.F.P. *Total*
Puk
Stiebel-Eltron
Thomson (Mazda/Sahel)
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (FIQV)
Commissariat à l'Energie Solaire
Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR).
Ministère de la Jeunesse et des *Sports*
Ministère de la Culture et de la Communication.

Ceux qui agissent :

Les associations :
U.R.V.N. (Union Régionale du Sud-Est pour la Sauvegarde de la Vie, de la Nature et de *l'Environnement*)
Nature et Progrès
Les Amis de la Terre F.F.S.P.N. (Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature)
Ecoropa
U.F.C. (Union Fédérale des Consommateurs)
F.M.V.J. (Fédération Mondiale des Villes Jumelées)
A.N.S.T.J. (Association Nationale Sciences Techniques Jeunesse)

Les Revues :
Le Sauvage
Le Moniteur des Travaux Publics
"Que Choisir?"
Le Monde de l'Education
Vie Publique
Castor Junior
Solaire 1
Energie Solaire Actualités.

Les Organismes publics et privés :
Air France
INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)
Plan Construction
P.I.R.D.E.S. (CNRS)
Union des HLM
Institut Européen d'Ecologie
Mission Energie et Bâtiment
Les Chambres de Commerce et d'Industrie
U.N.A.F.
Ecole des Mines (Sophia Antipolis)
Ministère de la Culture
Délégation à la Qualité de la Vie
Ministère des Affaires Etrangères
Direction Générale des Collectivités Locales
Ministère de l'Education
R.A.T.P.
La Direction Générale du Tourisme
B.R.G.M. (Bureau de Recherches Géologiques et Minières)
Société Française de Droit à l'Environnement
Bélier INF 14
Le Club Méditerranée
J.C.E.F. (Jeune Chambre Economique Française)
Tuil, Vernier et Associés
Fondation Claude-Nicolas Ledoux.



هكذا من الأصل



énergies | d'aujourd'hui : des ombres sur le soleil

UN « LABEL COMES »

OFFICIELLEMENT créé le 9 mars 1978, le COMES n'a en fait commencé à être opérationnel qu'en septembre suivant. Il s'agit essentiellement d'une « agence d'objectifs », c'est-à-dire que, à la différence de la plupart des grands organismes publics de recherche et de développement, il ne devrait pas avoir de corps de chercheurs ou d'ingénieurs. A ce jour, il n'emploie d'ailleurs directement qu'une trentaine de personnes.

Par contre, c'est le COMES qui a la responsabilité de « piloter », de l'extérieur, les programmes solaires des différents organismes de recherche.

En dehors de cette activité proprement « politique », le COMES est aussi appelé à participer, en tant qu'expert ou conseil scientifique et technique, à pratiquement toutes les activités *publiques* ou *para-publiques* touchant le solaire.

C'est ainsi qu'il étudie actuellement la possibilité de définir un « label COMES » qui pourrait être attribué aux artisans, aux plombiers chauffagistes ou autres installateurs d'appareils solaires (chauffe-eau, chauffage). Les professionnels pourraient être invités, par exemple dans chaque département, à participer à des « stages de formation solaire ».

Si cette idée, étudiée en relation notamment avec le Centre scientifique et technique du bâtiment (C.S.T.B.) *et les chambres* syndicales compétentes, aboutit, le COMES espère ainsi voir disparaître les ennuis que certains « *pionniers* » *de l'énergie solaire* ont pu connaître, en faisant appel à des *professionnels* du bâtiment pas toujours compétents.

Vu la faiblesse de ses moyens propres, le Commissariat est aussi en train de mettre *sur pied* tout un *réseau* de chercheurs et de techniciens capables notamment d'assurer un « suivi » des *opérations de démonstration de* l'habitat solaire au financement desquelles il participe (une cinquantaine d'opérations par an, représentant entre sept et huit millions de francs). Une trentaine d'équipes, dans les centres techniques de l'équipement, les I.U.T., les formations du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.), ont ainsi déjà été identifiées comme « compétentes ».

Un manque de moyens

« Nous manquons de moyens pour financer des opérations de démonstration plus nombreuses », reconnaît M. Durand, président du COMES. C'est une des raisons pour lesquelles l'organisme finance presque exclusivement des réalisations de type collectif : hôpitaux, gymnases, piscines, mairies, gendarmeries, etc., une autre étant que ces opérations solaires ont évidemment, vis-à-vie du public, un caractère nettement plus démonstratif que ne pourrait *l'avoir la réalisation* d'installations d'utilisation individuelle. Cette politique est d'ailleurs la même que celle que poursuivait l'ancienne délégation aux énergies nouvelles : à ce jour, il existe environ deux cents *bâtiments publics solaires* en France.

Une autre activité potentielle du Commissariat à l'énergie solaire souffre aussi d'un manque de moyens : « *Dans les milieux professionnels, nous avons fait notre place*, affirme M. Durand. *Le COMES est maintenant reconnu sur le plan technique ; mais, notamment faute de moyens, nous avons négligé la promotion du solaire.* »

Actuellement, le COMES « subit » la pression des gens intéressés par le solaire, dont une centaine s'adressent chaque jour à lui pour obtenir des renseignements. Il faudrait, estime son président, pouvoir « *passer à l'attaque* » pour mieux faire connaître les possibilités de cette nouvelle forme d'énergie.

X. W.

En Algérie, un village « intégré »

EN 1982, il devrait y avoir en Algérie un village où le soleil fournira toutes les énergies nécessaires à la vie des habitants. Architecture solaire, pompage solaire de l'eau nécessaire à l'irrigation, utilisation de *la biomasse* pour *fournir la chaleur* d'appoint... C'est une des expériences du programme solaire de l'Université des Nations unies (UNU).

Fondée par un vote de l'Assemblée générale de l'ONU en 1973, mais n'ayant eu d'existence réelle qu'à la fin de 1975, cette université n'a ni locaux ni étudiants. Elle ne fonctionne qu'en association avec des institutions de recherche, essentiellement dans les pays en voie de développement, auxquelles elle fournit des experts et quelques moyens, et auprès desquelles elle envoie des boursiers. Elle fonctionne, comme bien des universités américaines, sur un fonds de dotation, actuellement voisin de 200 millions de dollars, dont elle utilise le revenu. Le Japon a contribué pour 100 millions de dollars, et le siège de l'UNU est à Tokyo. De nombreux pays du tiers-monde ont donné des sommes plus ou moins importantes. L'UNU attend toujours la contribution promise par *la France*.

L'UNU a trois programmes de recherche : la faim dans le monde, le développement humain et social, la gestion des ressources naturelles. Une branche du troisième est la recherche de sources d'énergie pour *les* communautés rurales, recherche dont le coordinateur est un Français, M. Maurice Lévy, professeur à l'université Paris-VI. C'est dans ce cadre qu'est né le projet de village algérien.

S'adapter à l'industrie locale

L'Algérie a *entrepris* la *construction* d'un grand nombre de nouveaux villages — les « *mille villages socialistes* » — afin de stabiliser sa population rurale. Un accord est intervenu entre l'UNU et l'O.N.R.S. (Office national *de la recherche scientifique*) algérien. Un de ces villages, près de Bou-Saada (dans les Aurès, à 200 kilomètres au sud-est d'Alger), servira pour une expérience pilote, en vraie grandeur, sur l'intégration de l'énergie solaire dans les *modes de vie traditionnels. Il faut* trouver comment on peut introduire des éléments de technologie plus avancée, comme une petite centrale hydraulique ou des installations de conversion énergétique à la biomasse, dans les techniques traditionnelles, en satisfaisant au mieux les besoins individuels et les besoins collectifs. Il faut aussi adapter ces *technologies nouvelles aux moyens* de l'industrie locale. Il faut, enfin, les faire accepter par la population : le remplacement d'installations individuelles par une installation collective plus efficace a un impact sociologique certain, et il *n'est pas évident qu'il sera* accepté.

Un concept très ambitieux

Pour évaluer cette expérience pilote et répondre à ces divers *problèmes, un petit* centre de recherche de l'O.N.R.S. sera installé à proximité du village. Un contrat de cinq ans a été signé en 1978 entre l'O.N.R.S. et l'UNU : après une première phase d'évaluation du projet, la *construction du village va commencer* ; l'installation des habitants sera terminée en 1982, ce qui laissera encore un an pour juger l'expérience. L'essentiel des fonds nécessaires est fourni par l'Algérie, l'UNU envoyant des experts *et finançant quelques* équipements qui ne peuvent être produits en Algérie.

Une expérience similaire avait été montée en Iran, en collaboration entre l'UNU et le département d'énergie de l'université de *Chiraz. Il ne s'agissait pas ici de* créer un village solaire, mais d'introduire progressivement des équipements collectifs utilisant l'énergie solaire dans des villages de la région. Les soubresauts politiques qu'a connus l'Iran depuis plusieurs mois ont fait avorter l'expérience.

De toute façon, le concept de village solaire intégré paraît, après les premières études, un peu trop ambitieux pour nombre de pays en voie de développement ; *il demande* un *niveau* technologique assez élevé, puisque l'objectif est de tout produire localement, avec pour seules « importations » quelques rares matériels et des conseils d'experts. Il est moins ambitieux d'introduire la *technologie solaire pour* quelques *usages* énergétiques seulement. Ainsi, l'UNU va étudier, en coopération avec le Brésil, comment implanter dans des villages du tiers-monde le séchage solaire des récoltes : il n'est pas rare qu'un tiers ou la moitié des récoltes pourrissent faute de moyens adaptés de conservation. *Une* mission d'évaluation devrait bientôt choisir un centre brésilien de recherche où elle implantera une petite unité de formation aux techniques de séchage solaire, et où elle enverra ensuite des boursiers, originaires *des pays intéressés*.

MAURICE ARVONNY.

Le « Jour du Soleil »

DANS toute la France, le 23 juin *prochain sera le* « Jour du Soleil ». Cette initiative, qui reprend l'idée du Sun Day qui a eu lieu l'année dernière aux Etats-Unis, et qui semble avoir quelque peu contribué au développement du « lobby solaire » aujourd'hui très actif outre-Atlantique, est due à l'association Espaces pour demain.

Cette opération de sensibilisation *aux possibilités de l'énergie* solaire, patronnée par Antenne 2 et Europe 1, et qui commence en fait le 11 juin, a, semble-t-il déjà, avant sa *réalisation* effective, un impact certain puisqu'elle va donner lieu, dans environ trois cents *communes*, à *des* réalisations concrètes : expositions le plus souvent, mais aussi conférences, visites de laboratoi*res et d'installations, etc. Des* rencontres, certaines de niveau international, sont en particulier prévues.

Il s'agit, affirment les organisateurs, d'arriver « *à une vaste expertise pluridisciplinaire de l'« alternative solaire* », qui ne soit pas le fait des seuls spécialistes.

La fête ne sera pas non plus oubliée : les promoteurs de la Journée du Soleil souhaitent en particulier que ce solstice d'été voie renaître la tradition des feux de la Saint-Jean.

★ *Pour tous renseignements*, s'adresser à Espaces pour demain, 7, rue du Laos, 75015 Paris. Téléphone : 783-48-31 et 567-69-40.

énergies d'aujourd'hui

Un programme quinquennal minimum

(Suite de la page 31.)

En ce qui concerne l'hydraulique, les progrès réalisés pour les petites installations (d'une puissance inférieure à 1 mégawatt) permettent d'envisager leur banalisation. Des opérations de démonstration accéléreraient le processus d'équipement du potentiel correspondant, qui est important (5 à 6 térawatts-heures).

Pour évaluer de manière concrète chacune des filières que nous venons de présenter, nous proposons un programme de cinq ans qui comporte la réalisation et l'essai de pilotes à grande échelle, des études d'accompagnement, sans négliger pour autant les études fondamentales pouvant conduire à de nouvelles filières.

1) *Héliogéothermie.* — Il s'agit de réaliser au moins quatre opérations de chauffage collectif héliogéothermique pour au moins mille logements chacun, de technologies variées, et cela dans deux régions de climats différents. On peut estimer le coût global d'une telle opération à 400 millions de francs étalés sur cinq ans.

2) *Production de combustibles et carburants à partir de la biomasse.* — Il s'agit de réaliser au moins quatre complexes de production de granulats et de carburants implantés dans des régions à caractéristiques différentes, par exemple le Limousin, la Lorraine, la Bretagne et l'Aquitaine, pour des usages variés. (*Coût global : 1 milliard de francs sur cinq ans.*)

3) *Filière thermodynamique.* — Il s'agit d'entreprendre la construction de plusieurs centres d'expérimentation à caractère industriel conçus pour permettre des réalisations diverses, et en particulier celles dont les projets existent déjà :

— *Modules à capteurs cylindro-paraboliques* à concentrateurs paraboliques du type Thek, à collecteurs sphériques du type Périclès, dans la gamme de 500 à 1 000 kilowatts thermiques ;

— Modules de centrales à tour de 10 à 30 mégawatts thermiques. Dans ce dernier cas, il importe de réaliser, d'une part, la centrale *Thémis* (3 mégawatts thermiques), dont le projet est prêt, puis son extension à 10 mégawatts, et, d'autre part, une centrale analogue à usage thermique. (Coût global : 600 millions sur cinq ans.)

4) *Production directe d'électricité.* — Nous proposons la réalisation d'au moins une centrale photovoltaïque à concentration de l'ordre de 250 kilowatts (dix blocs de 25 kilowatts) et la réalisation et l'expérimentation d'une dizaine de prototypes de grosses éoliennes de technologies variées. Par ailleurs, pour ce qui est de l'hydraulique, la réévaluation du gisement s'impose ; elle doit tenir compte de l'augmentation du prix de l'énergie et des possibilités des petites *installations*.

En tenant compte des études d'accompagnement nécessaires, il faut prévoir un coût global de 500 millions de francs sur cinq ans *dont la plus grande part* pour les éoliennes.

Un budget modeste

Le total de 2,5 milliards en cinq ans résultant des propositions ci-dessus correspond à un engagement de 500 millions par an, qu'il faut comparer aux 80 millions du budget actuel dit de « *démonstration solaire* ». Il conviendrait d'y ajouter à la fois les *moyens* de recherche dans divers secteurs (physique du solide, thermodynamique, photochimie, hydrogène, stockage, biologie, agronomie...) ainsi que ceux qui sont nécessaires au développement des technologies déjà *disponibles* (chauffe-eau solaire, habitat, photopiles, gazogène, méthanisation...). Pour situer les ordres de grandeur on pourra remarquer que les sommes actuellement engagées, également sur cinq ans, pour le programme Super-Phénix dépassent 8 *milliards de francs, alors que* des incertitudes substantielles demeurent sur les possibilités de développement de cette filière et sur ses conséquences ; le budget solaire proposé paraît alors modeste.

Un tel programme créateur d'emplois au niveau de la recherche développement l'est également à court terme au niveau de la production. En effet, les perspectives d'usage de la biomasse à des fins énergétiques *sont de nature à permettre dès* les années 85-90 la production de sept M.T.E.P. concurrentiels avec le pétrole ou le charbon, au moyen d'une centaine d'installa*tions réparties dans les régions* favorables. Pour des usages thermiques cette production est équivalente à celle de dix tranches nucléaires de 1 000 mégawatts (30 milliards de francs) lorsque l'électricité produite est trans*formée en chaleur par effet Joule.*

Au-delà de ces considérations à moyen terme, ce programme nous apparaît comme minimum pour préparer l'utilisation locale à grande échelle du potentiel renouvelable que constitue l'éner*gie solaire. Il se démarque* nettement de la politique menée actuellement par le gouvernement, qui ne comporte, après l'abandon de la centrale Thémis, aucun projet-pilote d'envergure et reste axé sur l'exportation. Par ailleurs, il *ne saurait* se concevoir que conjugué à court et moyen terme avec un effort ambitieux de restructuration permettant l'utilisation rationnelle des différentes formes d'énergie.

PHILIPPE CHARTIER.
PHILIPPE COURRÈGE.
BENJAMIN DESSUS.
FRANÇOIS PHARABOD.

Un marché plus potentiel que réel

(Suite de la page 31.)

Ensuite, la société américaine Motorola a annoté ses intentions de monter, dans son usine de Toulouse, une chaîne de production de cellules solaires. Plus récemment, trois grands groupes industriels français se sont associés avec les leaders américains dans ce domaine : Leroy-Somer en resserrant ses liens avec Solarex, numéro un mondial (400 kilowatts en 1978), Thomson-C.S.F. avec Solar Power, numéro deux mondial, et la Compagnie générale d'électricité avec Sensor Technology, le numéro quatre mondial (1).

« On ne pourra pas aider tout le monde »

Un tel élan devrait être salué, mais n'est-ce pas trop en égard aux perspectives du marché ? On fait d'ailleurs remarquer, dans les milieux officiels, que « *l'on ne pourra aider tout le monde* », même si, comme en 1978, le COMES *s'engage à soutenir* le marché par une procédure de garantie d'achat de la production française de photopiles à hauteur de 55 kilowatts. D'autre part, le *ministère de l'industrie* souligne que « *si l'industrie française veut maintenir sa place, elle devra engager en cinq ans près de 500 millions de francs, dont une moitié en travaux de recherche et l'autre en investissements industriels.* » Dans ces conditions, n'assistera-t-on pas, à terme, à des *regroupements* où à des abandons ?

Parallèlement à ces actions dans le domaine de l'habitat solaire dont les retombées industrielles appartiennent à notre époque et dans le domaine du photovoltaïque où *l'on travaille* beaucoup pour l'avenir, la France maintient un important programme de développement de centrales thermodynamiques à basse, *moyenne et haute température.*

La SOFRETES, maintenant filiale du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.), s'est fait une *spécialité* des centrales *solaires* à basse température — plus de soixante-dix installations ont été vendues — destinées spécialement au pompage de l'eau dans les *régions particulièrement déshéritées.* Après avoir abandonné en partie aux industriels du photovoltaïque — comme Leroy-Somer par exemple — les unités de petite puissance — de l'ordre de quelques kilowatts, — elle se consacre *désormais* à des systèmes allant de 10 à 40 kilowatts.

Cette situation de quasi-monopole n'a pourtant pas empêché la SOFRETES de connaître des *problèmes de trésorerie qui* l'ont conduite à ne plus faire du « sur-mesure » et à diversifier ses activités — capteurs plus performants pour le froid solaire et le dessalement de l'eau de mer ou des eaux saumâtres, pompes et sources *d'énergie photovoltaïques de* faible puissance et géothermie.

Pourtant, en dépit de ce redéploiement et de réalisations prestigieuses à l'étranger — San-Luis *de-la-Paz, au Mexique (30 kilowatts)*, et Dire, au Mali (90 kilowatts), — la SOFRETES, qui ne vit que de l'exportation, n'équilibrera pas son budget avant la fin de l'année prochaine. Son chiffre d'affaires solaire pour cette année — *près de 20 millions* de francs (+ 30 %) — n'y suffira pas, et, selon *le C.E.A.*, il faudrait atteindre le seuil des 30 millions de francs pour y parvenir.

Ces centrales de « bas de gamme », comme celle à moyenne température (centrale électro-solaire Bertin de 100 kW) que le gouvernement se propose de réaliser en Corse, ou celles à haute *température (projet Thémis de* 2 mégawatts, aujourd'hui en passe d'être abandonné, et projet Inti-800 de 500 à 800 kW, actuellement discuté) ne contribueront *que* très *modestement* à la réduction de la dépense énergétique française.

Ces hésitations du marché, sans vraiment conduire les industriels au bord du pessimisme, les amènent à s'interroger sur l'avenir. La polémique sur les centrales électro-solaires n'est pas pour les rassurer, et, dans les grandes entreprises, certains responsables du secteur solaire confient que *leur direction générale commence* à douter. Pour eux, la clé du succès passe en partie par une politique volontariste du gouvernement dont l'action pourrait se traduire, *suggèrent-ils*, par des incitations plus fortes — comme en *Allemagne de l'Ouest* et aux Etats-Unis — destinées à stimuler le marché. Mais, et c'est sans doute une condition importante, le démarrage de l'énergie solaire *dépend aussi, pour une part,* de l'évolution des prix des produits pétroliers.

JEAN-FRANÇOIS AUGEREAU.

(1) *La production française* est exportée à 90 %.

AUJOURD'HUI

loterie nationale — Liste Officielle

TRANCHE DE LA PENTECOTE
TIRAGE DU 7 JUIN 1979

Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier	Terminaisons	Finales ou numéros	Sommes à payer (cumuls compris) pour un billet entier
		F.			F.
1	61 561 641 891 0 211 0 411 2 701	200 900 700 700 5 000 5 000 5 000	5	153 585	1 000 000
			6	76 536 5 196	200 700 2 000
2	2 02	100 300	7	7 297 0 637 5 967	100 800 5 100 5 100
3	263 333 6 063 44 673 384 703	700 700 2 000 100 000 4 000 000	8	58 6 768 6 868 5 448	200 2 000 2 000 10 000
4	1 544	2 000	9	3 689 68 669	10 000 75 000
5	9 835 9 595	2 000 5 000	0	0 710 2 090 51 280	5 000 5 000 100 000

PROCHAIN TIRAGE : TRANCHE DES ROSES
LE 13 JUIN 1979 à L'HAY-les-ROSES (Val-de-Marne)

LOTO tirage n°23 : 3 9 10 37 48 49 — numéro complémentaire 18

PROCHAIN TIRAGE LE 13 JUIN 1979 VALIDATION JUSQU'AU 12 JUIN APRES-MIDI

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du 8 juin 1979 :

DES DECRETS :

● Portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat à compter du 1er juin 1979 ;

● Portant modification de la réglementation et des tarifs des télécommunications dans le régime intérieur.

Concours

● *L'Office municipal de culture populaire de Briançon* recrute un chargé de cours pour les disciplines suivantes : solfège et piano, saxophone, trompette, clarinette, piano et guitare, méthodes actives et cours de danse. Les candidatures sont à adresser avant le 20 juin à Mme la directrice de l'Office municipal de culture populaire, immeuble du tribunal, place d'Armes - 05100 Briançon (tél. : 21-13-19).

Le Monde

Service des Abonnements
5, rue des Italiens
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23

ABONNEMENTS

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M.	128 F	235 F	343 F	450 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE	225 F	435 F	643 F	850 F
ETRANGER (par messageries) I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	155 F	290 F	425 F	560 F
II. — SUISSE - TUNISIE	203 F	385 F	568 F	750 F

Par voie aérienne
Tarif sur demande

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus), nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant *leur* départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à *toute correspondance*

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.



هكذا من الأصل

AUJOURD'HUI

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 405

HORIZONTALEMENT

I. Ce peut être un spécialiste de la trompette. — II. Qui n'apporte rien ; Ne doit pas être mis au pilon. — III. Prix de Paris ; Perdu quand on déménage ; *Fit circuler.* — IV. *Nom qu'on peut donner* au Chariot ; N'avait pas toujours un air très viril. — V. Qualifie une sœur qu'on met à la porte ; On peut généralement le traverser sans se mouiller ; Coule à l'étranger. — VI. Fit le mur à Rome ; Morceau de boyau. — VII. Nom qu'on peut donner à une grosse brioche ; Terme d'affection. — VIII. Peut s'enfoncer dans les côtes ; On y trouve du cuivre. — IX. Largeur de crêpe ; Son fil était utilisé pour des réparations ; On en *fait* de la teinture ; Participe. — X. N'aura pas besoin de retouches ; Pas assez gonflé. — XI. Port de Madagascar ; Sorte de balade quand il est petit. — XII. Peut évoquer les Pays-Bas ou le Nigéria ; Peut *servir de* retraite ; Vieille ville. — XIII. Qu'on ne risque pas de voir filer. — XIV. Fait sauter ; S'enroule quand on le touche ; Coule en Bretagne. — XV. Règles ; Qui a donc trop attendu ; Bénéficie d'une protection spéciale quand elle est naturelle.

VERTICALEMENT

1. Est plus difficile à tenir quand il n'y a pas de brouillard ; Disjonctive. — 2. Est moins pratique qu'une sonnette ; Est souvent une bonne réponse ; Qui ont la tête pleine. — 3. Qui ne peut plus supporter les coups ; Utile *quand on veut percer.* — 4. *Où* il y a de la modération. — 5. Qui peut faire penser à un moucheron ; Simple, quand il n'y a aucun effet. — 6. Bout de bois ; Ne compte pas quand il est grand ; Échange de timbres. — 7. Qu'on peut donc trouver magnifiques ; Peut colorer une brune. — 8. Prince troyen ; Auteur d'un livre. — 9. L'ombre, par exemple ; Pronom ; Sous les bras (épelé). — 10. Ville du Maroc ; Qui peut être considéré comme perdu ; Peut s'opposer à la crème. — 11. *Comme un ver* ; Fais du tort ; Un agrément étranger ; Attire, en Ardèche, des amateurs d'eau. — 12. Mot indiquant que le service est terminé ; Manifestent leur approbation ; Nom qu'on donne parfois à l'oseille. — 13. Agirent comme des paysans ; Faire des « hi » et des « ho ». — 14. *Opération de choix* ; Fut envoyée paître ; Incomplète quand il n'y a pas de salade. — 15. Roi de Thèbes ; Méprisé par les progressistes ; Bosse.

Solution du problème n° 2 404

Horizontalement

I. Lunettes. — II. Etameur. — III. Immergé. — IV. Sapée. — V. Sis ; Uni. — VI. Sial ; Bras. — VII. Enliasse. — VIII. Cols ; Er. — IX. Ilet ; Sua. — X. Na ; Été ; Ur. — XI. Ecus ; Taxe.

Verticalement

1. Lèvres ; Mine. — 2. Ut ; Ie ; Lac. — 3. Naissance. — 4. Emmaillotés. — 5. Temps ; Il. — 6. Tuée ; Basset. — 7. Erreurs. — 8. Naseaux. — 9. Réviser ; Ré.

GUY BROUTY.

Stages

● *Deux stages de formation du comédien* au café-théâtre, au théâtre pour enfants, au mélodrame, et d'initiation à la mise en scène, à l'écriture dramatique et à la confection des costumes et décors auront lieu à Séverac-le-Château (Aveyron), du 19 au 29 juillet, et du 1er au 29 août. Inscriptions jusqu'au 25 juin. Pour tous renseignements, s'adresser à S.O.S. Bournhols-Groupement artistique et culturel séveragais, 12150 Sévérac-le-Château, ou téléphoner à Paris au 337-89-04.

Enseignement

● *La Confédération syndicale des familles* organise des cours d'été par correspondance destinés aux élèves du cours élémentaire deuxième année à la classe terminale pour les aider à préparer la rentrée scolaire.

★ *Cours Garibaldi,* 54, boulevard Garibaldi, 75015 Paris, tél. 273-00-35.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 08-06-79 A 0 h G.M.T.

PRÉVISIONS POUR LE 9-6-79 DÉBUT DE MATINÉE

Brouillard — Verglas dans la région

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 8 juin à 0 heure et le samedi 9 juin à 24 heures :

Une *perturbation* relativement peu active traversera le sud des îles Britanniques et touchera nos régions septentrionales, en bordure d'une crête anticyclonique, qui s'affaiblira sur le golfe de Gascogne, puis sur la France, au cours de la journée de samedi.

Samedi 9 juin, les régions situées au nord de la Loire auront un temps nuageux et brumeux, passagèrement couvert. Quelques pluies faibles se produiront, principalement près de la Manche et dans le Nord, mais des éclaircies assez belles apparaîtront dans l'intérieur, et les températures *maximales y seront en hausse.*

Sur le reste du pays, après quelques brouillards dans les vallées du Sud-Ouest, du Centre et de l'Est, le temps sera souvent ensoleillé et assez chaud l'après-midi, avec des maxima de l'ordre de 25 °C à 28 °C. *Au cours de la soirée, une évolution orageuse est à craindre sur les régions s'étendant du Poitou aux Pyrénées.* En général, les vents seront faibles.

Vendredi 8 juin, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 021,7 millibars, soit 766,3 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 7 juin ; le second, le minimum de la nuit du 7 au 8) : Ajaccio, 26 et 17 degrés ; *Biarritz, 18 et 9* ; Bordeaux, *20 et 8* ; Brest, 16 et 11 ; Caen, 15 et 8 ; Cherbourg, 14 et 9 ; Clermont-Ferrand, 21 et 6 ; Dijon, 22 et 9 ; Grenoble, 23 et 11 ; Lille, 15 et 9 ; Lyon, 21 et 10 ; Marseille, 27 et 16 ; Nancy, 21 et 9 ; Nantes, 17 et 8 ; Nice, 25 et 17 ; *Paris - Le Bourget, 18 et 7* ; Pau, 20 et 8 ; Perpignan, 25 et 14 ; Rennes, 17 et 10 ; Strasbourg, 19 et 11, Tours, 18 et 8 ; Toulouse, 21 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 30 et 24.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 25 et 14 degrés ; Amsterdam, 17 et 10 ; Athènes, 27 et 15 ; Berlin, 18 et 14 ; Bonn, 18 et 10 ; Bruxelles, 16 et 10 ; Le Caire, 31 et 20 ; îles Canaries, *24 et 18* ; Copenhague, 22 et 12 ; Genève, 23 et 8 ; Lisbonne, 29 et 16 ; Londres, 14 et 7 ; Madrid, 31 et 15 ; Moscou, 18 et 10, Nairobi, 25 et 13 ; New-York, 28 et 17 ; Palma-de-Majorque, 28 et 12 ; Rome, 25 et 19 ; Stockholm, 30 et 15.

RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 8 JUIN

CHAINE I : TF 1

18 h. 50, C'est arrivé un jour ; 19 h. 5, Une minute pour les femmes *(le droit de visite des grands-parents)* ; 19 h. 40, Campagne officielle pour les élections européennes ; 20 h. 5, Journal.

20 h. 35, Au théâtre ce soir : A vos souhaits, de P. Chesnot, mise en scène C. Sainval, avec A. Gaylor, M. Barbulée, J. Fabbri, J. Michaud.

Un écrivain riche et célèbre vient de mourir. Ses proches n'en sont pas particulièrement attristés...

22 h. 40, Sports : Championnats internationaux de tennis.

23 h. 15, Journal.

CHAINE II : A 2

17 h. 50, Récré A 2 ; 18 h. 30, C'est la vie ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 40, Campagne officielle pour les élections européennes ; 20 h. 5, Journal.

20 h. 35, Série : Les Folles Offenbach (Monsieur Choufleuri restera chez lui).

21 h. 35, Magazine littéraire : Apostrophes (Le monde de la photographie).

Avec Mme S. Sontag (la Photographie), *R. Doisneau* (l'Enfant à la colombe et la Loire), *H. Newton* (Nuit blanche), *M. Riboud* (Naples), *H. Sylvester* (les Chevaux de Camargue, la Route des Incas).

22 h. 55, Journal.

23 h., Ciné-club, FILM : PRINTEMPS TARDIF, de Y. Ozu (1949), avec C. Ryu, S. Hara, H. Sugimura, Y. Tsukioka, J. Usami (v.o. sous-titrée, N.).

Une jeune femme de vingt-sept ans, qui vit avec son père veuf, n'a jamais songé à se marier. Mais, un jour, on lui apprend que le père a l'intention de reprendre une épouse.

Drame intimiste, sur le thème, cher à Ozu, de la piété filiale. Inédit en France.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Scènes de la vie de province : Vivre en s'exprimant (Gérard Gachet), réal. R. Hollinger ; 19 h. 5, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, V 3 — Le nouveau vendredi : Etats-Unis-Europe, la bataille du ciel, de F. Dupuis. Réal. E. Durschmied.

Au moment où s'ouvre le Salon du Bourget, ce dossier sur Airbus, bel exemple de réalisation européenne puisque les Allemands, les Anglais et les Français ont pu s'unir pour le construire et le vendre ensemble, ce dossier-enquête réalisé aux Etats-Unis, en France, en Allemagne et en Grande-Bretagne veut montrer que l'Europe aéronautique est désormais une réalité et qu'elle se bat pour relever le défi lancé par les Etats-Unis pour contrôler le ciel.

21 h. 30, Téléfilm : l'Arbre et le Petit Garçon, de J. Doyen, réal. M. Château, avec J.-C. Van Hall, M. Lorraine, I. Haeuser.

Chaque matin, Michel traverse la forêt pour aller à l'école. Un jour, un châtaignier lui fait signe et lui parle avec son langage d'arbre. Une amitié naît entre l'enfant et l'arbre.

22 h., Journal ; 22 h. 30, Campagne officielle pour les élections européennes.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères » d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Les grandes avenues de la science moderne : les grosses planètes ;

20 h., Stratégies de l'âge technique ; 21 h. 30, Black and blue ; 22 h. 30, Nuits magnétiques.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 2, Kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Des notes sur la guitare : Giuliani, F. Sor ; 20 h. 30, les Chants de la terre ; 21 h. 20, Orchestre national de France avec F. Cambreling, harpe, P. Gallois, flûte, dir. H. Soudant : « Iphigénie en Aulide », ouverture (Gluck, version Mozart), Concerto pour flûte et harpe, en do majeur » (Mozart), « Symphonie écossaise n° 3 » (Mendelssohn) ; 23 h. 15, Portrait du chef d'orchestre Seiji Ozawa : Berlioz, Tchaïkovski, Prokofiev, Bartok ; 1 h. 15, Douces musiques.

SAMEDI 9 JUIN

CHAINE I : TF 1

12 h. 30, La vie en vert ; 12 h. 45, Jeunes pratique ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Le monde de l'accordéon ; 13 h. 45, Sport : Vingt-Quatre Heures du Mans automobiles ; 14 h. 20, Au plaisir du samedi ; 18 h. 9, Trente millions d'amis ; 18 h. 40, Magazine auto-moto ; 19 h. 10, Six minutes pour vous défendre ; 19 h. 15, Série : Les exploits d'Arsène ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Des magiciens ; 21 h. 30, Série américaine : Les héritiers ; 22 h. 30, Sport : Télé-foot 1 ; 23 h. 20, Tennis.

23 h. 30, Journal.

CHAINE II : A 2

11 h. 45, Journal des sourds et des malentendants ; 12 h., Samedi et demi (et à 12 h. 45) ; 12 h. 15, Série : Christa ; 13 h. 35, Magazine : Des animaux et des hommes ; 14 h. 30, Les jeux du stade ; 17 h. 55, Salle des fêtes ; 18 h. 50, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 10, D'accord, pas d'accord ; 19 h. 45, Dessin animé ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Dramatique : Les enquêtes du commissaire Maigret (Maigret et l'indicateur), réal. Yves Allégret, avec J. Richard.

A travers les rues glaciales d'un Montmartre sordide et violent, une course de vitesse entre des truands résolus à abattre l'indicateur qui les a dénoncés, et la police, décidée à le protéger, même contre son gré.

22 h. 10, Sur la sellette ; 23 h., Musique : Concert Bartok.

Concerto pour piano et orchestre n° 2, *par l'Orchestre national de France, dir. S. Varviso, avec A. Dikov, piano.*

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes : Thierry la Fronde ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; *19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.*

20 h. 30, Concert : Printemps à Vienne.

Musique viennoise par l'Orchestre symphonique de Vienne, dirigé par Julius Rudel (soliste Lucia Popp), la Marche de Radetzky, *de J. Strauss père* ; Im Frühling, *de K. Goldmark* ; Die Schönbrunner, *de J. Lanner, etc.*

21 h. 30, Téléfilm : Histoires sans paroles, réal. B. Proietti. *Une production de la télévision* italienne (R.A.I.).

Une fête dans une vieille maison. La crise d'un couple. Deux événements séparés qui finissent par se rejoindre. Derrière le suspense, l'analyse d'une classe sociale. Ou plutôt l'influence d'une classe sur la psychologie individuelle.

22 h. 30, Journal.

22 h. 50, Magazine : Cavalcade.

FRANCE-CULTURE

7 h. 02, Matinales ; 8 h., Les chemins de la connaissance : regards sur la science ; 8 h. 30, Comprendre aujourd'hui pour vivre demain : l'Islam ; 9 h. 07, Matinée du monde contemporain ; 10 h. 45, Démarches avec... Renaud Camus ; 11 h. 02, La musique prend la parole ; 12 h. 05, Le Pont des Arts ;

14 h., « Villes et megapolis » par E. Laurent ; 16 h. 20, Livre d'or : Quatuor Tallich (Brahms, Mendelssohn) ; 17 h. 30, Pour mémoire : Victor Hugo ;

19 h. 30, Sciences : la France minérale (les géologues dans le monde moderne).

20 h., « Les animaux dénaturés » d'après Vercors ; 21 h. 55, Ad lib, avec M. de Breteuil ; 22 h. 5, La fugue du samedi.

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 03, Musiques pittoresques ; 7 h. 40, Musiciens pour demain : Chausson, Alcina, Telemann, Beethoven ; 9 h. 02, Eveil à la musique ; 9 h. 17, Actualité du disque ; 10 h. 30, Festival de Strasbourg en direct de FR 3 - Alsace ; 12 h. 40, Critiques, auditeurs ;

14 h., Eveil à la musique ; 14 h. 15, Matinée lyrique : « Das Klagendelied » (Mahler) ; 15 h., Festival de Strasbourg... Kiosque en direct : vie musicale en Alsace et interprètes de cette région ;

18 h., Orchestre symphonique du conservatoire de Strasbourg, dir. J.-B. Bereau : Schubert, Sibelius, Beethoven ;

20 h. 05, En direct de FR 3 - Alsace : scènes alsaciennes ; 20 h. 30, En direct du palais des congrès de Strasbourg, récital Ghidon Kremer, violon, et Elena Bachkirova, piano : « Sonate en la majeur pour violon n° 2 » (Beethoven), « Fantaisie en ut majeur pour violon et piano » (Schubert), « Duo concertant » (Stravinski), « Sérénade mélancolique » et « Valse scherzo » (Tchaïkovski) ; 23 h. 35, Ouvert la nuit sur l'Alsace en direct de FR 3 : Musique classique de jazz et de folk.

DIMANCHE 10 JUIN

CHAINE I : TF 1

9 h., Sport : Vingt-Quatre Heures du Mans automobiles ; 9 h. 15, Emissions philosophiques et religieuses : A Bible ouverte ; 9 h. 30, La source de vie ; 10 h., Présence protestante ; 10 h. 30, S.S. Jean-Paul II en Pologne, la messe à Cracovie.

12 h., La séquence du spectateur ; 12 h. 30, TF 1-TF 1 ; 13 h., Journal ; 13 h. 30, Vingt-Quatre Heures du Mans automobiles ; 14 h. 10, Internationaux de tennis à Roland-Garros ; 15 h. 30, Tiercé ; 15 h. 35, Tennis (suite) ; 19 h. 25, Les animaux du monde ; 20 h., Journal.

20 h. 35, FILM : FANTOMAS SE DÉCHAINE, d'A. Hunebelle (1964), avec J. Marais, L. de Funès, M. Demongeot, J. Dynam, R. Dalban, L. de Funès (rediff.).

Le commissaire Juve reprend sa lutte contre Fantomas qui enlève des savants atomistes afin de s'emparer d'une invention qui lui permettra de dominer le monde.

Cette comédie d'aventures policières est une totale trahison des romans de Pierre Souvestre et de Marcel Allain. Mais Louis de Funès y est très drôle.

22 h. 15, Résultats des élections européennes.

0 h., Journal.

CHAINE II : A 2

10 h., S.S. Jean-Paul II en Pologne, la messe à Cracovie ; 12 h. 15, Chorus : Elvis Costello ; 13 h., Cinémalices ; 13 h. 15, Journal ; 13 h. 40, Variétés : Eurogala.

14 h. 30, Feuilleton : Drôles de dames ; 15 h. 20, En savoir plus ; 16 h. 20, Petit théâtre d'Antenne 2 ; 17 h. 25, Monsieur Cinéma ; 18 h. 5, La légende d'Adams et de l'ours Benjamin ; 18 h. 55, Sport : Stade 2 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Variétés : Top-club sans frontières.

22 h., Résultats des élections européennes.

1 h., Journal.

CHAINE III : FR 3

10 h., Emission de l'ICEI destinée aux travailleurs immigrés : Images du Portugal ; 10 h. 30, Mosaïque : Spécial Turquie.

16 h. 15, Prélude à l'après-midi : F. Chopin ; 17 h. 15, Un comédien, Jean Topart, lit un auteur : Armand Lanoux ; 18 h., Flash élections ; 18 h. 5, Court métrage : le Cirque de Calder ; 18 h. 30, L'invité de FR 3 : Chopin ; 19 h. 45, Spécial DOM-TOM ; 20 h., Spécial élections européennes.

20 h. 20, Téléfilm : « l'Homme en fuite », de D. Siegel, scénario de D. Riesner, d'après une nouvelle de R. Rose, avec H. Fonda, A. Baxter, M. Parks.

Un étranger ivre, mal assuré, arrive un jour dans les plaines de l'Ouest pour faire une enquête sur la sœur d'un de ses vieux amis. Il se trouve être la cible d'une bande d'assassins qui s'en prennent aux gardes-barrières.

21 h. 55, Soirée 3 : Résultats des élections des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes.

FRANCE-CULTURE

7 h. 07, La fenêtre ouverte ; 7 h. 15, Horizon, magazine religieux ; 7 h. 40, Chasseurs de son ; 8 h., Orthodoxie et christianisme oriental ; 8 h. 30, Protestantisme ; 9 h. 10, Ecoute Israël ; 9 h. 40, Divers aspects de la pensée contemporaine : la Libre Pensée française ; 10 h., Messe en la chapelle des franciscaines à Paris ; 11 h., Regards sur la musique ; 12 h. 5, Allegro ; 12 h. 37, La lettre ouverte à l'auteur ; 12 h. 45, inédits du disque ;

14 h., « Pounine et Babourine » d'après Tourgueniev (redif.) ; 16 h., Société internationale de musique contemporaine ; 17 h. 30, Rencontre avec... Jean Daniel ;

18 h. 30, Ma non troppo ; 19 h. 10, Le cinéma des cinéastes ;

20 h., Albatros : Poésie chinoise classique de l'époque T'Ang ; 20 h. 40, Atelier de création radiophonique ; 22 h., Résultats des élections européennes ; 23 h., Musique de chambre : G. et B. Picavet, piano (Chabrier), S. Milliot, violoncelle (Jolivet).

FRANCE-MUSIQUE

7 h. 03, Musique Chantilly ; 8 h., Cantate ; *9 h. 07, Echanges internationaux : « l'Orgue mystique »* (Ch. Tournemire) ; 10 h., Festival de Strasbourg : Les orgues d'Alsace ; 12 h., Musiques chorales : Brahms ; 12 h. 35, Chasseurs de son ; 13 h., Portrait en petites touches : Schumann ;

14 h., Festival de Strasbourg... La tribune des critiques de disques en direct de FR 3 - Alsace avec un invité local : « la Symphonie fantastique » de Berlioz ; 17 h., Les grands musiciens alsaciens ;

18 h., Magazine des musiciens amateurs ;

20 h. 5, Scènes alsaciennes ; 20 h. 30, Concert en direct de Strasbourg : « Sonate pour deux pianos et percussions » (Bartok) ; « Trio à cordes et sérénade » (E. von Dohnanyi) ; « Valse pour piano à quatre mains » (M. Jaell) ; « Quintette, opus 78, no 1 » (Onslow), avec K. et M. Labeque, piano ; J.-P. Drouet et S. Gualda, percussions ; P. Amoyal, violon ; G. Caussé, alto ; F. Lodéon, violoncelle ; J. Ghestem et P.-H. Xuereb ;

23 h., Résultats des élections européennes ; 23 h. 10, Ouvert la nuit... nouveaux talents, premiers sillons : Janacek par deux chœurs tchèques et hongrois ; 0 h. 10, Filiations.

Le Monde

équipement

L'AVIATION ET LES PRIX DU PÉTROLE

Les déclarations de M. Cohen

(Suite de la première page.)

» S'il y a pénurie de fuel, les particuliers seront obligés de réduire leur consommation et d'utiliser d'autres sources d'énergie. L'avion qui, lui, ne peut faire appel à aucune énergie de substitution pour se déplacer, bénéficiera des économies réalisées dans d'autres secteurs.

» Au demeurant, les compagnies aériennes ont la possibilité d'améliorer le coefficient de remplissage de leurs appareils au lieu de chercher à accroître la capacité de leur flotte. Les transporteurs américains deviennent prudents : alors que, en 1978, leur trafic de passagers a crû de 15 %, ils ne prévoient pour les années à venir qu'une augmentation annuelle de 7 % de leur offre de sièges. En outre, la mise en ligne d'avions sobres comme l'Airbus ou le Boeing-757 doit leur permettre de réduire de manière significative le coût du carburant.

» Les dépenses de carburant, qui représentent 20 % à 23 % des coûts d'exploitation des compagnies américaines, pèseront forcément plus lourd, d'autant qu'aux Etats-Unis le prix du pétrole vient d'être « décontrôlé ». Cette hausse obligera à modifier le niveau des tarifs sans en changer la structure.

» Il ne faut attendre qu'une légère diminution de la clientèle. Le voyage en avion continuera, malgré tout, d'être bon marché. Un doublement du prix du fuel se traduirait seulement par une augmentation de 20 % du prix des billets. L'aller et retour New-York-Bruxelles, que Capitol Airways propose à 300 dollars sans imposer aucune contrainte aux passagers, restera toujours attractif, même s'il subissait une hausse de 20 % et se trouvait ainsi porté à 360 dollars.

— Dans un contexte de crise, ne convient-ils pas d'organiser la concurrence pour éviter les gaspillages plutôt que de laisser jouer sans frein les règles du marché ?

— C'est une absurdité de vouloir briser la concurrence. Les compagnies américaines qui évoluent dans un ciel « déréglementé » remplissent leurs avions à 70 %, alors que les transporteurs européens, dans un contexte plus contraignant, affichent de moins bons résultats.

» Faute de fuel, United Airlines, qui assure chaque semaine douze mille vols, a dû en annuler quatre cent cinquante ; elle a choisi de supprimer les moins fréquentés. Les passagers se sont transférés d'eux-mêmes sur d'autres services sans que les pouvoirs publics aient eu besoin de leur dicter leur conduite.

» Sur le point de savoir quelles lignes fermer ou quels vols supprimer, les compagnies et les gouvernements ont le même point de vue. Dans ces conditions, à quoi sert de solliciter l'intervention des pouvoirs publics ? A moins que ceux-ci aient des raisons bien à eux — politiques ou sociales — de maintenir tel ou tel service.

— Peut-on, d'ores et déjà, tirer des enseignements de la politique de « déréglementation » outre-Atlantique ? Cette politique est-elle applicable telle quelle hors des Etats-Unis ?

— Notre politique de « déréglementation » est un succès. Les compagnies américaines ont presque doublé leurs bénéfices de 1977 à 1978. Le trafic de passagers a progressé, pendant cette période, de 16 %, alors que les années précédentes sa croissance annuelle ne dépassait pas 7 à 8 %. L'an dernier aux Etats-Unis, le coût de la vie a crû de 8 % tandis que le prix moyen d'un voyage aérien à l'intérieur du pays a baissé de 3 % ; à l'intérieur de l'Europe, il a augmenté.

» Notre but n'est pas de faire gagner de l'argent aux compagnies aériennes, mais de les mettre en condition d'offrir des services meilleurs et plus diversifiés à une clientèle capable, dès lors, d'exercer véritablement son libre choix. Grâce à la mise en vigueur de bas tarifs, les passagers américains ont pu économiser, l'an dernier, quelque 2,5 milliards de dollars.

» Economiquement parlant, cette politique de déréglementation est bénéfique au transport aérien international. Si les coûts d'exploitation sont si élevés en Europe, ne doit-on pas en chercher la cause dans les contraintes excessives que subissent les compagnies aériennes ? Faut-il, par exemple, faire supporter aux usagers des lignes à gros trafic qui desservent des grandes villes le déficit des lignes à faible trafic qui relient de petites cités ? N'est-ce pas aux gouvernements de faciliter, par une aide financière, l'exploitation de ces liaisons non rentables d'intérêt public ?

» Les transporteurs européens ont tort d'évoquer comme une fatalité les « rigidités sociales » dont ils sont victimes. S'il y avait davantage de compétition sur le marché du transport aérien, ils pourraient, par exemple, mieux résister aux revendications de leur personnel. Est-ce aux passagers français, européens ou américains de supporter, par le biais de tarifs élevés, les charges salariales excessives que les navigants imposent à leur compagnie ?

— Les Etats-Unis donnent l'impression de vouloir imposer sans ménagement, partout dans le monde, la politique du « ciel ouvert ». La recherche du compromis n'est-elle pas préférable à l'affrontement ?

— Nous avons une politique et nous cherchons des interlocuteurs qui partagent nos vues. Lorsque nous en trouvons, nous concluons des accords bilatéraux avec eux, comme ce fut le cas l'an dernier avec la Belgique. Pour le reste, nous respectons les accords existants qui nous lient à d'autres pays.

» Nous n'avons jamais pris l'initiative de dénoncer aucun accord, à la différence de la Grande-Bretagne, de l'Italie, des Philippines. Nous n'avons pas dénoncé celui que nous avons récemment conclu avec Londres, même s'il ne nous satisfait pas. Si, un jour, nous nous décidons à le remettre en cause, nous le ferons dans les formes.

» Nous voulons convaincre d'autres gouvernements qu'il est de leur intérêt de négocier des accords aériens qui laissent une large place à la concurrence. Mais il n'est pas dans nos intentions de les y contraindre. Dans toute négociation, nous prenons en considération la position des tiers, mais cela ne nous empêche pas de conclure un accord bilatéral qui peut ne pas leur convenir. Il n'y a là rien de répréhensible. La France a pu livrer des réacteurs nucléaires au Pakistan. C'était son droit, même si cela ne plaisait pas aux Etats-Unis.

» Il est faux de soutenir que nous sommes hostiles au compromis. Air France, par exemple, a obtenu récemment le droit d'exploiter ses « vols-vacances » entre Paris et New-York aux conditions qu'elle avait fixées. En revanche, les compagnies américaines Braniff International, T.W.A. et Trans International Airlines n'ont pu obtenir dans cette négociation tout ce qu'elles réclamaient, notamment des tarifs transatlantiques très bas au départ de la capitale française.

» Nous allons voir ce que va donner, cet été, cette expérience de bas tarifs entre l'Europe et les Etats-Unis. Peut-être la France en tirera-t-elle des conclusions positives. Si elle persiste dans une attitude négative à notre égard, nous continuerons d'appliquer dans nos rapports avec elle les accords existants et nous ne cesserons pas de parler avec nos autres partenaires européens.

» Nous nous gardons bien de menacer la France, implicitement ou explicitement. Libre à elle de ne pas se ranger à nos vues. Mais, si elle continue d'appliquer une politique dont plus personne ne veut, elle se mettra dans une très mauvaise position. Ce n'est pas nous qui cherchons à isoler la France, c'est elle qui risque de s'isoler. »

Propos recueillis par
JACQUES DE BARRIN.

LE ROLE DU CAB

Le Bureau de l'aéronautique civile (CAB) a pour mission de réglementer l'activité des compagnies aériennes. Le président Carter ayant, le 24 octobre 1978, signé une loi qui lève presque totalement les entraves à la concurrence entre transporteurs, le CAB devrait cesser d'exister en 1985.

Dès 1981, le CAB n'aura plus aucune autorité sur l'octroi et la répartition des lignes aériennes entre compagnies. En 1983, tous les contrôles sur les tarifs aériens seront abolis.

M. Marvin S. Cohen a été nommé à la tête du CAB par M. Carter au mois d'octobre dernier. Il succédait alors à M. Alfred Kahn. Originaire de l'Arizona, le nouveau « patron » du Bureau a quarante-sept ans. Il est avocat.

● *Le ciel français saturé.* — Les avions ne manqueront pas de subir des retards cet été, du fait des difficultés du contrôle aérien, a précisé, le jeudi 7 juin à Aix-en-Provence, le syndicat C.G.T. de l'aviation civile, qui a proposé une « semaine d'action » du 11 au 15 juin. Selon la C.G.T., même en l'absence de toute action revendicative, les seuils de saturation seront fréquemment dépassés du seul fait de l'insuffisance des effectifs et des équipements. Le « seuil de catastrophe », dit la C.G.T., sera même parfois atteint.

P.T.T.

LES TARIFS DU TÉLÉPHONE AUGMENTENT DE 6,38 %

Le *Journal officiel* publie, ce vendredi 8 juin, le décret fixant l'augmentation de la taxe téléphonique qui passe de 0,47 F à 0,50 F, soit une hausse de 6,38 % (*le Monde* du 1er juin). La taxe de raccordement téléphonique (700 F) et l'abonnement mensuel restent inchangées.

L'Association française des usagers du téléphone et des télécommunications (AFUTT) proteste contre cette augmentation sans préavis et demande à l'avenir un délai d'un mois entre l'annonce et l'application de la hausse des tarifs.

D'autre part, elle estime « *difficile d'admettre qu'une communication locale coûte, en France, plus de 150 % de plus qu'en Suisse, en Espagne ou au Japon* » (1).

(1) Prix de la communication locale de deux minutes : Suisse, 0,38 F, Espagne, 0,19 F ; Japon, 0,20 F.

ENVIRONNEMENT

● *Décharge radioactive dans la Drôme.* — La mise en décharge à Solérieux (Drôme) de bidons de déchets (fluorine et corindon) provenant de l'usine atomique de Pierrelatte provoque les protestations des écologistes. Ceux-ci ont effectué des prélèvements dans l'ancienne carrière utilisée comme dépôt et affirment que les fûts enterrés commencent à se désagréger et risquent de polluer les eaux souterraines.

Les Européens protestent contre la décision américaine de mettre en quarantaine les DC-10

La décision de l'administration fédérale de l'aviation (F.A.A.) de maintenir au sol la flotte américaine des DC-10 pour une durée indéterminée et d'interdire le survol du territoire des Etats-Unis aux DC-10 immatriculés à l'étranger, suscite de nombreux remous. Le président de l'Association des passagers américains vient de demander la démission de M. Langhorne Bond, directeur de la F.A.A., « pour sa conduite dissimulatrice et évasive » *après le désastre du* « vendredi noir » *de Chicago. De son côté, l'agence Tass souligne que* « des centaines de vies humaines ont été sacrifiées au nom du profit ».

En revanche, plusieurs compagnies européennes qui exploitent des DC-10, protestent contre la décision de la F.A.A. M. Armin Baltens Weller, président de Swissair, juge celle-ci « injustifiée ». *A son avis,* « elle constitue une réaction exagérée à l'accident de Chicago » *et pourrait avoir été prise* « pour des considérations politiques », *sous la pression de la puissante Association des passagers aériens. Quant aux responsables de la compagnie ouest-allemande Lufthansa, ils estiment que la décision américaine est* « exagérée, pour ne pas dire hystérique ».

En Grande-Bretagne, la compagnie privée British Caledonian menace de poursuivre la F.A.A. en justice. Quant à Sir Freddie Laker, qui exploite avec six DC-10 son « train du ciel » *au-dessus de l'Atlantique nord, il reproche à l'administration américaine* « d'avoir cédé à la panique et de ne pas s'être déterminée sur des arguments techniques ».

Selon l'Association du transport aérien international (I.A.T.A.), l'interdiction de vol des DC-10 pourrait avoir d'importantes répercussions sur le trafic. Les triréacteurs de McDonnell Douglas représentent en moyenne 19 % de l'offre de sièges des compagnies membres de l'I.A.T.A., bien davantage sur certains réseaux : 70 % sur l'Atlantique sud, 54 % sur les lignes Europe-Afrique occidentale. Un peu partout dans le monde — à Tahiti, à Honolulu, par exemple — des passagers sont bloqués en attendant que les compagnies trouvent des avions de remplacement.

Une administration harcelée par l'opinion

De notre correspondant

Washington. — Les perturbations sur les aéroports américains ont été moins vives, le jeudi 7 juin, que la veille, dans la mesure où les candidats au voyage étaient mieux informés de l'interdiction de vol des DC-10. Mais les conséquences de la décision de l'Administration fédérale de l'aviation (F.A.A.) n'en sont pas moins sensibles à tous les niveaux. Quatre cent cinquante *DC-10 décollaient, chaque jour,* d'un aéroport des Etats-Unis, transportant de soixante mille à quatre-*vingt mille passagers, ce qui représent* 10 % du trafic environ. Pour les compagnies aériennes, les pertes se *chiffreraient* à 6 *millions* de dollars par jour.

Or personne ne voit la fin de cette confusion. On confirme à la F.A.A. que la suspension du permis de vol est indéfinie. Elle ne porte, certes, que sur le système de fixation des moteurs, mais « *s'il se révèle que le dessin du mécanisme est défectueux, il faudra en faire un autre* », a dit un porte-parole. Auquel cas l'interdiction de vol pourrait durer plusieurs semaines, voire des mois.

Les responsables de la F.A.A. écartent résolument l'argument de McDonnell Douglas, selon lequel les défaillances n'ont été constatées que sur les DC-10 de la série 10, non pas sur les modèles 30 et 40, plus récents et « renforcés », qui ont pourtant été interdits de vol, eux aussi. « *Il y a trop de ressemblances entre les deux systèmes* », dit-on à la F.A.A., dont le directeur, M. Bond, assure qu'il préfère « *se tromper du côté de la sécurité* ».

Une autre raison, sans doute plus importante, est que la série des 30 et 40 représente une faible minorité — une trentaine d'appareils — des 138 DC-10 en circulation aux Etats-Unis : le reste de la flotte appartient à la série 10, spécialement conçue pour assurer les vols d'une côte à l'autre. Le fait que les compagnies étrangères utilisent surtout les autres modèles est évidemment jugé secondaire, même s'il est pris en considération.

La *décision* de la F.A.A. *n'est* pourtant guère critiquée ici, sinon par des voyageurs isolés pestant *contre la confusion dans les aéroports.* L'Association des passagers aériens, qui, comme bien d'autres *organisations* de consommateurs modestes au départ, est devenue un puissant « lobby » revendiquant cinquante mille membres, avait demandé une telle décision à deux juges fédéraux successivement. Elle ne peut que triompher aujourd'hui, entraînant derrière elle la presse et le Congrès, où les éventuels opposants préfèrent garder le silence pour le moment.

En revanche, la F.A.A., elle-même, fait l'objet de critiques pour ses multiples et brusques changements d'attitude depuis l'accident de Chicago du 25 mai. Son directeur avait déjà été très attaqué après l'accident de San-Diego, en septembre dernier, qui avait causé la mort de cent quarante-quatre personnes. Il est possible que ce précédent l'ait conduit à un surcroît de précautions.

De nombreuses sollicitations

De toute manière, l'agitation à laquelle de tels accidents donnent lieu d'un bout à l'autre de l'appareil *gouvernemental n'est guère propice* à un examen approfondi des faits et à des décisions prises « à tête reposée ». Le même phénomène avait été observé après l'accident nucléaire de Harrisburg, ce printemps : les administrations chargées d'« enquêter » ont à peine le temps de se mettre au travail qu'elles sont aussitôt sollicitées et tiraillées dans toutes les directions à la fois.

Les véritables experts, lorsqu'ils peuvent enfin tenir des réunions de travail réel, doivent encore savoir que tout ce qu'ils disent l'opinion publique s'en saisira très vite. Emportés dans ce tourbillon, les « *responsables* » n'ont *guère* le loisir de se pencher sur les nuances. Ainsi, la F.A.A. a cru *devoir* englober dans sa première interdiction de vol les Airbus, puis a rapporté sa décision quelques *heures plus tard.*

Dans l'immédiat, les ennuis se concentrent sur la firme McDonnell Douglas, dont les actions sont tombées à 20 dollars le jeudi 7 mai, au lieu de 28 avant l'accident de Chicago et 40 il y a un an. En fait, le constructeur américain ne doit pas réaliser plus de 25 % de son chiffre d'affaires avec la construc*tion d'avions civils,* et ce secteur était déjà déficitaire. Les contrats militaires, notamment la fabrication des chasseurs *F-4 (le fameux Phantom)* et F-15, absorbent tout le reste, faisant de cette firme le premier client du Pentagone.

Dans le domaine civil, l'entreprise a déjà produit et livré deux cent soixante-dix-sept DC-10, auxquels s'ajoutent soixante-trois commandes fermes et soixante-dix options. Elle n'escomptait réaliser des bénéfices sur cet appareil qu'à partir de 1981, mais il est probable, pense-t-on maintenant, qu'elle n'ira pas jusqu'au bout de la série. Celle-ci avait été ouverte, il y a huit ans, dans des conditions de précipitation dont les conséquences se font cruellement sentir aujourd'hui.

MICHEL TATU.

UN NOUVEAU CONCORDE A L'ÉTUDE

La France consacre un « *effort important* » à l'étude d'un avion supersonique de deuxième génération, a déclaré au Sénat, le *jeudi 7 juin, M. Joël* Le Theule, ministre des transports. Ce super-Concorde pourra transporter deux cents passagers à mach 2, sur des distances de 7 000 à 8 000 kilomètres. « *Nous faisons beaucoup et nous faisons au moins autant que les Américains, que l'on nous cite souvent en exemple, mais qui consacrent moins de moyens que nous aux études de cet avion supersonique* », a précisé le ministre. « *Il faut, en outre, joindre à l'effort français celui du partenaire britannique, qui est du même ordre* », a-t-il ajouté.

M. LE THEULE : pas de nouvelles limitations de vitesse.

Les constructeurs automobiles français devront mettre à l'étude des véhicules consommant en moyenne 7,3 litres aux 100 kilomètres pour une vitesse de 90 à 100 km-heure, a indiqué le 6 juin au Mans, le *ministre des transports,* M. Joël Le Theule.

Rappelant la politique du gouvernement français en matière d'économies d'énergie, le ministre a clairement précisé que les pouvoirs publics n'avaient pas l'intention de limiter la vitesse sur le réseau routier français, mais qu'ils entendaient bien, en revanche, faire strictement respecter les règlements en vigueur. Il s'est également prononcé contre la liberté de la vitesse sur les autoroutes, estimant que ce serait là « *une véritable provocation* ». « *Ce n'est pas,* a-t-il dit, *parce que je manque de confiance dans mes concitoyens, mais surtout parce que je connais bien mes propres réactions.* »

Le Monde

économie

AFFAIRES

L'ANVAR gérera les aides publiques à l'innovation

La politique en faveur de l'innovation va franchir un nouveau pas avec la mise en place de la mission à l'innovation (dont les vingt membres viennent d'être nommés), la réforme en cours de l'Agence nationale de valorisation de la recherche — ANVAR (désormais sous la seule tutelle du ministère de l'industrie à l'exclusion de celle du secrétariat aux universités) et l'adoption de procédures simplifiées d'aide financière pour favoriser l'innovation dans l'entreprise (le Monde du 18 janvier). Ces mesures ont été commentées jeudi 7 juin par M. André Giraud, ministre de l'industrie.

La mission à l'innovation, créée par arrêté, auprès du ministre de l'industrie et du secrétaire d'État à la recherche, M. Pierre Aigrain, a tenu jeudi 7 juin sa première réunion, sous la présidence de M. Bernard Delapalme, directeur de la recherche scientifique et technique d'Elf-Aquitaine. Appelée à se réunir une fois par mois environ, cette « sonnette d'alarme » à l'usage des entreprises et du gouvernement devrait tout à la fois assurer une bonne exploitation du réseau de « veille technologique » voulue par M. Giraud, se pencher sur l'innovation en France et à l'étranger et aider à la définition des axes technologiques porteurs d'avenir.

L'ANVAR, dont la réforme est en cours et dont le nouveau directeur général — « un praticien de l'entreprise et de l'innovation plutôt qu'un haut fonctionnaire », — sera prochainement nommé, devrait devenir « le pivot d'un dispositif de soutien à l'innovation dans les P.M.E. ». L'ANVAR, grâce à la mise en place de délégations régionales regroupant l'ensemble des structures de promotion de la technologie, offrira, en effet, à l'échelle de la région un « guichet unique » où le petit industriel pourra à la fois trouver information, assistance technique et faire instruire ses dossiers de demande d'aide publique à l'innovation.

Elle pourra notamment faire bénéficier les entreprises de moins de deux mille ouvriers, non contrôlées par des sociétés cotées en Bourse, d'une prime à l'innovation, fixée à 25 % du montant des sommes affectées à des dépenses de recherche externes à l'entreprise, et ce dans la limite de 1 million de francs *par entreprise et par an*. Coût pour l'État en 1979 : 150 millions de francs (« le Monde » du 6 avril 1979).

D'autre part, l'ANVAR aura également à gérer l'aide à l'innovation — ouverte également aux grandes entreprises, — *qui regroupe sous une* même terminologie les anciennes procédures d'aide au développement et au pré-développement (338 millions de francs).

LA SOCIÉTÉ SUÉDOISE SANDVIK RACHÈTERAIT A PUK SA FILIALE EUROTUNGSTÈNE

Le groupe suédois Sandvik, spécialisé dans les aciers spéciaux, a annoncé, le mercredi 6 juin à Stockholm, qu'il avait conclu un « accord préliminaire » pour le rachat au groupe français *P.U.K.* de sa filiale Eurotungstène. La transaction doit être soumise aux autorités compétentes des deux pays.

La société Eurotungstène réalise un chiffre d'affaires de 300 millions de francs environ dans la métallurgie du carbure de tungstène, utilisé à partir de poudre, pour la fabrication de surface de coupe à grande dureté pour les *outils de mine, de forage pétrolier*, d'outils pour machines, de pièces d'usine, de crampons pour pneus. Selon la direction de P.U.K., sa filiale n'a pas la dimension suffisante pour le marché européen : Sandvik, déjà producteur d'aciers carburés pour outillage, s'engagerait à faire des investissements et à ne pas fermer d'usine. En 1977, le groupe allemand Krupp avait renoncé à acquérir une participation majoritaire dans Eurotungstène, précisément parce qu'il envisageait la fermeture d'une des trois usines de cette société.

LA GRANDE-BRETAGNE POURRAIT RELANCER SON PROGRAMME NUCLÉAIRE

La Grande-Bretagne va-t-elle relancer son programme de production d'électricité d'origine nucléaire ? Le premier ministre conservateur, Mme Thatcher, l'a laissé entendre en expliquant que le pétrole de la mer du Nord ne durerait pas éternellement et qu'il fallait préparer la relève.

La Grande-Bretagne dispose actuellement de dix-neuf centrales nucléaires d'une puissance totale de 8 200 MW et qui assurent 15 % de la production d'électricité, pourcentage qui devrait atteindre 20 % en 1980. On prête au gouvernement conservateur l'ambition de porter d'ici la fin du siècle à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité, ce qui supposerait un triplement des capacités installées, alors que les travaillistes ne prévoyaient que la mise en chantier de 1 000 MW par an d'ici à 1990.

Pour réaliser cet objectif, Londres devrait sans doute choisir une filière différente de celle qu'ils ont développée jusqu'à présent (graphite-gaz) et construire des réacteurs à eau pressurisée. Mais il n'est pas exclu non plus que la Grande-Bretagne décide de miser sur les surrégénérateurs et de coopérer avec la France, qui, dans ce domaine, possède une avance technologique incontestable.

Dans l'immédiat, le secrétaire à l'énergie, M. David Howell, a demandé jeudi 7 juin à ses compatriotes de réduire de 5 % au moins leur consommation de produits pétroliers, tout en repoussant l'idée d'un rationnement.

En Suède

UN RÉFÉRENDUM SUR L'AVENIR DU NUCLÉAIRE EN MARS 1980

Stockolm (A.F.P.). — Le Parlement suédois a décidé mercredi 6 juin qu'un référendum sur l'avenir du *nucléaire dans ce pays serait organisé* en mars 1980.

Aucune décision n'a cependant encore été prise sur le libellé exact des questions qui seront posées lors de cette consultation qui, comme le *veut la Constitution, aura un caractère* consultatif.

Aucun nouveau réacteur ne sera mis en fonction avant le référendum. Six réacteurs nucléaires sont actuellement en service et deux sont prêts *à être couplés au réseau*. Deux autres sont en cours de construction et les travaux se poursuivront, à vitesse réduite.

LE GAZODUC QUI DEVAIT RELIER L'IRAN A L'EUROPE POURRAIT NE PAS ÊTRE CONSTRUIT

Le projet de construction du gazoduc IGAT 2 sera « *probablement annulé* », a déclaré le 7 juin, à Téhéran, le président directeur *général de la Société nationale* iranienne de pétrole (NIOC). M. Nazih a précisé qu'une telle réalisation ne serait pas rentable pour l'Iran.

Au début des années 1980, ce *gazoduc devait acheminer quelque* 17 milliards de mètres cubes de gaz iranien vers les pays d'Europe occidentale à travers l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie. La part française de ce contrat était de *3,66 milliards de mètres cubes* par an pendant vingt ans (1983-2003), soit près de 10 % du gaz naturel consommé en France au début des années 80.

ÉNERGIE

Les boucs émissaires

Notre appétit pétrolier est sans limite. Mais qu'il soit freiné et voilà dénoncés les Arabes, les Américains ou les spéculateurs.

Les Arabes — apparemment cela englobe les Perses — nous rationnent et sont, à n'en pas douter, les fauteurs de guerres futures. Pourtant au premier trimestre, malgré la défection de l'Iran, la production des pays membres de l'OPEP s'est accrue de 3,5 % par rapport à la même période de 1978. L'Irak (+ 39,7 %), le Nigéria (+ 35,3 %), le Koweït (+ 34,3 %), le Venezuela (+ 28,1 %) et l'Arabie Saoudite (+ 23,3 %) ont poussé leur extraction pour répondre aux besoins de l'Occident.

Sans doute, les producteurs sont-ils de plus en plus nombreux — à l'image de l'Iran — à s'interroger sur les raisons qu'ils auraient d'épuiser leurs réserves en quelques années pour satisfaire une consommation en forme de gouffre. La production du second trimestre pourrait s'en ressentir. Il est non moins certain que ces pays profitent des tensions actuelles pour rattraper voire dépasser ce que l'inflation et la dévalorisation du dollar leur avaient repris depuis 1973. Mais la pénurie actuelle ne saurait leur être entièrement imputée.

Depuis quelques jours, l'Europe a trouvé un autre cible : la décision américaine d'aider les compagnies — au moyen d'une péréquation garantissant à celles-ci une prime de 5 dollars — à s'approvisionner sur le marché libre. Celle-ci était incontestablement maladroite, puisqu'elle ne pouvait que contribuer à la hausse des prix. Et, de fait, la réaction du marché de Rotterdam a été immédiate. Mais le prétexte n'est-il pas mal choisi ? Que font depuis des mois les pays européens ?

Lorsque, le 10 février, la France a ajouté à la répercussion mécanique du prix du brut, des coûts du fret et des cours du dollar 2 centimes « exceptionnels et temporaires » *par litre de produit, c'était de façon avouée pour* « faciliter l'importation de fuel domestique et de gazole », *donc pour acheter à Rotterdam. Quant à la République fédérale d'Allemagne, la liberté de ses prix intérieurs lui laisse toute latitude.*

Si, aujourd'hui, les stocks allemands sont supérieurs de près de trente jours aux stocks français, c'est, vraisemblablement, parce qu'outre-Rhin on a acheté des produits pétroliers à n'importe quel prix. La solidité de l'économie allemande et du mark le permet. Lorsque, le 6 juin, le ministre de l'économie, M. Lambsdorf, affirmait : « Je préfère un marché libre avec du pétrole à un marché contrôlé sans pétrole », *c'était presque un aveu. Certes, la responsabilité américaine dans la crise actuelle est forte, mais, jusqu'à la mesure du 25 mai, les États-Unis avaient fait pression sur leurs compagnies pour qu'elles évitent de s'approvisionner à des prix spéculatifs. Voilà qui était plus sage que bien des attitudes européennes.*

Les « affreux spéculateurs » de Rotterdam

Restent enfin « les affreux spéculateurs » *de Rotterdam, dénomination facile pour des négociants qui résident dans le monde entier. Mais peut-on parler de surprise ? Le marché pétrolier libre existe depuis des lustres et l'on sait depuis des années que, avec sa trentaine de millions de tonnes par an et ses prix purement marginaux, il permet à certains moments d'équilibrer offre et demande. Quant aux cotations, que publie depuis 1967 la revue américaine* Platt's Oilgramm, *voilà longtemps qu'elles ont été dénoncées comme fournissant* « une image toujours trouble et souvent déformée de prix à tendance purement marginale ». *Pourquoi, dès lors, la plupart des pays européens ont-ils fait référence à ces cotations ? Et pourquoi ces pays, malgré le danger, ont-ils laissé faire ? Il y a moins d'un an le monde regorgeait de pétrole, Rotterdam était orienté à la baisse et la France, qui élaborait sa nouvelle politique pétrolière, reconnaissait aux compagnies le droit de s'approvisionner pour 20 % sur ce marché « spot ».*

Il n'est pas question de mésestimer l'utilité des propositions lancées ces dernières semaines : obtenir, à Tokyo, la convergence des politiques énergétiques des pays industrialisés, entreprendre avec les pays producteurs les rencontres indispensables à une meilleure compréhension réciproque (à l'instar de celle qui doit réunir, à la fin du mois de juin, les Européens et le comité de stratégie à long terme de l'OPEP), mieux contrôler le marché de Rotterdam et ses cotations, voire obtenir la transparence des activités des compagnies sont des actions indispensables.

Mais il ne faut pas perdre de vue que la cause principale des déséquilibres actuels réside dans l'incapacité des pays consommateurs — et d'abord des États-Unis — à restreindre leur appétit et à mettre en œuvre les dispositions nécessaires. L'Agence internationale de l'énergie l'a rappelé le 6 juin, les économies d'énergie sont partout « à la traîne », la consommation est encore bien souvent « subventionnée » par le maintien de prix intérieurs inférieurs aux cours mondiaux, les productions de charbon et d'électricité d'origine nucléaire sont souvent freinées.

Depuis octobre, la crise iranienne a restreint l'offre mondiale et, pourtant, jamais la consommation pétrolière n'a été aussi forte que cet hiver. Cela n'est de la faute ni des Arabes ni des spéculateurs de Rotterdam.

BRUNO DETHOMAS.

● *L'indice trimestriel de la production industrielle de France* dans le bâtiment et les travaux publics, calculé par l'INSEE, a augmenté de 2,3 % au quatrième trimestre de 1978 par rapport au troisième trimestre. En un an (quatrième trimestre 1978 comparé au quatrième trimestre 1977) la progression a été de 5,6 %.

● RECTIFICATIF. — Dans l'article intitulé « Le quatrième festival des travailleurs immigrés » (*le Monde* du 6 juin), nous aurions dû dire que le texte de la charte revendicative avait été signé « *par plus de vingt associations autonomes* de travailleurs immigrés de France, de Belgique, de Hollande et d'Allemagne *et soutenu* par sept organisations (dont le CLAP, le FASTI, le CUFI, le M.R.A.P. de Strasbourg) », et non *signé* « par sept organisations (dont le CLAP, le FASTI...) », comme nous l'avons écrit par erreur.

ÉTRANGER

DEUX BONS INDICES POUR L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE

● Ralentissement de la hausse des prix de gros.

● Croissance soutenue des investissements industriels.

Les prix de gros aux États-Unis ont progressé de 0,4 % en mai, contre 0,9 % en avril. Cette hausse est la plus faibles enregistrée depuis neuf mois.

Le département du travail a précisé que pendant le mois de mai les prix de gros des produits alimentaires avaient baissé de 1,3 %, en raison principalement d'un recul sensible des prix de la viande de bœuf. Les prix des autres produits de consommation ont, par contre, augmenté de 1 %. Cette progression reflète essentiellement une augmentation de 5,2 % du prix de l'essence, qui enregistre ainsi, depuis le début de l'année, une hausse totale de près de 12 %.

Le département américain du commerce vient d'autre part de faire connaître ses prévisions, qui tablent sur une croissance de 4,5 % en volume des investissements industriels et biens d'équipement, soit à peu de chose près le même taux d'expansion que celui enregistré en 1978 (5 %).

L'économie américaine va subir « *un véritable ralentissement* », mais celui-ci sera « *modéré et de courte durée* », a déclaré, jeudi soir 7 juin, à New-York, le secrétaire au Trésor, M. Michael Blumenthal.

Au cours d'un dîner de l'Association des journalistes financiers, M. Blumenthal a souligné que les États-Unis ne connaîtraient sûrement pas une récession comme celle de 1974, mais plutôt une période de « *consolidation* » de l'économie.

Les mois à venir « *ne seront pas faciles* » dans la mesure où l'administration doit aussi lutter contre l'inflation, a-t-il ajouté. Le gouvernement ne poussera pas volontairement le pays dans la récession pour lutter contre l'inflation. *Une telle politique* serait « *socialement et moralement inacceptable* », a affirmé M. Blumenthal.

Le secrétaire au Trésor a estimé que l'augmentation de 33 % des prix du pétrole depuis décembre allait provoquer dans les pays de l'O.C.D.E. une baisse de 1 % du taux de croissance et une augmentation de 1 % à 1,5 % de l'inflation. L'impact sur les États-Unis sera un peu moindre, a-t-il dit. Cela souligne la nécessité d'une politique coordonnée en matière d'énergie, a-t-il conclu.

GRANDE-BRETAGNE

● *Les prix des produits alimentaires frais* en Grande-Bretagne ont augmenté de 17,3 % au cours de l'année budgétaire terminée en mars, vient d'annoncer la commission des prix. Au cours de l'année précédente, ces prix avaient diminué de 2,8 %. Ce renchérissement est attribué principalement aux fruits et légumes (en hausse de 30 %, contre une baisse de 23 % les douze mois précédents), à la viande (15 % de plus, contre 10 %), aux poulets et aux œufs. — (*A.F.P.*)
R.F.A.

R.F.A.

● *Les carnets de commandes des industriels ouest-allemands* se sont gonflés en mars-avril selon les chiffres officiels. Par rapport à la période correspondante de 1978, les commandes auraient progressé de 12,5 %, celles de biens d'investissement de 12 %, celles de biens de consommation de 8,2 %, et celles de matières premières et biens de production de 16 %. Le rapport du ministère note également une « *nette progression de la production industrielle* » en avril.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép −		Rep. + ou Dép −		Rep. + ou Dép −	
$ E.-U. ..	4,4245	4,4280	— 90	— 50	— 165	— 120	— 330	— 250
$ can. ...	3,7620	3,7665	— 110	— 55	— 205	— 140	— 390	— 305
Yen (100).	2,0080	2,0115	+ 35	+ 70	+ 85	+ 125	+ 290	+ 350
DM	2,3130	2,3175	+ 30	+ 75	+ 80	+ 125	+ 235	+ 305
Florin ...	2,1130	2,1165	— 15	+ 20	— 15	+ 25	— 25	+ 35
F.B. (100).	14,3850	14,4040	— 85	— 30	— 250	— 85	— 630	— 275
F.S. (100).	2,5520	2,5570	+ 120	+ 155	+ 260	+ 300	+ 800	+ 870
L. (1 000).	5,1784	5,1838	— 230	— 155	— 435	— 360	—1045	— 895
£	9,1370	9,1475	— 285	— 205	— 570	— 455	—1370	—1180

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 3/16	5 11/16	5 1/2	5 7/8	5 13/16	6 3/16	6 9/16	6 15/16
$ E.-U. ..	10 1/8	10 1/2	10 3/16	10 9/16	10 5/16	10 11/16	10 3/8	10 3/4
Florin ...	7 1/4	7 7/8	7 15/16	8 7/16	8 3/16	8 15/16	8 7/8	9 5/8
F.B. (100)	7 1/2	8 3/4	8 3/16	8 15/16	8 7/8	9 5/8	9 3/8	10 1/8
F.S.	1 1/8	1 1/2	1 11/16	2 1/16	1 3/4	2 1/8	2 9/16	2 15/16
L. (1 000).	10 3/4	12 1/4	12 1/4	13 1/4	12 5/8	13 1/2	12 3/4	13 1/2
£	10 1/4	11 3/4	11 3/8	12 1/4	11 5/8	12 3/8	11 11/16	12 1/2
Fr. franç..	8 1/2	9 1/2	10 3/4	11 5/8	10 15/16	11 11/16	11	11 3/4

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

SOCIAL

La fin du conflit à la Solmer

N'y a-t-il que des vaincus ?

Déclenché le 5 avril par une première mise en chômage technique du personnel, à la suite d'une série de grèves sectorielles, le conflit de l'usine sidérurgique Solmer, à Fos-sur-Mer (Bouches-du-Rhône), aura pris fin le lundi 11 juin, l'ensemble des installations devenant opérationnelles dès le 9 juin. Cinq mille quatre cents travailleurs sur sept mille ont été touchés par les deux fermetures successives de l'entreprise. Le bilan de ce conflit, le plus long et le plus dur qu'ait connu la Solmer, apparait assez maigre pour l'intersyndicale (C.F.D.T., C.G.T., C.F.T.C.), qui s'est heurtée à l'intransigeance de la direction.

De notre correspondant régional

Fos-sur-Mer. — *« Il n'y a que des vaincus... »* C'est le constat que dresse, du plus long et du plus dur conflit de la Solmer, le directeur administratif de l'usine de Fos, M. Pierre Silve. Apparemment, en effet, ni la direction ni les syndicats ne peuvent estimer avoir remporté la partie. *Mais le bilan doit être nuancé.* Les syndicats reconnaissent volontiers que les résultats obtenus sont faibles par rapport aux revendications d'origine, qui *consistaient en une augmentation uniforme de 300 francs par mois*, une harmonisation des salaires ainsi qu'un aménagement du temps de travail. Deux autres questions s'étaient ajoutées au cours du conflit : l'indemnisation du chômage technique décidé par la direction et l'annulation des sanctions prises à l'encontre de plusieurs salariés et délégués. Seul acquis réel : le relèvement de la prime semestrielle d'entreprise, qui correspondait auparavant à un demi-mois de salaire et dont le plancher a été fixé à 1 900 francs. Cette mesure ne concerne toutefois qu'un peu *plus de mille salariés — sur plus de sept mille, —* pour lesquels elle se traduit par une augmentation moyenne de 200 francs par semestre. Les 1 900 francs en question ne sont pas d'autre part indexés et subiront les effets rapides de l'érosion monétaire. *Toutes les autres propositions de* la direction ne visent qu'à atténuer les conséquences financières du conflit, sans constituer pour autant une indemnisation du *chômage technique*, puisqu'il s'agit pour l'essentiel d'avances remboursables, à l'exception d'une prime fixe de redémarrage de 200 francs ou de 300 francs (1).

Les syndicats estiment avoir néanmoins des sujets de satisfaction. *« Le conflit*, affirme M. Pierre Carré, *délégué C.G.T., a montré que les travailleurs se battaient pour une revendication parfaitement justifiée : le maintien du pouvoir d'achat dans une usine particulièrement performante.* » M. Marcel Grignard, délégué C.F.D.T., se déclare persuadé, *lui*, que les événements de ces deux derniers mois *« ont fait progresser considérablement la conscience collective des travailleurs ».*

La direction, *de son côté, n'a* certes pas cédé aux revendications syndicales, mais le conflit lui a coûté très cher. Combien ? Elle se refuse tactiquement à fournir des chiffres, que l'opinion pourrait juger avec sévérité. Il est certain que les pertes subies du fait de la prolongation du chômage technique sont incomparablement supérieures au coût des revendications, *« au moins dix fois plus sur une année », déclarent les syndicats.* L'augmentation des salaires réclamée correspondait, en incluant les charges sociales et dépenses supplémentaires, à 34 millions de francs, *soit 6,8 %* de la masse salariale ; celle-ci n'entrant que pour 21,4 % dans le coût de fabrication de l'acier, la répercussion des 300 F sur le prix de vente aurait probablement été inférieure à 1 %, estiment les syndicats. La société, ajoutent-ils, aurait donc pu « encaisser » *aisément* un surcoût aussi minime.

Les affirmations de la direction selon lesquelles elle est allée *« jusqu'au bout » de ses possibilités financières ne sont pas entièrement convaincantes.* Le coût final du conflit les rend déjà relatives. L'enjeu dépassait en fait largement le cadre de la Solmer, *comme le directeur général de la* société, M. Raymond Vidal, l'a lui-même reconnu (*le Monde* du 18 mai 1979). *« Si nous avions accordé quelque chose ici, ce qui était impensable dans le contexte actuel de la sidérurgie française, cela aurait « torpillé » notre balance commerciale »*, déclare de son côté M. Silve.

Le conflit de la Solmer aura également mis en évidence le recours par la direction à l'« arme » du chômage *technique* pour combattre les grèves de harcèlement. Cette mesure s'apparente-t-elle, comme l'affirment les syndicats, à un « lock-out » évidemment illégal ? *Les tribunaux seront* appelés à trancher bientôt, puisque les syndicats ont introduit des actions en référé pour faire la preuve que l'activité aurait alors pu se *poursuivre. La direction soutient*, elle, que la désorganisation de la chaîne de production rendait la mise en chômage nécessaire. *« Depuis la fin de novembre*, indique M. Silve, *il y a eu cinquante-cinq grèves bouchons, dont la majorité en février et mars. Nous nous trouvions dans une situation acrobatique et voulue, car le but déclaré des syndicats était de « gripper la machine » et de faire perdre 50 000 tonnes d'acier par mois à la société. Disons que le chômage technique est pour nous un moyen de défense. »*

Toute revendication est-elle désormais vouée à l'échec ? Les syndicats *affirment* qu'une phase du conflit seulement est achevée, mais que *« la combativité du personnel reste très forte »* et que *« de nouveaux débrayages ne sont pas à exclure ».* Ils reconnaissent cependant que, *« pour aboutir, il faudra désormais donner au mouvement une dimension plus large et non circonscrite dans le cadre d'une seule usine, fût-elle aussi importante que celle de la Solmer ».*

GUY PORTE.

(1) En 1976, à l'issue d'un mois de chômage technique, la direction avait accordé une prime de reprise supérieure, allant de 250 F à 500 F.

APRÈS L'ANNONCE DE MESURES SOCIALES PRISES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

Conformément au programme...

La *référence* au « programme de Blois » est devenue un leitmotiv des communiqués du conseil des ministres. Avec une constance bien compréhensible, le gouvernement souligne chacune de ses décisions qui le rapprochent des objectifs annon*cés le 7 janvier 1978 dans le chef*-lieu du Loir-et-Cher. Qui parfois aussi *permettent* de l'atteindre.

Parmi les trente objectifs d'action et les cent dix propositions formulées il y a un an et demi par le premier ministre, figuraient un certain nombre de mesures destinées à favoriser la famille ou concernant les personnes âgées et les femmes. Les décisions prises au cours du conseil des ministres *du 6 juin* échappent de ce fait à l'aspect circonstanciel que *la période électorale aurait pu laisser* supposer. Elles y échappent d'autant plus que le « programme de Blois » avait, sur certains points, fixé un calendrier précis auquel il est loisible de se référer.

Ainsi était-il précisé que le montant de l'ensemble des prestations familiales serait revalorisé et qu'une famille de trois enfants, *bénéficiant* du complément familial, percevrait *au 1er juillet 1979 au moins* 1.000 F par mois. Nous y sommes, et à l'heure dite. De même se vérifie la volonté gouvernementale de garantir le pouvoir d'achat des allocations familiales et de le faire progresser d'au moins 1,5 % par an.

Si tous les rendez-vous sont honorés de la sorte, il faut s'attendre que le minimum vieillesse soit de *son côté* augmenté d'un peu plus *de 8 % d'ici à la fin de l'année.* Car, s'il a été porté à 27 600 F pour *un couple le 6 juin, il doit, pour que* soit respecté le « programme de Blois », atteindre 30 000 F toujours pour un couple avant décembre prochain. Sa progression, qui est de l'ordre de 165 % en cinq ans, le fait représenter aujourd'hui 62 % du SMIC contre seulement 49 % en 1974.

Ce sont essentiellement ces deux points, prestations familiales et minimum vieillesse, qui permettent de *souligner l'adéquation entre les pro*messes gouvernementales et leur réalisation. Car ce qu'il a été dit des femmes au conseil des ministres de mercredi, et plus particulièrement des femmes seules, s'apparente davantage aux bonnes intentions. *« L'important effort de solidarité nationale qui a été engagé » ou « l'attention particulière qui sera portée aux ressources des veuves »* sont *des clauses de style d'autant plus* compréhensibles que, pour ce qui est de l'amélioration de la vie des femmes, ni chiffres ni dates précises n'avaient été retenus par le gouvernement en janvier 1978. Les projets esquissés sur ce point, pour aussi intéressants qu'ils paraissent, ne sauraient donc être mesurés à l'aune *du « programme de Blois ».*

On peut évidemment, pour ce qui *concerne les deux promesses* tenues, rappeler qu'elles s'inséraient dans un contexte de stabilité des prix et de non-progression des charges sociales et fiscales qui ne se retrouve pas aujourd'hui. Le fait que l'inflation ait atteint depuis janvier 1978 quelque 13 % rogne la signification actuelle des 1 000 F et *30 000 F promis. On peut aussi rap*peler que les intentions gouverne*mentales* avaient été jugées à l'époque trop modestes par l'opposition, et que leur réalisation coûte moins cher qu'il ne faudrait. Mais cette double remarque n'atténue qu'en partie le succès que représente, pour le gouvernement, le fait d'avoir tenu ses engagements.

FRANÇOIS SIMON.

LES NOUVEAUX HONORAIRES MÉDICAUX

Les nouveaux tarifs des honoraires *médicaux fixés* par un avenant entre les caisses d'assurance-maladie et la Fédération des médecins de France sont appliqués depuis le 1er juin. La consultation est inchangée : 40 F pour le généraliste et 60 F pour le spécialiste. En revanche, le tarif de la visite *est majorée de 5 F : soit* 58 F (au lieu de 53 F) pour le généraliste, 76 F (au lieu de 71 F) pour *le spécialiste*, 108 F (au *lieu* de 103 F) pour le neuro-psychiatre.

La valeur de diverses lettres-clés est relevée : 8,70 F au lieu de 3,30 F pour le K (chirurgie), 7 F (6,60 F) pour le Z (électrocardiologie). Le forfait accouche*ment passe de 550 F à 650 F.*

Si l'on tient compte des augmentations déjà appliquées en février et de celles prévues au 1er octobre prochain, le relèvement « en niveau » des honoraires sera de 8,44 % en 1979 et de 9,58 % « en masse ».

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

TRAILOR

CONTAINERS, REMORQUES, SEMI-REMORQUES
LOCATION,
EQUIPEMENT POIDS LOURDS
CHIFFRE D'AFFAIRES GROUPE :
653 MILLIONS DE FRANCS H.T.
2 500 PERSONNES

Réunis le 22 mai 1979 en assemblée générale ordinaire, sous la présidence de M. René More, président-directeur général, les actionnaires ont approuvé les comptes consolidés du groupe pour l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice net de 7 534 000 F avant provision pour investissements de 442 000 F, ainsi que les comptes de Trailor S.A. dont le bénéfice net ressort à 8 461 000 F.

Toutes les résolutions ont été adoptées à l'unanimité.

Le dividende fixe à 20 F (30 F, avoir fiscal compris) sera payé le 25 juin 1979 contre détachement du coupon n° 7.

A l'issue de cette assemblée ordinaire, les actionnaires, réunis en assemblée extraordinaire, ont autorisé le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, à concurrence d'une somme totale de 15 007 200 F par voie d'incorporation de réserves et primes de fusion.

Le conseil d'administration, réuni par la suite, a décidé, dans un premier temps, d'augmenter, par élévation du nominal de chaque action de 100 F, à 125 F le capital de 5 002 400 F pour le porter à 25 millions 012 000 F par incorporation d'une partie de la réserve spéciale de réévaluation ordinaire.



PARCOR

L'assemblée du 1er juin 1979 a approuvé les comptes de l'exercice 1978 et les résolutions proposées par le conseil d'administration.

Elle a décidé la mise en distribution d'un dividende net de 21 F par action (revenu global, 31,50 F), égal à celui versé l'an dernier, mais s'appliquant à un nombre d'actions accru de 50 % par suite de l'attribution gratuite d'actions réalisée au début de l'année, dans la proportion d'une nouvelle pour deux anciennes.

Ce dividende sera mis en paiement à compter du 15 juin contre remise du coupon n° 28.

A fin mai, le chiffre d'affaires consolidé, hors taxes, est en augmentation de 20 % par rapport au chiffre correspondant de l'an dernier. *Les ventes du secteur pharmacie* (spécialités remboursables et produits grand public), qui contri*buent pour 75 % au total, ont* progressé d'un pourcentage équivalent.

Les perspectives pour 1979 sont favorables.

VOLVO

RÉSULTATS
DU PREMIER TRIMESTRE 1979
Ventes : + 25 %
Bénéfices : + 55,6 %

Les ventes du groupe Volvo, pour le premier trimestre 1979, ont été de 5 320 millions de couronnes suédoises contre 4 260 millions lors du premier trimestre 1978, soit un bond spectaculaire de 25 %. Il faut souligner que les ventes du premier trimestre 1978 avaient déjà progressé de 24 % par rapport à la même période en 1977.

En 1979, comme en 1978, 77 % de ces ventes ont été réalisées hors de Suède.

(*Note :* Volvo France connaît un même succès de ventes. Ses résultats au premier trimestre 1979 sont de 272,7 millions de francs, soit une forte augmentation de 26,3 % par rapport à la même période de 1978.)

Les bénéfices d'exploitation du groupe Volvo, après amortissement, sont de 235 millions de couronnes suédoises pour le premier trimestre 1979 contre 151 millions de couronnes suédoises lors de la même période en 1978, soit une progression de 55,6 % (le bénéfice du premier trimestre 1978 était déjà en progression de 17 % par rapport à celui de la même période en 1977).

S.I.M.N.O.R.

L'assemblée générale, tenue le 29 mai, sous la présidence de M. Hervé Derely, a approuvé les comptes et le bilan de l'exercice 1978 et décidé de distribuer, au titre de cet exercice, un dividende de 8,50 %, soit 12 891 712 F aux 1 million 516 672 actions.

Celui-ci sera payé dès le 1er août prochain :

— au coupon n° 36 A, 6,48 F soumis à l'impôt sur le revenu ;

— au coupon n° 36 B, 2,02 F exonéré d'impôt.

Le président a confirmé le maintien d'un excellent taux d'occupation des immeubles, à l'exception des bureaux de Garges-lès-Gonesse. Il a insisté sur l'amélioration de la trésorerie et confirmé son souci de maintenir le patrimoine en excellent état d'entretien et sa volonté d'assurer, par arbitrage, son renou*vellement progressif.*

HENKEL-FRANCE

Nous précisons que le communiqué « Exercice 1978 bénéficiaire » paru dans notre numéro daté 7 juin 1979 concernait bien Henkel-France et non Henkel comme indiqué en titre par erreur.



COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES

I. — Au cours de sa séance du 6 juin, le conseil a examiné les états *consolidés du groupe Total pour* l'exercice 1978. Les résultats sont les suivants, en millions de francs *(M.F.)* :

	1977	1978
Chiffre d'affaires hors taxes	53 440	56 313
Marge brute d'autofinancement	2 873	3 328
— amortissements	— 2 274	— 2 583
— provisions	— 339	— 294
Bénéfice net du groupe	260	451
• Part de C.F.P.	134	271
• Part des minoritaires	126	180

1. La réévaluation légale des immobilisations ayant été effectuée en 1978 par les sociétés françaises du groupe, le bilan consolidé a été établi sur la base des bilans réévalués de ces sociétés. Pour les filiales étrangères, des réévaluations « pro-forma » calculées selon des méthodes analogues à celles appliquées par les sociétés françaises ont été intégrées en consolidation.

Les effets de la réévaluation ont été neutralisés au niveau du compte de résultats consolidés, comme ils le sont au niveau des comptes sociaux des sociétés françaises concernées.

2. Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice est de 56 313 M.F., en progression de 5 % sur l'exercice précédent. Les tonnages de pétrole brut et de produits pétroliers vendus en 1978 s'élèvent à 82 millions de tonnes, montant proche de celui de l'exercice précédent, alors que les ventes de gaz naturel progressent de 1,2 à 3,2 milliards de mètres cubes.

3. La marge brute d'autofinance*ment s'établit à 3 328 M.F.* en progression de 16 % sur l'exercice précédent. Les amortissements sont de 2 891 *M.F., dont 308 M.F. d'amor*tissements supplémentaires, qui sont consécutifs à la réévaluation des *immobilisations et, comme tels,* repris sur le poste « écart de réévaluation » ; le montant d'amortisse*ments comparable à celui de 1977* est ainsi de 2 583 M.F.

4. Le bénéfice net du groupe est en sensible progression à 451 M.F., contre 260 M.F. en 1977. Cette progression correspond pour l'essentiel à la mise en œuvre des productions nouvelles du groupe, au redressement des résultats des filiales de raffinage et de distribution en Europe au cours des derniers mois de l'exercice et à l'amélioration des résultats de change reflétant la bonne tenue du franc français.

5. Les investissements nets se sont élevés à 3 063 M.F. contre 3 724 M.F. en 1977 ; 47 % ont été *réalisés en Europe et 15 % en Amé*rique du Nord. Du fait de l'achèvement des principaux travaux de *développement entrepris en mer* du Nord, la part des secteurs exploration et production dans le total des investissements a *été* de 57 % contre 66 % en 1977.

Le taux de couverture des investissements par l'autofinancement s'établit en 1978 à 98 %, contre 70 % pour l'exercice précédent. Compte tenu de l'augmentation de capital réalisée au cours du quatrième trimestre par la Compagnie française des pétroles, le ratio d'endettement du groupe à fin 1978 s'établit, dans ces conditions, à 0,40 contre 0,45 au 31-12-1977.

II. — Au cours des premiers mois de 1979, l'amélioration qui avait déjà marqué la fin de l'exercice 1978 s'est poursuivie et amplifiée ; en particulier les résultats de secteurs déficitaires jusqu'à une date récente (raffinage, distribution, pétrochimie) sont devenus positifs.

Si les conditions d'exploitation qui prévalent depuis le début de l'année ne se détériorent pas, la marge brute d'autofinancement et le résultat consolidé de 1979 devraient enregistrer une progression substantielle sur ceux de l'exercice 1978, permettant de se rapprocher d'une rentabilité normale des capitaux engagés.

III. — Par ailleurs, au cours de la même séance, le conseil a arrêté les conditions de l'émission d'obligations convertibles dont le principe avait été décidé précédemment.

Le montant en sera de 381 millions 675 000 F réparti en 1 million 908 375 obligations de 200 F nominal, convertibles chacune en une action de 50 F nominal de la catégorie B à compter du 1er janvier 1980. Le taux d'intérêt sera de 7,5 % l'an pendant une durée de trois ans et demi, puis de 8 % l'an pendant les quatre années suivantes et enfin de 9 % l'an pendant les cinq dernières années ; le coupon sera payable le 1er janvier de chaque année. L'emprunt aura, en l'absence de conversion, une durée de vie totale de douze années et demie et sera remboursé en dix annuités constantes de principal et d'intérêt, dont la première interviendra le 1er janvier 1983. Dans la même hypothèse, compte tenu de primes de remboursement croissantes, le rendement actuariel brut ressort, à la date du 29 juin 1979, à 9,40 % l'an.

La souscription sera réservée aux actionnaires pendant une période de quinze jours débutant le 14 *juin* prochain, à raison d'une obligation pour quatorze actions détenues. A *partir du 29 juin et jusqu'au 13 juil*let inclus, les obligations seront offertes au public.

GROUPE SELLIER-LEBLANC

Les comptes consolidés qui viennent d'être établis permettent de comparer l'activité du groupe en 1978 à celle de 1977 :

	(en milliers de francs) 1978	1977	Variation en %
Chiffre d'affaires hors taxes	935.300	820.500	+ 14 %
Amortissements	52.100	50.900	+ 2,4 %
Résultat d'exploitation	28.400	20.200	+ 41 %
Impôt sur les sociétés	16.100	13.100	+ 23 %
Bénéfice net	13.300	10.100	+ 32 %
Marge brute d'autofinancement	76.100	68.600	+ 11 %
Investissements	64.100	73.000	— 12 %

Ces résultats prennent en compte ceux des Etablissements Abel Bresson *dont Sellier-Leblanc a pris le contrôle en 1978.*

La situation nette consolidée s'élève, au 31 décembre 1978, à 145,7 millions de francs (contre 128,5 millions de francs au 31 décembre 1977), dont *8,1 millions de francs d'intérêts hors groupe.*

RAPPEL DES PRINCIPALES ACTIVITÉS ET SOCIÉTÉS DU GROUPE SELLIER-LEBLANC

1) *Combustibles et chauffage :*
— Sellier-Leblanc Combustibles S.A. (charbons et fuels pour industries et foyers domestiques) ;
— *Acova (radiateurs acier sur mesure Runtal, convecteurs électriques).*

2) *Matériaux routiers et activités connexes :*
— S.A. des Carrières de La Meilleraie (carrières de pierres destinées *essentiellement à la viabilité) ;*
— Sellier-Leblanc Agrégats-Matériaux S.A. (vente et fabrication de matériaux routiers) ;
— *La Ligne* Blanche (signalisation au *sol des chaussées et voies de* circulation).

3) Eaux minérales et boissons diverses :
— *Société des Eaux de Volvic (eau minérale, boissons au jus de fruits* et diététiques, Oasis et Yin) ;
— Ets Abel Bresson (sirops de fruits Bresson, Bob et Citron Bress, Vins V.D.Q.S. *Corbières).*

4) Conditionnement à façon :
— Alizol S.A. (conditionnements aérosols, liquides, poudres et pâtes).

5) *Immobilier et financier :*
— Ets Sellier-Leblanc, société mère ;
— Selfilia.

BANQUE LIBANO-FRANÇAISE (France)

R.C. PARIS B 305 009 581
SIRENE 305 009 581 000 29

L'assemblée générale ordinaire de la Banque libano-française (France), s'est réunie le 8 mai 1979 sous la présidence de M. *Gilles Doubrère*, au 44, rue de Courcelles, Paris-8e.

Elle a approuvé les comptes de *l'exercice 1978, qui font ressortir* après amortissements, provisions et impôts, un bénéfice net de *4 086 874,92 F contre 4 537 670,50 F* pour l'exercice 1977.

Comme l'année précédente, elle a décidé d'affecter la *totalité* du bénéfice aux réserves légale et générale de la banque.

Au 31-12-1978, le total du bilan s'élevait à 1 313 955 605,16 F et le hors-bilan à 544 716 666,35 F contre respectivement 875 766 024,71 F et 324 365 464,77 F au 31-12-1977.

BANQUE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU MARAIS B.I.C.M.

L'assemblée générale s'est tenue le 31 mai 1979 sous la présidence de M. Louis Maillard, par ailleurs président du Comptoir Lyon Alemand Louyot, société mère de la Banque industrielle et commerciale du Marais.

L'assemblée a approuvé les comptes de l'exercice 1978, second *exercice* social de la B.I.C.M.

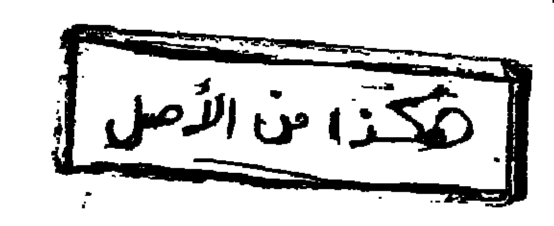
Au 31 décembre 1978, le total du bilan, établi selon le nouveau plan comptable, s'élève à 380 222 266,01 F contre 356 111 142,72 F au 31 décembre 1977.

Après amortissements et provisions diverses, le bénéfice de l'exercice ressort à 1 830 956,56 F contre 1 017 337,54 F en 1977.

Il sera procédé à la distribution *de dividendes pour 300 000 F, soit* 2,50 F par action, plus 1,25 F d'impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal). Rappelons que, pour son premier exercice, la B.I.C.M. n'avait pas distribué de dividende, les résultats ayant été intégralement reportés en réserves.

Conformément à la politique qu'elle s'était fixée, la B.I.C.M. poursuivra ses actions de développement vers la clientèle traditionnelle du groupe : métiers d'art, orfèvrerie, bijouterie, joaillerie.

La banque prolongera également ses efforts vers les entreprises *d'autres secteurs de l'activité éco*nomique, comme elle l'a fait tout au long de l'année 1978.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
7 JUIN

La hausse se poursuit

Vigoureusement amorcé mercredi, le mouvement de hausse des valeurs françaises s'est poursuivi au même rythme jeudi à la Bourse de Paris. En effet, l'indicateur instantané de la Chambre syndicale en progrès de 1,1 % dès l'ouverture de la séance a terminé à + 1,4 % environ.

Comme la veille, les pétroles ont pris la tête du mouvement, serrés de près cette fois par le bâtiment et le matériel électrique, la hausse s'étendant progressivement à l'ensemble des compartiments. Les meilleures performances ont été réalisées par Paris-France, Europe n° 1 et la Compagnie française des pétroles (9 à 10 %), tandis que Locabail et UTA cédaient 7 à 8 %.

A noter également la chute de 5 % subie par l'emprunt 4 1/2 % 73. Il est vrai que le napoléon a lui aussi baissé, revenant de 335 francs à 329,30 francs. Le lingot s'est certes montré un peu plus résistant mais n'a pu éviter de perdre 20 francs à 41 980 francs.

Ce recul des prix de l'or, lié en partie à l'effritement des cours à Londres, et ce, malgré la vente mensuelle du F.M.I. qui s'est déroulée à un prix proche de celui du marché (280,39 dollars l'once), a provoqué une baisse générale des mines d'or.

La Bourse de Paris anticipe-t-elle en ce moment une amélioration économique à venir ? Autour de la corbeille, personne n'est prêt à le parier, beaucoup insistant sur la faiblesse relative des transactions, ce qui facilite la tâche des investisseurs institutionnels, encore largement responsables du mouvement de hausse. Déjà souligné hier, le phénomène d'entraînement qui incite de nombreux vendeurs à se racheter rapidement, n'est pas à négliger. La clientèle particulière, les gérants de portefeuille et les SICAV Monory semblent se cantonner dans une prudente expectative. La nouvelle hausse du loyer de l'argent au jour le jour (8 %) n'est pas de nature à les rassurer...

LONDRES

Nouvelle baisse des mines d'or vendredi au Stock Exchange. Les industrielles s'effritent, de même que les pétroles. Seuls les fonds d'Etat sont stables. Tout le monde attend la publication de la balance commerciale pour ce 8 juin.

Or (ouverture) (dollars) 277 40 contre 276 85

VALEURS	CLOTURE 7/6	COURS 8/6
Beecham	578	578
British Petroleum (1)	12 42	12 9/32
Courtaulds	102 .	102
De Beers	454 ..	445 ..
Imperial Chemical	380 ...	378 ..
Rio Tinto Zinc. Cor.	316 ..	317 ...
Shell	390 ..	382 ...
Vickers	188	187 ..
War Loan 3 1/2 %	32 1/4	32 1/4
*West Driefontein	48 1/8	48 1/8
*Western Holdings	34 ...	32 3/4

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

ANGLO AMERICAN CORP. — L'exercice clos le 31 mars s'est soldé par un bénéfice net de 205,4 millions de rands contre 195,3 millions un an plus tôt, soit 90,2 cents par titre contre 89,9 cents. Le dividende final a été fixé à 32 cents par action, soit un total annuel de 46 cents contre 45,25 cents.

BRITISH PETROLEUM. — Le premier trimestre (au 31 mars) de l'exercice en cours s'est soldé par un bénéfice avant impôts de 724,1 millions de livres, soit un bénéfice net de 281,9 millions de livres contre 85,8 millions un an plus tôt pour la même période.

L'AIR LIQUIDE. — Une nouvelle attribution gratuite d'actions (1 pour 10) a été décidée. Les nouveaux titres, qui seront distribués en octobre prochain, auront droit au dividende de l'exercice 1979. En 1978, le groupe a réalisé un bénéfice net consolidé de 369,31 millions de francs contre 325,38 millions en 1977.

Taux du marché monétaire

Effets privés .... 8 ... %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	7/6	8/6
1 dollar (en yens) ..	220 10	220 25

NEW-YORK

Séance la plus active de l'année

Le mouvement de hausse amorcé quatre séances plus tôt s'est poursuivi jeudi à Wall Street et, en dépit des ventes bénéficiaires qui se sont abattues sur la cote, l'indice Dow Jones a terminé la séance en progrès de 1,47 point à 836,97. Le volume des transactions, en accroissement constant depuis quelques jours, s'est établi à son plus haut niveau de l'année : 43,53 millions d'actions (contre 40,10 millions la veille) ont changé de mains. Les investisseurs institutionnels, qui se sont échangés 557 « paquets » d'au moins 10 000 actions, sont en partie à l'origine de ce record.

Mais l'annonce d'un ralentissement de la hausse des prix de gros en mai (0,4 % contre 0,9 % en avril) et d'une hausse des intentions d'investissements industriels (+ 4,5 % contre + 3 % en avril) a incité nombre d'*opérateurs privés à revenir* en force sur le marché. Le fait que la progression de la masse monétaire a diminué d'une semaine à l'autre constitue également un facteur de satisfaction pour le Big Board. Mais ces statistiques n'ont été publiées qu'après la séance.

VALEURS	COURS 6/6	COURS 7/6
Alcoa	54 3/4	55 1/4
A.T.T.	58 ...	58 ...
Boeing	41 1/2	42 1/8
Chase Manhattan Bank	36 5/8	36 3/4
Du Pont de Nemours	127 7/8	127 3/4
Eastman Kodak	57 1/8	56 7/8
Exxon	52 ...	51 7/8
Ford	42 3/4	43 1/8
General Electric	50 1/4	50 1/4
General Foods	29 1/4	29 1/4
General Motors	58 3/4	58 7/8
Goodyear	16 5/8	18 3/8
I.B.M.	77 5/8	77 7/8
I.T.T.	27 7/8	28 1/8
Kennecott	22 1/8	22 1/4
Mobil Oil	75 1/4	76 ...
Pfizer	30 3/4	30 7/8
Schlumberger	72 3/4	72 7/8
Texaco	26 3/8	26 3/4
U.A.L. Inc.	25 5/8	24 5/8
Union Carbide	37 1/4	37 3/8
U.S. Steel	22 1/4	22 1/4
Westinghouse	18 3/8	18 5/8
Xerox	61 ...	60 5/8

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, Base 100 : 29 déc. 1978)

	6 juin	7 juin
Valeurs françaises ..	102,7	104,2
Valeurs étrangères ..	128,8	127,6

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	87,4	88,8

BOURSE DE PARIS - 7 JUIN - COMPTANT

[illegible]

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

[illegible]

VALEURS DONNANT LIEU A DES OPERATIONS FERMES SEULEMENT
o : offert ; C : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché

COTE DES CHANGES

MARCHE OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7.6	COURS DES BILLETS AUX GUICHETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	4 431	4 426	4 320	4 520
Allemagne (100 DM)	231 230	231 280	224 ..	238
Belgique (100 F)	14 387	14 380	13 400	14 100
Pays-Bas (100 fl.)	211 070	211 220	205 000	215
Danemark (100 krd)	80 120	80 120	78 500	83 500
Norvège (100 k)	85 350	85 300	82 500	87 500
Grande-Bretagne (£ 1)	9 200	9 147	8 900	9 400
Italie (1 000 lires)	5 131	5 179	5 000	5 400
Suisse (100 fr.)	255 360	255 240	249	262
Suède (100 krs)	101 000	101 000	97 500	103
Autriche (100 sch.)	31 365	31 390	31 300	32 250
Espagne (100 pes.)	6 700	6 691	6 691	6 950
Portugal (100 esc.)	8 875	8 865	8 500	10 500
Canada ($ can. 1)	3 770	3 757	3 670	3 900
Japon (100 yens)	2 011	2 013	1 920	2 020

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/6
Or fin (kilo en barre)	41700	41400
Or fin (en lingot)	42000	41980
Pièce française (20 fr.)	335	329 30
Pièce française (10 fr.)	228	225
Pièce suisse (20 fr.)	310	306 60
Union latine (20 fr.)	290	287 50
Souverain	366 50	370 60
Pièce de 20 dollars	1760 40	1774
Pièce de 10 dollars	1082 20	1036
Pièce de 5 dollars	550	590
Pièce de 50 pesos	1601	1589 60
Pièce de 10 florins	298 80	298 90

SICAV

[illegible]

HORS COTE

[illegible]

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

LE MONDE DES LOISIRS ET DU TOURISME

LIRE ÉGALEMENT



Le numéro du « Monde » daté 8 juin 1979 a été tiré à 573 565 exemplaires.

A B C D E F G

Après les violences du week-end de la Pentecôte

La 47e C.R.S. a quitté la Corse

Après les incidents de ces derniers jours, la 47e C.R.S., consignée depuis le 4 juin au Grand Hôtel et Continental, à Ajaccio, a quitté jeudi après-midi 7 juin la Corse par Bastia. Elle a embarqué sur le car-ferry « Provence » en direction de Marseille. Cette compagnie a été immédiatement remplacée par la 53e compagnie de Marseille, accompagnée par soixante-dix autres C.R.S. qui seront plus particulièrement affectés à la police de l'air et des frontières (PAF).

Le « Comité de soutien aux Corses emprisonnés » organise ce vendredi 8 juin, à 18 h. 30 à la salle de la Mutualité, un meeting.

Depuis plusieurs années, les C.R.S. se relaient en Corse à raison de deux unités chaque mois (soit environ deux cent cinquante hommes) cantonnées l'une à Ajaccio, l'autre à Bastia. Elles servent non seulement de réserve de maintien de l'ordre, mais assurent aussi des missions de police générale : à Ajaccio, par exemples, elles gardent la préfecture, le siège de la police judiciaire, le relais hertzien des P.T.T. et elles effectuent des patrouilles portées en ville. Il y a quelques semaines, une troisième compagnie a été envoyée en Corse et dispersée entre Ajaccio, Bastia, Bonifacio et Calvi. Officiellement affectée à la police de l'air et des frontières, elle a en fait pour but de surveiller les allées et venues des insulaires connus pour leurs sympathies autonomistes, à l'approche du procès de vingt et un d'entre eux devant la Cour de sûreté de l'Etat, le 14 juin prochain.

Il y a donc actuellement en Corse environ quatre cents fonctionnaires de C.R.S. — et vraisemblablement autant de gendarmes mobiles. Ce déploiement de force finit par donner à la population tout entière le sentiment de vivre en état d'occupation. La susceptibilité corse s'accommode de plus en plus difficilement de ce climat d'insurrection que les multiples incidents des dernières semaines sont encore venus alourdir.

Dans ces conditions, la direction générale de la police nationale envisage un renforcement des unités territoriales. Les corps urbains des commissariats d'Ajaccio et de Bastia recevraient chacun cinquante gardiens de la paix et gradés, mutés du continent et prélevés sur la création de mille emplois prévue au budget (à noter que ces deux corps urbains font déjà appel à des renforts temporaires d'une vingtaine d'hommes pour chaque ville).

La police urbaine corse sera donc largement surnuméraire au regard de la population administrée : le corps urbain de Bastia compte déjà environ cent soixante hommes, celui d'Ajaccio cent cinquante et celui de Corté une quarantaine.

Dans le même temps, on se montre désireux à la direction générale de redéfinir l'esprit des missions de la police en Corse. La fonction de maintien de l'ordre pourrait devenir plus discrète tandis que l'accent serait mis sur la sécurité générale de la population.

JAMES SARAZIN.

CINQ MILITANTS BRETONS DÉFÉRÉS A LA COUR DE SURETÉ DE L'ÉTAT ONT ÉTÉ INCULPÉS

(De notre correspondant)

Rennes. — Le coordonnateur présumé des deux « commandos » ayant commis puis revendiqué, au nom du F.L.B., les attentats du 30 mai 1979 à Bréhec, près de Plouezec (Côtes-du-Nord) contre la villa du chef du S.R.P.J. de Rennes, M. Roger Le Taillanter, et des 6 mars et 29 mai 1979 contre l'immeuble des renseignements généraux à Saint-Brieuc, M. Jean-Charles Grall, vingt-quatre ans, maçon en chômage, demeurant à Châteauneuf-du-Faou (Finistère), a été déféré ce vendredi matin, 8 juin, à la Cour de sûreté de l'Etat.

En même temps que lui a été déférée Mlle Marie-Noëlle Tréguier, vingt-deux ans, aide maternelle, demeurant à Saint-Aignan (Morbihan), au domicile de laquelle ont été découverts dissimulés dans une ruche, vingt kilos d'explosifs et des lettres à en-tête du F.L.B. MM. Hervé Le Bévillon, trente-deux ans, cafetier, à Rostrenen (Côtes-du-Nord), Claude Briant, vingt-quatre ans, éducateur, demeurant également à Rostrenen, et André Le Cunff, vingt-deux ans, menuisier à Cléguerec (Morbihan), qui ont reconnu être les auteurs de l'attentat du 29 mai et, pour les deux premiers, de celui du 6 mars, commis avec une troisième personne dont l'identité n'a pas été révélée, ont également été déférés à la Cour de sûreté de l'Etat. Ils ont été inculpés de destruction volontaire d'immeubles habités, par explosifs, de participation à une association de malfaiteurs et de détention d'explosifs.

CHRISTIAN TUAL.

[L'organisateur présumé de ces actions, M. Jean-Charles Grall avait été candidat aux élections municipales de 1977 dans la commune de Châteauneuf-du-Faou, obtenant 914 voix sur les 2 257 suffrages exprimés. Il avait ensuite adhéré à l'Union démocratique bretonne, d'où il avait été exclu en août 1978, en même temps que l'ensemble de sa cellule, pour avoir refusé de s'associer à la condamnation sans réserve du terrorisme prise par l'U.D.B.]



General Motors aurait renoncé à s'installer en France

Les projets de General Motors en Europe se précisent. Le *premier constructeur américain d'automobiles* devrait annoncer, lundi 11 juin, sa décision d'installer de nouvelles usines dans plusieurs pays européens. Il paraît douteux que la France soit concernée par ces projets, General Motors semblant avoir opté pour l'Espagne et l'Autriche.

Le premier groupe mondial d'automobiles (63,2 milliards de dollars de chiffre d'affaires) envisage depuis longtemps (*le Monde* des 6 janvier et 26 avril) d'élargir ses capacité de production en Europe. Ses usines installées essentiellement en R.F.A. (Opel), en Grande-Bretagne (Vauxhall) et en Belgique tournent à pleine capacité, avec une production d'environ un million de véhicules par an. Or le géant américain a décidé de lancer, dès 1982, sur le marché européen, une nouvelle « petite voiture » qui, pour être compétitive, devrait être produite à grande échelle (cinq cent mille véhicules par an environ). General Motors doit donc, pour ce faire, installer trois nouvelles unités de production : l'une pour le montage des voitures, la seconde pour l'emboutissage et la fabrication de divers éléments, la troisième pour fabriquer des moteurs.

La France, l'Espagne et l'Autriche étaient sur les rangs. Chacune présentait des avantages évidents : pour l'Espagne, une main-d'œuvre abondante, peu coûteuse — et peu syndiquée, — ainsi qu'une législation favorable à la production en grande série (*le Monde* du 27 mars) ; pour l'Autriche, des aides financières substantielles, une main-d'œuvre qualifiée et stable et un accès facile aux marchés de l'Est ; pour la France enfin, l'existence d'un marché de consommation important.

General Motors semble, en définitive, avoir choisi les deux premiers pays. M. Elliot Estes, président du groupe, a rencontré à Madrid M. Adolfo Suarez, premier ministre et il a laissé entendre, bien qu'aucun accord définitif n'ait été conclu, que G.M. pourrait installer l'usine de montage prévue, ainsi, sans doute, que l'unité d'emboutissage en Espagne. Le gouvernement espagnol serait disposé à assurer 20 % environ des frais d'installation, à condition que General Motors s'installe à Cadix ou à El Ferrol, régions particulièrement touchées par le chômage.

M. Estes, qui s'est également entretenu avec le chancelier Kreisky, a aussi laissé prévoir l'annonce prochaine d'une décision favorable, concernant l'usine de fabrication de moteurs, d'une capacité de 300 000 unités par an, nous indique notre correspondant à Vienne. Elle serait installé à Aspern, près de Vienne, et son coût total serait de 4,5 milliards de schillings (1,4 milliard de francs environ). Le gouvernement fédéral autrichien et la ville de Vienne seraient prêts à financer 30 % environ du projet.

V. M.

Des touristes français affirment avoir été maltraités par la police espagnole

Deux d'entre eux ont été emprisonnés pendant un mois

De notre correspondant

Nîmes. — Au cours d'une conférence de presse réunie jeudi soir 7 juin à Nîmes, M. Fabre, vice-président de la société de football du petit village de Langade (Gard), l'Olympique sporting-club et le maire de la localité, M. Pezet (M.R.G.), ont formulé de très graves accusations à l'égard de la police espagnole.

Le 29 avril dernier, cinquante-cinq personnes, des joueurs, leurs épouses, leur famille, et des supporters de la région traversaient la frontière avec l'intention d'effectuer un séjour de trois jours dans la province de Geron, à Malgrat-del-Mare. L'autocar arrivait à destination l'après-midi. La plupart des membres du groupe allaient passer la soirée dans un dancing-discothèque nommé Le Flamenco à Lloret-del-Mar. Après avoir dansé jusqu'à 2 heures du matin, les touristes remarquaient que les Espagnols présents quittaient l'établissement discrètement.

Un peu plus tard, alors qu'une vingtaine de Gardois regagnaient leur car, garé à une dizaine de mètres de l'établissement, trois véhicules de police et une ambulance arrivaient sur les lieux. A la stupéfaction des Français, une demi-douzaine de policiers pénétraient dans la discothèque et la faisaient évacuer brutalement. Selon le vice-président de la société de football, les membres de son club reçurent même des coups de matraque de la part des policiers, à l'extérieur. Deux de ces policiers auraient eu un revolver à la main. Douze personnes auraient été blessées pendant cette opération très rapide, dont deux femmes. Neuf durent recevoir des soins à l'hôpital voisin. C'est alors que trois des touristes furent conduits à un poste de police. L'un d'eux fut rapidement libéré, mais les deux autres restèrent en garde à vue.

Il s'agit de M. José Salinas, vingt-quatre ans, de Lunel (Hérault), et de M. Michel Ghibaud, vingt-quatre ans, de Nîmes, tous deux membres de l'équipe de Langlade. Ils sont restés incarcérés pendant un mois et n'ont été libérés qu'après que leur famille eut versé 4 000 francs de caution.

Pendant ce mois de détention, affirment-ils, ils ne purent savoir ce qu'on leur reprochait. C'est seulement dans les derniers jours qu'ils apprirent être sous le coup de l'inculpation d'agression.

Pourquoi avoir attendu si longtemps pour dénoncer ces faits, avons-nous demandé au maire de Langlade : « *Parce que les familles avaient peur pour la sécurité et même la vie des deux jeunes gens tant que ceux-ci étaient retenus en prison.* » — J.-C. L.

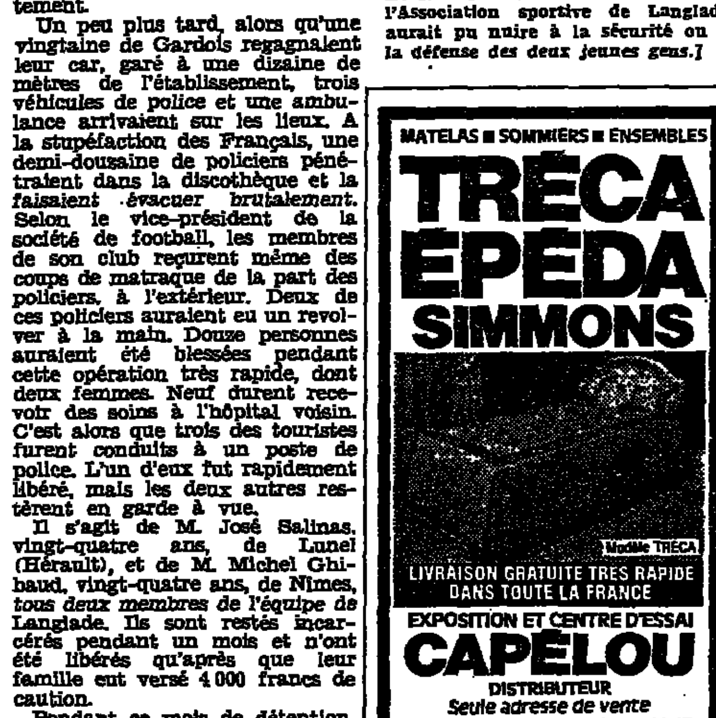
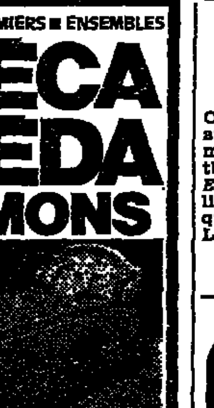
[On indique à Paris, à l'ambassade d'Espagne, qu'il s'agit d'une affaire plutôt « étrange » et que les autorités françaises n'ont jusqu'à présent effectué aucune démarche. On s'étonne, de même source, que le récit des mauvais traitements dont auraient été victimes les sportifs français n'ait été rendu public qu'un mois après les faits. On souligne à l'ambassade que la situation en Espagne n'est pas telle que la diffusion de ces informations avant la libération des deux membres de l'Association sportive de Langlade aurait pu nuire à la sécurité ou à la défense des deux jeunes gens.]

LE DIRECTEUR DU « MEILLEUR » CONDAMNÉ A TROIS MOIS D'EMPRISONNEMENT FERME

M. Alain Ayache, directeur de l'hebdomadaire *le Meilleur*, vient d'être condamné par défaut, par la cinquième chambre du tribunal correctionnel de Marseille, à trois mois d'emprisonnement ferme, 20 000 francs d'amende et 50 000 francs de dommages et intérêts, pour avoir cité le nom d'un mineur à l'occasion du compte rendu d'une affaire de viol.

M. Ayache était poursuivi pour la publication, dans un article du numéro 457 de son hebdomadaire du nom d'un jeune homme qui était mineur à l'époque des faits évoqués. Le fait que celui-ci ait été le demi-frère d'un condamné à mort et que M. Ayache ne se soit pas fait représenter à l'audience, a sans doute dicté aux juges marseillais leur décision. Le jeune homme avait porté plainte pour diffamation et non-respect de la législation sur la protection des mineurs. — *(Corresp.)*

[Après cette décision, le personnel du « Meilleur » a décidé vendredi 8 juin d'une grève pour protester contre une condamnation qui, venant après celle de leur directeur par le tribunal de grande instance de Toulouse (« le Monde » des 18 et 25 mai), met, selon lui, en danger l'existence de leur hebdomadaire et de la liberté de la presse.]

NATIONALISATION DES BANQUES EN IRAN

Téhéran (A.F.P.). — Toutes les banques iraniennes ont été nationalisées, a annoncé, ce vendredi 8 juin, le premier ministre iranien, M. Medhi Bazargan, dans une allocution retransmise par « la Voix de la révolution ».

Cette mesure, qui prend effet le jour même, a été prise « en accord avec le Conseil de la révolution », a précisé M. Bazagran.

La grève de la C.G.T. à l'E.D.F.

DES COUPURES DE COURANT ONT SURTOUT ATTEINT PARIS LE NORD ET L'OUEST

La grève de huit heures lancée, ce 8 juin, par la fédération des électriciens C.G.T. a entraîné une baisse de production dès les premières heures de la matinée de vendredi. Elle atteignait — 12 % à 8 h. 20, et la direction d'E.D.F. opérait alors des délestages d'une durée maximale d'une trentaine de minutes. La région parisienne et celle de l'Ouest étaient les plus touchées. Après une amélioration, la production tombait à — 15 % vers 10 h. 20 et de nouvelles coupures étaient effectuées, surtout dans les régions de Paris et du Nord.

La distribution du courant devait redevenir normale à la fin de la matinée.

Les cégétistes protestent contre l'insuffisance de l'augmentation des salaires, soit 2,1 % au 1er juin, portant à 4,3 % le relèvement depuis le début de l'année. Ils réclament aussi la révision de la grille des rémunérations.

A la S.N.C.F.

A la S.N.C.F., la grève déclenchée par la C.G.T., du jeudi 7 juin, à 20 heures, au samedi 9 juin, à 6 heures, n'a pas entraîné de perturbation sauf à la gare Saint-Lazare, où 95 % du trafic des grandes lignes est assuré, et à la gare du Nord sur une ligne du réseau de banlieu, où 75 % du trafic était assuré vendredi matin en direction de Ermont. D'autres grèves ont été lancées dans la banlieue marseillaise de la Blancarde et de la gare Saint-Charles à l'appel de la C.G.T. et de la C.F.D.T. de jeudi soir à samedi 9 juin, à 6 heures, et pour la même période à la gare d'Avignon, où les conséquences pour les voyages sont pratiquement nulles.



